هكذا من الأصل

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 790 — MARDI 9 OCTOBRE 1979

Le Polisario annonce la prise de la seconde ville du Sahara occidental

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 15 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 70 rls. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LA « RELANCE » DE M. BREJNEV

Les propositions présentées samedi après-midi 6 octobre à Berlin-Est par M. Brejnev ne constituent qu'une demi-surprise : on s'attendait à une offensive diplomatique de Moscou depuis que le secrétaire général avait reçu la semaine dernière avec beaucoup d'égards les représentants de l'Internationale socialiste. *Cette volonté de relancer la négociation d'un dossier particulièrement difficile se comprend* aisément : c'est en décembre que les pays membres de l'OTAN devraient décider officiellement la mise en place en Europe de nouveaux missiles destinés à faire pièce aux missiles mobiles soviétiques SS-20.

Contrairement à ce qu'affirme la thèse soviétique, la nouvelle étape de la course aux armements en Europe à laquelle on assiste n'est pas le fait des seuls « militaristes de l'OTAN ». C'est plutôt l'U.R.S.S. qui en a pris la responsabilité en renforçant considérablement au cours des dernières années sa panoplie d'armes « de théâtre », c'est-à-dire menaçant l'Europe occidentale. Les deux plus formidables sont le bombardier Backfire, dont quatre-vingts exemplaires seraient déjà opérationnels, et le missile SS-20. Selon l'Institut stratégique de Londres, cent vingt de ces missiles mobiles seraient déjà déployés en U.R.S.S. ; chacun est équipé de trois têtes nucléaires indépendantes d'une très grande précision. Monté sur une plate-forme mobile, le SS-20 peut atteindre n'importe quel objectif en Europe, et sa production n'est pas limitée par l'accord SALT 2 puisqu'il s'agit d'une arme qui n'a pas de portée intercontinentale, alors que celle du Backfire, qui pourrait atteindre les Etats-Unis à condition de ne pas regagner l'U.R.S.S., devrait être restreinte à trente unités par an en vertu d'un engagement verbal contracté par M. Brejnev lors du sommet de Vienne.

C'est pour faire pièce au SS-20 que les experts de l'OTAN viennent d'approuver un plan de renforcement de la défense de l'Europe qui repose sur deux armes : *le missile de croisière* à longue portée, sorte d'avion sans pilote volant à une vitesse relativement faible, à très basse altitude, peu cher, très précis et très difficile à détecter, et la fusée Pershing-2, version améliorée du *Pershing* actuellement en service. Mais ce renforcement ne pourra intervenir avant 1983, si les accords SALT-2 sont ratifiés, puisqu'ils interdisent la mise en place avant cette date de missiles de croisière d'une portée de plus de 600 kilomètres.

L'U.R.S.S. a tout intérêt à bloquer cet effort occidental : le déploiement de missiles de croisière entraînerait à lui seul pour elle des dépenses considérables, et il lui faudrait revoir tout son système de détection et de protection aérienne. D'où la proposition de M. Brejnev de « réduire le nombre de vecteurs nucléaires de moyenne portée déployée dans les régions occidentales de l'U.R.S.S., à condition bien entendu qu'il n'y ait pas de déploiement supplémentaire de vecteurs identiques en Europe de l'Ouest ».

Il y a peu de chances pour que cette idée soit acceptée telle quelle par l'OTAN, M. Brejnev n'ayant même pas précisé les vecteurs dont il envisageait de réduire le déploiement : le moderne SS-20 ou les vieux et démodés SS-4 et SS-5 ? La précision serait importante, les Soviétiques ayant toujours tendance à « oublier » l'aspect qualitatif des armements lorsqu'il s'agit de leur panoplie.

L'annonce par M. Brejnev du retrait de vingt mille hommes et de mille chars de R.D.A. au cours de l'année qui vient pourrait aussi relancer les négociations de Vienne sur la réduction équilibrée des forces en Europe centrale (M.B.F.R.). Là encore, cependant, on manque de précisions pour évaluer la portée de l'initiative soviétique, d'autant plus que ce retrait ne suffira pas, loin de là, à rétablir la balance entre les forces de l'OTAN et celles du pacte de Varsovie.

(Lire nos informations page 5.)

Le président Eanes à Paris

« L'Europe doit diversifier ses relations avec les autres peuples »

nous déclare le chef de l'État portugais

Le général Ramalho Eanes, président de la République portugaise, était attendu, ce lundi 8 octobre, à 15 heures, à Paris, pour une visite officielle de quatre jours. Le chef de l'Etat portugais devait avoir un premier entretien en tête à tête avec M. Giscard d'Estaing dans l'après-midi. Il sera reçu, mardi à l'Hôtel de Ville de Paris, par M. Jacques Chirac et se rendra de nouveau à l'Elysée après un déjeuner offert par M. Raymond Barre.

La condition de près d'un million de Portugais vivant en France, l'adhésion du Portugal au Marché commun, la situation en Afrique, au Proche-Orient et dans le tiers-monde ainsi que la coopération bi-latérale domineront les entretiens franco-portugais de cette semaine. Le voyage officiel du général Eanes, qui est accompagné de six ministres, fait suite à celui que M. Giscard d'Estaing a effectué à Lisbonne en juillet 1978 et doit permettre de développer « la connaissance, la compréhension et la coopération entre la France et le Portugal ».

Dans sa première interview accordée à une journal étranger, le chef de l'Etat portugais précise, ci-dessous, ses conceptions politiques dans la perspective des élections de 1980 et de 1981. Au sujet de l'Europe, il demande qu'elle diversifie ses relations avec les autres peuples.

« *La politique extérieure portugaise s'oriente selon deux axes,* nous a déclaré le président Eanes : *le réalisme politique et le développement systématique de toutes vos virtualités.*

» *L'Europe des vingt ans à venir n'aura rien à voir avec l'Europe de l'après-guerre. Elle n'aura pas non plus beaucoup de points communs avec l'Europe des années 60. Il est très clair, pour tous les Européens que l'Europe d'aujourd'hui, libre et démocratique, devra s'affirmer chaque jour davantage par ses propres moyens. Ce sont nos alliés américains, eux-mêmes, qui nous le rappellent.*

» *L'unité de l'Europe est une valeur politique réelle où l'économie, la culture, la défense et la sécurité constituent autant de facteurs qui s'articulent entre eux et qui résultent des contributions données par chacun des Etats membres.*

» *Il n'est pas seulement normal mais il est aussi, indispensable que l'Europe, dans son ensemble et par les pays qui en font partie, diversifie ses relations, définisse des modalités de coopération avec les autres peuples et les autres continents, contribue à la solution pacifique des conflits et au maintien de la paix.*

» *Européens comme il l'est, le Portugal se doit d'observer ces principes. Et il le fait.*

» *En ce qui concerne l'OTAN, il est bien évident qu'elle a évolué. L'organisation demeure efficace et indispensable tant que le pacte de Varsovie se maintient.* »

« M. le président, pendant votre mandat, vous avez été successivement critiqué par chacun des partis politiques qui avaient appuyé votre candidature. Comment expliquez-vous cela ?

— La situation politique au Portugal s'est caractérisée, depuis mon élection en 1976, par une absence de majorité. Théoriquement, plusieurs majorités étaient possibles. Dans la pratique, cela ne s'est pas concrétisé. Même l'accord signé en février 1978 entre le P.S. et le Centre démocratique et social, accord qui a été à l'origine du deuxième gouvernement constitutionnel, n'a été considéré ni par l'un ni par l'autre de ces deux partis comme formant une véritable coalition. Cette situation a provoqué, d'une part, une grande instabilité, les gouvernements qui se sont succédé ne disposent pas d'un appui solide au Parlement et, d'autre part, une grande difficulté à constituer de nouveaux cabinets : en temps de crise, les partis qui pouvaient éventuellement se regrouper dans des majorités politiques prenaient toujours des positions incompatibles.

» En conséquence, on a assisté à un transfert des responsabilités des partis vers le président de la République, ce qui a compliqué sa fonction de conciliation. Chaque parti a essayé de trouver dans les décisions présidentielles ce dont il avait besoin pour conserver ou pour atteindre le pouvoir. D'où l'apparent malentendu.

» Ma candidature à la présidence de la République a, certes, reçu l'appui de plusieurs partis. Mais cet appui n'a été lié à aucune promesse de ma part. En tant que chef de l'Etat, je ne pouvais donc pas accepter, malgré les pressions exercées dans ce sens, de m'associer aux uns pour attaquer les autres.

Propos recueillis par
JOSE REBELO.

(Lire la suite page 6.)

Lire page 7 :

UN MÊME RÊVE
par MAURICE DUVERGER

Le redressement du dollar

Les mesures de soutien prises à Washington sont favorablement accueillies par les marchés

Les marchés des changes ont favorablement accueilli les *mesures de soutien du dollar, annoncées le 6 octobre par les autorités* monétaires américaines. Le redressement du dollar amorcé ces derniers jours s'est en effet accéléré lundi matin 8 octobre, dès l'ouverture. Il valait ainsi en fin de matinée 1,7790 DM (contre 1,758 vendredi après-midi) à Francfort, 4,1780 francs français (contre 4,14) à Paris et 1,60 franc suisse (contre 1,58 environ) à Zurich. L'or, de son côté, a fléchi, son cours revenant à Londres lors de la première cotation, par opposition, à 376,75 dollars (contre 385 vendredi, en clôture).

Les mesures présentées par M. Paul Volcker, président de la Reserve federale, comportent notamment un relèvement du taux de l'escompte de 11 à 12 %, ce qui constitue un nouveau record historique et une augmentation des réserves obligatoires des banques, y compris sur les dépôts en eurodollars. Cette décision *s'applique à tous les établissements financiers opérant aux Etats-Unis.*

Malheureuse nécessité

Les mesures auxquelles le Système de réserve fédéral vient de se résoudre vont incontestablement dans la bonne direction, ou plutôt elles vont dasn la seule direction qu'une situation détériorée permet de prendre. Pour commencer, le taux d'escompte a été porté à un niveau encore jamais atteint aux Etats-Unis pendant ce siècle : 12 %. Il devrait en résulter dans les prochains jours un nouveau renchérissement général des conditions de crédit. Le taux de base des banques est déjà de 13,5 %, contre 8 % en janvier 1978 et 11,75 % en janvier 1979.

A l'occasion de la conférence de presse qu'il avait donnée à Belgrade après la clôture de l'assemblée générale du F.M.I., M. Jacques de Larosière, directeur général de cette institution, avait déclaré qu'« *on ne peut avoir de politique monétaire ferme avec des taux à un niveau bas* ». C'est là, en effet, une règle dont tous les pays touchés par l'inflation doivent de convaincre, même si la raison d'être de cette malheureuse nécessité reste mal perçue et donne lieu à des explications souvent fantaisistes.

La véritable raison est que, si les autorités monétaires fixent par leurs interventions sur le marché un taux plus bas que le niveau auquel il s'établirait spontanément, elles continuent d'encourager l'expansion de crédit (émission de créance) et, partant, la création monétaire.

Le précédent relèvement du taux de l'escompte américain, intervenu le 18 septembre, avait été approuvé par le conseil d'administration du « FRED » (Système de réserve fédéral) à une voix seulement de majorité. Cette fois-ci, M. Volcker est parvenu sans peine à réunir l'unanimité des sept suffrages. C'est que, entre-temps, a eu lieu la première baisse importante du dollar depuis le programme de redressement lancé par la Maison Blanche le 1er novembre 1978.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 41.)

Le débat sur l'avortement

« Si la loi est reconduite elle doit être appliquée »

estime le professeur Lortat-Jacob

Parmi les adversaires les plus déterminés de toute légalisation de l'avortement avaient figuré, en 1974, les représentants de l'Ordre des *médecins*. Jusques et y compris pendant le débat parlementaire, ils avaient multiplié les pressions dans un sens opposé à toute libéralisation. L'entretien que nous a accordé le *professeur Jean-Louis Lortat-Jacob*, président de l'Ordre national des médecins, témoigne à cet égard d'une beaucoup plus grande ouverture d'esprit et du souci de maintenir une éthique.

Le professeur Lortat-Jacob estime que, si la loi est reconduite, elle doit être effectivement appliquée et que les manquements doivent être sanctionnés.

« Comme en 1974, les parlementaires — et à travers eux la société française — se trouvent placés face à un choix qui ne laissera personne indifférent. L'ordre des médecins avait, il y a cinq ans, au sujet de l'avortement, manifesté une hostilité absolue. Maintenez-vous aujourd'hui cette attitude ?

— Si seulement il était possible de parler de ce problème sans passion... Nous maintenons qu'il est grave d'envisager le démantèlement d'une éthique, et que notre éthique repose, avant toute chose, sur le respect de la vie, dès la conception.

Propos recueillis par
CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 16.)

La dernière vedette

par ANDRÉ FONTAINE

De la place Saint-Pierre à Harlem, en passant par le Mexique, *la Pologne et l'Irlande*, Jean-Paul II pulvérise, où qu'il aille, jusqu'à les rendre dérisoires, tous les records d'affluence et de popularité. Le pape est devenu la vedette du moment. Roi, président, secrétaire général, chanteur de rock, idole des stades, star d'Hollywood ou de Cinecitta, personne n'oserait rivaliser avec lui. Le phénomène est d'autant plus extraordinaire qu'il y a un an encore il n'y avait pas grand monde, en dehors de l'archidiocèse de Cracovie, pour avoir conscience de l'existence du cardinal Wojtyla. L'événement est d'une telle ampleur, en ce dernier quart d'un siècle qui avait cru pouvoir se passer de Dieu au point d'en célébrer prématurément les obsèques, qu'il mérite bien qu'on s'interroge sur ses raisons et sur sa portée.

Les raisons, il n'y en a pas *cinquante*, il n'y en a même qu'une : la rencontre d'une situation et d'un homme. La situation, c'est celle que décrit si bien Roger Garaudy dans son tonitruant *Appel aux vivants* (1) : *« La fin de l'idéologie du progrès... sous ses deux formes libérale et soviétique... la fin convulsive d'un cycle historique, celui de quatre siècles d'hégémonie de l'Occident, de son modèle de croissance, et de son modèle de culture qui nous conduisent aujourd'hui à l'abime. »*

Après trois décennies d'une croissance fantastique, l'humanité a conscience de ne plus savoir où elle va, de ne plus maîtriser son destin, d'être incapable de surmonter les crises de toutes sortes dans lesquelles elle se débat, d'être à la merci d'une erreur de calcul de quelque docteur Folamour. La violence est partout, l'horreur du Cambodge relaie celle des chambres à gaz. Comment ne pas s'interroger sur le sens de l'activité humaine ?

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

Question de temps

« Vous aviez les qualités pour prétendre aux fonctions les plus élevées de notre République. Je sais aussi que celle de maire de Bordeaux est la fonction à laquelle vous teniez le plus. » *Chacun a remarqué dans cet hommage de M. Giscard d'Estaing à M. Chaban-Delmas l'emploi de l'imparfait pour évoquer les capacités nationales et municipales du président de l'Assemblée nationale, et tous se demandent si cet imparfait présidentiel doit être interprété comme un passé composé ou un futur antérieur.*

Peut-être s'agissait-il tout simplement d'un temps nouveau de la conjugaison politique, le présent réservé, puisque M. Chaban-Delmas a déclaré par la suite qu' « on est toujours en réserve de quelque chose », *ce qui confirmerait que la réserve mène à tout, à condition d'en sortir.*

BERNARD CHAPUIS.

AU NOUVEAU THÉATRE DE CLERMONT-FERRAND

Un « Don Giovanni » insolite

Clermont-Ferrand vient d'accueillir avec enthousiasme deux représentations de « Don Giovanni », qui ont rassemblé trois mille personnes. *C'est un éclatant démenti à ceux qui, tant dans la ville qu'à Paris, tiennent la population de la capitale auvergnate pour peu mélomane.*

Mais cet événement a une autre dimension, non moins importante, car ce spectacle de grande qualité musicale et théâtrale a été réalisé uniquement par des amateurs, ou du moins des non-professionnels, tous bénévoles, appartenant à « Musique-Université », d'une part, et au « Théâtre des Chiens jeunes » (également rattaché à l'Université) d'autre part, avec un budget très réduit (150 000 F, dont 100 000 F de subventions), ce qui représente une originalité à peu près sans précédent. Suppléant les carences, au moins momentanées, des initiatives municipales ou nationales, l'Université joue un rôle de « troisième force » dont l'activité créatrice devrait être de nature à faire surgir ces institutions musicales que le public clermontois mérite et peut maintenant revendiquer.

Si la municipalité ne semble pas avoir une politique culturelle très définie, elle n'en a pas moins édifié un magnifique théâtre, qui peut en être l'instrument, cette « Maison des congrès et de la Culture », qui vient d'être inaugurée et dont l'Opéra de Mozart a montré les excellentes qualités musicales.

La Maison de la culture, programmée jadis par Malraux, n'ayant jamais abouti en raison de désaccords persistants entre l'Etat et la municipalité socialiste, celle-ci a pris entièrement en charge la construction (qui a coûté plus de 30 millions de francs) et remet aux différentes associations qu'elle reconnaît le soin de faire vivre cette maison..

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 25.)

CAMBODGE

Pour une solution neutraliste

par BRUNO BARON-RENAULT (*)

TOUTES les informations en *provenance* d'Asie du Sud-Est concordent : plusieurs millions de Cambodgiens meurent de faim. De plus, le retour prochain de la saison sèche annonce une nouvelle hécatombe *de civils, puisque les forces vietnamiennes* s'apprêtent à reprendre l'offensive contre les Khmers rouges.

Or, devant les menaces qui s'amoncellent sur les descendants des bâtisseurs d'Angkor, notre gouvernement envoie des vivres, mais garde le silence, comme s'il craignait d'alerter l'opinion sur ce qui se passe en Extrême-Orient. Se réserve-t-il de prendre part au concert de lamentations que l'on ne manquera pas d'entendre lorsque l'Assemblée générale de l'O.N.U. discutera de la question cambodgienne ? A-t-il une fois pour toutes décidé — comme il en a donné l'impression en juillet dernier, à la conférence sur les réfugiés d'Asie — que la seule carte à jouer pour la France était celle du Vietnam ? On aurait aimé qu'une voix s'élève, dans les cercles du pouvoir, pour dire l'indignation des Français devant le génocide d'un peuple ami. Les princes qui nous gouvernent n'auraient-ils *pu retrouver*, pour une fois, le souffle gaullien du discours de Phnom-Penh ?

Car le silence n'est pas de mise en l'espèce. L'amitié exige que nous prenions la défense d'un peuple auquel nous rattachent tant de souvenirs communs. Mais, si cet argument ne suffisait pas, notre intérêt nous commande d'agir pour empêcher la disparition du peuple khmer. Les Français ont cru pouvoir oublier l'Asie du Sud-Est et ses conflits avec le retour de la paix dans l'ancienne Indochine, même si les régimes établis par les vainqueurs étaient loin de correspondre à notre idéal de la démocratie. Pourtant, les feux de l'actualité convergent à nouveau sur cette région du monde : la péninsule indochinoise demeure une poudrière dangereuse pour la paix. Le péril ne s'éloignera que du jour où l'on en reviendra au respect des droits fondamentaux des peuples en cause.

L'entrée des Vietnamiens au Cambodge a sans doute été accueillie avec soulagement par la population. *Mais peut-on croire que les troupes vietnamiennes* n'apparaissent pas déjà, pour de nombreux Khmers, comme une force d'occupation ? Croit-on que le régime établi par Hanoï réussira à se laver, aux yeux de ses compatriotes, de la tare originelle que lui a value son arrivée dans les fourgons de l'étranger ? Estime-t-on que la présence indéfinie des Vietnamiens au Cambodge ne continuera pas à être la source de frictions perpétuelles avec la Chine et les autres voisins ? A ces questions irritantes, d'aucuns répondent *que les jeux sont faits et que* le seul parti à prendre est de reconnaître le fait accompli, le caractère « *irréversible* » (pour reprendre une expression de M. Pham Van Dong) de la situation. Le silence du gouvernement français donne à craindre qu'il ne partage ce point de vue. Mais a-t-on demandé l'avis du peuple khmer ?

Que faire ?

Les motivations de Pékin

La première priorité est de donner les moyens de vivre à ceux qui sont menacés de mort dans les zones contrôlées par Pol Pot ou les Khmers Serei et dans celles qu'occupe l'armée vietnamienne.

Mais cet effort humanitaire doit s'accompagner d'une tentative de solution politique, et le M.R.G. nierait sa raison d'être en restant à l'écart de la réflexion qui s'impose. Le contrôle du Cambodge est l'enjeu d'une rivalité dangereuse entre la Chine et l'U.R.S.S., par Vietnamiens interposés. L'intervention, puis le maintien, des Vietnamiens au *Cambodge répondent* trop aux vœux soviétiques de poursuivre l'encerclement de la Chine pour que l'on ait des doutes sur le sens des encouragements donnés par Moscou à son allié indochinois. Le soutien de la Chine au régime tyrannique de Pol Pot, puis à la guérilla des Khmers rouges, trop lié à sa rivalité avec l'U.R.S.S., pousse à s'interroger sur les motivations profondes de l'intérêt porté par Pékin au peuple cambodgien.

Le retour du Cambodge à une vie normale, indépendante et pacifique, exige que cette série de complexes d'encerclement soit rompue. Seule une solution neutraliste, donnant aux parties en cause la garantie que le territoire cambodgien ne servira pas les intérêts de l'autre camp, peut aboutir à ce résultat.

Elle implique que l'on obtienne, dans un premier temps, le retrait des troupes vietnamiennes dans des conditions acceptables pour le Vietnam, c'est-à-dire selon des modalités qui :

- écartent toute menace sur sa frontière sud-ouest ;
- lui évitent toute « perte de face » ;
- l'aident à résoudre le problème principal des Vietnamiens : manger à leur faim.

Cela suppose qu'une force internationale occupe provisoirement le pays, dont toutes les factions seraient désarmées, tous les experts étrangers étant renvoyés chez eux. Une fois les premiers secours distribués et le pays revenu à une vie normale, la force internationale organiserait des élections libres débouchant sur la création d'un gouvernement d'union nationale, lequel déciderait des modalités de retrait des « casques bleus ».

Des Cambodgiens exilés, notamment en France, s'attachent à promouvoir un schéma de ce type. Derrière leurs divergences, ils ont un dénominateur commun : Norodom Sihanouk. Certes, *il n'est pas question* d'investir l'exilé de Pyongyang et ses amis, avant des élections libres, d'une légitimité que seul peut conférer le suffrage universel. Certes, il y aurait beaucoup à dire sur l'action passée du prince et sur la vision idyllique qu'il donne du Cambodge des années 60, dans ses *Chroniques de guerre... et d'espoir*. Mais, dans la recherche d'une solution politique viable, peut-il être négligé ? Il a su, pendant la guerre du Vietnam, préserver l'essentiel : l'indépendance de son pays et la paix pour ses concitoyens. Aujourd'hui, il est l'ami de la Chine, sans laquelle aucun équilibre ne s'établira en Asie du Sud-Est. Il a des amis au Vietnam, où l'on ne saurait oublier les services rendus pendant la lutte contre les Etats-Unis et où l'on pourrait préférer un neutralisme à la Sihanouk à la menace d'un enlisement des troupes vietnamiennes dans un pays hostile. Il a des amis en France, même si notre gouvernement fait preuve d'une grande réserve à son égard. L'U.R.S.S. ne l'aime pas, mais les négociations sino-soviétiques n'infléchiront-elles pas l'attitude de M. Brejnev ?

★ *Président de la commission des affaires étrangères du M.R.G.*

Le droit à l'autodétermination

par NEAL TANIVONG (*)

REUNIE à New-York, pour sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations unies vient de prendre coup sur coup deux décisions importantes au sujet du Cambodge. La première, en date du 19 septembre, ne peut que réjouir les réfugiés cambodgiens qui vivent loin de leur pays. L'ONU a décidé, en effet, d'inscrire à l'ordre du jour de son assemblée générale une question relative à la situation au Cambodge. Mais la deuxième décision, prise le 21 septembre, nous a vivement déçus. Car *comment* pourrions-nous admettre que le siège du Cambodge à l'ONU reste attribué au représentant d'un régime monstrueux, responsable de la mort de plus de deux millions de Cambodgiens ?

Cela ne signifie pas cependant que nous aurions préféré voir le siège du Cambodge attribué au régime fantoche de Heng Samrin, mis en place par les envahisseurs nord-vietnamiens et qui ne se maintient qu'avec le soutien de leur armée — laquelle est aujourd'hui *installée en territoire* khmer, au mépris de tout droit. En fait, aucun des deux régimes détestables qui revendiquaient, l'un et l'autre, le siège du Cambodge à l'ONU ne peut prétendre représenter le peuple khmer. Mais celui-ci n'est malheureusement pas en mesure de s'exprimer librement. S'il pouvait le faire, il rejetterait *catégoriquement*, sans aucun doute, le régime de Pol Pot, aussi bien que celui de Heng Samrin. Or seuls les Khmers réfugiés à l'étranger peuvent faire entendre leurs voix.

Ils avaient d'ailleurs espéré la faire entendre à l'occasion d'un « congrès national » proposé par le prince Sihanouk, et qui devait initialement se tenir à Paris au mois d'août. Changeant d'avis, comme il le fait si souvent, l'ancien chef d'Etat cambodgien fit savoir ensuite que ce congrès aurait lieu à Bruxelles en octobre. Puis Sihanouk changea encore d'avis, pour annoncer soudain, le 19 *septembre*, qu'il annulait « *définitivement* » le congrès en question. Or cette décision, contraire aux vœux des réfugiés cambodgiens, a été prise sans les consulter, et pour des motifs personnels qui ne tiennent aucun compte des intérêts du peuple khmer. Elle montre ainsi que Sihanouk continue d'agir en autocrate, *comme à l'époque où* il gouverna le Cambodge, selon son bon plaisir et au mépris de tous les principes démocratiques, de 1955 à 1970.

Mais les temps ont changé, et le destin du Cambodge ne saurait plus dépendre des caprices d'un seul individu, fût-il un ancien roi. Le congrès national projeté, qui devait permettre aux réfugiés cambodgiens de s'exprimer lorsque l'on parlera de leur pays à l'ONU, ne peut donc être annulé par la seule volonté de Norodom Sihanouk. Avec ou sans son consentement, il doit pouvoir se réunir en temps opportun. Dans ce but, l'union de tous les Cambodgiens, où qu'ils se trouvent, est plus indispensable que jamais.

A cet égard, nous n'ignorons pas le rôle que pourraient jouer les grandes puissances pour la réalisation des aspirations légitimes du Cambodge. L'idée d'une conférence internationale n'ayant pas été retenue jusqu'à présent, il apparaît donc qu'un rôle important revient, en particulier aux Etats-Unis, à la Chine et au Japon, ainsi qu'aux pays de l'ASEAN, pour faire pression sur le gouvernement de Hanoï, que soutient l'Union soviétique. Et *cela pour contraindre ce gouvernement* à retirer ses forces d'occupation du territoire khmer, où elles n'ont aucun droit de demeurer. Une première condition essentielle serait ainsi remplie pour permettre au peuple khmer, aujourd'hui menacé de disparition, de décider librement de son propre avenir.

(*) Khmer résidant en France.

Une nation à sauver

par KENG VANNSAK (*)

A l'Assemblée générale des Nations unies, au sujet de la représentation cambodgienne, la France, par son abstention, a voté contre l'absurde et contre la complicité avec les criminels exterminateurs de leur propre peuple.

En refusant aux assassins polpotiens, auteurs d'un tel génocide, le droit de siéger parmi les honorables délégués des nations civilisées et d'être ainsi primés par une honteuse compromission internationale, le gouvernement français a fait honneur à la France éternelle, inspiratrice des droits de l'homme et berceau des plus nobles idéaux de liberté et de justice.

Pour cela, la France impose respect et admiration à tous ceux qui refusent que filouterie, hypocrisie, chantage et lâcheté régissent les rapports entre les membres de la « majorité » à l'ONU. Elle mérite une infinie reconnaissance de la part des rescapés du génocide.

Mais la manière la plus réaliste de sauver le Cambodge ne consiste-t-elle pas à avoir une représentation diplomatique française à Phnom-Penh même, afin de permettre à ce peuple martyr de mieux respirer à travers plusieurs ouvertures sur le monde extérieur ? De même, la présence accréditée d'un représentant de M. Heng Samrin à Paris, tout en sauvegardant les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays, symboliserait le droit à l'existence, sur le plan international, d'un peuple libéré de justesse d'un monstrueux holocauste.

Tout blocus, quel qu'en soit le prétexte, équivaut à donner une prime aux assassins et en même temps à condamner de façon injuste tout un peuple dont la détresse est déjà abondamment exploitée. Ne pas reconnaître un régime qui permet à ce peuple de survivre, de s'instruire et de se développer, c'est contribuer au coup de grâce étouffant à jamais ce qui reste encore du peuple khmer.

Pourtant, ne s'est-on pas glorifié, à juste titre, d'avoir aidé militairement à abattre la tyrannie, la folie sanguinaire d'un *Hitler, d'un Amin Dada ou d'un* Bokassa ? Pourquoi donc contester aux Cambodgiens agonisants le droit d'applaudir l'« invasion vietnamienne » comme une libération qui a mis fin à la machine infernale des *maoïstes*-polpotiens et qui protège leur terre, leur village, leur famille retrouvés contre le retour des assassins.

Mais, parallèlement aux efforts d'aide des pays socialistes et à ceux des organismes internationaux, la France, en se mettant à la tête d'un *mouvement de sauvegarde du peuple et de la nation khmers*, aurait laissé à l'humanité l'exemple d'un grand pays sachant allier réalisme et moralité pour le sauvetage d'un peuple en péril.

(*) Khmer résidant en France.

Deux France ?

par FRANCIS CRÉMIEUX (*)

A qui fera-t-on croire que nos ambassadeurs à Pékin, Hanoï, Bangkok tiennent le Quai d'Orsay dans *l'ignorance de la* réalité cambodgienne et de son environnement ? Le SDECE peut-il affirmer que les 900 pages de la traduction française du procès de Pol Pot et de Ieng Sary ne sont pas en sa possession ?

Nous étions une centaine de journalistes étrangers dans la grande *salle du Palais des congrès de* Phnom-Penh à suivre les audiences de ce « tribunal Russel ». La matérialité des faits ne pouvait, hélas ! faire aucun doute. Aux témoignages individuels des survivants s'ajoutaient les bilans chiffrés *présentés* par l'accusation et les documents d'archives saisis. Nous avons pu recouper toutes ces informations au cours de nos rencontres en ville ou en province. Les Français *et les francophones avaient le privilège de pouvoir converser* sans interprète avec les innombrables Cambodgiens qui parlent et écrivent notre langue.

Le 19 août donc, Pol Pot et Ieng Sary étaient reconnus coupables *de génocide* et condamnés à mort par contumace. Quarante-huit heures plus tard, le chef de l'Etat « khmer rouge », M. Khieu Samphan, proposait à Sihanouk, dans une lettre du 21 août, de lui céder sa charge et de remanier le « gouvernement ». Au même moment, Tito terminait la rédaction du discours qu'il prononcerait à La Havane. Le texte, imprimé en Yougoslavie, fut remis aux envoyés spéciaux à Cuba sans modifications. M. Khieu Samphan, sa lettre envoyée, prit le chemin de La Havane. Interrogé à Vienne, il déclara : « *Nous n'avons pas tué trois millions de Cambodgiens, nous n'avons tué personne.* » Il indiqua néanmoins que Pol Pot avait adressé deux lettres à Sihanouk et ajouta : « *Personne n'est parfait. Chacun a de bons et de mauvais côtés. Nous acceptons les critiques constructives. Nous modifions notre plate-forme politique.* » Le projet de replâtrage *fut rendu public le 6 septembre après l'échec de la diplomatie khmère* rouge à La Havane.

Le 11 septembre, Sihanouk, qui avait pris la dimension des événements, délivrait sa réponse à Khieu Samphan : violente, accusatrice et négative. Comme tous les Cambodgiens, le prince compte dans *sa famille plusieurs victimes « torturées et assassinées par les Khmers rouges ».*

Le refus de Sihanouk *est un second échec* pour la diplomatie chinoise et accessoirement pour le département d'Etat. La clarté semble se faire petit à petit dans l'esprit du prince. N'affirme-t-il pas : « *La présence actuelle dans mon pays de l'armée viet, si déplaisante et si humiliante soit-elle pour nous Khmers, constitue la seule — et d'ailleurs imparfaite — protection du peuple khmer contre son massacre par les partisans de Pol Pot, Ieng Sary et autres Khmers rouges.* »

Telle est bien l'opinion de tous ceux que nous avons rencontrés, l'humiliation en moins. Les résistants français ne se sentaient pas humiliés de n'avoir pu à eux seuls venir à bout des miliciens de Darnand-Pétain et de leurs maîtres nazis. Comme me le disait sa cousine germaine Lola : « *Sihanouk était prisonnier, certes, mais sa cage était dorée. Il ne peut pas savoir ce que nous avons souffert, non, il ne peut pas savoir.* »

Ce que nous ne pouvons pas savoir, nous, ce sont les multiples formes de la résistance opposée au terrorisme khmer rouge. Elle fut à la mesure de la répression paranoïaque qui ensanglanta ce peuple. « *Il fallait connaître les règles du savoir-vivre sous Pol Pot,* me disait un instituteur. *Faute de quoi, on était mort.* » Première règle : mentir. Apprendre à ses enfants à mentir, mentir avant tout sur sa profession si l'on avait le malheur d'être un tant soit peu instruit du savoir-faire ou du faire-savoir. Deuxième règle : ne jamais se déclarer malade ou fatigué, refuser tout transfert à l'« hôpital ». Troisième règle : ne rien voir, ne rien dire, ne rien entendre, travailler, faire la norme... Dans ces conditions, la résistance passive et clandestine était le fait des plus héroïques et prenait souvent la forme de la fuite hors du territoire ou de la révolte armée, inconcevable à part quelques petites unités militaires non encore épurées.

∴

Ne jamais oublier que le Vietnam, en 1978, comptait plus de trois cent mille réfugiés cambodgiens. Parmi eux *se recrutèrent* les F.F.L. cambodgiens. Ils *ne constituèrent pas* le gros des armées de libération. Pas plus que nos F.F.L. La force décisive, militairement, fut vietnamienne, comme elle fut anglo-américaine en France. Pétain, Laval et Hitler ne se privaient pas de dénoncer de Gaulle et son gouvernement comme des agents anglais. Pékin et Khieu Samphan parlent de gouvernement fantoche. Ne nous laissons plus terroriser intellectuellement par les « spécialistes du Sud-Est asiatique » qui nous interdisent les comparaisons.

Aujourd'hui, un peuple tout entier est sous perfusion. Ce n'était pas le cas de la France en *1944. Si le chiffre de trois millions de* victimes est exagéré, tant mieux. Celui de deux millions est, hélas ! en-dessous de la vérité. Nous ferons les comptes plus tard. Pour le moment, la réalité cambodgienne est là. Tout a été détruit, non par le libérateur, mais par quatre années de démocratie *rouge*, c'est-à-dire ultra-maoïste. Les hommes d'abord, les hôpitaux, les lycées, les écoles, les usines, les voies ferrées. Il faudra vingt ans au moins au Cambodge pour se retrouver à son point de départ. Heureusement, le *riz* est là. Mais combien de milliers de tonnes faudra-t-il exporter pour payer les achats ?

En attendant, tout vient du Vietnam et des pays socialistes. Tout : le fuel, la craie et les crayons des *écoliers*, les *jantes* des bicyclettes, les aiguilles des machines à coudre, le chlore pour l'usine des eaux, les hameçons pour les pêcheurs, tout vous dis-je, et le *riz* et le lait et les *médicaments*.

Ce fut l'honneur d'un petit groupe de médecins français de remuer ciel et terre pour acheminer le premier avion-cargo de lait et de médicaments venu de France (31 tonnes, le 26 août) (1). Si notre gouvernement est sensible au sort des réfugiés et accepte de les recevoir en France, qu'il n'oublie pas que le peuple cambodgien est tout entier un peuple de réfugiés. Ils sont 4 500 000 qui achèvent leur voyage de retour au village natal. Ils ne demandent pas à venir en France, ces paysans et ces familles citadines décimées. Ils ne veulent que se nourrir, travailler, ne pas mourir de béri-béri ou de dysenterie. Une population qui n'est plus vaccinée depuis cinq ans est en grand danger.

Alors qu'une demi-brigade d'intervention se forme dans le Midi, à qui fera-t-on croire que la France, ses médecins, ses professeurs, ses ingénieurs, ses techniciens, n'ont pas les moyens d'aider le Cambodge à revivre ? J'allais écrire : ses exportateurs, mais on me dit qu'il n'y a pas d'argent à gagner là-bas. Je sais que les Cambodgiens ne sont pas des mendiants. Cinq années sans monnaie revalorisent l'échange égalitaire. Sur cette base, un grand commerce est possible avec le Cambodge. Mais il faut une volonté, une décision politique. Le gouvernement français a-t-il besoin d'une autorisation pour rétablir ses relations diplomatiques avec Phnom-Penh ? Les murs de l'ambassade sont bons. Seuls manquent les climatiseurs, le mobilier de bureau et quelques serrures aux portes.

En vérité, la France est déjà là-bas, la France non officielle, comme je viens de le dire, la France des braves gens qui ont donné pour qu'un peu de lait soit distribué aux enfants.

Alors, il y aurait deux France ? L'une déjà présente, et l'autre absente, délibérément absente, volontairement absente, honteusement absente ?

(*) Journaliste, membre du P.C.F.

(1) Comité français d'aide sanitaire et médicale, 82, rue des Couronnes, Paris-20e, C.C.P. 3942-01.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

CHINE

AVANT SON VOYAGE EN EUROPE OCCIDENTALE

M. Hua Guofeng nuance ses critiques de la politique de détente

De notre correspondant

Pékin. — Une semaine avant d'entamer son voyage en Europe, le président Hua Guofeng a reçu, dimanche 7 octobre, les journalistes des pays qu'il s'apprête à visiter (France, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne et Italie). Le chef du P.C. et du gouvernement chinois a répondu pendant près d'une heure à une douzaine de questions, dont le texte ne lui avait pas été communiqué à l'avance, en se référant fréquemment à des déclarations antérieures, mais en clarifiant aussi certains points de la politique extérieure et intérieure de la R.P.C.

Dès sa déclaration liminaire, M. Hua Guofeng a insisté sur la préservation de la paix, à laquelle, *dit-il*, son voyage doit contribuer. A cet égard, souligne-t-il, ses entretiens avec les dirigeants européens doivent dépasser les problèmes bilatéraux, car la Chine souhaite voir l'Europe de l'Ouest jouer un rôle accru dans les affaires internationales. Revenant sur ce sujet à l'occasion d'une question sur la politique de détente suivie par l'Allemagne fédérale, il a déclaré : *« Nous ne sommes pas contre la détente et nous comprenons que la R.F.A., compte tenu de sa situation, désire avoir des relations normales avec les pays d'Europe de l'Est. Nous sommes contre l'hégémonisme et les politiques d'agression et d'expansion. Nous souhaitons un environnement international pacifique (...), mais cela est impossible face à l'hégémonisme. » « Où sont les signes de détente ? »*, a demandé M. Hua Guofeng en évoquant la situation au Proche-Orient, en Afrique, en Asie méridionale et en Indochine. La Chine condamne également les politiques d'*« apaisement »* face à l'hégémonisme, mais elle indique que si celui-ci renonce à ses ambitions, elle n'est hostile ni à la défense de la paix ni à la notion de détente en tant que telle.

Avec beaucoup de prudence, M. Hua Guofeng s'en est tenu à une position voisine en répondant à une question sur les négociations sino-soviétiques qui viennent de s'engager à Moscou. *« La Chine*, a-t-il dit, *espère que, grâce à ces négociations, les problèmes en suspens pourront être réglés. (...) Elle souhaite sincèrement améliorer ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Savoir si ce résultat peut être atteint dépend de la sincérité de l'U.R.S.S. Il est trop tôt pour le dire. »*

Le président a encore évoqué le rôle des Soviétiques à propos de l'Indochine. Comme on lui demandait si la Chine envisageait de *« donner une deuxième leçon »* au Vietnam, il a rappelé que, le 8 mars, en annonçant le retrait de ses troupes, la R.P.C. s'était réservée le droit d'agir à nouveau *« si, avec le soutien du social-impérialisme soviétique, le Vietnam poursuivait ses provocations »*. On ne saurait mieux dire que, dans l'affaire indochinoise, c'est l'attitude de Moscou qui préoccupe fondamentalement Pékin.

Toujours à propos des relations extérieures de la Chine, M. Hua Guofeng a fait observer que, même si la France, en quelques années, était passée du quatrième au dixième rang des partenaires commerciaux de la R.P.C., le chiffre global des échanges entre les deux pays avait néanmoins augmenté dans l'absolu. Il a mentionné la signature récente de contrats importants avec des firmes françaises. C'est en tout cas l'un des sujets qu'il se propose de traiter avec MM. Giscard d'Estaing et Barre.

S'agissant des relations avec les partis communistes occidentaux, le président confirme que des contacts ont déjà été établis avec le P.C. italien. Mais, ajoute-t-il, *« en ce qui concerne les P.C. d'Europe occidentale en général, les gens ont dit tant de choses différentes, la question est si complexe qu'il est impossible de la traiter en quelques phrases. D'ailleurs, je n'ai pas l'intention de discuter ce problème pour le moment »*. Autrement dit, si la porte est entrouverte pour les dirigeants du P.C.I., qui pourraient envoyer une délégation à Pékin avant la fin de l'année, il n'est pas encore temps d'inviter ceux du P.C. français et du P.C. espagnol à la franchir.

Aucun contact avec le Vatican

M. Hua Guofeng est tout à fait net enfin en réponse à une question sur les relations entre la Chine et le Vatican. *« Il n'y a aucun contact avec ce dernier*, dit-il. *En allant en Italie, je ne prévois de rencontrer personne au Vatican, ni le pape ni quelqu'un d'autre. »* Le Vatican, d'ailleurs, entretient *« un prétendu ambassadeur »* auprès des autorités de Taïwan, ce qui exclut toute idée de contact avec la République populaire — *« cela est hors de question »*. Ce problème diplomatique n'est pas le seul qui sépare la Chine du Saint-Siège, mais Pékin choisit apparemment, pour l'instant, d'en faire un préalable.

Les questions portant sur les affaires intérieures ont amené le président à confirmer que les membres de la « bande des quatre » — arrêtés il y a trois ans — étaient responsables de *« graves crimes contre le peuple chinois »* mais qu'ils seraient *« traités conformément aux procédures fixées par la loi »*, c'est-à-dire, si l'on comprend bien, qu'ils seraient passés en jugement. Quand ? Cela ne devrait pas attendre très longtemps.

« Je puis dire que nous n'avons pas l'intention de les traiter comme eux-mêmes l'ont fait avec nos cadres. Ils ne seront pas condamnés à mort. En ce moment, ils sont en bonne santé. » Dans un ordre d'idées voisin, M. Hua Guofeng indique que les jeunes contestataires arrêtés au printemps seront, eux aussi, *« traités conformément à la loi »*. *« La démocratie en Chine*, dit-il, *est une démocratie socialiste, étendue, qui permet aux gens d'être les maîtres de leurs propres affaires (...), mais nous nous opposons à l'anarchie, à un usage de la démocratie préjudiciable aux droits d'autres personnes. »*

Les termes de loi et de légalité reviennent souvent dans les propos du président Huo Guofeng, y compris lorsqu'il parle des garanties offertes aux investissements étrangers en Chine. Dans ce domaine, ajoute-t-il toutefois, *« nous manquons d'expérience »* et les textes récemment adoptés doivent être complétés. Mais *« soyez assurés que la Chine est fidèle à sa parole »*.

A une seule question, M. Hua Guofeng refuse de répondre : il ne veut pas parler de sa vie personnelle ni de ses enfants, à un moment, dit-il, où *« notre parti met l'accent sur le caractère collectif de la direction »*. Le président avait déjà donné une conférence de presse le 16 décembre 1978 pour annoncer la normalisation des relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis. C'est un exercice dans lequel il ne donne aucunement l'impression de se sentir mal à l'aise, fumant sa cigarette, prenant quelques notes et souriant volontiers à ses interlocuteurs. Il est très clair néanmoins qu'il s'exprime dans ces circonstances non pas en son nom personnel, mais comme le représentant d'un collège de dirigeants parmi lesquels existent des tendances diverses. Sur certains sujets, ses réponses sont sans ambiguïté. Sur d'autres, elles sont d'une prudence que peuvent expliquer d'autres préoccupations que celles de la diplomatie internationale.

ALAIN JACOB.

INDE

Jaya Prakash Narayan est mort

Jaya Prakash Narayan, personnalité populaire et respectée, qui déclencha le mouvement de protestation ayant conduit à la chute du gouvernement de Mme Gandhi, est mort, lundi 8 octobre, à Patna, capitale du Bihar, des suites d'une longue maladie, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Comme autrefois, le mahatma Gandhi, il tirait cette popularité du rôle moral dont il se croyait investi et des formes de luttes qu'il avait adoptées.

La « conscience » du parti Janata

Justicier, conciliateur, redresseur de tort, « bonne âme », gardien marginal de la conscience de la nation, trouble-fête qui aurait précipité le pays au bord d'une catastrophe, « J.P. », ainsi qu'il était appelé en Inde, était assurément un personnage à multiples facettes. Trop ondoyant et, parfois, détaché pour se poser en véritable héritier spirituel de Gandhi ; trop controversé et trop méprisant pour accepter des responsabilités politiques quelles qu'elles soient. Il se plaçait d'emblée au-dessus des partis. Il était *« passé par toutes les contradictions de l'intelligentsia indienne »*, nous déclarait un intellectuel. Ne fut-il pas marxiste, social-démocrate, gandhien avant de représenter le plus menaçant contre-pouvoir populaire auquel eut à faire face Mme Gandhi ?

Né en 1902 sur les bords du Gange, aux limites des Etats du Bihar et de l'Uttar-Pradesh, dans une famille pauvre de la classe moyenne, marié à une jeune fille de quatorze ans, comme il n'est pas rare en Inde, il part étudier aux Etats-Unis, grâce à la dote de sa femme, car il ne souhaite pas se rendre en Angleterre, puissance coloniale. De retour dans son pays, en 1929, après sept ans passés aux Etats-Unis, il balance entre la réflexion et l'action politique. En 1934, « J. P. » fonde un groupe socialiste au sein du Congrès, *le grand courant luttant* pour l'indépendance. Il n'adhère alors que timidement à certaines options du mouvement national et témoigne d'une admiration critique pour la révolution socialiste soviétique. En fait, il tente une difficile synthèse entre le marxisme, auquel il croit encore, et la société traditionnelle indienne fondée sur la caste et le village.

La « ruse » des communistes

Mais il ne tarde pas à se désolidariser des communistes, ses compagnons de route, inconditionnellement fidèles à Moscou, lorsque, peu à peu, il découvre le visage du stalinisme. *« Quand les communistes*, dit-il, *parlent de « front », c'est toujours par ruse ; ils n'accepteront jamais de partager le pouvoir. »* La lutte pour l'indépendance (contre la Grande-Bretagne) passe, à son avis, avant l'appui à l'U.R.S.S., lorsque celle-ci entre en guerre contre le nazisme. Mais s'il dénonce, avec Gandhi, le « grand partage » de l'Empire britannique entre l'Inde et le Pakistan, il s'oppose aussi à tout compromis avec la puissance coloniale et, ce faisant, à l'attitude du Congrès — ce qui lui vaut de faire plusieurs séjours prolongés en prison — dont il se séparera en 1948, peu de temps après l'indépendance.

S'il participe à la formation du parti socialiste, « J. P. » n'a d'évidence pas le goût pour les jeux politiques. Il s'éloigne en fait rapidement, en 1954, du courant socialiste, et, surtout, refuse l'offre qui lui est faite de succéder à Nehru, qui appréciait son intelligence. Il est, en revanche, attiré par Vinoba Bhave, le véritable héritier spirituel de Gandhi qui conduit le mouvement Bhoodan pour la redistribution de terres, en réponse à la révolte communiste des paysans pauvres de Télengana, en Andhra-Pradesh. Il s'efforce, dès lors, et pendant près de vingt ans, de convaincre les riches agriculteurs de céder une partie de leurs propriétés, vivant simplement dans les villages, recherchant ainsi une voie médiane entre le socialisme et la démocratie parlementaire. Jaya Prakash Narayan ne croit pas en l'efficacité du modèle constitutionnel britannique pour son pays. S'il ne se prononce pas pour l'abolition pur et simple des partis politiques, du moins se fait-il l'avocat d'une *« démocratie sans parti »*, qui s'exercerait avant tout au niveau du village.

En 1974, après s'être isolé pendant un an pour lire et réfléchir, « J. P. » réapparaît au Bihar à la tête d'une convention qui donnera naissance à une organisation : « Citoyen pour la démocratie ». Dirigé initialement contre les parlementaires *corrompus du Bihar, dont il* réclame la démission, le mouvement prend peu à peu une ampleur nationale et contribuera à la chute de Mme Gandhi. Il rallie des intérêts et des courants contradictoires, des jeunes attachés à l'idéal gandhien, d'autres pressés de *« casser la baraque »*, des marxistes et des porte-parole des milieux industriels et ruraux les plus conservateurs.

Arrêté, ainsi que les principaux dirigeants de l'opposition, l'épreuve de l'incarcération ruine sa santé déjà fragile. Aussi le premier ministre, qui ne veut pas être rendu responsable de sa mort et lui conférer ainsi une auréole de martyr, le fait libérer d'abord sur parole, puis définitivement. A la vérité, Mme Gandhi avait autrefois un certain respect pour cet homme intègre, porté à l'idéalisme et partagé entre des influences contradictoires mais qui conservait un grand rayonnement moral auprès de nombreux Indiens. C'est lui qui avait imposé la nomination de M. Desai à la tête du gouvernement après le triomphe aux élections de 1977 du Janata, le parti du peuple, dont il fut pendant quelque temps la « conscience ». Sa mort avait été annoncée « par erreur » par le gouvernement, en mars. Affaibli par une grave maladie rénale, « J. P. » n'était plus en mesure d'imposer son arbitrage aux diverses tendances qui, après l'éclatement du Janata, se disputent maintenant le pouvoir à New-Delhi.

GERARD VIRATELLE.

CAMBODGE

Le prince Sihanouk propose au Vietnam d'engager des pourparlers pour « rétablir l'indépendance et la neutralité » de son pays

Le prince Sihanouk a envoyé, dimanche 7 octobre, au premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, une lettre dans laquelle il lui propose d'engager des pourparlers afin *« de rétablir le Cambodge dans son indépendance et sa neutralité »*. En sa qualité de président de la Confédération des Khmers nationalistes, récemment créée à Pyongyang (*le Monde* du 6 octobre), il met en garde le chef du gouvernement vietnamien contre *« les très graves conséquences qu'un refus entraînerait pour tous. Je ne resterai certainement pas les bras croisés, alors que mon peuple m'appelle à son secours si toutes les voies d'un règlement pacifique sont fermées »*, conclut l'ancien chef de l'Etat cambodgien dans cette lettre dont il a transmis une copie au bureau de l'A.F.P. à Pékin.

Le prince propose que les pourparlers de paix s'engagent, au choix du gouvernement vietnamien, à Hanoï, Pyongyang — son lieu de résidence depuis mai — ou Prague.

Dans sa lettre, le prince réfute les trois *« justifications »* utilisées par le Vietnam pour envahir le Cambodge, respectivement les « provocations » armées des Khmers rouges en territoire vietnamien, le « devoir humanitaire » lui imposant de sauver le peuple khmer du génocide, et enfin les accords de coopération et d'assistance avec le « gouvernement » de de M. Heng Samrin.

Le prince a d'autre part annoncé, dans une interview à l'A.F.P., samedi 6 octobre, qu'il demanderait le soutien militaire de la Chine — en armes et en volontaires — de la France et de pays amis du tiers-monde, tels que le Maroc, pour sauver le Cambodge. *« La France intervient bien avec ses parachutistes en Afrique. Pourquoi ne viendrait-elle pas au secours de ses amis cambodgiens ? »*, a-t-il ajouté.

Il a vivement réagi au refus des Etats-Unis de soutenir militairement ou financièrement la nouvelle Confédération des Khmers nationalistes, en regrettant qu'ils aient choisi de soutenir totalement le parti de la Chine, c'est-à-dire celui du *« communisme khmer rouge contre le peuple cambodgien »*.

« L'administration Carter vote pour Pol Pot aux Nations unies et dit que l'Amérique est neutre et n'a pas à aider la confédération, alors que c'est la seule chance du monde occidental de faire un Cambodge neutre, non seulement indépendant mais non communiste », a-t-il souligné.

AFGHANISTAN

Plusieurs personnalités accusées de complot sont graciées

Le nouveau président afghan, M. Hafizullah Amin, a gracié le général Abdul Qader, ancien ministre de la défense et commué sa peine de mort en une peine de quinze ans de prison, a annoncé, dimanche 7 octobre, Radio-Kaboul. Le général Qadir, accusé d'avoir fomenté un coup d'Etat avait été arrêté sous le régime Taraki, en août 1978 (*le Monde* du 19 août et du 20 octobre 1978).

L'un de ses complices, le sultan Ali Keshtmand, ancien ministre du plan, a également été gracié et sa peine de mort commuée en quinze années d'emprisonnement. Enfin, M. Mohammed Rafee, ancien ministre des travaux publics, a vu sa peine réduite de 20 ans à 12 ans d'emprisonnement. Radio-Kaboul n'a pas indiqué par qui et quand les trois hommes avaient été jugés et condamnés. Lorsqu'il était premier ministre, M. Amin avait promis que les accusés auraient un procès public, procès qui n'a jamais été annoncé.

Les trois ministres avaient pris une part active au renversement du président Daoud en avril 1978. Le général Qader, notamment était l'auteur des opérations militaires qui avaient permis aux troupes mutinées de prendre d'assaut le palais présidentiel et de tuer le président Daoud. Trois mois plus tard, toute la tendance Parcham (le drapeau) du parti démocratique populaire d'Afghanistan, qui comptait une dizaine de ministres au gouvernement, avait été brutalement écartée du pouvoir. Plusieurs parchamistes notoires, dont M. Babrak Karmal, ancien vice-président du conseil révolutionnaire, envoyés comme ambassadeurs à l'étranger, vivent désormais en exil, probablement en Europe de l'Est.

Le général Qader et MM. Keshtmand et Rafee, seuls ministres du Parcham présents à Kaboul au moment de la révélation du « complot », avaient été arrêtés. Pendant plusieurs mois on les avait tenus pour morts sous la torture, dans les milieux diplomatiques occidentaux, et nul ne les avait revus vivants depuis leur arrestation.

D'autres mesures de clémence ont été annoncées par Radio-Kaboul, notamment la libération de plusieurs centaines de prisonniers incarcérés sans jugement.

Par ailleurs, le porte-parole autorisé des groupes d'exilés afghans a estimé, le 7 octobre, à Peshawar (Pakistan), dans une interview accordée à l'agence télégraphique suisse, que *« le président Amin ne tiendrait pas plus de deux mois »* car, a-t-il déclaré, *« il ne dispose d'aucune assise populaire, alors que le conseil révolutionnaire islamique uni, créé récemment, dispose de l'appui des ethnies et de l'ensemble de la population. »* Ecartant tout retour à la monarchie, il a précisé que les opposants au régime pro-soviétique actuellement au pouvoir s'emploieraient à édifier *« un Etat moderne dirigé par un régime moderne »*. Il a ajouté que son mouvement acceptait *« toute aide, d'où qu'elle vienne »*, indiquant à ce sujet : *« Le soutien, peu convaincant, de l'Iran et des Etats arabes riches ne nous suffit plus. De la Chine à la Libye, toute aide est la bienvenue. L'Occident, et notamment les Etats-Unis, devraient également faire un geste courageux en ce sens. »* — *(A.F.P.)*

A travers le monde

Chili

● M. ULISES GOMEZ NAVARRO, membre du comité central du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), a été arrêté samedi 6 octobre, a annoncé dimanche la police. M. Gomez Navarro a été appréhendé dans les locaux de l'organe clandestin du MIR, *El Rebelde*, dont il est le directeur. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● M. LUIZ ESCALANTE ARCE, président de la Banque agricole et commerciale du Salvador, a été enlevé samedi 6 octobre par des inconnus à San-Salvador. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● M. JORGE RAUL GARCIA GRANADOS, un homme d'affaires proche parent du président Lucas Garcia, a été enlevé dimanche 7 octobre à Guatemala par des inconnus, ont indiqué les autorités. Au cours de l'enlèvement, un ami de M. Garcia Granados, ainsi qu'un garde du corps, ont été tués. Un autre garde du corps a été grièvement blessé, ont précisé les autorités. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

NICARAGUA

ASSASSINAT D'UN DIRIGEANT SANDINISTE

Managua *(Reuter)*. — Un dirigeant sandiniste, Marcel Pallais, cousin de l'ancien président Anastasio Somoza, a été enlevé et assassiné dans la capitale, a annoncé, vendredi 5 octobre, le ministre de l'intérieur, le commandant Tomas Borge.

Marcel Pallais, âgé de vingt-six ans, était le fils de M. Pallas Debayle, cousin germain du général Somoza, enlevé mercredi soir. Son cadavre, avec une balle dans la tête, a été trouvé le lendemain dans une ferme, près de Managua. Il appartenait depuis plusieurs années au front sandiniste et avait participé aux combats de rues qui ont conduit à la chute du général Somoza.

Le principal responsable de cet assassinat, selon le ministre, serait M. Anastasio Somoza Portocarrero, le fils de l'ancien chef de l'Etat. Ce dernier se trouve maintenant en exil au Paraguay.

D'autre part, le ministre a déclaré que les archives de la police secrète du régime Somoza avaient été retrouvées intactes. Selon ces dossiers, M. Doningo Vargas, président du parti socialiste nicaraguayen, et plusieurs autres membres de cette formation auraient travaillé comme indicateurs pour la police.

ÉTATS-UNIS

VIOLENTE MANIFESTATION ANTINUCLÉAIRE PRÈS DE BOSTON

Seabrook (New-Hampshire) *(A.F.P.)*. — De violents affrontements ont eu lieu samedi 6 octobre sur le site de la centrale nucléaire en construction de Seabrook, dans le New-Hampshire, où environ mille quatre cent manifestants ont tenté d'occuper le chantier. Faisant usage de gaz lacrymogène, de puissantes lances d'eau et de gaz aveuglant, près de trois cent cinquante policiers et membres de la garde nationale ont repoussé des dizaines d'assauts contre la clôture métallique entourant la centrale. Armés de pinces, les manifestants sont parvenus à couper par endroit le grillage, mais ont été empêchés de pénétrer sur le site nucléaire par les forces de l'ordre.

En construction depuis 1976, la centrale de Seabrook, située à 60 kilomètres au nord de Boston, doit être équipée de deux réacteurs, et entrer en service en 1985. Plusieurs organisations antinucléaires et mouvements pour la défense de l'environnement ont déjà tenté à plusieurs reprises d'occuper le chantier.

PROCHE-ORIENT

Israël

Jérusalem approuve le plan de contrôle du Sinaï

De notre correspondant

Jérusalem. — Le gouvernement de Jérusalem a finalement approuvé, *« en principe »*, l'accord conclu à Washington le mois dernier entre Israéliens, Egyptiens et Américains pour le contrôle de l'application du traité de paix dans le Sinaï, jusqu'au retrait définitif des troupes israéliennes en 1982 (*le Monde* du 21 septembre). L'approbation du conseil des ministres, réuni le dimanche 7 octobre, n'a pas été unanime. Plusieurs membres du cabinet ont renouvelé les critiques contre cet accord et la manière dont le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, l'avait négocié.

Israël, en effet, n'a pu obtenir des Etats-Unis la création — dès l'évacuation des deux tiers du Sinaï au début de l'année prochaine — d'une force internationale pour remplacer la force d'urgence des Nations unies, dont le mandat n'a pas été renouvelé en juillet dernier, en raison de l'opposition de l'U.R.S.S.

Lorsque les troupes israéliennes *se seront retirées* au-delà d'une ligne El Arich - Ras Mohamed, des patrouilles mixtes israélo-égyptiennes devraient être mises en place dans la zone tampon, où une coordination pourrait être établie avec des observateurs de l'O.N.U., tandis que la surveillance, assurée dans la région par les Américains depuis 1975, sera étendue. Pour exprimer les réserves de son gouvernement, ou d'une partie de celui-ci, M. Dayan a été chargé de transmettre à Washington des *« propositions pour des amendements et des éclaircissements »*.

Le conseil des ministres a, enfin, souligné son inquiétude à propos des négociations sur la restitution des puits de pétrole du Sud-Sinaï. Malgré un accord de principe, passé entre MM. Begin et Sadate à Haïfa le mois dernier, les discussions sur la fixation du prix du pétrole que l'Egypte s'est engagée à livrer à Israël ne sont toujours pas terminées. — *F. C.*

● *Un avion sans pilote israélien*, en mission de reconnaissance au-dessus de la Syrie et du Liban, n'est pas rentré à sa base, a annoncé, dimanche 7 octobre, un communiqué du porte-parole militaire israélien. A Damas, l'agence syrienne d'information a annoncé le même jour qu'un avion de *reconnaissance israélien avait été « abattu par la chasse »*.

En Cisjordanie et à Gaza

PLUS DE CINQ MILLE DÉTENUS PALESTINIENS AURAIENT ENTAMÉ UNE GRÈVE DE LA FAIM

Plus de cinq mille détenus palestiniens dans trente prisons, *situées en Cisjordanie et* dans la bande de Gaza, ont commencé, dimanche 7 octobre, une grève de la faim en signe de protestation *contre les « vexations »* dont ils sont l'objet de la part des autorités israéliennes, a-t-on indiqué dimanche, à Amman, de source palestinienne. Les prisonniers entendent protester contre *l'« absence de prestations médicales et sanitaires »* dans leurs lieux *de détention*.

D'autre part, dix-huit lycéens de Bir-Zeit, près de Ramallah, ont été arrêtés dimanche matin par l'armée israélienne pour avoir dressé près de l'université des barages et lapidé les militaires israéliens et leurs véhicules. Selon les déclarations des étudiants palestiniens aux journalistes, cette manifestation visait à protester contre le renvoi du collège universitaire de Bir-Zeit de plusieurs étudiants considérés par les autorités israéliennes comme fauteurs de troubles. Ces jeunes gens auraient *été* assignés à résidence dans des localités éloignées.

L'université de Bir-Zeit avait été fermée pendant plusieurs mois *par le gouvernement militaire* israélien pendant la précédente année universitaire en raison de manifestations, et avait été rouverte au *début de la nouvelle* année scolaire. — *(A.F.P., Reuter.)*

Iran

• Attentats en série au Khouzistan

• Nouveaux accrochages entre « gardiens de la révolution » et guérilleros au Kurdistan

Téhéran *(A.F.P.)*. — De nouveaux *attentats ont été commis* au Khouzistan (province pétrolière du sud de l'Iran). C'est ainsi qu'une personne a été tuée et une autre *grièvement blessée*, samedi 6 octobre, par l'explosion d'une mine sur la route qui relie Ahwaz, chef-lieu du Khouzistan, à *Khorramchahr, le plus important* port d'Iran, a annoncé l'agence Pars.

D'autre part, deux stations de télécommunications ont été attaquées dans la nuit de vendredi à samedi et samedi matin, à une quarantaine de kilomètres d'Ahwaz. Selon Pars, les deux attaques ont été repoussées par les gardes des stations. Enfin, une bombe a été découverte et désamorcée, vendredi soir, au bazar d'Abadan.

Au Kurdistan iranien, d'autre part, la *guérilla qui oppose* les gardiens de la révolution (les pasdar) aux peshmergas kurdes continue.

Un pasdar a été tué et vingt autres blessés, samedi et dans la nuit du samedi à dimanche, au cours de trois accrochages.

Samedi soir, un camion militaire est tombé dans une embuscade aux alentours de la ville de Baneh, à 100 km au sud de Mahabad ; un pasdar a été tué *et onze autres blessés cependant* qu'à Baneh même, le siège des « gardiens de la révolution » a été attaqué à la grenade. Cinq autres *pasdar ont été blessés*.

La caserne des « gardiens de la révolution » de Bukan, à 80 km au sud de Mahabad, a été attaquée pendant *toute* la nuit de samedi à dimanche. Quatre pasdar ont été blessés.

A Tabriz, trois membres de la SAVAK, *dont le colonel Houchang* Salimi, ancien chef de la police politique du régime déchu en Azerbaïdjan orient..l, ont été exécutés *samedi matin* après avoir été condamnés à mort par le tribunal islamique de la ville. Ils étaient accusés de *« meurtres, tortures et arrestations arbitraires »*.

D'autre part, le tribunal islamique de Kermanchah (400 km *à l'ouest de Téhéran) a condamné* à mort quatre personnes pour *« sodomie et contrebande »*. Elles ont été exécutées samedi.

● *L'Association de solidarité franco-arabe (ASFA)* a décerné, le 7 octobre, deux prix. L'un à M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie auprès des Nations unies, et ancien ambassadeur à Paris, pour son œuvre *« Pour un nouvel ordre économique mondial »*, (Editions de l'UNESCO), et l'autre à M. Marcel Boissard, universitaire suisse, pour *« l'Humanisme de l'islam »* (Albin Michel). Le prix *« Mahmoud al Hamchari »* a été décerné à Mme Raymonda Hawa-Tawil, Palestinienne de Cisjordanie, pour son livre *« Mon pays, ma prison »*, publié aux éditions du Seuil (*le Monde* du 18 septembre). Deux autres prix spéciaux ont été décernés à MM. Jacques Bercque et Maxime Rodinson, pour l'ensemble de leurs œuvres.

● *L'ambassadeur d'Iran à Paris*, M. Chamseddine Amiralaï, nous a fait parvenir une *mise* au point au sujet de M. Mehdi Rouhani, qui s'est présenté au cours de ces dernières années comme le *« représentant de la communauté musulmane chiite en Europe »*, et qui a ce titre avait fait de nombreuses déclarations à Paris.

Dans sa mise au point l'ambassadeur affirme que M. Rouhani *« a étroitement collaboré avec l'ancien régime du chah »* et que le gouvernement de la République islamique d'Iran ayant pris la décision *« d'écarter les anciens collaborateurs du chah de toutes fonctions officielles ou pseudo-religieuses, il est évident que, pour respecter la volonté de mon gouvernement après mon arrivée à Paris, j'ai mis fin à cette usurpation honteuse »*.

Lors d'un défilé marquant le sixième anniversaire de la guerre d'octobre

L'Égypte réaffirme sa vocation de puissance militaire régionale

De notre correspondant

Le Caire. — *« Après cela nos ennemis n'ont qu'à bien se tenir. »* Telle a été la réflexion de nombre d'Egyptiens après l'impressionnant défilé militaire qui, en présence du *raïs, a marqué, durant deux heures*, le samedi 6 octobre, à Medinet-Nasr, dans la banlieue cairote, le sixième anniversaire du franchissement du *canal de Suez*.

Environ deux cents avions de combat, soit la moitié de l'armée de l'air égyptienne, ont survolé la capitale. Des Mig soviétiques du temps de Nasser précédaient des *Mig chinois offerts cette année* par Pékin, tandis que les Mirage français, dont le prix a été réglé par l'Arabie Saoudite, côtoyaient les *Phantom américains faisant* leur première apparition officielle dans le ciel d'Egypte. Le Caire possède *notamment 32 Mig, 19 F-6 chinois* (1) et 30 Mirage-5, mais les trois quarts de sa chasse *sont* encore composés d'avions soviétiques tels que Mig-17 ou 21 et Sukhoï-7.

A terre, la musique militaire scandait le passage de quelque *cinq mille hommes servant une large* gamme d'armes, également de diverses nationalités : chars russes, véhicules de combat à chenilles américains M-113, *batteries de fusées* françaises Crotale ou Milan, missiles antichars Swingfire, de conception *britannique, quoique portant le sigle de l'industrie arabe d'armement* (entreprise remise en question depuis la rupture égypto-arabe), camions de transport de troupe ou de matériel ouest-allemands flambant neufs, etc.

Certes, le défilé de l'an passé avait été plus imposant encore, mais il avait eu lieu discrètement, loin de la capitale, sans public, ni battage. *Pourquoi le gouvernement* égyptien, aujourd'hui en paix avec Israël, et aussi avec le reste du monde, malgré son différend avec les autres capitales arabes, a-t-il tenu à faire une telle démonstration de force, surtout à l'heure où tout le pays est convaincu — *bien que* l'Egypte n'ait pas dépensé un seul de ses propres deniers pour les achats de matériel militaire majeur effectués depuis 1973, — que le retour à l'état de paix va entraîner des économies militaires en faveur du secteur civil ?

Plusieurs *raisons* paraissent avoir motivé la décision égyptienne. Au *moment où le raïs multiplie les offres* d'aide militaire à l'extérieur (Somalie, Oman, Maroc, Bahreïn) (2), il fallait démontrer aux Etats arabes et *africains que les promesses présidentielles ne seraient pas, le cas* échéant, sans suite et que l'Egypte, malgré son isolement dans le monde arabe entend continuer à assumer pleinement son rôle de puissance militaire régionale. L'avertissement est *valable également pour* ceux des Israéliens qui voudraient couper l'Egypte de son environnement *tiers-mondiste*.

A *l'adresse de la fierté nationale* égyptienne, il s'agissait de suggérer, en présentant des armements de *multiples provenances, que les* Arabes ne peuvent empêcher la communauté internationale de soutenir l'Egypte, et, d'autre part, de faire valoir que la paix avec Israël n'a pas émasculé le pays.

Quant à l'armée égyptienne qui reste forte d'un demi-million d'hommes (*forces* de police non comprises), en dépit d'une diminu*tion progressive d'effectifs d'environ* cent cinquante *mille hommes* en cinq ans, et qui ne s'est pas attelée à de vastes tâches civiles comme on l'avait annoncé il y a un an, *la préparation minutieuse du défilé* a été, pour elle, l'occasion d'un vaste *exercice d'entraînement* et d'entretien.

L'armée égyptienne est encore au *milieu du gué. Son nouvel armement* qui, finalement, sera sans doute à dominante américaine, ne pourra être complet que dans plusieurs années. Une commande de 35 Phantom est en début de livraison, ainsi que 800 véhicules de combat à *chenilles M-113 (50 déjà livrés). Suivront* des batteries antiaériennes Hawk et d'autres matériels « défensifs » américains jusqu'à concurrence d'un prêt de 1,5 milliard de dollars, à utiliser en trois ans (remboursable en trente ans, avec un très *faible taux d'intérêt*).

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Le F-6 chinois est une copie du Mig-19 soviétique et il est entré en service en 1962 dans les forces aériennes chinoises.

(2) Rappelons que l'Egypte entretient aussi en permanence plusieurs centaines de conseillers militaires au Soudan.

● *M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P.*, est arrivé le dimanche 7 octobre à Paris. Il doit faire une visite privée de quelques jours en France.

EUROPE

Allemagne fédérale

Percée des écologistes aux élections régionales de Brême

De notre correspondant

Bonn. — *L'aspect le plus remarquable* des élections régionales qui ont eu lieu dimanche 7 octobre dans le Land de Brême *est que, pour la première fois*, les candidats des mouvements écologistes, les « verts », comme on les appelle en R.F.A., ont réussi une percée décisive en franchissant la « barrière des 5 % », ce qui leur permet de faire leur entrée dans l'une des Assemblées parlementaires de la République fédérale.

Il serait, bien entendu, prématuré de vouloir en tirer dès maintenant des conclusions quant aux élections fédérales de l'an prochain. A Bonn, cependant, les quartiers généraux de tous les partis doivent désormais compter beaucoup plus sérieusement avec la possibilité que le rapport des forces traditionnel entre les grands partis soit bouleversé par l'intervention des écologistes au Bundestag.

De façon inattendue, cette perspective confirme plutôt les calculs de M. Franz-Josef Strauss, le candidat de l'opposition à la chancellerie. Celui-ci a *toujours* été convaincu que le retour de la C.D.U.-C.S.U. au pouvoir ne serait pas possible sans que la structure politique de la R.F.A. soit secouée par l'intervention d'un « quatrième parti ».

Les résultats de dimanche n'en sont pas moins difficiles à interpréter. Les experts eux-mêmes ont parfois du mal à saisir toutes les incroyables complexités constitutionnelles de Brême. Ce Land comprend, en effet, la ville elle-même, mais aussi le port de Bremerhaven, dont elle est séparée par 60 kilomètres de territoire appartenant à la Basse-Saxe.

L'Assemblée parlementaire du Land compte quatre-vingts représentants de Brême et vingt de Bremerhaven. Siégeant séparément, les élus de Brême constituent aussi la municipalité de leur ville, tandis que les citoyens de Bremerhaven élisent leur propre assemblée locale. Une complication supplémentaire tient au fait que les installations portuaires de Bremerhaven sont soumises à l'administration municipale de Brême. Le Land est pratiquement ingouvernable si une équipe dirigeante ne dispose pas de la majorité, aussi bien au sein du Landtag dans son ensemble que parmi les quatre-vingts représentants de Brême et au sein de l'assemblée municipale à Bremerhaven.

M. Hans Koschnick, ministre-président de Brême et vice-président (prochainement démissionnaire) du S.P.D., est parvenu à maintenir la majorité absolue dont son parti dispose, depuis vingt-quatre ans déjà, au sein du Landtag. Avec 49,4 % des voix *(contre 48,75 % en 1975)*, les sociaux-démocrates conservent leurs cinquante - deux sièges. La C.D.U., avec 31,9 % des voix, *obtient trente-trois sièges* (au lieu de trente-cinq précédemment). Les libéraux, en tombant de 12,95 à 10,75 % des voix, pas*sent* de treize à onze sièges. Quant à la liste verte, elle a gagné 5,14 % des voix et quatre sièges.

Les organisations écologistes se sont efforcées, ces derniers mois, de se démarquer de l'extrême gauche classique et de tous ceux qui sont considérés ici comme des *« partisans du chaos »*. Ainsi s'explique peut-être que les « verts » aint gagné plus de terrain dans la cité même de Brême que parmi la population plus ouvrière de Bremerhaven, où la « liste alternative », associant des écologistes et des représentants de l'extrême gauche, leur a barré la route.

JEAN WETZ.

Espagne

DEUX GARDES CIVILS SONT TUÉS PRÈS DE SANTANDER

Madrid *(A.F.P.)*. — Deux gardes civils ont été tués diman*che 7 octobre près de Santander*, dans le nord de l'Espagne par des inconnus. Un troisième garde civil a été grièvement blessé. *L'attentat a eu lieu à l'intérieur* de la caserne de Puente-Arce, à environ 12 kilomètres de Santander. Les terroristes sont entrés *dans la caserne sous prétexte* d'y demander des renseignements. Ils ont sorti des mitraillettes dissimulées sous leurs vêtements et ont *tiré plusieurs* rafales avant de s'enfuir en auto.

D'autre part, trois personnes ont été blessées, dont une grièvement, dimanche soir, dans le centre de Madrid, par un inconnu qui a tiré dix coups de fusil contre un groupe de jeunes gens. L'agresseur a pris la fuite. On ignore le mobile de son action et aucune indication n'a été fournie sur l'affiliation politique éventuelle des victimes.

● *Cent cinquante mille personnes*; selon la police, un demi-million, selon les organisateurs de la manifestation, ont défilé dimanche 7 octobre dans les rues de Valence, pour soutenir l'autonomie du pays valencien. Le rassemblement avait été convoqué par les principaux partis et syndicats de la gauche espagnole. Le Pays valencien jouit, depuis mars 1978, d'un statut d'autonomie provisoire. — *(A.F.P.)*

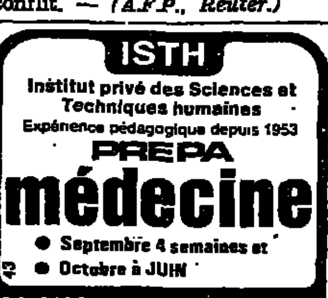
AFRIQUE

Zimbabwe-Rhodésie

M. IAN SMITH REJETTE LE RÈGLEMENT CONSTITUTIONNEL BRITANNIQUE

M. Smith a confirmé dimanche 7 octobre à Salisbury *son opposition* au projet de règlement constitutionnel britannique que son successeur à la tête du gou*vernement rhodésien, l'évêque* Muzorewa, a approuvé. M. Smith, qui est ministre sans portefeuille dans le gouvernement Muzorewa, *a déclaré que son parti* — le Front rhodésien européen — pourrait faire usage de son droit de veto pour prévenir, le cas échéant, l'adoption par le Parlement du Zimbabwe-Rhodésie de ce projet. *« De nombreuses améliorations* (au projet britannique) *sont nécessaires avant qu'un accord puisse être atteint »*, a, notamment déclaré l'ancien premier ministre en rentrant de Londres, où il a participé pendant quatre semaines à la conférence sur le Zimbabwe-Rhodésie.

Cette prise de position a été critiquée par le ministre sud-africain de saffaires étrangères, qui a déclaré dans une interview télévisée que les dissensions au sein de la délégation de Salisbury ne pouvaient que *« faire le jeu des marxistes, ennemi commun »* des pays d'Afrique australe. M. Pik Botha a rappelé que son gouvernement demeurait prêt à *« servir de médiateur amical »* pour contribuer à régler le conflit. — *(A.F.P., Reuter.)*



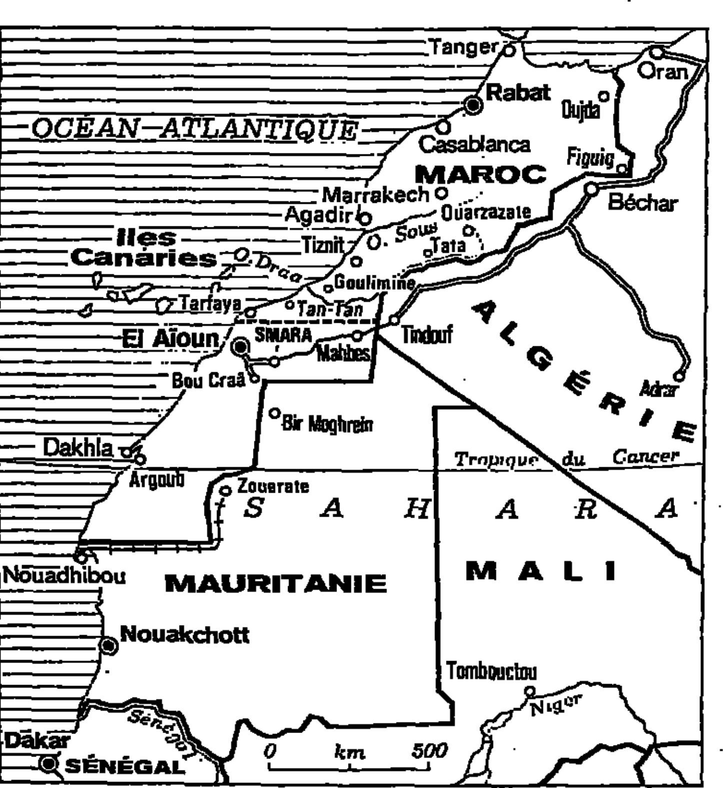
LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario annonce la prise de la ville de Smara

De notre correspondant

Alger. — Le Front Polisario a annoncé, tard dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 octobre, que *ses forces avaient pris le contrôle* de la ville de Smara, seconde *localité* du Sahara occidental et l'une des trois préfectures marocaines de la région. L'attaque se serait produite dans la soirée du vendredi 5 octobre et les combats se seraient poursuivis *toute la nuit. La ville serait tombée* aux mains de l'Armée de libération sahraouie (A.L.P.S.) dans la matinée *du 6. De nombreux renforts marocains ont été dépêchés sur place*, annonce également le Polisario, et les combats se poursuivraient ce lundi matin. Les forces armées royales auraient subi, selon le Front, de *« très lourdes pertes »*.

Située au centre de la province du *nord du Sahara occidental, à 150 kilomètres* à l'est d'El-Aïoun et à 250 kilomètres de la frontière avec l'Algérie, Smara revêt une double importance : *stratégique et politique*. C'est la capitale spirituelle des Sahraouis et son rayonnement qui s'étendait jusqu'en *Mauritanie, voire jusqu'en Libye*, dépassait de très loin sa taille puisqu'elle n'abritait avant l'occupation par le Maroc que quelques milliers d'habitants. Elle a *été* fondée, à la fin du siècle dernier par le cheikh Ma El Aïnine, âme de la résistance *à la colonisation française*.



Smara était défendue par une très importante garnison. Les autorités marocaines *ne peuvent donc* pas accepter aisément le risque de perdre une place chargée d'une *aussi forte valeur symbolique*. Elles *le feront d'autant moins* que Rabat fonde en partie sa thèse de la marocanité du Sahara occidental sur la personnage du cheikh Ma El Aïnine, celui-ci ayant accepté l'aide du royaume pour mener la lutte contre les troupes françaises.

Le 24 septembre, M. Ibrahim Ghalli, « ministre de la défense » sahraoui, avait laissé prévoir de *« nouvelles et très importantes opérations »*. Les observateurs estimaient qu'elles pourraient viser la place forte de Zag, située au sud du Maroc, *face à la ville algérienne* de Tindouf. Zag a bien été attaquée le 5 octobre à l'aube, mais il semble qu'il se soit agi d'une opération de diversion afin de fixer les forces de cette très importante garnison, tandis que se déroulait l'assaut contre Smara. Les maquisards, selon un communiqué du Polisario publié dimanche, auraient détruit deux positions avancées de Zag, tuant *cent vingt soldats des forces armées* royales, en blessant quatre-vingts et faisant huit prisonniers. Neuf canons de 105 et 106 millimètres, *dix mortiers de 81 et 120 millimètres*, et vingt-sept mitrailleuses auraient été mises hors d'usage ou récupérées.

DANIEL JUNQUA.

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

A L'OCCASION DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA R.D.A.

M. Brejnev a relancé les discussions sur la situation militaire en Europe

Les chefs des partis communistes des Etats socialistes, qui ont, à l'exception de M. Ceaucescu, participé aux célébrations du trentième anniversaire de la R.D.A., ont commencé dès dimanche soir 7 octobre à quitter Berlin-Est.

Le discours qu'a prononcé samedi le secrétaire général du parti soviétique n'a entraîné encore que des réactions prudentes. L'annonce *du retrait de la R.D.A. de vingt mille hommes* et de mille chars, tout en étant jugée « positive », ne suffira pas, estime-t-on dans les milieux de l'OTAN, à rétablir l'équilibre entre les forces conventionnelles des deux blocs. Quant à la proposition de M. Brejnev de limiter le déploiement des missiles soviétiques à moyenne portée en *Russie occidentale à condition que l'OTAN* ne réalise pas ses plans visant à renforcer sa défense, elle est considérée surtout comme une position de départ dans les longues négociations à venir et comme une initiative visant à diviser les sociaux-démocrates ouest-allemands ; l'aile gauche du parti mène campagne en effet pour que *les négociations sur le désarmement* prennent le pas sur la modernisation de l'arsenal nucléaire de l'OTAN.

Le discours de M. Brejnev, en tout cas, a d'ores et déjà relancé les discussions sur la situation militaire en Europe.

De notre envoyé spécial

Berlin-Est. — L'occasion (le trentième anniversaire de la R.D.A.) ; le lieu (Berlin) ; la tribune (où étaient présents, à l'exception de M. Ceausescu, tous les dirigeants est-européens, le général Giap, M. Yasser Arafat, M. Sékou Touré et les représentants de tous les pays et mouvements liés au camp socialiste), tout concourait à donner au discours de M. Brejnev la solennité et le retentissement qu'on avait souhaité lui assurer. L'enjeu, apparemment, était d'importance, et c'est d'une voix plus assurée qu'à *son ordinaire que le chef* de l'Etat soviétique a appelé, samedi 6 octobre, les pays d'Europe occidentale — et particulièrement l'Allemagne fédérale — à ne pas donner suite au projet d'installation sur leurs territoires de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée capables d'atteindre l'Union soviétique.

« La mise en œuvre de ces projets modifierait fondamentalement la situation stratégique sur le continent (...). Force nous serait alors d'entreprendre des efforts réalisés depuis de longues sables au renforcement de notre sécurité », a déclaré M. Brejnev, en assortissant cet avertissement vigoureux d'ouvertures destinées, a-t-il affirmé, à *« relancer les efforts réalisés depuis de longues années pour parvenir à la détente militaire en Europe »*.

Outre la décision *« unilatérale »* prise par l'U.R.S.S. de retirer de R.D.A. dans les douze mois à venir vingt mille hommes et mille chars, le chef de l'Etat soviétique a notamment annoncé qu'il était *« prêt à réduire (...) le nombre des forces nucléaires de moyenne portée déployées dans les régions occidentales de l'U.R.S.S., à la condition, naturellement*, a-t-il ajouté, *que de nouveaux armements nucléaires de moyen rayon d'action ne soient pas déployés en Europe occidentale »*.

Cette restriction est de taille dans la mesure où M. Brejnev a proposé, non pas de retirer les SS-20 soviétiques mais seulement d'en réduire le nombre, alors que c'est précisément pour faire pièce à ces missiles mobiles que les experts de l'OTAN ont approuvé, le 28 septembre, le plan de déploiement qui devrait être soumis, en décembre, aux ministres des pays membres de l'Organisation militaires atlantique.

De même, l'annonce du retrait de troupes, de chars et d' *« autres matériels militaires »* d'Allemagne de l'Est a plus de portée que le simple rappel du nombre d'hommes (400 000) et de chars (10 000) entretenus par l'Armée rouge en Europe centrale pourrait le laisser croire. Il y a là, en effet, une évolution sensible par rapport aux propositions formulées en juin 1978 par les membres du pacte de Varsovie, qui n'envisageaient alors de prendre une telle mesure qu'en contrepartie d'un geste similitaire de la part de l'OTAN. *Un pas a été fait vers* les Occidentaux, qui n'avaient *jamais admis*, en raison de leurs estimations sur le déséquilibre des forces, cette demande de réciprocité. Ne serait-ce que par ce côté spectaculaire, ce geste, qui semble avoir laissé perplexes tous ceux des dignitaires est-allemands qui n'étaient pas dans le secret, est susceptible d'ouvrir la voie à un déblocage des négociations M.B.F.R. de Vienne.

En plus de ces deux principaux points, M. Brejnev s'est attaché à *« préconiser de nouvelles mesures de confiance en Europe »* en se disant prêt à *« ne pas procéder, sur une base de réciprocité, à des manœuvres engageant des effectifs supérieurs à 40 000 à 50 000 hommes »* ; à envisager la notification préalable *« des déploiements des forces terrestres portant sur plus de 20 000 hommes dans la région circonscrite par l'Acte final d'Helsinki »* et à abaisser de 25 000 à 20 000 hommes le palier à partir duquel les accords d'Helsinki prévoient l'obligation d'avertir à l'avance de l'organisation de manœuvres de forces terrestres.

Faisant mine d'ignorer les difficultés de l'administration Carter à faire ratifier l'accord SALT-2, le chef de l'Etat soviétique a ensuite souhaité que, *« aussitôt après leur entrée en vigueur, soient entamés les pourparlers sur SALT-3 »*. *« Nous voulons bien étudier dans ce cadre*, a-t-il dit, *les possibilités de limiter non seulement les armes intercontinentales, mais aussi d'autres types (...), à condition que soit rigoureusement respecté le principe d'une securité égale des deux parties. »*

La balle, le numéro un soviétique n'a pas manqué de le souligner, est maintenant dans l'autre camp. Mais quelles que soient les suites que trouvera son discours de Berlin, M. Brejnev aura en tout cas fait marquer des points à la diplomatie soviétique.

Profitant de l'agacement et de l'inquiétude que suscitent actuellement en Europe les incertitudes et les improvisations de la politique américaine, M. Brejnev s'est posé en interlocuteur dur mais au moins cohérent des pays d'Europe occidentale, et en premier lieu de l'Allemagne fédérale. *« Ceux qui définissent la politique de ce pays*, a-t-il dit, *sont placés aujourd'hui devant un choix sérieux. Ils devront décider ce qui convient le mieux à la R.F.A. : concourir au renforcement de la paix en Europe (...) ou bien contribuer à une nouvelle dégradation de la situation sur le continent et dans le monde en déployant sur leur territoire des missiles nucléaires américains pointés vers l'U.R.S.S. et ses alliés. Il est clair que, dans le second cas, cela entraînerait une détérioration sensible de la situation de la R.F.A., et il n'est pas difficile de prévoir les conséquences que cela aurait pour elle si jamais cette nouvelle arme était utilisée par ses seigneurs et maîtres »*, a ajouté le numéro un soviétique, en précisant que son propos s'appliquait aussi bien aux autres membres de l'OTAN, dont on voulait *« faire le bonheur »* en plaçant ces missiles sur leur sol.

Dans son discours de facture classique sur les *« progrès inflexibles »* de la R.D.A. le chef de l'Etat et du parti est-allemand, M. Honecker, avait tenu de son côté à citer un phrase du chancelier fédéral sur la *« nécessité de faire preuve de réalisme si l'on veut que sa volonté de paix soit crédible à l'Est. (...) Puisque la R.D.A. y est disposée, nous estimons tout à fait possible de faire progresser la sauvegarde de la paix et le désarmement. (...) Ce dont les citoyens de la R.D.A. — et de la R.F.A. — ont besoin, ce n'est pas de la mise en place (...) de missiles de l'OTAN, mais d'une coopération des deux Etats allemands. »* Dimanche matin, un défilé militaire a permis de constater la force de l'armée est-allemande. Les ambassadeurs occidentaux n'y ont pas assisté pour protester contre la violation de la démilitarisation de Berlin. Et les trois commandants occidentaux à Berlin l'ont condamné dans une protestation où ils déplorent que les Allemands de l'Est poursuivent *« de pareilles démonstrations militaires illégales »*.

Dimanche soir, le jeûne de quarante-huit heures entrepris de l'autre côté du mur par un groupe d'anciens prisonniers exilés en R.F.A. pour protester contre la répression politique à l'Est a pris fin sans incidents.

BERNARD GUETTA.

DANS LA PRESSE PARISIENNE

L'HUMANITE : il y a danger.

« Les déclarations de Léonide Brejnev concernent la France. En effet, lorsque le chef de l'Etat soviétique invite l'OTAN à suivre son exemple et assure que l'installation de fusées à longue portée en Europe romprait l'équilibre et entraîneraient une riposte de l'U.R.S.S., notre pays est directement impliqué (...).

» Les affirmations officielles sur la prétendue « liberté d'appréciation et de décision de la France vis-à-vis du bloc atlantique » *ne résistent pas aux faits. Silencieusement, M. Giscard d'Estaing a repris les chemins de l'intégration. Le feu est au rouge. Il y a danger. »*

(JOSÉ FORT.)

LE FIGARO : l'Occident hésite.

« Intellectuellement, l'Occident hésite toujours entre ce qu'on appelait dans les années 50 le « containment » et l'« appeasement ». Le poids des opinions publiques irait plutôt dans le sens d'un « durcissement », mais en refusant tout risque éventuel de conflit.

» On verra le sort réservé aux propositions de M. Brejnev. En tout état de cause, celles-ci auront un effet positif si elles incitent les pays de l'Ouest à la recherche en commun d'un nouveau type de relations avec l'U.R.S.S., alliant la fermeté, la souplesse et l'imagination. »

(SERGE MAFFERT.)

Le retrait de troupes soviétiques du territoire est-allemand

Une initiative sans grande signification militaire

La décision de réduire de vingt mille hommes et de mille chars les troupes soviétiques stationnées en République démocratique allemande (1) n'a pas une grande signification sur le plan des rapports de forces entre l'Est et l'Ouest en Europe centrale. L'initiative de M. Brejnev, du seul point de vue militaire, a encore besoin d'être précisée pour pouvoir être correctement interprétée.

S'agit-il en effet du départ de troupes combattantes ou de la simple diminution de l'environnement de forces combattantes, c'est-à-dire de leur soutien logistique ou des services techniques et administratifs qui accompagnent, dans toutes les armées du monde, les unités de combat ? Pour ce qui concerne les blindés, s'agit-il du retrait des derniers modèles qui équipent l'armée rouge ou des chars les plus anciens que les troupes soviétiques ont l'habitude de conserver longtemps dans leurs dotations de combat de première ou de deuxième ligne, aux côtés des matériels récemment introduits ? C'est en effet une tradition de l'état-major soviétique de ne pas renouveler, nombre pour nombre, les armements en service et de laisser coexister matériels nouveaux et matériels anciens jusqu'à ce que ces derniers présentent, indubitablement, des indices de fatigue ou de vieillesse.

Des ponts aériens

La décision de M. Brejnev pourra être différemment appréciée au moment de son exécution, selon les informations que ne manqueront pas, alors, de recueillir sur le terrain les services occidentaux de renseignements. De toutes façons, le retour en Union soviétique de vingt mille combattants et de mille chars parmi les *plus modernes n'aurait pas da*vantage de signification militaire si l'on se rappelle que les ponts aériens, à propos desquels l'armée rouge a démontré, en Afrique et en Asie par exemple, qu'elle avait acquis une certaine virtuosité technique, peuvent en quelques heures ramener en République *démocratique allemande* les troupes qui en auraient été précédemment retirées.

L'Union soviétique a très sensiblement amélioré ses capacités du transport aérien militaire. Des précédents récents ont montré qu'elle pouvait, à l'heure actuelle, acheminer la valeur de deux divisions parachutistes sur une longue distance, en une seule rotation.

C'est bien du reste cette aptitude des Soviétiques, proches d'un théâtre européen des opé*rations* qui *complique en partie* les discussions de Vienne sur la réduction équilibrée des forces en Europe centale. Les Etats-Unis sont plus éloignés de leurs alliés européens, malgré leurs non moins évidentes capacités d'aérotransport.

Les états-majors occidentaux estiment que les forces du pacte de Varsovie en Europe centrale sont, aujourd'hui, supérieures de plus de 150 000 hommes à celles de l'alliance atlantique. Ces évaluations sont contestées par Moscou. Le volume des forces du pacte de Varsovie en Centre-Europe est, à l'heure actuelle, estimé par les Occidentaux à un total de 114 divisions mobilisant 27 000 chars de combat, 2 500 avions d'appui tactique, 900 hélicoptères moyens et 200 bombardiers lourds.

Il y a trois ans, en 1976-1977, l'effort de guerre soviétique en Europe centrale s'est manifesté par un afflux de matériels neufs (notamment les nouveaux chars T-72 et les nouveaux avions à flèche variable Mig-23) à un rythme très important. On a ensuite, en 1978, assisté à une pause, et, depuis le début de l'année, l'effort a repris à cadence plus faible.

Si bien que le retrait de 20 000 hommes et de 1 000 blindés peut intervenir sans réellement affecter le potentiel de combat et la puissance de feu des unités soviétiques stationnées en République démocratique allemande.

D'autant que, parallèlement, l'Union soviétique continue de construire, à raison de 35 batteries chaque année, le missile tactique SS-20 à trois têtes nucléaires précises qui pourrait lui procurer, après 1983, une supériorité en Centre-Europe pour les armes dites du théâtre.

Le SS-20 est un système mobile à moyenne portée, conçu pour devenir un moyen de destruction, en une seule frappe préventive, des objectifs militaires adverses, comme les installations nucléaires ou les bases classiques.

Pour contrer une telle menace, les Etats-Unis ont proposé à leurs alliés européens de stocker, sur leur territoire, des missiles équivalents du type Pershing-2 (environ 1 800 kilomètres de portée), et ce projet doit être examiné, en décembre prochain, par les représentants des pays membres de l'OTAN.

On pourrait donc imaginer que la décision de M. Brejnev de réduite de 20 000 hommes et de 1 000 chars les troupes soviétiques en République démocratique allemande est un geste concret de bonne volonté destiné à modifier la perception des menaces *mili*taires que peuvent avoir les partenaires européens des Etats-Unis.

Mais, comme le fait observer le gouvernement ouest-allemand dans son dernier Livre blanc sur la défense, *« le déploiement des missiles SS-20 et du bombardier Backfire représente une menace stratégique de dimension nouvelle pour les forces de l'OTAN en Europe »*. S'il est exact — comme on leur en prête l'intention — que les Soviétiques entendent aligner jusqu'à 1 200 missiles SS-20, à un rythme de construction qui serait prochainement porté à 60 ou 75 engins par an, la dernière initiative de M. Brejnev, pour intéressante qu'elle soit, n'est pas de nature à profondément bouleverser le paysage militaire en Europe.

JACQUES ISNARD.

(1) L'Union soviétique maintient en République démocratique allemande un total de vingt divisions, dont dix divisions blindées, ce qui représente une force, y compris l'environnement logistique, de quatre cent mille hommes et de sept mille cinq cents chars. Ces forces sont de la catégorie I dans la classification militaire soviétique, c'est-à-dire qu'elles ont, dès le temps de paix, leur équipement complet et que leurs effectifs atteignent plus de 75 % de ce qui est prévu pour le combat.

● RECTIFICATIF. — Une erreur de ponctuation dans le deuxième article de l'enquête de Manuel Luchert sur « L'autre Allemagne trente ans après » (*le Monde* du 6 octobre) nous a fait attribuer à tort à un diplomate est-allemand la phrase : *« La contagion du socialisme démocratique est l'un de ces dangers de la détente qu'il convient de combattre. »* Il s'agit en fait d'un jugement politique porté par l'auteur de l'article.

Les déclarations du président Eanes

(Suite de la première page.)

» Je vous rappelle, par ailleurs, que, à quelques exceptions près, les critiques dont vous parlez n'ont été ni identiques ni simultanées. Il m'est arrivé de susciter, à la suite d'une même décision, des réactions tout à fait contradictoires, certains m'accusant d'interventionnisme et d'autres d'excès de passivité.

— En revanche, le P.C.P., le seul des grands partis politiques portugais qui s'est manifesté contre votre candidature, semble vous poser beaucoup moins de problèmes. Dans certains milieux conservateurs, on parle même de connivence...

— En ce qui concerne le P.C.P., mon attitude est claire : rien ne m'identifie ni à son idéologie politique ni à sa méthodologie d'organisation ni à ses objectifs spécifiques. Néanmoins tant que le parti communiste respecte la légalité démocratique, ce qui est le cas depuis 1976, il n'y a aucune raison pour que, dans le cadre de mes fonctions institutionnelles, je le place sur un plan d'infériorité.

— Au cours de la dernière année, le Portugal a connu trois gouvernements, tous coupés des partis et bénéficiant exclusivement de la « confiance présidentielle ». Est-ce là du « présidentialisme masqué » ?

— Absolument pas. D'ailleurs, en démocratie, je n'accepte pas l'existence de « masques ». Selon la Constitution portugaise, le gouvernement est doublement responsable : devant le président de la République, dont il a la confiance politique, et devant le Parlement, qui approuve son programme. Cela s'est toujours passé comme ça.

» Les deux premiers gouvernements qui se sont constitués après les législatives de 1976 ont été dus, c'est vrai, à l'initiative des partis politiques. Mais, à partir d'un certain moment, toutes les possibilités d'accord entre les partis se sont épuisées. Dans ces conditions, il ne restait qu'une solution : la formation de gouvernements d'initiative présidentielle. Remarquez que je ne pouvais même pas convoquer des élections anticipées faute de moyens techniques et d'une législation adéquate qui dépendaient de décisions du Parlement.

» Rappelez-vous, d'autre part, que tous les gouvernements sont tombés à la suite de décisions des partis. Enfin, les gouvernements d'initiative présidentielle avaient pour objectif de créer les conditions pour une alliance indirecte entre certains partis politiques qui, tout en étant proches par leurs programmes, refusaient de faire des coalitions formelles.

» Ce processus n'a rien à voir avec un projet présidentialiste, qui suppose l'existence d'un pouvoir de décision non conditionné par le système complexe et instable d'équilibre entre les partis, ni par la nécessité de sauvegarder l'identité de chaque organisation politique.

— Vous n'encouragez pas les gouvernements minoritaires ?...

— Ce n'est pas un secret, surtout pour les dirigeants politiques, que j'ai toujours essayé un rapprochement politique réaliste entre socialistes et sociaux-démocrates. Cela découle tant des résultats électoraux que de la façon dont j'interprète mon élection à la présidence de la République et des positions que j'ai assumées au long de mon mandat.

» Malheureusement, un tel rapprochement, qui pourrait être la clé de la stabilité politique du pays, se heurte à de nombreux obstacles provoqués par une lutte sans trêve pour le pouvoir. Dans cette lutte, on oublie tout : les programmes, les déclarations politiques... On oublie même que les divisions entre socialistes ou entre sociaux-démocrates favorisent les extrémismes et menacent la démocratie.

» Je reste convaincu que la solution des problèmes portugais passe par la création d'un climat de stabilité sociale. Seule une majorité politiquement cohérente peut y parvenir.

Des organisations politiques nouvelles ?

— Considérez-vous que l'échiquier politique portugais correspond à la réalité sociale du pays ?

— La genèse des partis politiques portugais, formés presque tous après le 25 avril, est extrêmement complexe. Des intérêts immédiats, aussi bien sur le plan de l'organisation que de l'idéologie, y ont joué un rôle considérable. Les mouvements sociaux de type anti-communiste ont aussi contribué à conformer les partis tels que nous les connaissons aujourd'hui. A cela est venu s'ajouter un certain traditionalisme propre à la société portugaise, très conditionnée par sa dimension rurale.

» L'évolution politique des dernières années a, de son côté, accentué une tendance des partis à se soumettre à des directions fortement personnalisées. Les rapports personnels sont devenus souvent plus importants que la fidélité aux programmes et aux objectifs idéologiques.

» Ainsi s'explique que la formation de nouveaux partis — processus tout à fait normal lorsqu'un groupe social se sent mal représenté — soit perçue par les directions des partis déjà existants comme une menace que l'on s'empresse de conjurer en essayant de satisfaire tout à la fois des intérêts parfois incompatibles.

» Voilà pourquoi les inflexions stratégiques sont si fréquentes dans notre vie politique.

» Je pense qu'une meilleure correspondance entre les partis et les groupes sociaux serait un facteur de stabilité, même si cela entraînait la constitution d'une ou de plusieurs organisations politiques nouvelles.

— Etre ou ne pas être présidentialiste ? Etre de droite ou de gauche ? Vous êtes, monsieur le président, un personnage énigmatique dont les attitudes déconcertent presque tous les secteurs politiques. Pourriez-vous nous expliquer la logique de vos dernières décisions, surtout depuis le départ de M. Soares et la désignation d'un premier ministre, M. Mota Pinto, nettement associé à des courants de droite ?

— Je n'ai pas renvoyé M. Soares, comme certains l'ont cru, pour en tirer des avantages politiques. Simplement, l'accord de gouvernement signé entre le P.S. et le C.D.S. a été dénoncé par ce dernier parti. J'ai personnellement essayé de convaincre les deux formations de retrouver une plate-forme d'entente. En vain. La rupture étant inévitable, les motifs qui justifiaient ma confiance politique dans ce gouvernement cessaient d'exister. D'ailleurs, M. Soares lui-même avait publiquement déclaré qu'il donnerait sa démission en cas de rupture de l'accord. Il ne l'a pas fait en raison, paraît-il, de l'opinion contraire manifestée, alors, par son parti. Ce que je comprends.

» Je n'ai pas été à l'origine d'un gouvernement associé à des courants de droite. Le gouvernement dont vous parlez était le seul possible dans les conditions politiques de décembre 1978. Il est passé au Parlement avec l'acceptation du P.S. Il était dirigé par une personnalité généralement reconnue comme dissident social-démocrate de l'ancien P.P.D. Et donc de gauche ou, au moins, de centre gauche.

» Vous vous rappelez certainement les circonstances qui ont entouré le rejet par l'Assemblée, du programme du gouvernement de M. Nobre da Costa, sans doute plus proche du P.S. Certains partis ont alors déclaré qu'il était lié au P.C.P. Les communistes, de leur côté, l'ont considéré comme un gouvernement de droite...

» Cela vous en dit long sur la complexité de tout ce qui, au Portugal, touche aux classements idéologiques.

Le pragmatisme non l'utopie

— Certaines forces politiques, situées à droite de l'échiquier, souhaiteraient faire approuver la prochaine révision constitutionnelle par référendum. Accepteriez-vous cette forme de consultation populaire ?

— Si l'on veut défendre l'Etat démocratique, il faut que la révision constitutionnelle ait lieu dans un contexte de légitimité démocratique. Il faut qu'elle suscite le plus grand consensus possible. Et qu'elle soit réaliste. Les solutions pragmatiques doivent l'emporter sur des concepts idéologiques restrictifs, voire utopiques.

» Le référendum est, je le reconnais, un moyen démocratique de consultation populaire, à condition qu'il soit utilisé par des démocrates et avec des objectifs démocratiques.

» Il peut aussi devenir un facteur de radicalisation dans des situations politiquement tendues, entravant ainsi la recherche de solutions fondées sur des accords politiques. Je pense que, actuellement, un référendum ne résoudrait pas les problèmes portugais. Le dialogue permanent, la recherche de compromis et d'accords politiques sont, à mon avis, autrement plus importants que l'organisation de référendums qui débouchent souvent sur des régimes centralisés, personnels ou de parti.

— Toujours dans la perspective de la révision constitutionnelle, j'aimerais savoir comment vous voyez le rôle des militaires dans la vie politique portugaise ?

— La fonction des militaires au Portugal ne peut pas être différente de celle des forces armées dans les autres pays d'Europe occidentale. Les militaires sont des citoyens à part entière. Ils acceptent consciemment, et aussi par éthique professionnelle, de ne pas intervenir par les armes dans les processus démocratiques.

» En ce qui concerne le Conseil de la révolution, je pense qu'il doit être supprimé en 1980. Lors de la révision constitutionnelle. Telle est, du moins, mon interprétation du pacte signé en 1976 entre les partis politiques et les forces armées. Il dépendra, alors, de l'Assemblée qui aura des pouvoirs constituants de créer un organe assurant une partie des fonctions qui sont imparties au Conseil.

— Pour terminer, quelques questions d'actualité. Le 27 septembre, deux ouvriers agricoles de l'Alentejo sont tombés sous les balles de la G.N.R. La gauche appelle ses militants à ne pas répondre à ce qu'elle considère être une « provocation ». Les partis de droite, le C.D.S. et le P.S.D. estiment, de leur côté, que l'incident a été provoqué par le P.C.P., qui chercherait à créer des « martyrs ». Ces deux derniers partis vous accusent, ainsi que le gouvernement, de ne pas faire preuve d'autorité dans cette région du pays. Ils vous demandent d'intervenir...

— L'autorité de l'Etat s'exerce en Alentejo, comme partout au Portugal d'une manière absolue. Pourtant l'Alentejo est devenu un lieu de confrontation idéologique entre le P.O.P. et les partis qui lui sont opposés. Cela explique que les problèmes y prennent, souvent, des dimensions artificielles.

» Il n'y a pas eu au Portugal de véritable réforme agraire, mais seulement une intention de réorganiser la structure de la propriété foncière dans une zone bien définie du pays. On n'est pas encore parvenu à mettre en pratique un programme technique continu et échelonné en ce qui concerne l'application de la loi en question. Malgré l'effort des gouvernements successifs, cette absence de continuité favorise l'exploitation politique.

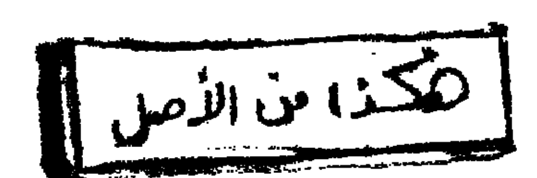
» Il faut créer des conditions pour une évolution. Il faut, d'abord, que les partis et les forces sociales soient prêts à collaborer, donnent des suggestions sur la manière d'appliquer la loi, qui doit être expliquée aux populations. Il faut, ensuite, donner aux coopératives et aux unités collectives de production et aux entreprises agricoles privées les moyens techniques et financiers indispensables à la mise en valeur, dans un sens social, de la terre, à la modification des conditions de vie des travailleurs et à la solution du problème du chômage.

» Cet effort ne doit pas se limiter aux régions du sud du pays. Tout le Portugal est intéressé. Aussi, les ressources disponibles doivent-elles être distribuées selon des critères socialement justes et économiquement raisonnables.

— Monsieur le président, les deux types de structure agricole d'exploitation collective que vous venez de citer sont, plus que jamais, au centre des débats. Le P.C.P. est, naturellement, plus intéressé à défendre les unités collectives alors que le P.S. se préoccupe plutôt du sort des coopératives. Sans l'avouer publiquement, les partis de droite s'engagent à faire disparaître les unes et les autres...

— La Constitution portugaise admet les deux formes d'exploitation collective de la terre, ainsi que la propriété privée. Nous devons les respecter toutes. En ce qui concerne les formes d'exploitation collective, je pense que la solution coopérative s'adapte mieux aux conditions spécifiques de l'Alentejo. Mais, dès lors que les unités collectives sont viables de par leur travail, bien gérées et démocratiquement dirigées, je me sens obligé de les accepter. Et obligé non seulement par des raisons institutionnelles, mais aussi économiques : c'est à partir de comparaisons entre ces deux modèles fonciers, très différents, qu'on pourra tirer des conclusions, qu'on pourra choisir.

Propos recueillis par JOSE REBELO.



DU CHEF DE L'ÉTAT PORTUGAIS

Un même rêve

par MAURICE DUVERGER

Dans leurs conversations, le général Eanes et M. Giscard d'Estaing se borneront-ils à parler des relations franco-portugaises ? On peut penser qu'ils confronteront aussi leurs expériences du pouvoir. Ils ont l'un et *l'autre un même problème personnel :* le renouvellement de leur mandat en 1981, où ils affronteront leurs concitoyens à quelques semaines d'intervalle. Mais, surtout, ils agissent tous les deux dans le cadre d'un système politique fort rare : le régime semi-présidentiel, caractérisé par la présence d'un chef d'Etat désigné au suffrage universel et doté de pouvoirs autonomes en face d'un premier ministre responsable devant l'Assemblée.

Seuls, la Finlande, la France et le Portugal le pratiquent réellement. A Helsinki, l'an prochain, M. Giscard d'Estaing rencontrera son autre homologue, *M. Kekkonen, auquel il demandera* sans doute le secret de son exceptionnelle longévité à la tête d'un Etat où il a pris ses fonctions *en 1956 et a constamment été réélu* depuis lors. Le pouvoir suprême fonctionne de façons très différentes dans les trois nations. *Disposant* d'une majorité parlementaire qu'il dirige, malgré quelques grognements dans ses rangs, le président français a réduit le premier ministre au rôle d'un auxiliaire docile. Régnant dans *les pays sans majorités stables, ses* homologues portugais et finlandais *ne* peuvent plier l'Assemblée à leur volonté, ce qui établit une réelle dualité d'influences. Rien ne garantit que la France ne tombera pas un jour dans une telle situation, qui correspondrait à la tradition des partis de la IIIe et de la IVe République. Il suffirait probablement d'un retour à la proportionnelle pour retomber dans l'impuissance naturelle aux gouvernements sans appui parlementaire solide.

Les prérogatives d'un chef d'Etat *semi-présidentiel ne lui permettent* pas d'y remédier complètement. Elles sont malgré tout plus efficaces que celles d'un véritable chef d'Etat présidentiel, dont M. Carter illustre bien la faiblesse, et naturellement que celles d'un chef d'Etat parlementaire, presque inexistantes. L'exemple de M. Eanes est significatif. Militaire de *carrière, sans ambition ni expérience* politiques, homme de cabinet plutôt que de foule, le président portugais s'est trouvé lancé dans la course à la magistrature suprême en 1976 par la nécessité de trouver pour candidat un général ayant à la fois la confiance des forces armées et celle des partis *politiques. Les premières avaient fait la révolution des œillets* et l'avaient contrôlée jusqu'au bout à travers beaucoup de vicissitudes et de conflits. Elles *ne* voulaient pas abandonner tout le pouvoir aux seconds, qui devaient prendre le relais pour *rétablir la démocratie.*

***

Communistes et gauchistes mis à part, on s'est entendu sur la personne du président actuel, qui semble avoir accepté par devoir, sans grande joie, une fonction qui l'effrayait plus qu'elle ne l'attirait. Elu par plus de *60 % des suffrages exprimés, il* a d'abord confié le gouvernement à Mario Soares, *qui l'a constitué* avec le seul parti socialiste, minoritaire dans une Assemblée où il réunit 40 % des sièges. Jusqu'au renversement de *ce ministère, le chef de l'Etat* s'est acquitté de sa tâche d'une façon qu'il a lui-même qualifiée de discrète : *tentant* d'exercer un « *pouvoir* modérateur, au sens de la science politique », suivant ses propres termes.

S'ouvre ensuite une nouvelle phase, où le général Eanes intervient plus activement dans l'exercice du pouvoir. *Constatant le 24 décembre 1977* que les députés rejettent la formule d'un cabinet minoritaire, il estime *qu'une majorité parlementaire* « stable et cohérente » est désormais nécessaire. Cette déclaration pousse le parti socialiste à s'allier au Centre démocratique et social, petite formation de droite modérée. Une telle coalition dispose d'une base suffisante à l'Assemblée, mais elle reste paralysée par ses contradictions.

En avril 1978, le président critique vivement les carences nationales et l'impuissance gouvernementale. En *juillet, le C.D.S. fait défection : Mario* Soares veut alors rester au pouvoir en recommençant l'expérience d'un ministère socialiste homogène. Il est révoqué par le chef de l'Etat, auquel la Constitution *portugaise* reconnaît *ce droit.*

On entre ainsi dans une troisième phase, où *le général* Eanes gouverne par *l'intermédiaire* de cabinets présidentiels. Trois se sont succédé depuis lors : celui de M. Nobre da Costa, aussitôt renversé par les députés ; celui de M. Mota Pinto, démissionnaire le 7 juin dernier ; celui de *Mme Pintassilgo,* constitué en juillet. Le recours à de tels ministères, formés directement par le chef de l'Etat et groupant des personnalités plus ou moins indépendantes, la plupart éloignées du Parlement, est naturel dans les régimes semi-*présidentiels, où ils permettent* de préparer l'avènement de nouvelles majorités ou de reculer une dissolution finalement inévitable. Bien entendu, ils ne peuvent rester au pouvoir que si l'Assemblée s'y résigne, pour attendre de nouvelles élections ou pour les éviter.

La composition des deux derniers cabinets présidentiels est intéressante : un gouvernement *orienté* à gauche succédant à un gouvernement orienté à droite. A travers eux, la position du président de la République semble indécise. En fait, il poursuit à la fois deux objectifs. D'une part, constituer une équipe qui prenne à bras-le-corps les problèmes réels de la nation, au lieu de *rester dominés par leurs* aspects parlementaires. D'autre part, réunir une majorité de députés capables de soutenir une telle politique, tout en empêchant le pays d'être conduit soit par un bloc de droite, soit par un bloc de gauche. Nul doute que *le général* Eanes et M. Giscard d'Estaing n'aient intérêt à confronter leur rêve centriste, qui est analogue, et ses difficultés de réalisation, qui sont différentes.

***

Il paraît douteux que les prochaines élections permettent de constituer à *Lisbonne* la majorité que le président appelle de ses vœux, *formée par l'union* du parti socialiste et des dissidents sociaux-démocrates. La rigidité du parti communiste d'Alvaro Cunhal rend *aussi douteux* que lui-même puisse gouverner avec Mario Soares. Le Portugal risque ainsi d'être acculé soit à une nouvelle Assemblée impuissante, soit à une victoire de *l'alliance conclue par le* Centre démocratique et social, les monarchistes et l'étrange parti social-démocrate de M. Sa Carneiro, doublement infidèle à son nom. Dans les deux cas, le général Eanes garderait un rôle important. Dans le second, il deviendrait *sans doute* l'un des bastions essentiels protégeant la jeune démocratie portugaise. A travers sa ligne sinueuse, parfois déconcertante à première vue, on décèle une orientation constante vers ce pôle. Elle le pousse à donner un coup de barre tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant *les sautes* du vent politique. M. Giscard d'Estaing aurait tort *d'envier une situation qui correspond* à ses désirs : la sienne est beaucoup moins inconfortable.

LA FIN DU VOYAGE

Le pape a

Jean-Paul II a regagné Rome ce lundi matin 8 octobre, après un voyage de neuf jours en Irlande et aux Etats-Unis. Les deux derniers jours passés à Washington ont été marqués par la rencontre du pape avec le président Carter à la Maison Blanche, samedi 6 octobre.

Dimanche, le pape a prononcé trois discours importants. Le premier, au sanctuaire national de l'Immaculée Conception, était adressé aux religieuses, sur le rôle de celles-ci dans l'Eglise. Le pape était accueilli par sœur Theresa Kane, présidente de la conférence des religieuses, qui a interpellé Jean-Paul II sur son attitude concernant l'ordination des femmes.

« Je vous demande avec insistance de prendre en compte la souffrance et les peines de beaucoup de femmes américaines et d'écouter avec compassion les revendications des femmes, qui représentent la moitié de l'humanité, a déclaré sœur Kane. Vous avez parlé de la dignité de la personne, et cela s'applique aussi aux femmes dans l'Eglise. Celle-ci doit accepter que les femmes puissent participer à tous les ministères. Je vous demande de répondre à l'attente des femmes. »

Dans son discours, le pape n'a pas répondu à cette requête, se contentant de demander à ces dernières d'« adhérer généreusement au magistère authentique de l'Eglise » et de manifester leur consécration « par le signe extérieur permanent d'un vêtement religieux simple et

LES ENTRETIENS AVEC M. CARTER ET LES REPRÉSENTANTS DE L'O.E.A.

Plaidoyers pour un nouvel ordre économique et pour le respect des droits de l'homme

Washington. — Au cours de l'audience qu'il avait accordée à M. Vance, au printemps, à Rome, Jean-Paul II avait surpris le secrétaire d'Etat en lui demandant à brûle-pourpoint, dès le début de leur conversation : « *Parlez-moi de la situation dans les Caraïbes.* » On ignore si le pape a interrogé M. Carter, samedi, sur *le théâtre de la prochaine crise internationale*, car aucune indication n'a filtré sur la conversation de quarante-cinq minutes que les deux hommes ont eue en tête-à-tête. Il est probable que Jean-Paul II n'a pas montré seulement les visages de l'étudiant, du poète, du philosophe et du pasteur, qu'avait salués en lui M. Carter, mais aussi celui de l'homme d'Etat qu'ont fait apparaître les discours publics de samedi.

Ainsi, en déclarant qu'« *il connaît et apprécie les efforts des Etats-Unis pour parvenir à une limitation des armements, en particulier nucléaires* », le pape a réjoui ses hôtes de la Maison Blanche, qui y ont vu un soutien inespéré dans leur combat pour la ratification des accords SALT. Jean-Paul II a été d'ailleurs réaliste en encourageant l'Amérique à assurer « *une réduction prudente et progressive de la capacité destructrice des arsenaux* ». Il ne s'agit donc pas d'aller trop vite, ni, ont conclu certains, d'ignorer le potentiel militaire soviétique.

Le pape a, d'autre part, attiré l'attention sur les responsabilités particulières des Etats-Unis au plan mondial : « *L'Amérique*, a-t-il dit, *a fait preuve de bonté et de générosité dans les dernières décennies en fournissant de la nourriture aux affamés du monde. Elle fera preuve, j'en suis sûr, de la même générosité dans sa contribution à l'établissement d'un ordre mondial créant les conditions économiques et commerciales nécessaires pour des rapports plus justes entre tous les pays du monde, dans le respect de leur dignité et de leur personnalité.* » « *Cet effort doit se poursuivre*, a-t-il ajouté, « *même s'il implique un changement notable dans les attitudes et le style de vie de ceux qui bénéficient d'une plus grande part des ressources.* »

Un autre appel aux accents politiques a été lancé à l'occasion d'une visite que le pape a rendue ensuite au siège de l'Organisation des Etats américains : « *Si certaines idéologies*, a-t-il dit en espagnol aux diplomates rassemblés, *ou certaines interprétations données aux préoccupations légitimes concernant la sécurité nationale devaient conduire à soumettre à l'Etat l'homme, sa dignité et ses droits, elles cesseraient dans cette même mesure d'être humaines et ne pourraient prétendre à aucune référence chrétienne, sinon par une grossière tromperie.* » Le pape a tempéré cet avertissement aux dictateurs « chrétiens » du sud du continent en admettant que « *des difficultés et des expériences historiques peuvent appeler parfois des mesures exceptionnelles, une certaine période de maturation préparant de nouveaux progrès dans la voie du partage des responsabilités.* » Cependant, même ces exceptions ne « *justifient jamais les attaques contre la dignité inviolable de la personne humaine et les droits authentiques qui la protègent* », a proclamé le pape.

« Le souci des autres »

M. Carter, qui n'est jamais aussi à l'aise que dans les grandes occasions religieuses, s'est montré parfois encore plus inspiré que son hôte ; par exemple, lorsqu'il a remercié le pape du « réexamen » auquel sa visite a conduit les Américains. « *Le souci des autres nous rend forts et nous donne du courage*, a-t-il dit, *alors que la poursuite aveugle de buts égoïstes, celui d'avoir plus au lieu d'être plus, nous laisse vides et déprimés, solitaires et craintifs.* » Le président, qui avait prononcé en polonais la première phrase de son discours de bienvenue, a encore dit : « *La puissance de l'esprit humain ne peut être subordonnée par la puissance de l'Etat. Votre courage a inspiré votre pays natal. Il inspire maintenant le monde.* »

La déclaration publiée par la Maison Blanche après les entretiens, en accord avec les services du Vatican, s'arrête sur quelques problèmes internationaux. Ceux d'Amérique latine, d'Afrique australe et d'Asie sont simplement mentionnés, *tandis que*, en réponse au plaidoyer du président en faveur des accords de Camp *David, le pape s'est borné à* « *réaffirmer l'intérêt spécial porté par le Saint-Siège au processus de paix au Proche-Orient et au besoin de trouver une solution acceptable sur le plan international à ces graves problèmes* ». M. Carter et le pape sont d'accord en revanche pour « *arrêter la prolifération des armements* » ; pour « *condamner en commun le recours à la violence en Irlande du Nord par toutes les parties et pour tout motif* » ; enfin, pour estimer que « *la promotion des droits de l'homme représente l'idée dominante de notre époque* ».

Six mille invités à la Maison Blanche

Jean-Paul II et le président ont encore lancé un appel à tous les Etats en vue de « *soutenir les efforts visant à alléger les souffrances des affamés et des réfugiés* ». Toutefois, le drame de l'Indochine semble surtout avoir été invoqué au cours d'une *session de travail que M. Mondale*, le vice-président, et plusieurs collaborateurs du président ont *eu parallèlement avec Mgr Casaroli* et d'autres membres de l'entourage pontifical. Les mêmes participants *ont passé en revue* l'application de l'Acte final de la conférence d'Helsinki, dont le Vatican est *signataire. Ils ont* déclaré attendre de la conférence de révision de Madrid, en 1980, de nouveaux progrès *des droits* de l'homme, en particulier de la liberté de conscience dans le monde entier.

En fait, Jean-Paul II a passé la plupart de ses trois heures de séjour à la Maison Blanche à saluer diverses personnalités, notamment les six mille invités d'une réception donnée sur la pelouse sud, la plus gigantesque jamais tenue en ces lieux. Ce fut l'occasion de revoir le vieux leader syndical George Meany, affaibli au point d'être méconnaissable, véhiculé dans un fauteuil roulant par son successeur à la tête de l'A.F.L.-C.I.O., M. Kirkland. Les supporters de M. Carter dans la campagne électorale à venir avaient été conviés par centaines des diverses régions du pays, mais le « clan Kennedy » était lui aussi abondamment représenté. Il ne manquait que le sénateur Kennedy lui-même, qui, ayant déjà accueilli le pape il y a une semaine à Boston, n'avait pas jugé nécessaire de se déplacer.

MICHEL TATU.

L'homme charismatique

De notre envoyé spécial

Washington. — Aux Etats-Unis, le voyage de Jean-Paul II a fait éclater deux vérités : le pape est une des personnalités publiques les plus *populaires au monde ; le message qu'il* délivre avec force est un plaidoyer pour un retour aux valeurs les plus *traditionnelles. Et le paradoxe* apparent est la juxtaposition de ces deux vérités, l'accueil délirant du porteur de ce message intransigeant par un peuple connu pour son libéralisme et son refus d'autoritarisme.

Il a conduit sa tournée américaine de main de maître, remportant un succès qui doit faire pâlir d'envie les politiciens les plus chevronnés. On a dit, non sans raison, que si le *poste de président du monde* existait, il serait élu sans difficulté.

Quant au message qu'il prêche, *c'est celui d'un christianisme austère*, rigoureux, ascétique, qui se traduit par le rejet d'une société de *consommation, matérialiste et permissive* ; par le refus du racisme et de toutes les discriminations qui perpétuent les inégalités entre les hommes ; par le partage entre riches et pauvres et entre nations développées et *sous-développées* ; par la condamnation de la violence et de la course aux armements et la promotion de la paix et de la justice.

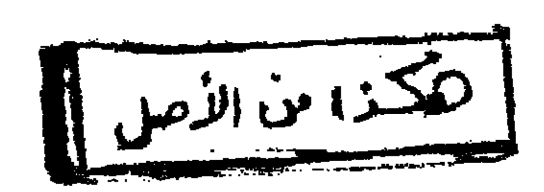
Sur le plan de la morale individuelle, c'est le vigoureux rappel des *interdictions* de tout ce qui menace la *famille* : le divorce, la contraception, l'avortement, l'homosexualité, l'euthanasie.

Ce message a-t-il été entendu ? La *contestation publique qui s'est* manifestée envers le pape a été très discrète. Quelques murmures *chez des prêtres et des religieuses* ; quelques pancartes sur la route du cortège pontifical proclamant l'égalité de l'homme et de la femme ou *le droit des femmes à disposer de* leurs corps. Mais dans l'ensemble l'enthousiasme a prévalu. Même les opposants ont été séduits, telle cette religieuse qui avouait : « *Cela me fait de la peine d'exprimer mon désaccord avec quelqu'un que j'aime.* »

Une minorité, à la recherche d'une autorité morale dans un monde à la dérive, accueille certes les fortes paroles du pape avec soulagement : enfin un vrai leader, un vrai chef qui apporte les solutions à *nos problèmes* ! Mais la majorité de ceux qui écoutaient Jean-Paul II n'ont, *semble-t-il, pas vraiment entendu* ses paroles.

Subjugués par sa personne, *fascinés par sa présence, ils* applaudissaient l'homme charismatique plus que son message. Selon l'adage *anglais*, ce qui importe pour eux c'est « *the singer not the song* » (le chanteur pas la chanson). Or l'homme partira, mais le message restera. Une fois la lune de miel finie, l'enseignement de Jean-Paul II risque d'aggraver les divisions qui déchirent l'Eglise aux Etats-Unis.

ALAIN WOODROW.



DE JEAN-PAUL II

regagné Rome

convenable ». Pour marquer leur désapprobation, un certain nombre de religieuses en civil se sont levées silencieusement.

Le deuxième discours a été prononcé à l'Université catholique, devant les professeurs et les étudiants. Après avoir souligné l'importance d'une recherche scientifique de haute qualité et poursuivie librement au service de la vérité, le pape a affirmé que l'Eglise a besoin de théologiens, à condition que ceux-ci cherchent leur inspiration dans l'écriture et la tradition de l'Eglise interpétées par le magistère authentique. « C'est le droit des fidèles, a conclu Jean-Paul II, de ne pas être troublés par des théories et des hypothèses qu'ils ne peuvent pas juger faute de formation ou qui sont facilement simplifiées par l'opinion publique à des fins étrangères à la vérité. »

Le dernier discours était l'homélie prononcée par le pape au cours de la messe concélébrée dimanche après-midi, avant son départ pour Rome, sur le Mall à Washington, devant cent quatre-vingt mille personnes : beaucoup moins que prévu. Tout le sermon était consacré à la défense de la famille et Jean-Paul II a, de nouveau, condamné le divorce, la contraception et l'avortement. Stigmatisant notre société matérialiste et égoïste, le pape a lancé un appel aux catholiques, aux chrétiens, aux juifs et à tous les hommes de bonne volonté pour « défendre la vie dans toute sa plénitude et promouvoir tous les droits humains ».

La dernière vedette

(Suite de la première page.)

Les cadres français, constate *l'Expansion*, *« en sont à un point de leur histoire où pour tout conquérant, pour tout créateur, pour tout dirigeant, vient se poser, insidieuse et obsédante, une double question : à quoi bon ? Et quoi d'autre ? »*

Les « cadres » sont-ils seuls à se le demander ? Pour citer encore Garaudy, *« nos sociétés meurent de n'avoir pas de but »*, et le discours politique, quel que soit celui qui le tient, tombe le plus souvent à plat. Bien des gens ratifieraient sans doute le jugement de Françoise Jurgensen, maître des requêtes au Conseil d'Etat, première femme à être sortie major de l'ENA, et que *le Nouvel Observateur* présente aujourd'hui comme « l'un des cinquante inconnus qui sont l'avenir » : *« Le grand homme politique aujourd'hui, c'est le pape. C'est le seul que j'arrive à écouter. »* Précisons que le papa de Mme Jurgensen est M. Chandernagor, député socialiste de la Creuse.

Jean-Paul II apparaît en effet, à bien des égards, comme l'homme de la situation. Dans un monde anxieux, frileux, revenu de tout, il incarne la certitude tranquille, à la fois impavide et bienveillante. Paul VI — *« notre éminentissime cardinal Hamlet »*, l'avait surnommé Jean XXIII, — portait sur son visage les stigmates de l'angoisse et du déchirement. Les trente-trois jours de Jean-Paul Ier n'auront été que le passage d'un éphémère. Son ombre diaphane ne fait que mieux ressortir la solidité de son successeur dont le Père Bruckberger constate à juste titre dans son dernier livre à quel point il donne *« l'impression d'être bien dans sa peau* (2) » : *« Dieu a mis sur vos épaules*, écrit-il, *le poids du monde. Rien qu'à vous regarder, cela on le sait; on sait que jamais vous ne vous déchargerez de ce fardeau... »*

Eh oui, on le sait ! Et le sens profond de cette affluence, sur son parcours, est bien clair : des millions et des millions de gens, dont quantité ne doivent pas être précisément des catholiques militants, ont, plus ou moins confus, le sentiment que le pape est mieux à même que quiconque de les aider à vivre et à survivre.

Mais n'est-ce pas se faire illusion ? De quel pouvoir dispose-t-il, face à des empires qui dépensent plus d'un milliard de dollars par jour pour préparer la prochaine dernière ? Empruntons la réponse à *l'Economist*, dont le nom à lui seul indique qu'il n'est suspect à première vue ni de spiritualisme ni *a fortiori* de papisme excessifs : *« Such Magnetism is Power »* : un tel magnétisme confère

D'autres en auraient la tête tournée. Celui-là, avec son style très simple, très paternel, qui n'est pas sans évoquer celui de Jean XXIII, son émotion, et, *last but not least*, son humour, paraît bien résister aux tentations du culte de la personnalité. Sans doute est-ce parce qu'il possède, contre lui, ancrée au fond de son être, la seule arme absolue : la foi qui lui enseigne qu'il n'est que le vicaire du Christ, le serviteur des serviteurs de Dieu.

Cette foi, éprouvée par quarante ans de résistance sur le terrain, en Pologne, *aux entreprises* des nazis, puis des communistes, explique pour une bonne part la guerre qu'il a déclarée au modernisme ambiant. Elle est au demeurant parfaitement conforme à l'enseignement de Paul VI qui écrivait dans son testament : *« Sur le monde : qu'on ne croie pas lui faire du bien en épousant ses pensées, ses coutumes, ses goûts, mais en l'étudiant, en l'aimant, et en le servant. »*

Cela dit, on a peine à imaginer qu'un homme aussi averti des réalités contemporaines ne mesure pas le peu d'effet que risquent d'avoir sur nombre de ses *ouailles* ses exhortations à la morale sexuelle la plus traditionnaliste, sa condamnation répétée du mariage ecclésiastique, son refus de laisser les femmes accéder à la prêtrise, le bon marché qu'il fait de la condition des homosexuels, son hostilité non seulement à l'avortement, mais à toute espèce de contraception, de plus en plus difficile à justifier en un temps où l'exubérance démographique du tiers-monde compromet de manière dramatique ses approvisionnements.

Sans doute le pape a-t-il là aussi un dessein tactique : il pense qu'il est avant tout nécessaire de rassembler le troupeau, de mettre fin à une pratique de plus en plus généralisée du « libre examen » qui tend à faire ressembler l'Eglise de Rome à une Eglise protestante. Reste que ce langage heurte bien des fidèles qui mesurent la dureté de la vie de chaque jour et ne comprennent pas que l'évidente bonté du souverain pontife ne le pousse pas à adapter davantage l'enseignement traditionnel aux conditions du monde contemporain. Et qu'il n'est pas de nature à beaucoup attirer ceux qui, étrangers à l'Eglise romaine, pourraient être tentés par ailleurs de prêter attention aux appels d'un homme auquel la conjoncture a donné une incroyable présence.

Or il se trouve que si l'on quitte ce domaine-là pour atteindre à celui de la politique, le message de Jean-Paul II entérine au contraire une considérable évolution du Saint-Siège. Et il serait bien fâcheux que le conservatisme, pour ne pas dire l'intégrisme, d'un discours voile le progressisme de l'autre. Car, enfin, voilà un pape qui consacre le plus clair de son adresse aux Nations unies à l'exaltation des droits de l'homme, notion qui se situe dans la droite ligne de cette philosophie des Lumières relayée par la maçonnerie, contre lesquelles l'Eglise de Rome n'a pas eu jadis de mots assez forts qui, loin de réclamer un monopole ou une préséance pour le catholicisme, exalte l'œcuménisme, honore les juifs, fait appel à toutes les religions pour qu'elles travaillent ensemble à la défense de la paix. Qui revendique *« l'égalité des droits sans discrimination fondée sur l'origine, la race, le sexe, la nationalité, la confession religieuse, les convictions politiques ou autres »*.

Quelle sera, une fois retombés les applaudissements, la portée pratique de la prédication pontificale ? De celle de Paul VI, premier à parcourir les routes du monde, il faut bien constater que les effets ont été plutôt limités. Il prêchait dans le désert, et donnait *l'impression d'en être conscient*. De Jean-Paul II rayonne au contraire un extraordinaire sentiment de confiance : son ambition de contribuer à la réconciliation de l'humanité avec elle-même saute aux yeux. Que dans son esprit elle puisse revêtir la forme d'initiatives spécifiques est non moins évident. Ce n'est pas par hasard qu'il a mentionné dans son discours aux Nations unies le rôle joué par le Vatican pour résoudre le différend argentino-chilien à propos du canal de Beagle. Qu'il ait parlé aussitôt après du Proche-Orient, de *« la considération et de la juste solution du problème palestinien »*, en même temps que du *« respect de la nature particulière du problème de Jérusalem »*, et de *« l'intégralité territoriale du Liban »*, la main tendue au représentant de l'O.L.P., le *« Shalom »* adressé aux juifs de New-York disent assez qu'il espère bien jouer un rôle dans cette partie du monde où il ne tardera pas à se rendre.

Pape politique, il peut déjà se targuer d'avoir obtenu certains dividendes appréciables. En Amérique latine, où vit désormais la plus forte communauté catholique de la planète, l'Eglise catholique est devenue, face aux régimes en place, la principale force de résistance. A l'Est, depuis le voyage en Pologne, la fiction d'une religion marginale a volé en éclats : à la limite, c'est le parti communiste qui est marginal.

En Irlande, *l'Economist* juge que le succès de la visite du pape et le ton sans appel, *« allant bien au-delà des espoirs les plus fous »*, sur lequel il a condamné la violence mettent Mme Thatcher et son ministre spécialisé en mesure de prendre une initiative *bien plus audacieuse* que ce qu'*ils* avaient pu envisager auparavant. Aux Etats-Unis, la plus grande nation protestante du monde, une visite pontificale aurait soulevé, il y a quelques années encore, un tollé, et Paul VI, lorsqu'il était venu parler à l'ONU, s'était bien gardé d'en sortir. Les temps ont bien changé, et James Reston n'hésite pas à écrire que la venue de Jean-Paul II a *« conduit les responsables à réaliser la force de la conviction morale et ramené les Américains aux choses essentielles »*.

Reston est un commentateur chevronné, qui en a vu bien d'autres et qui s'exprime toujours avec beaucoup de mesure. N'aurait-il pas pour une fois un peu forcé la note ? Plus que toute autre, la nation américaine est prompte aux emballements éphémères, et son poids dans les affaires du monde ne cesse de décroître, ne serait-ce qu'en raison de ce fait tout simple que, à la fin du siècle, qui s'approche à grands pas, pour 80 % l'humanité vivra dans le tiers-monde. Ces 80 %, Amérique latine à part, le discours du pape a-t-il beaucoup de chances de les toucher ? Il cherche actuellement à rétablir un lien avec Pékin. Y parviendra-t-il ? A la différence de l'ex-chef d'Etat soviétique Podgorny, qui ne craignit pas de se rendre au Vatican, M. Hua Guofeng a refusé de profiter de sa venue en Europe pour rencontrer Jean-Paul II. La prédication de celui-ci peut-elle avoir le moindre écho dans ce pays, qui est à la fois le plus peuplé et le moins religieux du monde ?

Peut-être après tout cela n'a-t-il guère d'importance. Car l'appel au changement qu'a lancé le souverain pontife, ce n'est pas aux pauvres qu'il s'adresse, mais aux riches et aux puissants. C'est à eux qu'il a voulu montrer la vanité de leur richesse et de leur puissance. C'est eux qu'il a voulu ramener, pour reprendre l'expression de Reston, aux choses « essentielles ». Or l'essentiel, c'est que ce monde a besoin de se réconcilier avec lui-même et de partager ses ressources au lieu de se préparer à la guerre pour les matières premières et l'énergie. A cet égard, il est bon, il est excellent, que le pape ait choisi le pays le plus riche, celui qui a le plus cru au bonheur par l'argent et par la consommation, sous l'ombre protectrice du parapluie nucléaire, pour dénoncer *« l'abîme entre la minorité de ceux qui sont abusivement riches et la multitude de ceux qui sont dans la misère »*, comme les *« mécanismes internationaux qui subordonnent l'existence humaine à la domination d'un progrès économique mal conçu »*.

Donner mauvaise conscience aux riches, individus et peuples, les persuader qu'ils ont le devoir de venir en aide à l'humanité souffrante : c'est la condition *sine qua non* d'une transformation des rapports internationaux. La nation américaine a une vieille tradition de générosité, et elle insulte son histoire en consacrant tant d'argent à s'armer et si peu assister les autres. Le pape aurait peut-être été mieux entendu si, au lieu de s'en tenir à des généralités, il avait émaillé ses discours d'exemples précis, s'il avait demandé que l'on se mobilise, toutes affaires cessantes, pour sauver le Cambodge. Il reste que, jamais sans doute, on n'avait tant répété aux Américains, et à travers eux à l'opinion internationale, l'absolue nécessité et la possibilité d'un monde autre, moins injuste et moins absurde.

ANDRÉ FONTAINE.

---

(1) Roger Garaudy, *Appel aux vivants*, Seuil.
(2) R.P. Bruckberger, *Lettre à Jean-Paul II, pape de l'an 2000*, Stock.

Les vaisseaux brûlés ?

par HENRI FESQUET

Les portes du Vatican se sont refermées — pour un temps — sur ce pape itinérant, dont on dit un peu naïvement qu'il est un *« athlète de Dieu »*. Jean-Paul II ne va pas faire retraite pour autant, car le plus petit Etat du monde est une plate-forme appréciable : des dizaines de milliers de fidèles y défilent chaque semaine pour acclamer l'évêque de Rome et entendre son enseignement. Mais ce ne seront plus les millions de catholiques d'Irlande et des Etats-Unis aujourd'hui rentrés, *eux aussi, à la maison*.

La fée des grands spectacles a rangé sa baguette magique : la grisaille des jours ordinaires reprend ses droits. Au pape des jours de liesse, des homélies fracassantes et des confetti de la gloire, succède un pape méditatif, s'interrogeant sur les résultats de ses déplacements. *Sic transit gloria mundi.* A supposer que *se prolonge* une *prodigieuse* popularité dont les grands et jusqu'aux *évêques* se montrent jaloux, peut-elle servir de base à un gouvernement, surtout quand il y a peu de vases communicants entre les gestes, les paroles et les faits ? Les papes eux-mêmes ne disposent pas de chèques en blanc. Jean-*Paul II — acteur né — sait* mieux que personne qu'il est plus qu'un acteur et il pourrait redire avec la conviction de la foi : *« Non nobis domine, non nobis... »* Ce n'est pas à nous, Seigneur, mais à ton nom, que va tout honneur.

Pour l'instant, le pendule vacille entre le feu d'artifice des vivats, la séduction de ce maître ès communication et le programme de son pontificat naissant. Celui que Radio-Vatican a appelé avec emphase un *« véritable dirigeant mondial »* ne parle pas pour ne rien dire, et l'on commence à se demander si ses propos sont toujours *inspirés*.

Au reste, qu'a fait l'Eglise des droits de l'homme au cours de sa propre histoire et qu'en fait-elle encore ?

Le pape n'a-t-il pas brûlé ses vaisseaux en se posant, au su et au vu de millions de personnes, comme un adversaire irréductible de tant de conquêtes de l'homme moderne ? L'Eglise catholique est une des rares puissances à refuser l'égalité des droits aux femmes alors que l'Evangile est, pour notre époque, extraordinairement féministe comment persister à refuser aux femmes enceintes le droit d'avorter, lorsque les circonstances le requièrent ? *Comment persister* à condamner les relations sexuelles avant le mariage et à culpabiliser ceux *qui s'aiment* ?

Comment persister à proscrire les moyens contraceptifs chimiques en se polarisant sur une encyclique vieille de onze ans et dont chacun sait qu'il s'en est fallu de fort peu pour qu'elle dise le contraire ? Comment persister à interdire l'accès de la prêtrise à des hommes *mariés* comme si l'amour d'une femme était incompatible avec le sacerdoce ? Comment persister à rejeter les homosexuels et à prétendre les empêcher de suivre la nature dont ils ont hérité ?

Certes, le catholicisme est libre de tourner le dos à ces récentes acquisitions de la culture et d'en stigmatiser — sans difficulté — les abus flagrants. Après tout, le pape actuel ne fait que reprendre ses prédécesseurs.

Sur ces questions brûlantes, ce pape réputé si humain ne veut avoir aucune idée personnelle.

Quant aux chrétiens qui connaissent le poids et la chaleur du sang et de la chair, ils ont, eux, des idées personnelles nées du contact avec les conflits *et avec les événements, « ces maîtres que Dieu nous donne de sa main »* (Pascal). Qui l'emportera des doctrinaires en chambre ou des praticiens ? A regarder le passé de l'Eglise et la débandade de tant de positions réputées impérissables, la réponse ne paraît pas douteuse.

L'ombre de Luther, excommu*nié voici quatre siècles, n'a cessé* de rôder autour de Vatican II. Mgr Marcel Lefebvre ne s'y est pas trompé. L'*aggiornamento* de l'Eglise romaine doit beaucoup au Réformateur. Mais aucune mise à jour n'est jamais terminée...

Le Monde

politique

LA FIN DU VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Giscard d'Estaing : « Mon ambition est que la France apparaisse comme un modèle d'État libéral »

Au cours de la dernière journée de son voyage dans le Sud-Ouest, M. Valéry Giscard d'Estaing a très fortement souligné, samedi 6 octobre, devant les élus locaux réunis à la préfecture de la Gironde, l'importance qu'il attache au plan de développement des responsabilités locales dont le Sénat poursuit actuellement l'examen.

Le chef de l'Etat a notamment déclaré : *« Si le Parlement retient les propositions du gouvernement, l'année 1980 sera marquée par l'un des événements politiques les plus importants depuis le vote de la Constitution de la Vᵉ République : la refonte des rapports entre les collectivités locales et l'Etat. J'ai bien dit un événement politique. Le projet de loi en cours d'examen par le Sénat apporte trois innovations majeures : il libère les collectivités locales des tutelles et des contrôles* a priori. *Il redistribue les compétences entre les communes, les départements et l'Etat pour clarifier les responsabilités, il institue de nouvelles formes d'information et de participation des citoyens aux affaires locales. C'est là une première étape, préalable nécessaire avant la décentralisation proprement dite, qui donnera lieu à un prochain texte. Les transferts de compétences seront naturellement assortis de transferts de recettes correspondantes.*

» La France a les institutions politiques d'un pays libéral, mais elle n'a pas éliminé au plan local les sécrétions bureaucratiques qui découlent d'une longue habitude de centralisation administrative.

» Mon ambition est que, pour le 200ᵉ anniversaire de la Révolution, la Rrance apparaisse dans le monde comme un modèle d'Etat libéral. Libéral par les possibilités d'expression offertes aux minorités, libéral par l'organisation des pouvoirs au niveau national et par l'exercice au niveau local de toutes les responsabilités qui ne relèvent pas de l'intérêt national.

» Je dis cela devant des Girondins. Je ne crois pas qu'il soit possible en France de réconcilier tout à fait les Girondins et les Jacobins, même si leurs relations sont plus détendues aujourd'hui qu'elles ne la furent dans les années 1793. Je ne le crois pas car chacun de nous est ainsi fait qu'il est tour à tour légitimement Jacobin et Girondin. La vérité est dans la mesure et dans la juste proportion. Je dis donc qu'après des années de centralisation, l'aiguille du cadrant doit s'infléchir vers plus de décentralisation, en d'autres termes, qu'il faut faire, messieurs les Jacobins, un pas vers les Girondins. »

Un hommage à M. Chaban-Delmas

M. Giscard d'Estaing a été ensuite reçu à l'hôtel de ville de Bordeaux, où il a rendu hommage à M. Jacques Chaban-Delmas, maire de la ville. Evoquant la candidature du président de l'Assemblée nationale à l'élection présidentielle, en 1974, le président de la République a déclaré, en effet, à l'adresse de son hôte : « *Je peux le dire maintenant. Vous aviez les qualités pour prétendre aux fonctions les plus élevées de notre République. Je sais aussi que celle de maire de Bordeaux est la fonction à laquelle vous teniez le plus.* »

M. Giscard d'Estaing s'est aussi longuement étendu sur le travail de M. Chaban-Delmas à la direction de la municipalité bordelaise en affirmant que le nom de celui-ci resterait attaché « *à la période de splendeur que la ville a connue depuis la libération* ».

Invité à dire ce qu'il pensait des propos élogieux ainsi tenus à son égard par le chef de l'Etat, M. Chaban-Delmas a indiqué, dimanche 7 octobre, au micro d'Europe 1 : « *On est toujours en réserve de quelque chose, mais on ne sait pas de quoi. Je ne donne aucune interprétation politique à cet éloge. Je ne pense pas une seconde que le président de la République soit venu en Aquitaine pour faire une tournée des premiers ministres possibles. Il connaît son monde politique et n'a pas besoin de venir voir sur place. Rien n'obligeait le président de la République à dire que j'avais toutes les capacités pour diriger la France. C'est une opinion qu'il a dû se forger il y a déjà un certain temps quand il était, pendant trois ans, ministre de l'économie et des finances de mon gouvernement. Le président Giscard d'Estaing a été tout à fait* fair play », a conclu le maire de Bordeaux.

« EUROPE-ÉCOLOGIE » DÉNONCE LA VOLONTÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'« OCCUPER LE TERRITOIRE ÉCOLOGIQUE ».

Les responsables d'Europe-Ecologie, réunis samedi 6 et dimanche 7 octobre à Saint-Germain (Yvelines), ont fixé aux 24 et 25 novembre, à Lyon, les assises écologistes qu'ils avaient initialement prévues pour le 11 novembre. Les animateurs d'Europe-Ecologie ont évoqué également la perspective de l'élection présidentielle de 1981. Ils ont déclaré :

« Un an et demi avant l'élection présidentielle de 1981, Europe-Ecologie refuse d'entrer dans le jeu d'une campagne électorale déjà commencée dans la bousculade des ambitions personnelles. Cependant, cette campagne l'oblige à désavouer dès maintenant toute candidature à prétention écologique, improvisée sans aucune concertation des écologistes eux-mêmes. Ce désaveu vise les sectaires de toutes tendances, et en particulier le président de la République, dont la volonté d'occupation du territoire écologique est d'ailleurs démentie chaque jour par la politique de son gouvernement (en matière de démocratie ou en matière de sécurité nucléaire). Préoccupés par d'autres actions prioritaires, les responsables d'Europe-Ecologie ne choisiront pas avant l'an prochain, en pleine responsabilité et hors de toute précipitation, leur mode d'intervention dans la campagne présidentielle. »

A Bordeaux

Le chef de l'État annonce la nomination d'un parlementaire chargé d'étudier les problèmes de détention provisoire

Au cours de sa visite samedi 6 octobre à l'Ecole nationale de la magistrature, à Bordeaux, M. Giscard d'Estaing a annoncé la nomination d'un « Monsieur détention provisoire » : « *Les lenteurs non indispensables des procédures troublent le fonctionnement de la justice,* a-t-il déclaré, *particulièrement dans le cas des détentions provisoires. Tantôt des individus sont maintenus en prison au-delà du temps qui eût été strictement nécessaire à l'instruction et au jugement de leur affaire. Tantôt, à l'inverse, des délais excessifs peuvent inciter à une mise en liberté dangereuse parce que prématurée. C'est pourquoi je viens de demander au premier ministre de désigner un parlementaire en mission auprès du ministre de la justice pour étudier les problèmes que pose encore la détention provisoire, bien que la réforme de 1976 ait déjà amélioré les choses sur ce point.* »

Le chef de l'Etat a ajouté : « *L'opinion considère le juge comme l'un des garants de la paix publique. L'histoire lui a appris en effet qu'une société de liberté ne peut survivre dans l'anarchie. Les magistrats ne peuvent dans ce domaine se soustraire à leurs responsabilités éminentes, sauf à laisser se développer des formes individuelles et arbitraires de justice ouvrant la voie à toutes les exactions et compromettant la sécurité des relations sociales et l'exercice des libertés.* »

M. Giscard d'Estaing a plaidé en faveur d'une justice « *rapide* » et « *accessible à tous* ». « *La modernisation du langage judiciaire,* a-t-il déclaré, *la gratuité des procédures civiles, réalisées le 1ᵉʳ janvier 1978, l'aménagement permanent des conditions d'ouverture de l'aide judiciaire, ont permis des progrès substantiels. Mais il dépend aussi de l'effort personnel des magistrats que les citoyens se sentent plus proches de leur justice. Plus que par le passé, les magistrats doivent être à l'écoute de la société. Ils savent désormais que leur décision doit être comprise et donc clairement expliquée pour être acceptée.* »

***

Les déclarations du chef de l'Etat sur la détention provisoire confirment les propos du garde des sceaux (le Monde *daté 14-15 janvier) selon lesquels le régime de cette détention va être* « repensé ». *La réforme de 1976 à laquelle fait allusion M. Giscard d'Estaing est la loi du 6 août 1975 entrée en vigueur le 1ᵉʳ janvier de l'année suivante. Cette loi limite à six mois la durée de la détention provisoire pour les délinquants primaires encourant une peine inférieure à cinq ans d'emprisonnement. Mais elle n'intéresse qu'un millier de prévenus chaque année.*

Le régime général de la détention provisoire est fixé par l'article 144 du code de procédure pénale. Aux termes de cet article, cette détention ne peut en particulier être ordonnée que si la libération de l'intéressé risque d'avoir pour effet de troubler l'ordre public. Le nombre de personnes détenues provisoirement (67 756 en 1976, 70 171 en 1977 et 68 401 en 1978 sur environ 120 000 personnes incarcérées) prouve que cet article est interprété avec rigueur. Mais que rien ne s'oppose, dans la loi, à l'assouplissement qu'appelle de ses vœux le chef de l'Etat.

On peut faire observer qu'une mission semblable à celle qui va être proposée à un parlementaire avait été notamment confiée en 1974 à Mme Hélène Dorlhac, alors secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire. Celle-ci avait manifesté son intention d'améliorer, comme le fait aujourd'hui le chef de l'Etat, le régime de la détention provisoire. On sait ce qu'il en est. — B. L.G.

Jeux et enjeux

Ce que *la Lettre de la Nation* de ce lundi nomme un « *petit jeu amusant* » a effectivement agité le monde politique pendant *un week-end. La question posée* était : M. Giscard d'Estaing a-t-il, au cours de son voyage en Aquitaine, fait connaître les noms des trois personnalités parmi lesquelles il choisira le successeur de M. Barre ? « *Petit jeu amusant* » *et... tentant, puisqu'une* certaine vraisemblance n'en est pas absente : les hommages rendus à MM. Jean-François Poncet, Robert Boulin et Jacques Chaban-Delmas étaient suffisamment appuyés pour qu'on puisse admettre qu'ils sortaient du cadre de la courtoisie de rigueur en *de telles circonstances (encore* qu'en ce qui concerne M. Chaban-Delmas on ait pu y voir quelque perfidie). En outre, chacun des trois hommes cités peut effectivement être rangé au nombre de ceux que le chef de l'Etat pourrait appeler d'ici à 1981.

Reste toutefois qu'il n'est pas tellement dans la manière de M. Giscard d'Estaing de dévoiler ses intentions de cette façon. Son style serait même plutôt, quand il se sait ainsi attendu et guetté, de dissimuler le vrai de ses projets. De là à penser qu'au cours de ce voyage il s'est plu, par moments, à amuser la galerie, il n'y a qu'un pas. Faut-il considérer, comme le fait *Pierre Charpy,* que le chef de l'Etat « *est trop subtil pour publier ses desseins en images d'Epinal* » ? Faut-il faire la part du peu d'estime où il tient la presse ? Ou tenir compte d'un certain penchant pour les *surprises bein préparées ?* Il y a sans doute des trois.

A cela s'ajoute, en ce qui concerne M. François-Poncet, que le pari est encore plus risqué. Puisqu'on en est aux analyses de textes, *il faut, en effet, remarquer que, dans les* propos tenus jeudi soir à Agen, M. Giscard d'Estaing avait présenté l'actuel ministre des affaires étrangères comme l'homme qui conduirait les *négociations* précédant l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Et il avait indiqué que *ces négociations seraient* longues. Donc, à moins d'admettre que ce soit le premier ministre qui puisse être appelé à mener directement une telle affaire, c'est plutôt un bail de longue durée au Quai d'Orsay qui a été offert à *M. François-Poncet.*

Une polémique avivée

Du côté de l'opposition, les déclarations du président sur *l'ouverture, la décrispation et le* consensus ont avivé, s'il en était besoin la polémique entre le P.C. et le P.S. ; les communistes trouvent dans les entretiens entre M. Giscard d'Estaing et M. André Labarrère, maire P.S. de Pau, matière à aggraver leurs accusations de collusion entre les socialistes et le pouvoir. *A cela s'ajoute qu'au sein* même du parti socialiste les amis de M. Mitterrand semblent s'interroger désormais sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir, pour le premier secrétaire, de faire connaître, officiellement et plus tôt que prévu, son intention d'être candidat à la présidence de la République en 1981. Les *sondages montrent, en effet,* que la démarche « extérieure » de M. Rocard est actuellement payante et que sa popularité s'accroît ; ce qui pourrait placer le parti devant la nécessité de le désigner de préférence à M. Mitterrand dont la cote continue de baisser.

On sent dans les déclarations de MM. Chevènement et Hernu, par exemple, une certaine impatience à voir le premier secrétaire agir de manière à freiner le processus. D'autant que M. Rocard, après une période *de relatif silence, semble décidé* à aller à nouveau de l'avant : il a accordé une interview au *Figaro-Dimanche* et sera l'invité, le 14 octobre, du Club de la *presse d'Europe 1. Même si* M. Mitterrand peut se prévaloir d'une image meilleure que celle de M. Rocard au sein des électorats socialiste et communiste, il ne peut lui échapper que — selon les dernières enquêtes d'opinion — le député des Yvelines lui reprend du terrain dans ces secteurs-là aussi. (Lire *page 14.*)

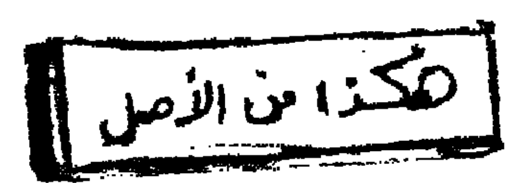
Le premier secrétaire veut attendre, pour se lancer dans *la bataille, que le* « *projet socialiste* » soit définitivement adopté, et il paraît moins pressé que ses amis. Mais il semble bien que ceux-ci fassent ce qu'ils peuvent pour rendre irréversible la logique menant à sa candidature. La réorganisation de l'appareil socialiste se poursuit de manière à mettre à sa disposi*tion un instrument efficace et* discipliné, qui éviterait la mise en place d'une structure *ad hoc* semblable à celle qui avait été créée en 1974. De même, on travaille déjà sur les thèmes qui pourraient être ceux de sa campagne ; en particulier, on réfléchit aux moyens de combattre l'image « homme du passé » sur *laquelle ne manquent pas d'in*sister les adversaires, pour y substituer celle de l' « homme d'expérience » nécessaire au pays en temps de crise.

N.-J. B.

« LA LETTRE DE LA NATION » : amusant mais prématuré.

Dans *La Lettre de la Nation,* organe du R.P.R., du lundi 8 octobre, Pierre Charpy évoque « le concours de pronostics » que le président de la République aurait ouvert pour savoir quel successeur il envisage de donner au premier ministre. Il écrit : « *Ce petit jeu est amusant. Il est de toute façon prématuré. Nous l'avons déjà écrit. Mais il semble surtout que s'y livrer est se faire du président une image bien naïve. Valéry Giscard d'Estaing est trop subtil pour publier ses desseins en images d'Epinal. Comme a dit Jacques Chaban-Delmas :* « Il connaît son monde politique et n'a pas besoin de venir voir sur place. »

● *Le président de la République* inaugurera, le 11 octobre, l'exposition Picasso au Grand-Palais, et se rendra, le 12 octobre, à Niort (Deux-Sèvres) et à Poitiers (Vienne), où il prononcera un discours devant les participants de la première journée nationale des agents de maîtrise.



DANS LE SUD-OUEST

La grande inquiétude des paysans de Provence-Côte d'Azur

« OUBLIÉS AU SOLEIL... »

De notre envoyé spécial

Du 4 au 6 octobre, M. Giscard d'Estaing a visité le Sud-Ouest, quelques semaines avant que les conseils régionaux d'Aquitaine de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon n'arrêtent leurs positions sur le plan décennal promis par le chef de l'Etat, et qui doit entrer en application dès 1980.

Cet intérêt pour le Sud-Ouest, en dépit de la désillusion que manifestent notamment les Jeunes Agriculteurs, irrite profondément les paysans d'outre-Rhône, ceux de Provence-Côte d'Azur. Au regard des difficultés qui, selon eux, les attendent avec l'élargissement de la Communauté économique européenne, ils ont le sentiment d'être des « oubliés au soleil ».

Aix-en-Provence. — *« Et nous alors ! »* C'est ce que semblait dire M. Pierre Delmas, président de la chambre régionale de Provence-Côte d'Azur, au moment — il y aura bientôt un an — où *le Monde* publiait une série d'articles sur le thème de l'élargissement du Marché commun. Comme les pouvoirs publics, nous avions mis la Provence à l'écart de cette enquête. Et M. Delmas, comme ses pairs en agriculture, de nous inciter à regarder la marée des serres luisantes autour de l'étang de Berre ou les langues de fleurs du littoral varois qui tentent de résister aux pressions du béton.

La région est trop vaste, trop diverse pour supporter une description exhaustive. Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et, dans une moindre mesure, Alpes-Maritimes, qui couvrent les deux tiers de ce territoire, connaissent les difficultés spécifiques de l'économie montagnarde. A cette nuance près que le climat méditerranéen pousse loin sa pointe jusqu'à Gap : c'est-à-dire été sec, sols pauvres et érodés, marqués par une surexploitation passée. Derrière la frange de culture très intensive de légumes et de fleurs, serrée sur le littoral, vient la Provence traditionnelle, coupée de la mer par des massifs, où se pratique une culture extensive ; puis ce sont les plaines alluviales du Rhône et de la Durance, jardin potager de la France. Tout à fait dans l'Ouest, la Camargue s'interroge sur la disparition de son riz...

Au total, cinquante-huit mille exploitations. La population active agricole par rapport à la population active totale est faible (5,9 %). Mais cette moyenne recouvre des extrêmes : 3,4 % seulement dans les Bouches-du-Rhône, 14,7 % dans le Vaucluse. En outre, la proportion de salariés agricoles est nettement plus élevée que dans le reste de la France. La taille des exploitations, enfin, n'est pas significative pour les productions les plus courantes. Rappelons seulement que sur 1 % de sa surface agricole la région produit 13 % du tonnage français de légumes, 20 % des fruits et, sur 0,2 % seulement, plus du quart des fleurs. Diversité encore avec l'élevage ovin — un million de têtes — dans les pré-Alpes surtout.

Cette diversité s'exprime aussi dans les revenus : Alpes-de-Haute-Provence, Var et Hautes-Alpes sont dans le peloton de queue des départements français, alors qu'Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Vaucluse, qui se trouvent respectivement aux trente-quatrième, dix-septième et quatorzième rang, ont quelques difficultés à se faire plaindre.

Face à la concurrence espagnole, les atouts de la région — ensoleillement et précocité — risquent bien d'être des handicaps. Le défi, là comme ailleurs, ne sera relevé que par ceux qui le veulent.

« Pas de calculs savants »

M. Notari est un jeune serriste. Quatre hectares de serres et de tunnels en plastique. Il a investi dans les « serres chaudes », c'est-à-dire chauffées : une cathédrale de verre de 13 000 mètres carrés, qui s'ouvre et se ferme automatiquement en fonction de la température. « *Théoriquement, avec des serres lourdes (par opposition aux tunnels en plastique) on peut tout faire,* dit-il. *Mais le marché de la floriculture est arrivé à saturation ; dans les légumes, les créneaux sont de plus en plus étroits. Le Marché commun à neuf est déjà une pétaudière monstre. Ce qui fait peur avec l'élargissement, ce n'est pas la précocité des productions espagnoles, c'est le dumping que l'Espagne exercera quand elle sera dans la C.E.E. Moi, je ne fais pas de calculs savants : dans dix ans, on ne sait pas ce que feront les tomates. Ce qui nous sauve pour le moment, c'est notre avance technique sur l'Espagne et l'Italie.* »

M. Notari vend ses tomates, salades et autres légumes au marché d'intérêt national de Marseille et de Cavaillon à des grossistes : « *On maîtrise les structures de production,* dit-il, *mais pas celles de la vente.* »

« *Asseyez-vous un instant. J'en ai pour une minute. Un télex à passer en Allemagne.* » Apparemment, la concurrence espagnole n'inquiète guère M. Tassone, du G.A.E.C. (Groupement agricole d'exploitation en commun) des Baïsses, dans les Gravons. Ce quartier des Gravons représente le plus grand espace de vitres et de plastique de France : 500 hectares de serres, exploitées par des maraîchés expropriés de la ceinture verte de Marseille. Ils ont fait du légume de plein air dans les années 1960, puis est venue la technique du petit tunnel en plastique, la « chenille » qui dure un an, puis ce grand tunnel qu'on conserve cinq ou six ans, et enfin les serres lourdes.

M. Tassone était frigoriste. Il a commencé par tordre des tubes pour monter seul ses tunnels. En société avec son beau-frère, il crée un G.A.E.C. (Groupement agricole d'exploitation en commun). « *Aujourd'hui, on me cherche des poux dans la tête, car nous employons plus de vingt salariés. Il paraît qu'on doit changer de formule juridique. Coût : 100 000 francs et plus de trois mois de travail comptable.* » Le G.A.E.C. livre lui-même les magasins qui bientôt demandent des produits que les 8 hectares de serres ne fournissent pas. Avec ses associés, M. Tassone crée alors une S.A.R.L. C'est elle qui achète au G.A.E.C. et aux producteurs voisins, et qui vend, qui exporte même, en Allemagne, un à deux semi-remorques par semaine sur Sarrebruck. Il vendra aussi en Espagne s'il le faut : « *La course à la précocité est intéressante si on n'est pas trop nombreux à la faire. Si la production dépasse la consommation de 10 %, le prix chute de moitié. L'important, c'est de suivre la demande et ne pas s'obstiner à faire des grosses tomates ou d'énormes laitues si les Allemands veulent du petit calibre.* »

Le premier en France et, semble-t-il, encore le seul, le G.A.E.C. des Baïsses a cru au procédé de conservation de M. Blaizat (*le Monde* du 30 décembre 1978), qui devrait permettre d'ouvrir des marchés sur Abidjan ou Madagascar avec transport par bateau.

« En centimes, je ne compte pas »

L'eau coule à flots dans les serres de M. Tassone. C'est qu'avec le soleil il faut de l'eau, et, justement, l'eau arrive sous pression à la borne de chaque exploitation, du moins de celles qui ont accepté le contrat de la Société du canal de Provence chargée de l'aménagement hydraulique de la région. « *On arrose les laitues, trois fois par jour. 6 000 mètres cubes à l'hectare. 15 centimes du mètre carré. Autant dire rien du tout. En centimes, je ne compte pas.* »

L'aménagement hydraulique de la Provence et l'irrigation ont changé les conditions de production des serristes, permis l'intensification des productions sur le littoral. Ils sont à même de modifier aussi le visage agricole de la Provence, facilitant la reconversion de certaines cultures.

M. Nivière, à la ferme des Quatre-Tours, livre son vin à la coopérative de Rousset dans le pays d'Aix : « *La moitié de la production de la cave est en appellation d'origine contrôlée (A.O.C.), les deux tiers du reste, en cépage noble, le vin de Rousset. La cave a donné des primes pour planter des cépages améliorateurs. Depuis trois ans, l'eau du canal de Provence arrive dans la plaine. Les gens ont alors tendance à remplacer la vigne par d'autres cultures. Si bien que la vigne remonte sur les coteaux, là où elle est le mieux pour la qualité. Sur Rousset, tout ce qui s'arrache en plaine est replanté sur les coteaux.* »

M. Nivière lui-même, sur ses 25 hectares cultivables, n'en consacre plus que la moitié à la vigne. « *On est passé à l'irrigation en 1977. Si on ne s'y était pas mis, on aurait fait des bêtises, comme si on avait refusé l'électricité. J'ai fait des légumes de plein champ, puis du maïs sur 5 hectares. Rendement : 80 quintaux et séchage à l'air, avec les anciennes méthodes. Mais l'eau coûte cher, par rapport à la valeur des produits : 400 F à 500 F par hectare.* »

La reconversion nécessaire dans les petites zones où la vigne n'est pas à sa place, nécessaire encore parce que le revenu à l'hectare de fruits, ou de légumes, avec les charges de main-d'œuvre et de chauffage, n'est pas compétitif, n'était pas bien vue par des dirigeants agricoles : la profession ne voulait pas de faille dans son système. Accepter le remplacement de la vigne retirait du poids aux organisations viticoles. Aussi aujourd'hui ne parle-t-on pas de reconversion, mais de cultures d'appoint : c'est l'introduction du maïs qui remplace parfois des blés à trop faible rendement (la moyenne, dans les Bouches-du-Rhône, ne s'élève qu'à 28 quintaux par hectare) et qui permet de diminuer le volume des « importations » céréalières régionales, destinées à l'alimentation animale ; ce sont les cultures porte-graines (semence de maïs, potagères, fourragères), qui ont besoin d'isolement pour éviter la pollinisation. Ce peut être le remplacement de mauvaises prairies par des cultures fourragères et, partant, une augmentation des productions animales et surtout ovines. Les idées ne manquent pas. Le mouvement est amorcé, un peu dans le désordre, sans plan régional. Et, surtout, la Société du Canal de Provence qui pousse à cette mutation, doit déployer des trésors de diplomatie pour ne pas heurter les services de développement des organismes professionnels.

Fruits, légumes, vignes, fleurs et cultures d'appoint ont besoin d'eau. Les deux tiers du revenu agricole sont le fait des cultures irriguées, et la région provençale, avec ses 137 000 hectares arrosés, détient le quart des surfaces irriguées françaises. Mais cette avance technique risque d'être compromise. La vétusté du réseau sur 100 000 hectares environ fait craindre des accidents culturaux : ce sont de petits canaux de terre, nécessitant des nettoyages annuels, avec des contraintes d'utilisation (tour d'arrosage à heure et date fixes, maniement manuel des vannes, main-d'œuvre) qui grèvent le prix de l'eau. Une rupture de berge au 15 juillet dans la Basse-Provence peut avoir des conséquences catastrophiques sur les récoltes. Aux crédits qui seraient nécessaires pour moderniser ce réseau s'ajoutent ceux dont la Société du canal de Provence a besoin pour mener à bien sa troisième tranche de travaux, permettant d'apporter l'eau sur 30 000 hectares supplémentaires.

La deuxième source d'inquiétude dans la région réside, comme le soulignait un récent rapport du Conseil économique et social, dans l'inégalité des efforts consentis par la France par rapport aux concurrents méditerranéens. Les plus directs d'entre eux, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, sont sur le point de rattraper le niveau d'équipement français.

Aussi les paysans provençaux craignent-ils que, oubliés par le plan Sud-Ouest, ils soient aussi oubliés par l'expansion des crédits d'hydraulique promis par le ministère de l'agriculture pour les futurs budgets nationaux d'équipement.

« *On n'est pas représenté à Paris du fait de nos divisions,* nous a dit un agriculteur. *Du fait de l'hétérogénéité des cultures, nos intérêts ne sont pas liés. Si vous voulez crier, il faut aller à Paris. Ici, les dirigeants proches de la base n'en ont ni le temps ni les moyens. Les autres y vont...* »

JACQUES GRALL.

POLITIQUE

POINT DE VUE

La majorité et la « nouvelle droite »

par PHILIPPE PONTET (*)

POUR leurs adversaires, l'amalgame entre « giscardisme » et « *nouvelle droite* » (*qui ne serait* que *la* face cachée du premier et *lui apporterait un surcroît de justification théorique*) est tentant. *Que les* intéressés s'en défendent, et ceux-là d'expliquer que les divergences en*tretenues avec la « nouvelle droite »* ne le sont que pour mieux dissimuler la « droite actuellement au pouvoir » *derrière une apparence de centre* gauche, progressiste, libéral et républicain.

Cette confusion sciemment entretenue, doit être dissipée. Aussi brillantes quelles puissent être parfois, les thèses de la « nouvelle droite » sont totalement incompatibles avec la philosophie politique de ceux qui soutiennent l'action du président de *la République.*

Tout n'est évidemment pas à rejeter dans les idées de la « nouvelle *droite ». On peut notamment partager* son analyse du marxisme, philosophie « indépassable » comme disait Jean-*Paul Sartre et dont l'échec a effectivement* été rarement dépassé là où l'on a essayé de l'appliquer.

Face aux excès actuels de la démarche égalitaire, il n'est pas malsain non plus de vouloir réaffirmer haut et *fort* le droit à la différence et de refuser l'égalitarisme s'il doit signifier massification, nivellement par le bas et uniformité.

Quant à la nécessité évoquée par la « nouvelle droite », devant l'utopie des théories autogestionnaires, d'un ordre, d'une *hiérarchie*, du commandement par *les* meilleurs — que l'on peut effectivement baptiser « élite » — elle apparaît évidente à quiconque s'est *penché, ne* serait-ce que dans son expérience quotidienne de citoyen ou de travailleur, sur le fonctionnement des sociétés humaines. Elle demande simplement à être nuancée par la participation et la diffusion des responsabilités.

Enfin, il n'y a aucune difficulté à réclamer avec la « *nouvelle droite* » le recul de l'économisme et la prééminence du politique, thèse également chère à la gauche, qui a toujours été affirmée avec force par la majorité. La priorité donnée actuellement *par le gouvernement* au redressement économique ne change rien à cette détermination : elle procède simplement de l'analyse *politique* selon laquelle la poursuite du progrès social et des grandes réformes souhaitables ne se réalisera que si la base d'une situation économique assainie et d'entreprises fortes, adaptées aux nouvelles données de la compétition mondiale.

Dans le projet de société giscardien, la volonté politique l'emporte sur le hasard et les contraintes économiques. *Il y* est simplement tenu compte de ces contraintes, plus que chez ceux qui ignorent depuis main*tenant si longtemps l'exercice du* pouvoir. La gauche française a perdu sa crédibilité à trop vouloir *affirmer* la primauté du politique et du social dans des programmes de gouvernement totalement irréalistes.

Mais, au-delà de quelques convergences dans les analyses, la majorité et ceux qui approuvent *Démocratie française* ne peuvent que rejeter l'ensemble des thèses de la « .ouvelle droite ».

Ses étranges élucubrations sur l'héritage culturel des Européens *sont parfaitement* irrecevables. Les mythes celtiques et scandinaves, les deux germaniques, sont des *éléments* respectables du *passé* européen. Ils ne sauraient en constituer ni la totalité ni *l'essence. Il n'y a pas si* longtemps, de l'autre côté du Rhin, une idéologie détestable abusa aussi de *ces références, avec les conséquences* que l'on sait.

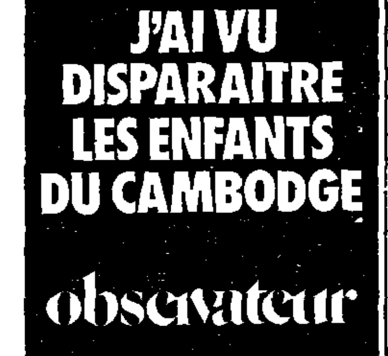
Excessives et périlleuses apparais*sent aussi l'administration absolue de* la « *nouvelle droite* » pour la Grèce antique et sa condamnation sans *appel du judéo-christianisme* L'apport gréco-romain *à notre* culture, à notre sens esthétique, à nos conceptions *politiques et juridiques est effectivement* immense Mais quatre mille ans de judaïsme puis de christia*nisme et d'humanisme nous ont au* moins apporté autant. Ils nous ont conduits notamment à combattre sans relâche l'injustice, l'oppression et la pauvreté ; combat qui est naturellement au centre de la vision du monde de la majorité présidentielle.

Car, à la différence de la « nouvelle droite », la majorité *ne* désespère *pas* de l'homme. Son objectif fondamental et spirituel, en effet, consiste précisément à lutter, autant que faire se peut, contre les *déterminismes naturels*, biologiques et sociologiques sur lesquels la « nouvelle droite » insiste peut-être d'autant plus qu'elle nourrit le vœu inavouable de les transformer en fatalités.

Et c'est là que la philosophie poli*tique de la majorité présidentielle* rejoint les idéologies dites de gauche et n'a plus aucun dénominateur commun avec la « *nouvelle droite* », trop empressée à célébrer partout et toujours la loi du plus fort. *La défense des faibles et des « exclus », la* réduction des inégalités, largement abordées par le président de la Répu*blique dans Démocratie française,* constituent, au contraire, une ligne directrice majeure de son projet de *société. La politique d'égalit' des* chances à l'école pour tous les jeunes Français, le relèvement systématique des revenus les plus bas et, de façon plus générale, l'écrasement de la hiérarchie des revenus, l'adoption d'une législation parmi les plus avancées du monde en faveur des handicapés et des personnes âgées, les nombreuses *mesures* prises pour hâter l'égalité effective des hommes et des femmes en sont autant de témoignages.

Le péché principal, d'ambition sans doute, de la « *nouvelle droite* » est de commettre la même erreur que le marxisme, c'est-à-dire de se présenter comme une idéologie globale *à prétentions* scientifiques et dogmatiques. Un tel système fermé ne peut conduire qu'à *l'illusion* et à *l'échec. La recherche pluraliste* de la majorité, derrière le président de *la* République, consiste, au *contraire, à refuser toute approche* globale et doctrinaire de la société, à surmonter l'antagonisme gauche-*droite, pour ne retenir* que ce que chacune a de bon et de complémentaire. *C'est* pourquoi, *à lire honnêtement Démocratie française, on y* trouvera bien plus de convergences avec les idées des grands théori*ciens du socialisme non marxiste* qu'avec celles de la « nouvelle droite ».

(*) Vice-président des clubs Perspectives et Réalités.





Bureaux

Posez le même problème à tous les conseils en implantation d'entreprises. Sari vous propose plus de solutions.

Il ne s'agit pas d'une affirmation gratuite. Sari est constituée de l'équipe la plus complète qui soit, d'experts absolument complémentaires. Chacun d'eux peut compter sur les informations techniques de ceux qui l'entourent.
Il est logique que leur choix de suggestions en soit plus riche.
Sari ne se contente pas de proposer un choix étendu de m2 de bureaux.
Sari recherche pour ses clients, les bureaux dont la conception correspond exactement aux impératifs d'utilisation de l'entreprise. Et, Sari peut le faire, car Sari fait partie d'un groupe qui est aussi constructeur.
Sari étudie avec ses clients les moyens de financement les mieux adaptés à la structure financière de l'entreprise.
Sari peut prendre en charge pour ses clients tous les travaux d'aménagement, depuis les simples cloisonnements jusqu'à l'installation d'ordinateurs et toute la bureaumatique.
Sari assiste ses clients dans toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre d'une nouvelle implantation.
Sari, filiale d'un grand groupe qui construit, étudie et finance, est à côté de ses clients à toutes les étapes de l'implantation.
Cela, un simple agent immobilier ne saurait le faire.



Conseil en Immobilier d'Entreprises
32, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Téléphone : 720.14.15.

Groupe SEERI, filiale des Compagnies d'Assurances du Groupe Drouot et du Groupe Worms.

POLITIQUE

M. PASCAL GAUCHON (P.F.N.) : la droite est libérée.

M. Pascal Gauchon, membre du bureau politique du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), qui participait, samedi 6 et dimanche 7 octobre, à Naples, au congrès du Mouvement social italien, a notamment déclaré, à propos de la situation politique française :

« La droite est libérée. Libérée des craintes que pouvait provoquer une union de la gauche puissante et unie, susceptible de prendre le pouvoir ; libérée de la séduction que pouvait exercer sur elle un R.P.R. ayant résolument rompu avec le gaullisme ; libérée du doute qui pouvait exister sur les intentions de Valéry Giscard d'Estaing. Les choses sont claires : la gauche désunie n'est plus capable de prendre le pouvoir. Valéry Giscard d'Estaing s'oriente de plus en plus vers la social-démocratie, et ses porte-parole sont maintenant des Simone Veil, Stoléru ou Lecanuet ; le R.P.R. se recroqueville sur l'orthodoxie gaulliste, en même temps qu'il renonce à toute opposition à Valéry Giscard d'Estaing. La droite n'a plus aucune raison de soutenir des hommes qui la trompent ou qui se couchent. Il faut la réunir. Tel sera le travail d'une nouvelle droite politique incarnée par le Parti des forces nouvelles, moderne et ouverte, capable d'accueillir toutes les sensibilités et toutes les familles de la droite et qui s'oriente en priorité vers la droite déçue par la majorité. »

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES GRANDES VILLES ROMPENT LE DIALOGUE AVEC LE GOUVERNEMENT

Le congrès des secrétaires généraux des grandes villes de France, qui s'est tenu à Royan, le 6 octobre, a décidé, à l'unanimité, de rompre le dialogue avec le ministère de l'intérieur. Les quatre cents délégués ont approuvé leur président, M. Roger Panabière, qui déclarait : « *Les discussions avec le gouvernement n'ont plus aucun intérêt puisque les échanges ne s'instaurent que sur l'accessoire.* » Face à certaines dispositions du projet de loi sur le développement des communes, en discussion devant le Sénat, ils ont noté qu' « *aucune des remarques faites par les secrétaires généraux n'a été prise en compte* ». Ayant accepté le principe du libre choix par le maire de son secrétaire général, ils estiment que « *cette possibilité ne doit pas se transformer en droit de répudiation* » et proposent « *l'institution d'un corps comme il en existe dans la fonction publique et au sein duquel puiseraient les maires* ».

Parlant de cette question, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, avait déclaré, le 2 octobre, au Sénat :

« Une solution analogue à celle des attachés communaux, dont l'échelonnement indiciaire coïncide avec celui de la plupart des secrétaires généraux, doit être trouvée pour les secrétaires généraux de grandes villes. Dans cette optique, la création d'un grade d'administrateur communal paraît s'imposer.

» Avec la création de tels grades, les communes, quelle que soit leur taille, disposeront d'un vivier de cadres dans lequel elles pourront puiser en fonction de leurs besoins. »

LES MAIRES DE GUYANE DEMANDENT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

A l'occasion de son vingtième congrès, l'Association des maires de Guyane, que préside M. André Lecante (P.S.G.), maire de Montsinéry-Tonnegrande, a demandé aux conseillers généraux et aux parlementaires du département « *de poser, dans les meilleurs délais, auprès du gouvernement, le problème du changement du statut politico-administratif de la Guyane* ». L'Association estime, en effet, que le processus de départementalisation « *est inefficace, inopérant, et n'a pas permis à la Guyane d'assurer son développement économique* ». Elle souhaite la création d'une nouvelle collectivité territoriale « *gérée par un pouvoir exécutif local* ».

Les maires guyanais désapprouvent, d'autre part, « *les conditions dans lesquelles l'immigration est menée présentement par le gouvernement* » ; ils demandent « *la mise en place d'un plan concerté d'immigration, approuvé, organisé par les élus guyanais et contrôlé par eux* ».

● ERRATUM. — Une série de « coquilles » ont altéré le compte rendu des travaux de la commission des finances de l'Assemblée nationale dans *le Monde* du 6 octobre. MM. Icart et Gantier appartiennent au groupe U.D.F. (et non « U.O.F. »). L'article 2 du projet de loi de finances pour 1980 a été repoussé (et non « supprimé »). L'amendement de M. Icart, adopté par la commission, tend à *porter* de 2 000 F à 2 400 F la réduction d'impôts consacrée aux contribuables qui perçoivent l'équivalent du SMIC.

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS RADICAL

M. Prouteau écrit aux militants M. Péronnet compte sur M. Robert Fabre

Avant le congrès du parti radical, qui s'ouvre à Paris vendredi 12 octobre, M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'État à la petite et moyenne industrie (et candidat à la première vice-présidence de parti, à la suite d'un accord avec M. Bariani), a adressé à tous les membres de la formation une plaquette de vingt-quatre pages intitulée : *l'Engagement radical, lettre à un militant*. Dans cette lettre, M. Prouteau revient sur les « *sources du radicalisme* », pose comme thèse la nécessité d'une « *troisième voie* » ouvrant « *le chemin d'une société nouvelle, libérée du conservatisme et du dogme révolutionnaire* ».

Il constate que le parti radical « *traverse actuellement une grande période d'affaiblissement* », qu'il est « *éclaté* » et qu'il a conclu « *des alliances séparées* ». Il ajoute : « *Le sursaut s'impose donc. En 1979, nous devons nous interroger sur les voies et moyens de notre avenir. L'objectif est celui de la reconstruction de notre appareil politique dans le pays. Cette rénovation doit se réaliser à partir d'un projet radical et d'une ligne politique explicites.* »

Le projet que propose le secrétaire d'État est « *la réforme républicaine* » fondée sur le « *pacte de participation* », un « *nouveau pacte solidariste* » et « *une nouvelle économie de coresponsabilité* ».

De son côté, M. Péronnet, député de l'Allier, président d'honneur du parti, affirmait dans une interview publiée samedi 6 octobre par le quotidien *la Montagne* : « *Plus le parti radical s'engage au sein de l'U.D.F., moins il représente le radicalisme (...). Plus le parti se fond dans une nébuleuse conservatrice, plus il perd de son attrait auprès d'une clientèle qui soutient le président de la République, mais regrette que sa politique soit un peu trop conservatrice.* »

Pour M. Péronnet, les militants radicaux réunis pour les assises du parti se trouveront devant le choix suivant : soit constituer un parti « *suffisamment fort pour faire au sein de cette alliance contrepoids à la tendance conservatrice* », soit « *se diriger vers un radicalisme nouveau et vraiment réformateur* ». M. Péronnet compte, dans cette perspective, sur l'ancien président du M.R.G., M. Fabre, dont il espère le retour chez les radicaux valoisiens : « *Rien ne se fera sans lui*, affirme-t-il, *mais qu'il n'attende pas, car chaque jour lui fait perdre un peu de son audience.* »

A DIGOIN (SAONE-ET-LOIRE)

Les électeurs retourneront aux urnes après plusieurs mois de crise

La crise qui régnait au sein du conseil municipal de Digoin (Saône-et-Loire) depuis la fin de 1977 a abouti, vendredi 5 octobre, à la démission de l'ensemble des élus.

Quand au soir des élections municipales de mars 1977, la liste d'union de la gauche avait obtenu la majorité des sièges, sa première tâche avait consisté à désigner un maire à la suite de la non-élection de son chef de file, M. Gillot (P.S.). Le choix s'était porté alors sur un socialiste, M. Louard, avocat, habitant Charolles, commune distante de 25 kilomètres.

Moins d'un an après, les premières dissensions était apparues au sein de la nouvelle assemblée, où l'on reprochait au maire ses absences et une incapacité à gérer les affaires municipales. Ce dont M. Louard se défendit en arguant qu'on était « venu le chercher » et qu'il était « mal secondé ».

Malgré les pressions de l'ensemble des conseillers communistes, socialistes et des élus sans étiquette de la liste minoritaire, M. Louard ne se démit pas de ses fonctions. La municipalité décida la désignation de quatre adjoints supplémentaires et la suppression de ses indemnités au maire. Après trois propositions de budget repoussées, le maire avait demandé la dissolution du conseil municipal au préfet, qui avat refusé, suggérant aux élus de donner leur démission et de se représenter. Ainsi les élections partielles destinées à pourvoir deux sièges vacants après le décès d'un conseiller et le départ d'un autre se seraient transformées en élections générales. Les élus communistes de Digoin, hostiles à cette solution, ont demandé par la voix de leur chef de file, M. Cantat, conseiller général, la démission du préfet, M. Coury. Ils se sont également rendus à l'hôtel Matignon, le mois dernier, pour « exiger » auprès du premier ministre la dissolution du conseil municipal.

Après plusieurs séances houleuses, les vingt-quatre conseillers municipaux (8 socialistes et apparentés, 6 communistes et 10 sans étiquette) ont finalement décidé de donner leur démission. Le premier tour de scrutin est fixé au dimanche 21 octobre.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

PAS-DE-CALAIS : canton de Hucqueliers (1er tour).

Inscr. : 5 131 ; vot. : 4 332 ; suffr. expr. : 4 248 ; MM. Dominique de la Gorce, mod. maj. 2 784 voix, ELU ; Gérard Cornet, P.S., 1 062 ; Robert Bailleux, P.C. 402.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Gabriel de la Gorce (mod. maj.), récemment décédé. Il avait été réélu au premier tour des élections cantonales de mars 1976 avec 3 683 voix contre 971 à M. Daniel Vasseur (P.S.) et 183 à M. Antoine Caron (P.-C.) sur 4,237 suffrages exprimés.

Les deux représentants gauche enregistrent une sensible progression : *plus de 5 points en pourcentage pour le P.C., dont le score* passe de 4,32 % des suffrages exprimés à 9,46 % ; plus de 2 points pour le P.S., dont les voix représentent 25 % des suffrages exprimés contre 22,91 % en 1976. M. Dominique de la Gorce a recueilli près de 300 suffrages de moins que son oncle en 1976.]

Le mouvement Régions-Europe a élu une nouvelle équipe dirigeante

De notre correspondant

Vannes. — Les dirigeants de Régions-Europe, qui se sont réunis samedi 6 octobre à Pontivy (*Morbihan*) *pour débattre de* l'avenir de leur mouvement, ont élu un nouveau collectif chargé de définir une « *plate-forme d'objectifs* » et d'étudier « *les moyens de continuer l'action entreprise à l'occasion des élections européennes* ».

Cette nouvelle équipe dirigeante est composée de sept personnes : Mme Yannick Pelletier, professeur (Saint-Brieuc); MM. Patrick Bellec, publicitaire (Paris); Michel Barré, géologue (Paris) ; Marc Le Layec, cadre commercial (Fay-de-Bretagne) ; Michel Moisan, directeur de laboratoire (Carhaix) ; Rémi Chauvet, dit Myrdhin, musicien (Rennes), et Jean Polivet, journaliste (Lamballe), qui figuraient tous sur la liste conduite par M. Jean-Edern Hallier lors du scrutin du 10 juin.

Ce dernier, qui n'assistait pas à cette réunion, a adressé à ses amis bretons un message dans lequel il tire de la consultation européennes les enseignements suivants : « *La Bretagne seule ne suffisait pas à élire des représentants à l'Assemblée européenne. Aujourd'hui, si l'on m'avait donné carte blanche, notamment lors des négociations avec le P.S.U. et les écologistes, qui ont été si près d'aboutir, nous aurions des députés. Nous aurions aussi une nouvelle force politique et culturelle, naissant à partir de Strasbourg. Cette force reste balbutiante... Seules les techniques relevant de la société du spectacle, qu'on le déplore ou non, à l'instar de celles qu'emploient les radicaux italiens, sont en mesure de secouer la torpeur et de faire passer un langage politique nouveau.*

» Ce langage, il nous reste pourtant à le réinventer et surtout à l'élargir : un espace nouveau, béant, s'est ouvert depuis juin contre la bande des quatre partis, devenue arithmétiquement minoritaire dans le pays.

» Pour cette raison, je me retire de Régions-Europe, structure provisoire, courroie de transmission d'un mouvement breton dont le plus grand avenir est culturel. »

M. Hallier a également invité « *tous les Bretons* » à venir témoigner au procès que lui ont intenté les journalistes qu'il avait pris à partie le 6 juin à la télévision (*le Monde* du 8 juin), procès qui doit s'ouvrir le 24 octobre.

La désignation du candidat socialiste pour 1981

M. Rocard souhaite éviter que le P.S. ne se déchire

M. Michel Rocard, député socialiste des Yvelines, a réaffirmé, dans un entretien accordé au *Figaro-Dimanche*, publié dimanche 7 octobre, qu'il ne sera pas candidat à l'élection présidentielle contre le premier secrétaire du P.S. Il a précisé : « *Ce n'est pas moi qui parlerai le premier sur ce sujet.* » Interrogé sur le point de savoir s'il est, ou non, « *heureusement surpris* » de constater que les sondages « *le placent en position de battre M. Mitterrand* », M. Rocard a répondu : « *Je vais d'abord relever votre expression « en position de battre François Mitterrand », qui me paraît tendancieuse... La vie politique est difficile en ce moment, en France, et les Français qui le ressentent n'ont pas une grande sympathie envers leurs partis, et on les comprend. Je me bats précisément pour une reconsidération de l'importance qu'auraient des partis corrects, efficaces, rayonnants. J'ai un grand souci du mien... qui ne va pas très bien — qui ne va pas au mieux, — et j'aurai donc pour objectif d'éviter qu'il ne se déchire.*

» (...) Ce qui m'intéresse, moi, c'est de battre le président de la République. Pourquoi ? Parce que cet homme, par ailleurs brillant, intelligent, ne fait pas marcher la machine de l'Etat. Après cinq ans et demi de mandat, aucune réforme profonde n'a été faite. (...)

» Le seul point qui m'intéresse, dans le sondage, est de savoir si le candidat de la gauche au premier tour peut, au second, faire plus que les voix de gauche, c'est-à-dire amorcer une dynamique capable de victoire. Et là peut-être commencerait quelque chose. Mais il n'y a pas de raisons que j'en sois le détenteur, pas davantage que ce sondage doit définitif. Pour le moment, l'objectif principal de la gauche est surtout l'élaboration d'un message et d'un projet. Je me bats de manière disciplinée et loyale pour que les propositions du parti socialiste soient les meilleures possibles. (...) La teneur de notre message est à revoir car elle s'est estompée. »

Après avoir critiqué le « *manichéisme* » qui consiste à « *condamner tous les responsables publics de ce pays* » et demandé aux partis politiques de « *ne pas sacrifier aux envolées démagogiques* », M. Rocard a évoqué les problèmes de l'union de la gauche ; il a indiqué : « *Je crois qu'il est mauvais de faire des simagrées, d'agir comme si l'on pouvait raccommoder un programme commun dont les options et les choix fondamentaux sont différents (...). Je plaide pour ma part que l'union reste possible à condition qu'on y reconnaisse le droit à la différence. Informée, l'opinion aura le choix entre deux versions alternatives, et le processus des deux tours permettra que ce choix se décante démocratiquement. Mais cela suppose une ascèse : se respecter l'un l'autre.* »

Un appel de M. Hernu en faveur de M. Mitterrand

De son côté, M. Hernu, député (P.S.) du Rhône et maire de Villeurbanne, a déclaré dimanche 7 octobre : « *Dès que le parti socialiste aura décidé de son projet, il conviendra qu'il choisisse le candidat à la présidence. Bien sûr, il appartient à François Mitterrand de se prononcer, mais toutes les sections, toutes les fédérations qui souhaitent sa candidature devraient adresser des pétitions en ce sens. En effet, dès que le parti socialiste aura son candidat, son projet, tout changera : les sondages, les réactions du parti communiste, l'attente au sein du P.S. l'arme au pied. Le cartel des non à Mitterrand apparaîtra pour ce qu'il est : une opération au sommet, car, à la base, ce qui domine, c'est la volonté d'union des forces populaires.* »

M. Mauroy, maire de Lille, a estimé samedi 6 octobre à Cambrai que, en ce qui concerne le P.S., « *il appartient à M. Mitterrand de dire si oui ou non il sera candidat* ». Le député du Nord a ajouté : « *Il est clair que c'est à lui de se déterminer. Le problème ne se pose pas en d'autres termes.* »

M. CHEVÈNEMENT : résistance et non consensus.

M. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S., a opposé un « *non catégorique* » au consensus proposé par le président de la République. S'adressant aux militants socialistes du Haut-Rhin, dimanche 7 octobre, le député de Belfort a précisé : « *Toute alliance de notre parti avec la bourgeoisie représentée par M. Valéry Giscard d'Estaing nous entraînerait à faire le contraire de ce que nous voulons faire. (...) L'heure n'est pas au consensus, mais à une véritable résistance. Notre seul objectif doit être la reconstruction, certes difficile, mais possible, de l'union de la gauche, afin de mener une autre politique.* »

M. FITERMAN (P.C.F.) : le P.S. reconnaît sa responsabilité dans la rupture de septembre 1977

M. Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., a évoqué, dimanche 7 octobre, à Chambéry (Savoie), les déclarations de M. Chevènement, membre du *secrétariat* national du P.S., sur la responsabilité de M. Rocard dans l'échec de la gauche en mars 1978 (*le Monde* daté 7-8 octobre). « *La déclaration de Jean-Pierre Chevènement constitue la reconnaissance que c'est bel et bien la direction du parti socialiste qui porte la responsabilité de la rupture de l'union de la gauche survenue en septembre 1977*, a déclaré M. Fiterman. *C'est un point de la plus haute importance, dont chaque travailleur, chaque démocrate doit prendre acte. Les communistes avaient raison.* »

M. Fiterman a souligné que les positions « *dont Jean-Pierre Chevènement attribue la paternité à Michel Rocard* », au sujet des nationalisations, ont toujours été défendues, « *avec la plus grande énergie* », par M. François Mitterrand et « *sont encore, aujourd'hui, celles du P.S.* ». M. Fiterman a ajouté : « *La déclaration de Jean-Pierre Chevènement confirme d'une manière singulièrement éloquente la crise réelle que connaît le parti socialiste, qui ne parvient plus à cacher la vérité sur la responsabilité qu'il porte dans l'échec de mars 1978 et a de plus en plus de mal à couvrir d'un langage de gauche son orientation à droite.* »

● *M. Georges Séguy*, secrétaire général de la C.G.T., membre du bureau politique du P.C.F., a déclaré, dimanche 7 octobre, sur R.T.L., que le parti communiste « *était en situation de légitime défense* » lorsqu'il a critiqué la C.F.D.T., laquelle, « *à force d'établir une distinction entre les dirigeants de la C.G.T. — communistes, socialistes, et ceux qui ne sont pas politiquement engagés, — entretient un climat qui n'est pas bon pour des relations intersyndicales* ».

● *Bernard Fournier*, président de l'Union des jeunes pour le progrès (jeunes gaullistes) a déclaré le 5 octobre, à Rennes, que certains contacts avaient déjà pris entre diverses personnalités pour « *favoriser la réunion des gaullistes dispersés* ». « *Nous proposons la tenue des états généraux du gaullisme*, a-t-il dit, *pour pour qu'ensuite soit constituée une confédération du gaullisme.* »

● *La Fédération des gaullistes de progrès* dont le secrétaire général est M. Jacques Blache, créée en avril par des dissidents de la Fédération des républicains de progrès, que préside M. Charbonnel, « *rejette catégoriquement toute idée de dialogue avec le R.P.R. de M. Chirac* ». M. Blache appelle les gaullistes à « *rejoindre l'opposition et à militer avec les forces progressistes de gauche* ».

Le P.C.F. et la politique étrangère

M. GREMETZ REJETTE L'ACCUSATION DE « RECUL » PAR RAPPORT AU PROGRAMME COMMUN

M. Maxime Gremetz, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., répond, dans *l'Humanité* du 6 octobre, à l'accusation d'alignement sur la politique internationale de l'Union soviétique, portée contre le parti communiste par M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S. (*le Monde* du 26 septembre). Evoquant successivement l'Europe, la politique de défense et le Proche-Orient, M. Gremetz estime qu'il « *n'existe pas l'ombre d'un indice* » d'un recul du P.C.F. par rapport aux positions affirmées dans le programme commun de la gauche. Il écrit : « *Bien plus, toute notre activité internationale conforte les grandes orientations que nous nous étions fixées dans le programme commun : indépendance et souveraineté, coopération active et contribution originale au règlement des conflits. Le XXIIIe congrès l'a encore rappelé avec force. Mais si l'on inversait la question ? Si à notre tour nous interrogeons la politique internationale du P.S., là les faits nous autorisent très tranquillement à parler de revirement profond par rapport aux engagements passés.* »

M. Jean Elleinstein déclare, dans *le Nouvel Observateur* daté 8-14 octobre, que des « *dissensions* » existent entre les décisions prises par le XXIIIe congrès du P.C.F. et la politique suivie depuis lors. L'historien communiste exprime son désaccord avec les critiques adressées par *l'Humanité* à M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T. Il évoque l'attitude du P.C.F., devant les poursuites intentées aux porte-parole de la Charte 77, en Tchécoslovaquie, et déclare qu' « *une intervention publique était nécessaire* ». « *Il constate que, au sujet de la Tchécoslovaquie, la pratique (...) contredit le propos* », ajoute M. Elleinstein. L'historien communiste critique aussi le fait que le P.C.F. n'ait pas été représenté aux obsèques de Pierre Goldman.

L'attitude du P.C. en 1939-1940

« N'ACCABLONS PAS L'INTERNATIONALE COMMUNISTE » écrit M. Suret-Canale

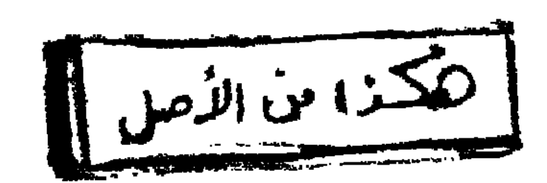
M. Jean Suret-Canale, ancien membre du comité central du P.C.F., ancien directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes (CERM), prend part au débat qui s'est ouvert, dans les colonnes de *France nouvelle*, sur l'attitude du parti communiste en 1939-1940. Evoquant l'article de M. Roger Bourderon sur la responsabilité de l'Internationale communiste dans la politique suivie par le P.C. (*le Monde* du 28 août), M. Suret-Canale écrit notamment, dans le numéro de l'hebdomadaire daté 6-12 octobre :

« L'analyse des textes à laquelle procède Roger Bourderon est en elle-même parfaitement justifiée. Mais il doit comprendre que le témoin de l'histoire n'y reconnaît pas grand-chose de ce qu'il a vécu.

» Et d'abord pour cette simple raison : quels qu'aient été les efforts et la diligence de la direction du parti pour remettre sur pied l'organisation dans les conditions de l'illégalité, la plupart des militants de base, dont j'étais, sont longtemps restés « coupés » ; la plupart des textes auxquels il fait allusion ne leur sont jamais parvenus (ou parfois avec des mois de décalage). Et il leur a fallu se faire une opinion par eux-mêmes, tant bien que mal. »

L'historien communiste ajoute : « *Les erreurs d'appréciation commises par l'Internationale sont indéniables : mais ne l'accablons pas ! Nous étions parfaitement capables de les commettre sans elle, et nous avons été beaucoup à le faire sans avoir la moindre connaissance de ses textes ! Inversement, la « coupure » que croit saisir Bourderon au niveau des textes (et à ce niveau, il a raison) n'a absolument pas été éprouvée et ressentie par la plupart d'entre nous à cette époque.* »





L'ECHANGE DE LETTRES ENTRE MM. MARCHAIS, HARRIS ET SÉDOUY

J'ai pris seul la décision de défendre Chtcharanski

nous écrit Me Rappaport

L'un des avocats français d'Anatole Chtcharanski, Me Roland Rappaport, nous a adressé la lettre suivante :

Dans l'échange de lettres entre Georges Marchais et Harris et Sédouy que vous avez publié dans votre numéro daté du 2 octobre, il est fait état des conditions dans lesquelles j'ai été amené à participer à la défense d'Anatoli Chtcharanski.

Pour éviter toute équivoque, je crois nécessaire d'apporter sur ce point un certain nombre de précisions. Ainsi que je l'ai déjà dit dans le livre que mes confrères Jacoby, Petitti et moi-même avons consacré à l'« affaire Chtcharanski », j'ai pris seul la décision de répondre favorablement à la demande que m'avait faite Daniel Jacoby de participer à *cette défense*.

Je considère, en effet, qu'un avocat communiste, comme tout autre, doit agir en pleine indépendance. Il y a là une règle fondamentale indispensable à l'exercice d'une libre défense. Il n'y avait donc pas lieu de recueillir l'accord préalable de la direction de mon parti.

Bien entendu, je n'ignorais pas les *aspects politiques que revêtait* ma démarche. C'était la première fois qu'un avocat communiste français défendait un homme victime de la répression de l'Etat soviétique parce qu'il revendiquait des droits légitimes.

Ceux qui ont fait appel à moi m'ont demandé de participer à la défense de Chtcharanski et ne m'ont pas caché que ma qualité de communiste était un élément de leur choix. J'ai assumé cet aspect de mon intervention, ma réflexion personnelle m'ayant conduit à penser que la défense des libertés doit s'exercer partout, y compris dans les pays socialistes.

D'ailleurs, les récents congrès du P.C.F. n'ont-ils pas affirmé la valeur universelle de la démocratie et de la liberté ?

C'est aujourd'hui dans le même esprit et les mêmes conditions que mes confrères et camarades Bernard Andreu, Claude Michel, Francis Jacob, Eddy Kenig et moi-même sommes dans la défense des victimes des procès d'opinion en Tchécoslovaquie.

S'agissant d'une démarche nouvelle pour des communistes, il est de fait qu'elle a été diversement accueillie dans le parti ; c'est ce que je visais dans le livre consacré à l'affaire Chtcharanski en écrivant : « *Personne ne me l'a reproché. J'ai même reçu certains soutiens.* » Je pensais notamment à la prise de position publique des avocats communistes de Paris exprimée dès le début.

Il *faut ajouter que les développements* politiques qu'a connus l'affaire ont effectivement conduit par la suite à un élargissement de ce soutien, dont Georges Marchais a rappelé dans sa lettre les différentes manifestations.

Je veux dire aussi que l'étude du dossier Chtcharanski a fait *également ressortir l'étendue de* l'antisémitisme en U.R.S.S., qui contribue sans aucun doute pour une large part à la volonté de quitter le pays exprimée par des dizaines de milliers de juifs soviétiques.

MM. Harris et Sédouy font état d'un poème infâme paru en 1974. Je regrette de constater qu'il y a eu bien d'autres écrits antisémites, y compris dans la période récente. Si l'on sait que rien en U.R.S.S. ne peut être publié sans l'aval des autorités, on est forcément conduit à mettre en cause le comportement du pouvoir dans ce domaine.

Je tiens pour ma part à affirmer que le P.C.F. et ses militants ont toujours combattu résolument toutes formes de *racisme et d'antisémitisme*, que ce soit pendant la Résistance, les guerres coloniales, ou aujourd'hui aux côtés des travailleurs immigrés.

Ce qui se passe en U.R.S.S. sur ce plan l'interpelle de façon douloureuse. Des interventions ponctuelles, des démarches discrètes à propos de tel ou tel cas ne *constituent pas, si utiles qu'elles* puissent être, une réponse suffisante.

Sur une question de cette importance, le P.C.F. ne peut rester silencieux. Il saura, je veux le croire, occuper sur ce terrain toute sa place. Il m'apparaît en tout cas qu'il est du devoir de tout communiste d'agir avec esprit de responsabilité et d'initiative chaque fois que les droits de l'homme et les libertés sont en question.

Intellectuel communiste, j'ai le sentiment en défendant Chtcharanski de me battre pour le succès des principes qui fondent mon adhésion.

Le «terrible secret» de M. Frémontier

M. Jacques Frémontier nous écrit d'autre part :

Je ne puis vous dissimuler plus longtemps un terrible secret : « *cette personne* » avec qui M. Georges Marchais dément avoir « *discuté d'Anatole Chtcharanski* », c'est moi !

J'aurais — et de beaucoup ! — préféré ne point relancer cette polémique, si le secrétaire général du parti communiste ne me déniait aujourd'hui le droit à l'identité. J'ai perdu mon nom, mon visage. La raison de cette déchéance vous apparaîtra, comme à moi, d'une logique irréfutable : je suis « *un homme qui a quitté le parti à la suite de désaccords politiques* »...

M. Georges Marchais me contraint donc à le démentir, et sur un point non négligeable : contrairement à ce qu'il affirme, nous avons bel et bien « *discuté d'Anatole Chtcharanski* ».

Cela s'est passé le lundi 30 janvier 1978, de 12 heures à 13 heures, dans son bureau du cinquième étage, place du Colonel-Fabien. Le secrétaire général du parti m'avait convoqué parce que je lui avais écrit, trois jours plus tôt, pour protester contre la censure de la brochure *Vivre* (1).

Pour me prouver la sincérité des critiques qu'il adressait à l'U.R.S.S., Georges Marchais m'avait dit, à la fin de notre entretien (sans que je lui eusse posé la moindre question à ce sujet) : « *J'ai pris personnellement l'initiative, au secrétariat du parti (alors que certains camarades n'étaient pas d'accord), d'envoyer un membre du comité central à la journée de solidarité avec Chtcharanski* ».

J'étais sorti de cet entretien tout ragaillardi. Au point que j'avais accepté de reprendre ma démission d'*Action*.

Hélas ! Une très brève enquête devait me révéler une vérité quelque peu différente.

A l'heure où je me trouvais dans le bureau du secrétaire général, la journée de *solidarité*... avait déjà eu lieu. La veille. Et sans aucun représentant officiel du P.C.

Le secrétariat du parti avait désigné, pour y participer, non un membre du comité central, mais un sénateur, M. Charles Lederman..., qui ne s'était pas dérangé.

Mieux encore : en ce matin du 30 janvier, *l'Humanité* s'illustrait et s'honorait, une fois de plus, en étant le seul quotidien du matin à ne pas consacrer une ligne à la journée. (...)

Je peux témoigner qu'il n'existe, au sein du parti communiste français, aucune trace d'antisémitisme. Mais j'attends encore que la presse du parti consacre à l'antisémitisme soviétique les informations, les enquêtes, les éditoriaux, qu'un tel phénomène mériterait.

∴

Enfin, M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., ayant critiqué la publication par le Monde *de la correspondance échangée par M. Marchais et MM. Harris et Sédouy* (le Monde *du 3 octobre), M. Marc Martin, maître-assistant d'histoire à l'université Paris-X (Nanterre), nous écrit :*

(...) La lettre de Georges Marchais ne contenait rien qui fût personnel, et du domaine de la vie privée. La piétaille des démocrates de base, dont je suis, a tout à gagner à ce que soit connu le discours privé des hommes publics, quand il porte sur des questions d'intérêt général. C'est une bonne façon de faire la chasse au double langage et de donner un peu de transparence aux pratiques politiques. Cette transparence n'est-elle pas elle-même une condition des progrès de la démocratie qu'on nous dit être la seule voie possible au socialisme ? (...)

(1) M. Frémontier, rédacteur en chef d'*Action*, publication du secteur « entreprises » du P.C.F., avait donné sa démission de ce poste fin janvier 1978, à la suite de la mise au pilon d'une première version de la brochure *Vivre*, tirée à un million d'exemplaires, parce qu'elle comportait une photo de la rencontre entre MM. Juquin et Pliouchtch.

société

LE DÉBAT SUR L'AVORTEMENT

A PARIS

Plus de quinze mille femmes ont participé à la « marche » du 6 octobre

Plus de quinze mille femmes (quarante mille selon les organisatrices, dix mille selon la police) ont défilé, samedi *6 octobre* à Paris, de la place Denfert-Rochereau au Champ-de-Mars, pour demander « la dépénalisation totale et définitive de l'avortement, l'abrogation de *la loi de 1920*, la suppression de toute clause restrictive et dissuasive et les moyens pour toutes d'avorter dans de bonnes conditions ».

Elles étaient venues de la France entière, en car ou en *train*, pour *dire leur droit à disposer* de leur corps. Elles étaient elles-mêmes étonnées de se retrouver si nombreuses à défiler derrière les banderoles multicolores : *« Avortement libre et remboursé ! », « Information contraception ! », « Nous aurons les enfants que nous voudrons ! »* Des paillettes sur le visage, des maquillages violets, des ballons proclamaient la *joie* des femmes d'*« être toutes dans la rue »* et leur volonté de *« ne pas rentrer dans les cuisines »*. Les enfants s'amusaient beaucoup, sauf un tout petit qui dormait, accroché à sa mère, arborant dans le dos : *« C'est chouette d'être désiré ! »*

Elles se moquaient bien des luttes d'influence entre divers mouvements féministes, ces femmes étonnées et heureuses de marcher ensemble, de prendre possession de la rue pour dire leur refus de *« laisser une poignée d'hommes à l'Assemblée »* décider de leur *sort*. Beaucoup avaient épinglé côte à côte le badge violet du collectif d'organisation *de la marche et le badge « M.L.F. »*, distribué par le groupe Politique et Psychanalyse. Mais elles furent très passives lors des incidents qui opposèrent des militantes entre elles.

« Malgré les accords conclus entre nous, expliquait Mme Monique Antoine, l'une des animatrices du collectif d'organisation, *pour que les banderoles du collectif soient, à l'exclusion de celles des différents groupes, mouvements ou partis, en tête du défilé, les femmes de « Politique et Psychanalyse » ont sans cesse essayé de se mettre en avant, de déborder, ce qui a donné lieu à des incidents regrettables. »* Peu avant 15 heures, alors que le défilé n'était pas encore parti de la place Denfert-Rochereau, quelques femmes ont déchiré une banderole de ce groupe, qui essayait de prendre la tête de la marche.

Un peu plus tard, d'autres, sans craindre le ridicule et les photographes, se sont battues à coups de pancarte portant les lettres M.L.F., et les slogans prévus *ont été* un moment remplacés par le cri : *« M.L.F. derrière ! »*.

La non-mixité du défilé, souhaitée *par les organisatrices* et évoquée les jours précédents comme un éventuel sujet de conflit, a, en revanche, été facilement acceptée.

Mmes Simone Iff, Huguette Bouchardeau et Monique Antoine, qui avaient pris l'initiative de cette marche, se sont expliquées sur l'exclusion des hommes : *« Il nous faut rappeler que ce sont les femmes*, ont-elles déclaré, *la nécessaire autonomie de leurs luttes, qui ont partout fait en sorte que les questions fondamentales qu'elles posaient, et qui étaient traitées comme individuelles, le soient dans leur dimension politique. (...) Nous savons que beaucoup d'hommes tiennent à exprimer individuellement leur solidarité à cette étape de notre lutte. Certains ont déjà accepté l'autonomie nécessaire du mouvement des femmes et compris l'enjeu politique du rassemblement des femmes. Nous nous réjouissons par avance de toutes les intiatives « distinctes » qu'ils ne manqueront pas d'imaginer. »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

● *L'association « Laissez-les-vivre, S.O.S.-Futures mères »*, opposée à l'avortement, avait appelé à un rassemblement, samedi 6 octobre, à 14 h. 30, à la station de métro Port-Royal, à Paris. Environ deux cents personnes avaient répondu à son appel. Elles se sont rendues en cortège au ministère de la santé où elles ont tenté, sans succès, d'être reçues.

Les représentants de tous les partis politiques ont dialogué au colloque de « Choisir »

Environ quatre cents personnes ont participé, du 5 au 7 octobre, au siège de l'UNESCO, à Paris, au colloque de l'association Choisir, que préside Mᵉ Gisèle Halimi, sur le thème : « Choisir de donner la vie » (1). Plusieurs « tables rondes » avaient été organisées sur des questions touchant à la naissance, à la maternité, au travail des femmes, à la démographie et à la contraception. Le colloque s'est achevé dimanche par une confrontation entre des députés de tous les groupes parlementaires à propos de la loi sur l'avortement.

Aucun adversaire de l'avortement ne participait à la « table ronde » qui rassemblait les représentants des différentes formations parlementaires : M. François Massot (M.R.G.), Mme Cécile Goldet (P.S.), M. Alain Richard (P.S.) et le docteur Jacqueline Fraysse-Cazalis (P.C.) pour l'opposition, Mme Hélène Missoffe (R.P.R.), M. Lucien Neuwirth (R.P.R.) *et le docteur Jean* Delaneau (U.D.F.) pour la majorité, tous trois ayant défendu et voté le texte de 1975, et tous trois étant prêts à reconnaître qu'il n'a pas été appliqué.

Sans être passionnel, le débat fut parfois animé et polémique. Il en fut ainsi de la discussion sur le délai au-delà duquel la femme n'est plus autorisée à *interrompre volontairement* sa grossesse, sauf pour des raisons thérapeutiques. C'est le parti socialiste qui va le plus *loin sur* ce point en proposant de porter à quatorze et même, dans certains cas « particulièrement dramatiques », à vingt semaines le délai de deux mois et demi prévu par la loi de 1975. Cet allongement, précisait M. Alain Richard (P.S.), n'aurait d'autre but que de faire disparaître les 4 à 5 % d'interruptions de grossesse qui sont encore pratiquées dans la clandestinité ou à l'étranger. A quoi le docteur Delaneau (U.D.F.) répondait que reculer la limite fixée par la loi serait, *pour les femmes, une incitation* à retarder l'intervention et donc à en accroître les risques. *Mme Cazalis (P.C.)* eut le mérite de recentrer le débat en posant la question des raisons pour lesquelles des femmes ne respectent pas le délai légal. La difficulté de trouver un établissement où se pratique l'I.V.G. est, en effet, à l'origine de la plupart de ces retards.

Le docteur Christopher Tietze, expert auprès du Population *Council* des Etats-Unis, *mit* en garde contre une fausse appréciation des risques : le taux de mortalité par avortement au cours de la quatorzième semaine n'excède *pas* le taux de mortalité par accouchement. Le risque est d'abord lié à la récidive. En réalité, a-t-il ajouté, dans tous les pays qui ont légalisé l'avortement, on évolue vers une intervention de plus *en plus* précoce. Le docteur Tietze suggérait, plutôt qu'un allongement du délai légal, l'abo*lition de la semaine de réflexion* prévue par la loi française.

Cette proposition rejoint celle du mouvement Choisir et des partis de gauche, unanimes à dénoncer la fonction dissuasive que la loi attribue à l'entretien auquel toute femme demandant un avortement doit *se* soumettre. *« Choisir de donner ou non la vie est une question de liberté. Nous vous demandons de nous donner les moyens de cette liberté et non de nous juger »*, déclarait *Mᵉ Gisèle Halimi* à l'adresse des parlementaires, en particulier du docteur Delaneau, qui s'était attiré les *huées* de la salle par une allusion aux avortements « de convenance ».

Même divergence à propos du remboursement par la Sécurité sociale, *seul moyen*, selon les partis de gauche, de supprimer l'inégalité devant l'avortement. Pour Mme Missoffe, qui reconnaît au passage qu'une meilleure surveillance du respect des tarifs s'impose, on ne peut faire jouer la solidarité nationale pour un acte auquel une part importante de l'opinion publique demeure hostile. M. Lucien Neuwirth, réa*liste et plus nuancé, estime que* le remboursement par la Sécurité sociale ne pourrait pas recueillir une majorité de voix à l'Assemblée nationale, mais il rejoint les *parlementaires* de l'opposition pour dénoncer l'inadaptation du système d'aide médicale gratuite. Ce *système, en effet*, outre qu'il impose aux femmes des démarches fastidieuses propres à les dissuader, ne respecte pas l'anonymat, est assez peu connu et inaccessible aux mineures.

L'absence de moyens supplémentaires en locaux, matériel et personnel mis à la disposition des hôpitaux serait, selon le parti communiste, la raison essentielle de la mauvaise application de la loi. Cependant, la création de centres d'I.V.G., surtout s'ils sont *intégrés à un service hospitalier* d'obstétrique, requiert davantage un effort de formation du per*sonnel — notamment du person*nel d'accueil — que de lourds investissements.

L'obstacle essentiel réside, de l'avis de tous, dans l'interprétation par le corps médical de la clause de conscience que lui reconnaît la loi. Cette clause de *conscience, par définition* individuelle, est en effet trop fréquemment imposée par les chefs de service à l'ensemble de leurs collaborateurs. Les représentants de la majorité se sont bornés à envisager le renouvellement de recommandations qui ont pourtant fait la preuve de leur inefficacité, et la possibilité de rendre obligatoire la création d'un centre d'I.V.G. dans tous les centres hospitaliers n'a pas été par eux clairement évoquée.

Le mouvement Choisir et le parti socialiste souhaitent pour leur part que les médecins qui invoquent la clause de conscience fassent connaître chaque année cette décision au directeur départemental de l'action sanitaire et sociale et figurent sur une liste *mise* à la disposition du public.

Les partis de gauche soutiendront-ils le projet gouvernemental à l'Assemblée en novembre ? Leurs représentants au colloque de Choisir ont fait à ce sujet des réponses évasives. On pouvait toutefois en conclure que, comme en 1974, et malgré les réserves qu'elle formule sur le projet, *l'opposition serait contrainte* de voter la reconduction de la loi.

CLAIRE TRÉAN.

(1) L'ensemble des interventions du colloque sera prochainement publié aux éditions Gallimard.

La question masculine

Il faut régler la question masculine. Telle est l'une des idées qui se sont dégagées des débats du colloque de Choisir et, notamment, de la séance de dimanche matin consacrée aux rapports entre la maternité et le travail. Partout, en effet, où un droit des femmes est posé, revendiqué, reconnu, les hommes — y compris les « progressistes » — font, consciemment ou non, barrage.

Le choix, par exemple, de donner la vie, repose d'abord sur les femmes. Mais ensuite, pourquoi l'éducation ne serait-elle que l'affaire des mères ? Mme Jacqueline Nonon, chef du bureau de l'emploi féminin à la Commission de Bruxelles, a rappelé qu'après la naissance « les rôles masculins et féminins restent liés à la tradition ». *Et elle a posé d'emblée la question masculine, comme on parlait jadis de la question sociale, en demandant :* « Quelle société voulons-nous ? Une société où les hommes aident les femmes ou une société où hommes et femmes, en partenaires égaux, se répartissent les tâches au sein de la famille et de la société ? » *Et elle conclut, à la satisfaction de l'assistance :* « Une politique d'interchangeabilité des rôles s'impose : il faut mieux intégrer les femmes dans *la vie politique et économique* et les hommes dans la vie de la famille. »

Toutes les femmes syndicalistes invitées à ce débat ont approuvé. Le chemin parcouru par le féminisme put être mesuré quand on entendit Mme Christiane Gilles dire, au nom de la C.G.T. : « Il faut rechercher impérieusement à rendre compatibles travail et charge d'enfants, pour les femmes comme pour les hommes. Sinon, on ouvre la voie à des solutions qui ne feront que renforcer le clivage des rôles féminins et masculins. » *Mais les hommes de gauche eux-mêmes sont des phallocrates, fit remarquer une personne de l'assistance. Mme Gilles ne démentit pas et expliqua que, dans une* « organisation mixte » *comme est la C.G.T., il faut adopter des positions* « qui permettent d'avancer avec le plus de monde possible ».

Pour F.O., Mme Paulette Hofman mit en garde contre « le piège » *des solutions aussi séduisantes que pernicieuses comme* « le salaire maternel, économiquement délirant » *ou un aménagement des conditions de travail qui ne concernerait que les femmes :* « Nous voulons *une diminution du temps* de travail pour tout le monde, homme et femme, avec maintien du salaire. » « Ne découvrons pas l'Amérique, *dit-elle encore, les syndicats* ne sont *pas* féministes. Pour les convaincre, il faut que les femmes cessent d'avoir, vis-à-vis de l'accès aux responsabilités syndicales, le recul qu'elles ont quelquefois. »

Mme Jeannette Laot, C.F.D.T., proposa d' « unir dans la clarté la lutte des femmes et des hommes pour un autre type de développement ». *Et cette union passe par* « une remise en cause *d'une société qui repose sur* les rôles ». « Il faut, *dit-elle*, permettre aux femmes comme aux hommes d'assumer les responsabilités collectives et individuelles. Avoir *des enfants*, les élever, relève des responsabilités partagées entre homme et femme. »

A ce moment du débat, Mme Gisèle Halimi, présidente de Choisir, a posé la question du congé parental d'éducation pour les parents d'enfants en bas âge, dont il est clair qu'il ne peut être utilisé que par les femmes, puisqu'il n'est pas rémunéré. Choisir lui oppose la revendication d'un congé rémunéré et partagé entre homme et femme, seul système permettant « une vraie interchangeabilité ». *Utopie ? Oui, si l'on considère comme utopie qu'un homme lave, habille, nourrisse, berce, élève un enfant pendant que sa femme s'active à l'extérieur. Non, si l'on juge que c'est ce qui fait le plus défaut à notre manière de vivre.* « Nous n'en sommes pas là », *a reconnu, lucide, Mme Laot.*

BRUNO FRAPPAT.

Les déclarations du professeur Lortat - Jacob

(Suite de la première page.)

D'ailleurs, ce sont les textes aussi fondamentaux que la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946 — repris par celle de 1958 — qui fixent cette règle essentielle : *« La nation garantit à l'enfant la protection de sa santé. »* Une notion telle que le respect de la vie ne peut être traitée à la légère et la loi de 1975, d'ailleurs, en maintient le principe dans son article premier. Elle n'y apporte en réalité qu'une dérogation très précise.

» Cela dit, cette loi a-t-elle été correctement appliquée ? La réponse est non. L'ordre des médecins reconnaît loyalement qu'elle a apporté une amélioration sanitaire considérable, puisque nous avons assisté à la quasi-disparition des accidents septicémiques graves dus à l'avortement clandestin de jadis.

» Auparavant, il faut le rappeler, quelque trois à quatre cents femmes mouraient chaque année des suites de manœuvres abortives, soit une par jour, pour reprendre les estimations de l'Institut national d'études démographiques. Mais il subsiste une mortalité due à l'avortement, imputable plus précisément aux violations que des femmes et des médecins *font subir* à la loi de 1975. En particulier, certains d'entre eux n'hésitent pas à *interrompre*, sans raisons thérapeutiques, des grossesses fort avancées, jusqu'à seize ou dix-huit semaines par exemple, ce qui faire courir à la femme un risque mortel. Rappelons le décès survenu à Lourdes (1) : il s'agissait d'une grossesse au quatrième mois, qu'un praticien aurait tenté d'interrompre dans un établissement sous-équipé. Un certain nombre de médecins pratiquent des actes pour lesquels ils ne sont pas qualifiés. Ce sont des gens qu'animent avant tout la passion de la démonstration... ou le goût du lucre. Une femme est morte, il y a peu de temps — une mère de famille, — parce qu'on lui a administré, sans les précautions nécessaires, un *puissant tranquillisant*, dépresseur respiratoire majeur, sous forme intraveineuse, *alors qu'il n'existait dans l'établissement* aucune possibilité de réanimation. Tous ces faits manifestent de graves défauts d'application de la loi.

» Nous condamnons de la même façon les médecins qui « font traîner » la procédure, de telle sorte que les délais soient dépassés et que la femme ne puisse subir l'avortement légalement, et ceux qui se contentent de faire des interventions mécaniques, quel que soit le terme de la grossesse, dans une démarche qui n'a plus rien d'humain.

— Si la loi est mal appliquée dans l'ensemble de la France, c'est notamment parce que le secteur public s'est peu prêté à cette application. Dans beaucoup de cas, ces insuffisances s'expliquent par l'opposition personnelle du chef de service.

— Il se pose effectivement un problème de responsabilité. Il faut maintenir le principe de l'autorité du chef de service dans l'unité dont *il* a la charge. Il faudrait donc, aussi, qu'une loi le dégage de sa responsabilité personnelle en cette matière s'il souhaite faire jouer pour lui-même la clause de conscience. Si sa responsabilité pouvait être dégagée dans ce domaine, un chef de service n'aurait plus ce prétexte d'interdire à ses collaborateurs de pratiquer des avortements. Il est d'ordre public que la loi puisse s'appliquer dans les centres hospitaliers qui relèvent de l'Etat.

Une disposition essentielle : la clause de conscience

— Quel type de structure devrait-on imaginer, selon vous, pour que la loi soit effectivement appliquée dans les hôpitaux publics?

— Je me demande s'il ne faudrait pas envisager une certaine « autonomisation » de ces structures. Je pense qu'il pourrait s'agir de structures où la femme devrait disposer de toutes les formes d'aides qu'elle est en droit d'attendre d'une équipe médico-sociale dans le domaine de la procréation : qu'on lui parle de contraception, qu'on lui propose un soutien social — et éventuellement économique — et que, en cas d'échec, on l'aide à passer ce cap difficile qu'est un avortement. Il faudrait, à mon sens, que le Parlement élabore une loi qui prenne en compte l'ensemble des problèmes familiaux et — globalement — ceux que pose la reproduction. Alors qu'il est à craindre que l'on ne se borne à légiférer sèchement sur l'avortement.

» A l'heure actuelle, l'un des manquements les plus graves à l'application de la loi consiste en un sabotage des consultations sociales qu'elle a prévues, et qui devraient permettre la dissuasion dans un certain nombre de cas. Aujourd'hui, cet aspect des choses est trop souvent bâclé, et les femmes en sont les premières victimes.

» En outre, il y a parfois un clivage entre ceux qui posent l'indication de l'avortement et ceux qui pratiquent l'acte lui-même. Entre le cerveau et le bras. Cette dissociation est malsaine : dans la mesure où le médecin ne fait pas jouer la clause de conscience, il devrait pratiquer l'avortement lui-même. Mais cette clause de conscience doit *évidemment* être préservée à tout prix : nous lui attachons la plus extrême importance.

— Les pouvoirs publics et l'Ordre des médecins utilisent-ils tous les moyens dont ils disposent pour réprimer les manquements aux obligations prévues par la loi de 1975 ?

— Tous les moyens n'ont certainement pas été mis en œuvre. Par exemple, en ce qui concerne le ministère de la santé et de la sécurité sociale, il ne devrait pas être difficile d'étudier la courbe très vraisemblablement ascendante des « K. 30 » (2) dont un certain nombre sont en réalité des avortements camouflés, et remboursés ! D'autre part, la chancellerie et les parquets devraient être beaucoup plus vigilants qu'ils ne le sont et poursuivre les abus *comme le veut la loi (3). On peut*, à cet égard, rappeler ce que disait M. Pierre Laroque (4) parlant de *la loi de 1920, et de ses multiples* violations : *« Lorsqu'une législation est bafouée ou non appliquée de cette manière, il en résulte un discrédit pour les institutions, pour le Parlement qui fait la loi, pour le gouvernement qui est chargé de l'appliquer, pour la justice, et en définitive une crise de l'Etat. C'est là une considération définitive, et à certains égards, elle doit l'emporter sur les autres. »* On peut appliquer l'intégralité de ce jugement aux *manquements* d'aujourd'hui à la loi de 1975.

— Que pensez-vous de l'idée, émise par certains parlementaires, selon laquelle ce seraient des « commissions » qui autoriseraient la femme à subir l'avortement ?

— Je pense que c'est une formule totalement néfaste pour trois raisons : elle renverrait un certain nombre de femmes vers la clandestinité, qu'il s'agit précisément d'éviter ; elle infantiliserait au maximum les intéressées, dont la situation est déjà difficile. Enfin, elle exposerait à faire fonctionner des commissions qui ne pourraient jamais dire que oui, et déchargeraient la femme de toute responsabilité pour un acte qu'elle doit pouvoir assumer elle-même.

» Tout le monde souhaite, en cette matière, que la femme dispose de sa liberté de conscience, aussi bien par rapport aux pressions sociales ou économiques, que psychologiques — celles du partenaire par exemple. La femme doit prendre sa décision en toute liberté, d'autant que la notion de détresse, pivot de la loi, est une notion éminemment subjective. Certes, il aurait été plus facile de définir la convenance. Mais cela aurait entraîné inéluctablement la constitution de commissions, formule que je rejette. Je redoute pour ma part qu'un amendement ne vienne, en cours de débat, supprimer même cette notion de détresse, au risque de rendre d'ailleurs la loi anticonstitutionnelle.

— La loi n'autorise l'avortement — sauf circonstances cliniques précises — que jusqu'à la fin de la dixième semaine de grossesse. Cette mesure vous paraît-elle justifiée ?

— Oui, et je le dis comme médecin. Nous savons tous que c'est au-delà de dix semaines que surviennent les accidents graves.

Un mercantilisme intolérable

— La loi exige, dans le cas des mineures, une autorisation parentale, pour l'avortement comme pour toute intervention chirurgicale. Pensez-vous qu'il faille introduire ici une dérogation particulière ?

— Je pense qu'en cette matière, il n'existe que des cas individuels. C'est au médecin d'apprécier la nature des relations entre la mineure qui demande son aide et ses parents. S'il lui apparaît que le climat familiale interdit toute révélation de la grossesse, le secret professionnel — qui est dû au patient quelles que soient les circonstances — peut l'amener à se passer de cette autorisation parentale. Songez qu'un certain nombre de mineures très jeunes qui se trouvent enceintes, ont été victimes d'un inceste. Dans une telle hypothèse, la révélation de la grossesse à la famille peut être totalement inimaginable. Le secret professionnel est une règle absolue. Il est d'ailleurs prévu... par le code pénal.

— La loi impose en outre aux étrangères une condition de résidence — trois mois — pour qu'elles puissent subir un avortement. Elle prévoit aussi que les cliniques privées ne doivent pas consacrer plus du quart de leurs activités à l'avortement. Les deux clauses doivent-elles, selon vous, être maintenues ?

— Dans ces deux cas, la loi a voulu lutter contre la mercantilisation. Il est inadmissible que s'instaure en France un marché de l'avortement comparable à ceux de la Grande-Bretagne ou des Pays-Bas. En ce sens, nous ne pouvons qu'encourager les mesures qui s'opposent aux pratiques mercantiles sur un sujet aussi grave. Il est de fait que quelques cliniques privées ont renfloué leur situation financière grâce à la pratique de l'avortement. Si l'hôpital public était à même de mieux remplir son rôle, les cliniques privées seraient moins sollicitées. Nous *savons* que certains confrères se livrent, en cette matière, à d'intolérables pratiques commerciales. Nous continuerons à les poursuivre et à les sanctionner.

— La loi ne prévoit pas le remboursement de l'avortement par la sécurité sociale. Estimez-vous qu'il s'agit là d'une lacune ?

— Je vous dirai que, sur ce point, ma position n'est pas définitive. Je ne suis pas Dieu le père ! Ce que je pense, c'est que la gratuité doit être encouragée et facilitée pour les femmes les plus démunies. Qu'on n'ajoute pas une détresse économique à une détresse psychologique. *Il* faut donc que la prise en charge par l'aide sociale soit simplifiée. Encore une fois, cela suppose des centres beaucoup plus étoffés qu'ils ne le sont. Mais je ne pense pas que le remboursement doive être automatique. Ce dont je suis sûr, c'est que le dénuement, quand il existe, ne doit pas être aggravé, sanctionné, par l'avortement. Mais sur cette question, tout est défendable et tout est critiquable... Ce que je peux dire, en tout cas, c'est que de tout temps, les médecins ont prodigué des soins gratuitement. Sur ce point comme sur d'autres.

— En conclusion, le retour en arrière, au statu quo ante, *vous paraît-il imaginable aujourd'hui ? La loi de 1975 vous paraît-elle devoir être pérennisée ?*

— Un retour en arrière me paraît effectivement inimaginable à l'heure actuelle, bien qu'une certaine dégradation d'une éthique — qui est un tout — m'inquiète. L'ordre a reconnu que la loi de 1975 avait eu des aspects positifs : il a joué le jeu puisqu'il a condamné des médecins qui violaient le texte. Il continuera à le faire. Cette loi doit être appliquée loyalement. Au législateur de prendre ses responsabilités. »

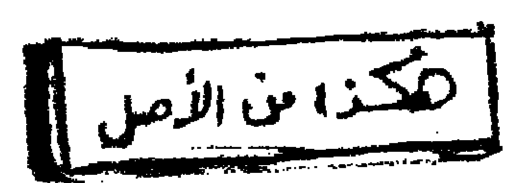
Propos recueillis par
CLAIRE BRISSET.

(1) *Le Monde* des 5 août et 31 octobre 1978. (N.D.L.R.)

(2) Un « K. 30 » désigne dans la terminologie de la sécurité sociale un acte chirurgical équivalant à un curetage thérapeutique (N.D.L.R.)

(3) Un dentiste de Lille qui avait pratiqué 400 avortements à l'aide d'un moteur de réfrigérateur s'était vu condamné (*le Monde* du 1ᵉʳ mars 1978) à trois mois de prison avec sursis, 1 000 F d'amende, 5 000 F de dommages et intérêts et cinq ans d'interdiction d'exercer. (N.D.L.R.)

(4) M. Pierre Laroque s'exprimait comme président de la section sociale du Conseil d'Etat. (N.D.L.R.)



Le nombre des enfants adoptés a augmenté

De notre correspondant

Caen. — Nous avons en France une législation de l'adoption presque parfaite. Il ne nous reste plus qu'à l'appliquer, ont dit en substance, samedi 6 et dimanche 7 octobre à Caen les deux cents participants au congrès de la Fédération nationale des foyers adoptifs (F.N.F.A.). Depuis la loi de 1966 telle qu'elle a été en 1976, ils estiment, en effet, que les textes modifiée n'ont plus guère à être modifiées.

Reste à faire évoluer les esprits. Le nombre des adoptions est passé des adoptions est passé de 4 621 en 1971 à 6 975 en 1977.

Cette même année il a rejoint le chiffre d'enfants déclarés « pupilles de l'Etat », donc juridiquement adoptables. Mais il y a encore environ 126 000 jeunes déclarés « sans famille » et le nombre d'adoptions en France reste, proportionnellement, très inférieur à ce qu'il est dans d'autres pays occidentaux.

Les parents adoptifs estiment que cela tient à des blocages administratifs et judiciaires. Lors du congrès ils ont particulièrement étudié les rapports avec les directions de l'action sanitaire et sociale et les magistrats. Ils leur reprochent de se faire une idée préconçue au sujet de ce qui rend un enfant adoptable alors qu'ils se disent de plus en plus disposés à recevoir des enfants plus âgés, handicapés, de race différente.

Les critiques se cristalisent sur l'application de l'article 350 du code de la famille introduit en 1976. Il permet aux tribunaux de constater *« le désintérêt »* des parents naturels pour un enfant et donc de le rendre adoptable. *Seulement, constate la F.N.F.A.*, les directives départementales de l'action paritaire et sociale hésitent parfois à en demander l'application de peur d'être désavouées par la justice. Les magistrats, de leur côté, par manque de confiance dans le travail de l'administration sociale, recommence toute l'enquête, ce qui allonge inutilement la procédure.

Les responsables de la Fédération ne veulent pas surtout être un groupe de pression en faveur des familles souhaitant recevoir un enfant. Ils pensent que le meilleur cadre de vie d'un jeune reste sa famille naturelle, son pays d'origine. L'adoption, d'après eux, *« n'est qu'une solution »*, mais *« la meilleure dès lors que les parents d'origine sont dans l'impossibilité d'assumer leurs fonctions parentales »*.

Ils ont cependant l'impression que ce sentiment n'est pas partagé par tous les fonctionnaires et magistrats et voudraient faire sauter les « verrous psychologiques ». C'est pourquoi ils souhaitent que les conseils de famille, qui assistent le préfet dans sa tâche de tuteur des pupilles puissent jouer un rôle plus important. Mais ils sont aussi amenés à mettre en garde les faminlles qui cherchent désespérément un enfant, contre certaines associations qui procurent des jeunes étrangers *« en oubliant parfois la législation »* et surtout contre les trafics de nouveau-nés.

THIERRY BRÉHIER.

SCIENCES

● *Le physicien américain Charles Townes*, titulaire du prix Nobel 1964 pour sa découverte du laser, a reçu à Copenhague la médaille d'or Niels Bohr, en présence du prince Henrik de Danemark et de la veuve de Niels Bohr, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-dix ans. La médaille Niels Bohr est attribuée tous les quatre ans à un physicien ou un mathématicien pour l'ensemble de ses recherches par l'Association des ingénieurs danois, qui a pris l'initiative de sa création peu après la mort du grand savant, décédé en 1963. — *(Corresp.)*

● ERRATUM. — *JUNG, et non pas Young*. C'est évidemment du psychiatre et psychologue Carl Gustav Jung (1875-1961), et non pas de l'un des Young dont est peuplée l'histoire des lettres, des sciences et des idées, comme nous l'a fait imprimer une erreur de transmission, qu'il était question dans l'article consacré au colloque de Cordoue « Science et conscience », publié dans *le Monde* daté 7-8 octobre.

ÉDUCATION

DANS LE VAR ET DANS LE LOIRET

Des sanctions financières sont prises contre des institutrices qui réduisent l'effectif des classes maternelles

Le conflit qui oppose, dans le Var, le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (*SNI-P.E.G.C.*) et l'inspecteur d'académie, M. Chillon, se durcit, nous indique notre correspondant à Draguignan. Le syndicat appelle les instituteurs du département à la grève le vendredi 12 octobre.

Depuis la rentrée, plusieurs directrices d'écoles maternelles appliquent la consigne donnée par la section départementale du syndicat de limiter à trente enfants l'effectif des classes maternelle. Elles étaient vingt-quatre au début, mais, à la suite, affirme le SNI, de *« pressions d'intimidation inadmissibles »* de la part de l'inspection académique, six continuent d'observer le mot d'ordre syndical.

Ces six directrices ont été averties qu'une retenue sera opérée sur leurs salaires : 1/30e du traitement mensuel par jour depuis le 24 septembre. L'inspecteur d'académie s'abrite, comme pour d'autres cas identiques (à Talant, en Côte-d'Or, en particulier [*le Monde* du 4 octobre] et à Orléans [voir ci-dessous]), derrière la loi du 22 juillet 1977 qui prévoit que, pour un fonctionnaire, *« il n'y a pas service fait lorsque l'agent bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction »*.

« Indignation »

Trois postes ont été ouverts, mais le SNI-P.E.G.C., qui demande que l'on puisse accueillir tous les enfants de trois ans et plus, en réclame six autres. Des parents d'élèves appuient ce mouvement. Ainsi l'école maternelle de Saint-Maximin est-elle occupée depuis la rentrée scolaire. A Brignoles, une plainte a été déposée par le recteur contre des parents (de la fédération Cornec et des indépendants) qui avaient occupé les locaux.

Conflit de même nature à Orléans, où l'inspection académique a décidé de suspendre, à compter du 1er octobre, le salaire de quarante - cinq directrices d'écoles maternelles du Loiret. Il leur est reproché de limiter l'accueil à moins de trente-cinq élèves par classe, chiffre correspondant à la norme réglementaire. Le SNI-P.E.G.C. exprime son *indignation »* devant l'*« injustice »* de ces sanctions, dont il demande la levée. Le SNI, nous signale notre correspondant, a indiqué, au cours d'une conférence de presse réunie à Orléans *vendredi 5 octobre, qu'il existe* depuis sept ans dans le département du Loiret un mot d'ordre du syndicat demandant l'allégement des effectifs et que cette situation semblait acceptée par les autorités académiques. Le SNI a encore précisé que, dans les classes concernées, il n'y avait pas moins de trente élèves. Il s'étonne, d'autre part, que les enfants de deux à trois ans soient pris en compte pour atteindre le chiffre de trente-cinq, alors que l'inspection académique refuse de les comptabiliser lorsque les directrice d'école demandent l'ouverture d'une classe.

Le SNI, qui s'interroge sur cet *« accès inattendu d'autoritarisme »*, appelle à une manifestation à Orléans, mercredi 10 octobre.

● *Boycottage d'examen à l'Institut de psychologie de Paris*. — Près de deux cents étudiants ont boycotté, vendredi 5 octobre, un examen d'admission à l'Institut de psychologie (université Paris-V, Descartes). Ils protestaient contre la sélection opérée à l'entrée de l'institut en vue de la préparation d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Les professeurs titulaires pourront être affectés à des emplois de documentation

Une circulaire publiée au *Bulletin* officiel du ministère de l'éducation du 4 octobre précise, à l'intention des recteurs, les conditions *« d'exercice des fonctions de documentation et d'information par certains personnels enseignants »*. Cette circulaire anticipe sur un décret — non encore publié — précisant que les professeurs agrégés, les professeurs certifiés, les chargés d'enseignement, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) et les professeurs de collège d'enseignement technique pourraient être affectés à des centres de documentation et d'information (C.D.I.) et donc accomplir un horaire de service plus important que celui qui incombe à leur catégorie (*le Monde* du 20 juin).

La circulaire recommande aux recteurs de ne proposer ces postes qu'à *« des enseignants dont les aptitudes et les goûts les destinent à ces activités »*, et qui *« ont manifesté expressément leur accord »*. Il est aussi précisé que ces nominations ne doivent pas *« avoir pour conséquence de remettre en cause la situation des fonctionnaires titulaires affectés de manière permanente à la tête d'un C.D.I. (adjoints d'enseignement, documentalistes-bibliothécaires notamment) »*. Il est recommandé aux recteurs de donner la priorité pour ces nominations aux C.D.I. nouvellement créés. Le texte prévoit que les enseignants à qui seront confiées ces tâches de documentation bénéficieront *« des mesures prises pour assurer la préparation aux fonctions et la formation des documentalistes-bibliothécaires »*.

Les professeurs affectés à temps complet à ces fonctions devront fournir un maximum de service de trente-six heures.

[Il est pour le moins étonnant de constater que le ministère de l'éducation publie une circulaire d'application qui fait référence à un « projet » de décret. Cette circulaire répond en partie aux critiques des organisations syndicales qui, lors d'un comité technique paritaire, le 25 juin 1979, étaient intervenues pour que le ministère accepte le principe du volontariat, assure une formation de ces futurs documentalistes-bibliothécaires, et pour qu'il ne remette pas en cause le statut des adjoints d'enseignement déjà en poste dans les C.D.I. — S. B.]

JUSTICE

Faits et jugements

Un psychologue réintégré dans ses fonctions au Centre hospitalier de Semur-en-Auxois.

Le tribunal correctionnel de Dijon a donné mercredi 3 octobre, une réponse favorable à la demande de réintégration dans ses fonctions de M. Jean-Louis Guénégo, psychologue-clinicien au centre hospitalier de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), qui avait été licencié en juin dernier (*le Monde* du 12 juin). Le licenciement de M. Guénégo était lié à une condamnation du 23 février à mille francs d'amende et à un an de privation de droits civiques pour renvoi, à deux reprises, de livret militaire.

Le directeur de l'hôpital avait justifié cette mesure par l'inscription de la condamnation au casier judiciaire « *ce qui est contraire aux dispositions du code de la santé publique* ». M. Guénégo avait immédiatement saisi la justice, demandant « *que son engagement politique ne puisse être confondu avec un délit de droit commun* ».

UN ÉTUDIANT IRASCIBLE

Un étudiant en physique de nationalité turque, M. Hassan Darendeloglu, âgé de vingt-six ans, était mécontent des résultats de ses examens. Pour sauver une année universitaire compromise, il a choisi la manière forte : il est allé voir son professeur au centre universitaire de Jussieu (Paris-VI et Paris-VII), M. Calecki, a braqué sur lui un pistolet factice et l'a menacé de le « descendre » s'il n'augmentait pas sa note d'examen.

Sous la contrainte, M. Calecki a ajouté un point et demi à la note obtenue par son étudiant-agresseur. Il a, toutefois, pris la peine de mentionner sur la feuille d'examen qu'il avait consenti cette correction « sous la menace d'une arme ».

Hassan Darendeloglu a été appréhendé et déféré à la vingt-troisième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, qui lui a laissé jusqu'au 12 octobre pour préparer sa défense.

UN DÉBAT DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

La fragile indépendance des juges

L'indépendance des juges, ou plutôt les atteintes portées à celle-ci, était le thème *du colloque international que* le Syndicat de la magistrature a organisé samedi 6 octobre à Vaucresson (Hauts-de-Seine). Garante de cette liberté, la séparation des pouvoirs inspire aujourd'hui la plupart des Constitutions. Ce qui ne veut pas dire qu'elle aille partout de soi, en particulier *en France où elle est souvent malmenée.*

Visitant le même jour l'Ecole nationale de la magistrature, le chef de l'État a évoqué la nécessité de l'indépendance des magistrats « à l'égard de toutes les influences extérieures, quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, de l'argent, de la presse ou de l'opinion, mais aussi vis-à-vis des penchants personnels, des partis pris et des passions ». (« Le Monde » daté 7-8 octobre.)

Les explications ne manquent pas. L'origine sociale des magistrats, plus représentatifs des princes qui nous gouvernent que du peuple français, au nom duquel ils rendent la justice, est souvent mise en cause. Comme le sont un certain conformisme et le désir *de plaire, gages d'une carrière* rapide. Les juges du siège, dit la Constitution, sont inamovibles. En conséquence, ajoute le statut de *la magistrature, ils* ne peuvent recevoir une nouvelle affectation sans leur consentement, « *même en avancement* ». On voit ce que cette précision recèle *a contrario* d'avertissements et de dilemmes pour les intéressés.

Les magistrats du parquet — procureurs, substituts, avocats généraux, etc., — indique le statut, sont placés *sous la direction* de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux. Cette subordination, a souligné M. Pierre Lyon-Caen, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, est parfois poussée fort loin, comme dans le cas de M. Etienne Ceccaldi, substitut au tribunal de Marseille, invité à poursuivre sa carrière à *Hazebrouck* (Nord) après qu'il eut manifesté un zèle jugé excessif dans l'affaire des ententes pétrolières.

Le code de l'organisation judiciaire est moins souvent invoqué par les zélateurs de l'indépendance de la magistrature que la Constitution. Et pour cause. Il permet aux chefs de juridiction *qui le souhaitent de confier* les dossiers délicats aux magistrats de leur choix. Ce sont les présidents et premiers présidents qui, au début de chaque année judiciaire, répartissent les magistrats dans les différentes chambres des tribunaux et cours d'appel et qui, en cours d'année, pourvoient dans les mêmes conditions aux postes vacants. Dans les tribunaux de *grande instance, le président, dit* l'article R 311-27 de ce code, peut, après avis du procureur de la République, retirer une affaire à une chambre pour *la* confier à une autre.

En amont, le mécanisme est le même. Il permet de confier à certains juges d'instruction les affaires « sensibles ». Cela d'au*tant plus facilement*, a expliqué M. Etienne Bloch, juge au tribunal de Versailles, qu'il s'agit de grosses juridictions où les nécessités du service peuvent toujours être invoquées. L'inamovibilité s'oppose au déplacement des magistrats du siège. Rien n'interdit, en revanche, de leur imposer d'autres fonctions dans la même juridiction.

Tout se tient. L'avancement des magistrats du siège dépend des présidents qui les notent, lesquels sont désignés dans le secret des bureaux, même si *leur* nomination relève juridiquement du chef de l'Etat. L'orthodoxie et la souplesse entrent inévitablement en ligne de compte.

Liberté surveillée

Ce régime de liberté surveillée est inconnu dans d'autres pays. En *Italie, a expliqué* M. Salvatore Senese, secrétaire général de l'organisation Magistratura democratica, il est beaucoup plus difficile de dessaisir un magistrat, comme l'a montré il y a quelques année la tentative de confier à des juges du travail milanais, contre lesquels le patronat avait lancé une violente campagne, des dossiers d'infraction au code de *la route*, et ces seuls *dossiers*. En cas de désaccord, les juges italiens peuvent saisir le Conseil supérieur de la magistrature, lequel est réellement indépendant. Un tiers de ces membres sont élus par le Parlement et deux tiers par l'ensemble des magistrats. En France, le même Conseil, de neuf membres, est désigné par le président de la Republique.

Dans le canton de Genève, a expliqué M. Serge Balland, juge à la cour d'appel de cette ville, l'attribution des différentes affaires dépend de leur ordre d'inscription sur le registre du tribunal. Pas des arrière-pensées *éventuelles du chef de juridiction.*

A la différence de certains pays, la France peut se *prévaloir* d'un système de recrutement démocratique, c'est-à-dire basé sur un concours. Mais les choses *sont en train de changer*. L'Assemblée nationale doit examiner — en principe le 11 octobre — un projet de loi qui donne la possibilité à la chancellerie d'étendre le recrutement « latéral » des magistrats et, notamment, de faire appel, à un niveau moyen de la hiérarchie, à des licenciés en droit justifiant de quinze années d'activité professionnelle « *dans le domaine juridique, administratif, économique et social* ».

Certains d'entre eux seront recrutés sur concours, mais ce ne sera pas le cas de tous. Surtout, a fait observer M. Michel Carmet, vice-président du tribunal de Nanterre, le projet de loi permet de recruter par cette voie un nombre de magistrats supérieur à celui des élèves sortant chaque année de l'Ecole nationale de la magistrature. Trois cents environ, contre deux cent dix. Officiellement, ce projet a pour objet de favoriser un meilleur équilibe de la pyramide des âges du corps judiciaire (*le Monde* du 23 juin). Mais il aura aussi pour effet, selon le Syndicat de la magistrature, de placer à des postes hiérarchiques des hommes sûrs, au détriment du recrutement par l'Ecole, dont la chancellerie continue de se méfier.

Cette crainte qu'inspire encore l'E.N.M. — contre toute vraisemblance *aujourd'hui* — est perceptible dans le rapport d'un groupe de travail institué en 1976 par le ministère belge de la justice sur l'opportunité de créer une telle école dans c epays, rapport dont a fait état un magistrat bruxellois, M. Luc Somerhausen. Parmi les inconvénients du système français, le rapporteur cite l'absence d'enquête sur les « *dispositions personnelles* » des candidats, absence qui ne permet pas de savoir s'ils possèdent « *les qualités morales et l'équilibre mental requis* ». Autre inconvénient : l'E.N.M. « *favorise l'esprit de groupe parmi les étudiants* ». En outre, « *chaque promotion compte quelques fortes personnalités qui donnent le ton* ».

Que le Syndicat de la magistrature voie dans ces jugements le reflet des préoccupations de la chancellerie n'est pas surprenant. Ils corroborent à ses yeux les atteintes renouvelées à l'indépendance des juges, en dépit des déclarations en sens contraire — indignées ou lénifiantes, — des hommes politiques qui, surtout s'il s'agit de gardes des sceaux, ne peuvent ignorer de quoi il retourne. C'est le sens de l'intervention de M. Michel Marcus, secrétaire général du Syndicat, qui, en conclusion du colloque, a affirmé que le syndicalisme judiciaire est aujourd'hui la seule façon de faire respecter cette indépendance.

BERTRAND LE GENDRE.

Le Monde

sports

TENNIS

L'Italie et les États-Unis en finale de la Coupe Davis

Yannick Noah a continué son irrésistible ascension en gagnant, dimanche 7 octobre, le tournoi de Bordeaux face à l'Américain Harold Solomon, spécialiste de la terre battue, qui figure au neuvième rang mondial (6-0, 6-7, 6-1, 1-6, 6-4). Après Higueras et Orantes à Madrid, la semaine dernière, c'est le troisième joueur de classe mondiale que le jeune espoir met à son palmarès depuis ses brillantes performances de l'Open des Etats-Unis et du National.

Au reste, ce week-end tennistique a été essentiellement consacré aux finales de zone de Coupe Davis. L'Italie, victorieuse par 4 à 1 de la finale européenne de la Coupe Davis qui l'opposait au Foro Italico de Rome à la Tchécoslovaquie, s'est qualifiée pour rencontrer en décembre prochain, à San-Francisco, les Etats-Unis, vainqueurs de l'Australie à Sydney.

Adriano Panatta héros romain

De notre envoyé spécial

Rome. — La Coupe Davis est décidément le grand, le premier spectacle du tennis, car tout est théâtral dans l'affrontement des deux équipes représentant chacune son pays : la règle des trois unités, le décor unique d'un *même Central, le retournement* des situations, enfin la mise à nu des tempéraments de joueurs au plein sens du terme ; le match, j'allais dire la pièce, se joue souvent sur une réplique à un moment crucial. On est au sommet de la courbe lorsque ces rencontres mettent en présence des bêtes de théâtre latines qui aiment l'atmosphère passionnelle sur les courts et qu'elles se déroulent à Rome, tout contre le stade olympique des Jeux de 1960, où les colosses de marbre ne montent plus aujourd'hui qu'une garde dérisoire, les fesses couvertes de graffiti.

On ne donnait pas cher des chances de l'Italie, samedi 6 octobre de *bon matin, quand un* Adriano Panatta, mal réveillé, venait de perdre par 6-1 le deuxième set de son simple interrompu la veille par la pluie, devant le jeune Tchèque Ivan Lendl. Puis, soudain, Panatta, las de *végéter* dans d'obscures contre-performances, retrouva le coup de raquette magique qui lui avait permis *d'enlever les internationaux* de Roland-Garros en 1976 (éliminant Borg au passage !). Sous le soleil revenu, ce fut un éblouissement.

Sa première balle de service percutée passait à tous les coups, son *drive* bien frappé trouvait des angles sans réponse et son grand revers *slicé* lui permettait en deux enjambées d'occuper le filet, où il terminait magistralement les points.

En moins d'une heure, l'affaire était réglée à son avantage sur un score cuisant : 6-0, 6-0. L'Italie refaisait surface et les cris scandés *« Adria-no ! Adriano ! »* répercutés à tous les échos de la pinède attestaient que le beau Romain retrouvait toute sa popularité. Le plus étonnant, c'est que Panatta garda sa main gagnante pour le double, disputé presque aussitôt, où il dirigea les opérations, et son digne partenaire Paolo Bertolucci comme aux plus beaux jours de cette paire fameuse. Kodes et Smid, les champions tchèques, ne sont pourtant pas des enfants de chœur — ils constituent même actuellement la meilleure équipe de double d'Europe, — ils n'en furent pas moins irrémédiablement battus 6-8, 6-2, 6-1, 6-2 (1).

La règle de Tilden

Dimanche donc, la balle était *revenue dans le camp* italien et les *afficionados* du soleil — quelque huit mille spectateurs — exultaient en encourageant bruyamment leur compatriote Corrado Barazzutti, qui embarquait le jeune Lendl dans une guerre d'usure sur la ligne de fond, qui l'apparente, en plus besogneux, à Beppe Merlo, de *célèbre mémoire à Roland-*Garros. Quand, sur le coup de midi et demi, Barazzutti se vit mener le match par 4-6, 6-1, 6-2, ce fut pour le coup à la Tchécoslovaquie qu'on ne donnait plus la moindre chance. Or rien n'était fini. Après le repos, Barazzutti mène encore 3-2. Mais, en face, Lendl, au milieu de cette ambiance vociférante, s'affirme, à dix-neuf ans, comme un Daviscupman de la race redoutable des renvoyeurs d'Europe centrale. Télécommandé par les signaux optiques de Kodes, il applique la règle d'or de Tilden, grand stratège, pour ne pas dire grand comédien, des courts de l'entre-deux-guerres : *« Si la technique de la remise en jeu ne paie pas, changez-la, appuyez vos coups, attaquez ! »*

Plus facile à dire qu'à faire quand on est englué sur la ligne de fond et que l'adversaire sait vous passer comme personne dès que l'on fait mine de monter au filet. C'est pourtant le risque que prend avec succès le jeune Tchèque. Il remporte ainsi la quatrième manche par 6-3 et, *sur sa lancée, il mène* dans le cinquième set par 3-0, avec une balle de 4-0 dans sa raquette. Barazzutti est contraint sous la pression à commettre des erreurs. Il accuse surtout la fatigue de son *marathon* ; il est aussi victime de ces quelques petites malchances du sort : par deux fois, la bande du filet est contre lui, et un lézard égaré sur la ligne où il servait dut être expulsé *manu militari*. C'est à ce moment que le public commence à très mal se tenir, allant jusqu'à siffler la petite colonie tchèque perdue sur les gradins qui applaudit Lendl. Cependant, malgré les clameurs, les juges de ligne romains sont parfaits, soutenus par Frank Hammond, le juge arbitre américain, celui-là même qui s'est illustré à Flushing Meadow dans la triste exhibition de Nastase contre McEnroe. Et voici que Barazzutti, hochant sa tête chevaline et titubant d'un carré à l'autre, retrouve son merveilleux jeu de jambes dans les échanges. Il *égalise* et mène 5-3 sur son service. Est-ce enfin fini ? Pas du tout. Lendl égalise : 5 partout. Tout est encore possible pour les Tchèques. Or voici le dernier coup de théâtre. Lendl s'écroule, accumule les fautes grossières, et Barazzutti, ne perdant plus qu'un seul point en deux jeux, le coiffe sur le poteau ! Je vous laisse à imaginer dans quel pandémonium est célébrée la victoire de l'Italie...

Bien que le résultat fût acquis, le dernier simple, disputé pour l'honneur, eut l'avantage de présenter non pas des doublures, mais les deux premiers joueurs, Panatta et Smid, celui-là vainqueur en deux sets de celui-ci (6-3, 6-2), s'affirmant le héros romantique de la rencontre.

OLIVIER MERLIN.

(1) Au terme du match de double, disputé samedi au Foro Italico, un groupe de dissidents tchèques résidant à *Rome* et *contestant* le gouvernement de Prague ont déployé une banderole sur une tribune du Central pour appeler « à la libération de leur peuple opprimé ».

VOLLEY-BALL

La France en poule finale des championnats d'Europe

La phase préliminaire des championnats d'Europe de volley-ball, organisée en France du 5 au 13 octobre, s'est achevée dimanche 7 octobre. L'Union soviétique, la Yougoslavie, la Pologne, l'Italie, la France et la Tchécoslovaquie se sont qualifiées pour la poule finale de la compétition masculine, du 10 au 13 octobre à Paris. La poule finale féminine réunira, à Lyon, l'Union soviétique, la Roumanie, la Bulgarie, la République démocratique allemande, les Pays-Bas et la Hongrie. Devancée par ces deux dernières équipes et par la Yougoslavie, la France disputera une place de six à douze, à Cannes.

Les soldats de l'an I

De notre envoyé spécial

Toulouse. — Pour la *première* fois depuis 1951 (1), l'équipe de France prend donc place en 1979 dans la hiérarchie des six meilleures équipes européennes. C'est le résultat espéré sans trop y croire d'une opération ponctuelle sans précédent, menée en concertation par la Fédération française de volley-ball (F.F.V.B.) et le ministère de la jeunesse et des sports, depuis l'attribution à la France de ces championnats.

Jamais sans doute, dans les sports collectifs, un tel effort n'avait été consenti pour la préparation d'une équipe de France. Depuis deux ans, la formule du championnat national féminin a été bouleversée pour permettre aux quatre meilleures équipes de disputer en fin de saison huit tournois, à raison de deux matches par week-end. Cette formule avait été retenue cette année... le Racing-Club de France, mais... le Racing club de France, plus gros fournisseur d'internationaux, ne se retrouva pas dans le dernier carré.

Parallèlement, la F.F.V.B. s'était efforcée depuis dix-huit mois de regrouper à l'Institut national des sports et de l'éducation physique le maximum de joueurs du collectif, notamment en y faisant affecter des professeurs d'éducation physique. L'octroi d'un contrat collectif de préparation olympique à l'équipe masculine permettait d'autre part au Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) de débloquer 250 000 francs pour délivrer des bourses aux étudiants ou compenser les pertes de salaire résultant de l'activité de sportif à haut nivea pour tous ceux qui ne sont pas dans la fonction publique. À partir du 1er *avril 1979, tous les sélectionnés* devaient en effet se mettre à la disposition de l'équipe de France pour quelque cent quarante jours de stage, dont trente-deux consacrés à des matches internationaux, entrecoupés seulement d'une dizaine de jours de repos.

En fait, cette opération commando conçue pour des soldats de l'an I du volley-ball français commença par une révolution de palais. À quelques jours du début des stages, M. Roger Schmitt, entraîneur national depuis dix ans, fut démis de ses fonctions. Ses résultats et certaines de ses actions étaient, semble-t-il, remis en cause par la F.F.V.B. et son président. M. Paul Gaumet, le directeur technique national, était pour sa part prié de rester en fonction jusqu'au *mois de juin* avant de se voir confier une mission administrative de préparation des championnats. Privé de ses prérogatives concernant l'équipe de France, il préféra démissionner.

M. Jean-Marc Buchel, entraîneur de Cannes, et son adjoint M. Claude Chanou, entraîneur de Grenoble, furent alors rapidement désignés. Ils héritaient du programme international de compétitions mis au point par leurs prédécesseurs et ne pouvaient remodeler que les stages et les périodes de repos. Méthodiquement et à raison de cinq à six heures d'entraînement par jour, ils allaient faire adopter à leurs joueurs un régime spartiate mettant successivement l'accent sur la technique de base, le travail physique et le choix du six majeur, puis la tactique collective et la préparation aux compétitions.

Les efforts demandés étaient tels et surtout inhabituels dans les milieux nationaux du volley-ball, que peu à peu tous les piliers de l'équipe de France préférèrent se retirer comme Michel Guy ou furent écartés comme Séverin Grandorka, Didier Baronnet ou Dominique Pavan. Sur les douze joueurs qui ont disputé l'an dernier les championnats du monde en Italie, il n'en reste plus aujourd'hui que sept, qui ont parfois accepté de sacrifier leur année d'étude comme Richard Coux (cinquième année de médecine), Alain Fabiani ou Jean-Loup Miguet (deuxième année d'éducation physique), Stéphane Faure ou Eric Daniel (troisième année de médecine) ou de trouver un remplaçant pour l'ouverture d'un cabinet de dentiste dans le cas de Bernard Cohen.

Ces six mois de stage intensif ne remplaceront jamais des années d'apprentissage tel qu'on le conçoit notamment dans les pays d'Europe de l'Est.

Dans ces conditions, la qualification des volleyeurs fançais dans la poule préliminaire de Toulouse, réputée la plus difficile avec la Tchécoslovaquie, 5e des derniers championnats du monde (1978) et des Jeux olympiques (1976), la Roumanie, 3e des derniers championnats d'Europe (1977) et la République démocratique allemande, vice-championne olympique à Munich en 1972, apparaît d'autant plus méritoire.

Après la *furia francese* du premier soir contre la Tchécoslovaquie (*le Monde* daté 7-8 octobre), où les Français gagnèrent le cinquième set après avoir été mené 10-1, puis une indiscutable victoire sur la R.D.A. en trois sets (15-2, 17-15 et 15-11), les volleyeurs tricolores devaient encore prendre deux sets aux Roumains dimanche 7 octobre pour se qualifier. Ils allaient y parvenir malgré la grande nervosité de la plupart des joueurs, mais aussi avec le soutien vocal d'un public faisant corps avec eux jusqu'au quatrième set décisif. La rentrée des remplaçants au cinquième set permettant aux Roumains de remporter le match 9-15, 15-5, 15-13, 5-15, 15-8).

Conscients d'avoir désormais rempli leur mission, les soldats de l'an I paraissent aborder la poule finale du 10 au 13 octobre (2) avec la sérénité des volleyeurs qui n'ont plus rien à perdre et peuvent même rêver, si toutefois leur passeur Alain Fabiani peut jouer malgré une fracture du trapèze du pouce gauche, à la place qualificative pour les Jeux de Moscou qui sera attribuée à l'équipe la mieux placée, à l'exception de l'Union soviétique, de la Pologne et de l'Italie.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Les championnats d'Europe de 1951 étaient les premiers organisés en France.

(2) Les résultats acquis en poule préliminaire entre les équipes qualifiées pour la poule finale étant comptabilisés, la France a déjà une victoire sur la Tchécoslovaquie en cinq sets (12-15, 16-14, 5-15, 15-5, 15-13).

SPORTS ÉQUESTRES

Gilles Bertran de Balanda Champion de France

Gilles Bertran de Balanda, vingt-neuf ans, champion de France de saut d'obstacles 1979, voilà un résultat conforme à la logique sportive et au bon sens *tout court*, le splendide étalon *Galoubet*, étroitement associé à cette victoire, poursuivant dimanche 7 octobre, au Grand Parquet de Fontainebleau, un festival qui le situe, à sept ans, au sommet de la hiérarchie chevaline. L'étalon quitte donc la moquette bellifontaine paré du titre national, mais la gloire *l'attend demain* à l'étranger, peut-être même aux Jeux olympiques de Moscou, si son entourage, le sachant capable de clouer au sol tous ses rivaux, se garde de le mettre à toutes les sauces.

Gilles de Balanda, qui s'est déjà distingué avec *Galoubet* à Rome, puis à Wisbaden en s'adjugeant le grand prix, est un exécutant modèle. Ce n'est pas toutefois le virtuose que furent à leur mieux un d'Orgeix ou un d'Oriola. Son grand mérite veut qu'il fasse toujours tout le possible, dans une Coupe des nations comme dans un prix où il y a quatre sous à ramasser.

Tout autre est le cas d'Hervé Godignon, tenant du titre jusqu'à hier, vice-champion de France 1979, pour s'être imposé à la deuxième place de l'épreuve sur la jument *Electre II*. Ce jeune cavalier a tous les dons, position à cheval parfaite, douceur et énergie harmonieusement dosées. Bref, une « nature » doublée d'une volonté dure comme un caillou. Sa jument favorite *Electre II* est aussi élégante et fine d'aspect que *Galoubet* est costaud de construction, le prototype achevé de l'étalon portant en lui cette force naturelle en laquelle se devine un futur cheval de race. Mais voyons la piste.

Disputée devant une affluence record malgré un ciel couci-couça (plutôt couci), la finale du championnat de France courue en deux manches comportait un tracé sévère, sinueux sans être acrobatique.

Les quatorze rescapés des deux épreuves qualificatives précédentes avaient eu à fournir quinze efforts compte tenu de la rivière en numéro 5 (4,30 m), d'un double de verticaux et d'un triple (deux « larges » et un « droit »). On démarrait sur un mur de 1,45 m, le galop d'exercice n'étant pas spécialement recommandé pour le couvrir. Le temps accordé avait été mal apprécié : 73 secondes pour une distance de 490 mètres, « chrono » normal sur les billards dont sont dotés la plupart de nos concurrents territoriaux. Mais, à Fontainebleau les dénivellations de terrain sont sensibles, qui contraignent les cavaliers à des remises en ordre constantes, donc à des ralentissements. Un exemple : *Electre II*, véritable trombe en piste, a été pénalisée d'un quart de point pour dépassement de temps au premier tour, la plupart des concurrents, dix au total, subissant les mêmes dommages.

La lutte s'est très vite circonscrite entre Balanda, Godignon, Marcel Rozier et Cottier, ces deux derniers plus ou moins bien placés pour prétendre au titre. Rozier, très brillant la veille sur *Grain d'Or*, qu'il avait mené à la victoire dans le Prix d'Auteuil, accumulait les fautes. Animé d'une véhémente impulsion et en écume, le fils de *Starter* (fameuse origine) volait la main à son cavalier sur tous les obstacles, finissant la tête au firmament.

Ahurissement général lors de la proclamation des résultats. Hervé Godignon, pointage fait, gagnait la finale de dimanche, son score étant sensiblement meilleur que celui de Balanda. Il fallut expliquer aux spectateurs que, compte tenu des performances des journées précédentes, Gilles de Balanda, finalement, l'emportait sur son rival le plus intime. Une annonce faisant le point de la situation avant l'ouverture des hostilités eût été la bienvenue.

ROLAND MERLIN.

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DES ÉTATS-UNIS

Villeneuve vainqueur et vice-champion

Le Québécois Gilles Villeneuve, vainqueur dimanche 7 octobre, à Watkins-Glen, du Grand Prix des Etats-Unis, cote est, dernière épreuve de l'année, s'est en définitive classé deuxième du Championnat du monde des conducteurs derrière son coéquipier de l'écurie Ferrari, Jody Scheckter. Avec ce doublé le succès de Ferrari en 1979 est complet et le constructeur italien, avec ses deux pilotes, peut se prévaloir d'avoir remporté six des quinze grands prix, trois pour Scheckter, trois pour Villeneuve, soit une victoire de plus que Williams avec Alan Jones, quatre, et Clay Regazzoni, une.

Le Grand Prix des Etats-Unis a vite tourné à la confusion pour l'équipe Ligier. Jacques Laffite, qui conservait une toute petite chance de devenir vice-champion du monde, à la seule condition de gagner l'épreuve, a, en fait, été éliminé dès le quatrième tour à la suite d'une tête-à-queue. Son coéquipier, le Belge Jacky Ickx, qui a annoncé à Watkins-Glen sa décision de ne plus prendre part aux courses de formule 1, avait effectué la même faute, au même endroit, le tour précédent. En fin de compte, Jones a pris la troisième place du Championnat du monde et Laffite la quatrième.

Si Ferrari a été le constructeur le plus régulier tout au long de la saison, le pilote et le constructeur les plus en vue, à tous les égards, ont bien été Jones et Williams. A Watkins-Glen, Alan Jones a été contraint à l'abandon, une roue détachée, alors qu'il pouvait encore espérer remporter l'épreuve et son score total de quatre victoires, score inégalé en 1979, aurait pu être porté à six ou sept succès s'il n'avait été quelquefois pénalisé par des incidents. Le résultat d'ensemble de Jones est d'autant plus significatif de ses qualités et de celles de sa voiture que les nouvelles Williams ne sont entrées en service que tard dans la saison. De ce point de vue, on peut considérer que les Williams FW-07 ont dominé le championnat 1979 de la même manière que les Lotus-79 l'année dernière. — F. S.

Les résultats

Automobilisme

GRAND PRIX DES ETATS-UNIS COTE EST

À Watkins-Glen (Etat de New-York)

1. Villeneuve (Ferrari) ; 2. Arnoux (Renault) à 49 sec. ; 3. Pironi (Tyrrell) à 53 sec. ; 4. De Angelis (Shadow) à 53 sec. ; 4. De Angelis (Shas- (A.T.S.) à 1 min. 41 sec. ; 6. Watson (McLaren) à 1 tour, etc.

Classement final du championnat du monde : 1. Scheckter, 51 points ; 2. Villeneuve, 47 pts ; 3. Jones, 40 pts ; 4. Laffite, 36 pts ; 5. Regazzoni, 29 pts ; 6. Depailler et Reuteman, 20 pts ; 8. Arnoux, 17 pts, etc. etc., etc.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (Quatrième journée)

*Le Mans b. Orthez (8)	104-84
*Villeurbanne b. Antibes	97-79
*S.F. Evry b. Vichy	104-93
Caen b. *Berck	82-63
Tours b. *Monaco	98-90
Mulhouse b. *Limoges	97-94
*Nice b. Lyon	89-77

Classement. — 1. Le Mans, 12 pts ; 2. Villeurbanne, 12 ; S.F. Evry, 12 ; 4. Caen, 11 ; 5. Tours, 10 ; Mulhouse, 10 ; 7. Nice, 8 ; 8. Antibes, 7 ; 9. CRO Lyon, 6 ; Orthez, 6 ; Monaco, 6 ; Vichy, 6 ; 13. Limoges, 5 ; 14. Berck, 4 points.

Boxe

L'Espagnol Rodolfo Sanchez a conservé, samedi 6 octobre, à Bilbao, le titre européen des super-plumes en battant nettement aux points le Français Charles Jurietti.

Cyclisme

ETOILE DES ESPOIRS Classement général final

1. *Sven Ake Nilsson* (Suède), équipe Miko-Mercier, Vivagel, 18 h. 52 min. 15 sec. ; 2. Mass (P.-B.), à 9 sec. ; 3. Garcia (Esp.), à 1 min. 21 sec. ; 4. Vandenbroucke (Belg.), à 1 min. 51 sec. ; 5. Musedet, à 2 min. 8 sec. ; 6. Hinault, à 2 min. 8 sec. ; 7. Bonnet, à 2 min. 42 sec. ; 8. Verbrugge (P.-B.), à 3 min. 2 sec. ; 9. Linart, à 4 min. 24 sec. ; 10. Broers (P.-B., amat.), à 4 min. 41 sec., etc.

GRAND PRIX DE LUGANO (contre la montre)

Classement : 1. Michel Laurent (France), groupe Peugeot-Esso-Michelin, les 77,500 km en 1 h. 45 min. 7 sec., moy. 44,231 km/h ; 2. Fuchs (Suis.), à 33 sec. ; 3. Gisiger (Suis.), à 1 min. 52 sec. ; 4. Mutter (Suis.), à 2 min. 34 sec. ; 5. Marcussen (Dan.), à 2 min. 49 sec. ; 6. De Wolf (Belg.), à 3 *min. 11 sec.* ; 7. Battaglin (It.), à 3 min. 54 sec. ; 8. Barone (It.), à 3 min. 59 sec. ; 9. Thurau (All.), à 4 min. 38 sec.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (onzième journée)

*Lens b. Saint-Etienne	4-3
*Monaco b. Strasbourg	4-1
*Metz b. Lille	2-0
*Laval b. Nîmes	3-1
*Nantes b. Nancy	2-0
Valenciennes b. *Sochaux	1-0
Angers b. *Brest	1-0
*Marseille et Bordeaux	2-2
*Paris-S.-G. et Nice	2-2
*Lyon et Bastia	1-1

Classement. — 1. Saint-Etienne, 18 pts ; 2. Monaco, 17 ; 3. Nantes, 15 ; 4. Lille, Strasbourg et Nîmes, 14 ; 7. Sochaux et Angers, 13 ; 9. Valenciennes, 12 ; 10. Nancy et Metz, 11 ; 12. Laval, 10 ; 13. Bordeaux, Paris-S.-G. et Lens, 9 ; 16. Nice, 8 ; 17. Marseille, Lyon et Bastia, 7 ; 20 Brest, 2.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIEME DIVISION (neuvième journée)

GROUPE A

*Rennes b. Limoges	5-2
*Rouen et Orléans	3-3
*Lucé b. Le Havre	1-0
*Reims et Guingamp	1-1
*Quimper b. Nœux	3-0
*Tours b. Blois	2-0
*Montmorillon b. Besançon	1-0
*Angoulême et Dunkerque	0-0
*Chaumont b. Châteauroux	2-1

Classement. — 1. Rennes, 14 pts ; 2. Rouen, 13 ; 3. Tours, 12 ; 4. Reims et Guingamp, 11 ; 6. Le Havre, Angoulême, Chaumont et Nœux, 10 ; 10. Besançon, 9 ; 11. Orléans et Quimper, 8 ; 13. Montmorillon et Limoges, 7 ; 15. Dunkerque et Blois, 6 ; 17. Châteauroux et Lucé, 5.

GROUPE B

*Thonon b. Avignon	2-1
*Cannes et Béziers	0-0
*Auxerre b. Alès	3-0
*Montluçon et Martigues	1-1
*Montpellier b. Thionville	2-0
*Mulhouse et Paris F.C.	1-1
*Toulouse et Ajaccio	2-2
Toulon b. *Gueugnon	2-1
*Tavaux et Saint-Dié	1-1

Classement. — 1. Thonon, 15 pts ; 2. Auxerre, 13 ; 3. Cannes, 12 ; 4. Martigues et Béziers, 11 ; 6. Montpellier et Montluçon, 10 ; 8. Paris F.C. et Toulouse, 9 ; 10. Thionville, Toulon, Ajaccio et Alès, 8 ; 14. Gueugnon, Tavaux et Avignon, 7 ; 17. Mulhouse, 5 ; 18. Saint-Dié, 4.

Handball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION NATIONALE 1 (première journée)

Poule A

Stella-Sports b. *Villemomble	23-12
*Strasbourg b. St. Massin E.C.	19-17
*St. Marseillais b. Altkirch	39-22
*Tourcoing b. SLUC Nancy	20-19
Gagny b. PTT Mulhouse	23-18

Poule B

Dijon b. *Livry-Gargan	27-21
*St. Toulous. b. St-Martin-d'Hères	17-15
*Thonon b. Ivry	18-14
*ASPTT Metz b. Gonfreville	26-21
Paris UC - APAS Paris	non joué

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION GROUPE A (première journée)

Poule A

*Thuir b. Racing	13-3
Béziers b. *St-Jean-de-Luz	12-6
Graulhet b. *Bourg	15-10
Grenoble - *Narbonne	rep.
Perpignan b. *Montchanin	21-18

Poule B

*Tarbes b. Limoges	31-12
*Bayonne b. La Rochelle	24-6
*Brive et Tulle	10-10
*Bagnères b. Biarritz	19-9
*Dax b. Boucau	13-6

Poule C

*Auch b. Périgueux	23-18
*Nice b. Carcassonne	14-11
*Pau b. Mazamet	32-12
*Montferrand b. Toulon	19-12
Avignon b. *Montauban	15-7

Poule D

*Romans b. Lourdes	16-11
Toulouse b. *Bègles	19-13
Valence b. *Aurillac	12-10
Oloron b. *Castres	30-16
Agen b. *Bourgoin	16-15

MATCHES INTERNATIONAUX

A Cardiff :

Galles b. Roumanie	13-12

A *Cambourne* :

Barbarians (Afr. Sud) bat Cornouaille	25-7

Volley-ball

ONZIEME CHAMPIONNAT D'EUROPE (Qualifications Hommes)

POULE A

Classement. — 1. U.R.S.S., 6 pts ; 2. Yougoslavie, 5 ; 3. Hongrie, 4 ; Grèce, 3.

POULE B

Classement. — 1. Italie, 6 pts ; 2. Pologne, 5 ; 3. Bulgarie, 4 ; 4. Belgique, 3.

POULE C

Classement. — 1. Tchécoslovaquie, 5 pts (8-5 ; 178-140) ; 2. France, 5 (8-5 ; 168-149) ; 3. Roumanie, 5 (7-5) ; 4. R.D.A., 3.

(Qualification Femmes)

POULE A

Classement. — 1. Roumanie, 5 pts ; 2. U.R.S.S., 5 ; 3. Pologne, 5 ; 4. R.F.A., 3 pts.

POULE B

Classement — 1. R.D.A., 6 pts ; 2. Bulgarie, 5 ; 3. Tchécoslovaquie, 4 ; 4. Belgique, 3 pts.

POULE C

Classement. — 1. Hongrie, 6 pts ; 2. Pays-Bas, 5 ; 3. Yougoslavie, 4 ; 4. France, 3 pts.

INFORMATIONS «SERVICES»

TROISIÈME AGE

Une employée de maison : à quelles conditions ?

Mme V... a quatre-vingt-huit ans. Quand on sonne à la porte de son appartement du neuvième arrondissement, on entend son pas lourd et hésitant pendant la longue minute qu'il lui faut pour venir de sa chambre à l'entrée. Elle est quasiment impotente. *Elle n'arrive plus à se lever ni à s'habiller, et encore moins à se peigner seule. Lever les bras réveille mille douleurs.* Descendre faire ses courses devient une démarche exceptionnelle : *un plaisir si elle est* accompagnée, une épreuve si elle est seule. Une « employée *de maison* » passe une ou deux heures par jour avec elle, selon la nécessité. Mme V... la rémunère et la déclare. Sur les conseils de son fils, elle a présenté une demande d'exonération de cotisations patronales en vertu de l'article 19 du décret du 24 mars 1972. Son dossier traîne à l'URSSAF. Motif : le certificat médical était incorrectement rédigé.

M. et Mme G... ont respectivement quatre-vingt-douze et quatre-vingt-six ans. Utilisant, *eux aussi, les services d'une* employée de maison, ils ont demandé l'exonération de leurs cotisations. *Mais,* lors de la visite du médecin contrôleur, Mme G... a mis un point d'honneur à le recevoir debout, appuyée au dossier d'un fauteuil. Son mari était présent. Conclusion : Mme G., semblait se suffire à elle-même et pouvait, même, tenir le rôle de tierce *personne pour* son mari.

Les textes accordant l'exonération des cotisations patronales aux personnes âgées sont à la fois, courts, simples et précis. Il suffit de les appliquer à la lettre.

Aucune condition de ressources n'est requise ; aucune condition d'âge non plus. Mais il faut percevoir un avantage vieillesse prévu au code de Sécurité sociale (pension des assurances sociales, allocation, rente, secours viager) et le percevoir à titre personnel. Les services de l'URSSAF insistent beaucoup sur cette clause. *« Trop de demandes,* disent-ils, *sont effectuées par des ayants droit. Nous ne pouvons les retenir. Elles sont systématiquement rejetées. Aucune dérogation en la matière n'est possible »*.

Autre condition impérative : la solitude. La présence d'un parent est tolérée si celui-ci justifie d'une activité salariée ou d'une obligation scolaire. Celle d'un conjoint est admise lorsqu'il *bénéficie déjà de cette* exonération.

En revanche, *« l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie »* doit figurer, en ces termes, sur le certificat médical accompagnant la demande. Cette *« tierce personne » devant être* exclusivement une « employée de maison » et en aucun cas *une infirmière ou une dame de compagnie.*

Du 1er août 1978 au 31 juillet 1979, sur sept cent seize demandes reçues par l'URSSAF de Paris, quatre cent soixante-dix-huit ont été agréées. Les motifs de rejet se partagent entre les certificats médicaux *non conformes,* les avantages vieillesse non recensés ou les *« conditions de solitude »* mal établies.

Par une toute récente décision, cette URSSAF appliquera, *dorénavant,* l'exonération de la cotisation patronale sur la totalité du salaire déclaré et non *plus* sur la base du salaire forfaitaire des employés de maison pris en référence.

Moins de mille demandes, c'est bien peu puisque aucune condition de ressources n'est retenue. Or cette exonération de la cotisation patronale est essentielle pour les personnes âgées puisqu'elle peut leur permettre de rester dans leur domicile. Mais celles du « troisième âge » *ignorent souvent cet avantage ou hésitent, après un refus, à entreprendre des démarches d'explications.* Il est vrai qu'un dossier convenablement constitué met de un à trois mois pour être instruit — *délai doublé ou triplé en cas d'échanges de courriers.* En fait, l'administration exige peu de ses administrés : *la présentation de documents en règle et... de la ténacité.*

La *demande d'exonération des* cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales doit être *effectuée auprès de l'URSSAF départementale,* qui a enregistré l'inscription en tant qu'employeur. *Demande d'exonération* et inscription peuvent se faire simultanément.

CHRISTIANE GROLIER.

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS AGÉS. — Dans le cadre du pacte national pour l'emploi 1979-1981, une prime d'incitation à l'embauche des travailleurs âgés a été instaurée. Elle s'adresse aux employeurs du secteur privé qui auront embauché, entre le 1er juillet 1979 et le 31 décembre 1981, à temps complet, un travailleur âgé de quarante-cinq ans, privé d'emploi depuis un an et indemnisé au titre du chômage. La prime de 8 000 F est versée en deux fois : 4 000 F dans les trois mois du dépôt de la demande et 4 000 F après douze mois d'emploi.

UN SUPPLÉMENT AU MINIMUM VIEILLESSE. — Avant le 15 octobre 1979, les personnes âgées bénéficiant, au 1er septembre, de l'allocation supplémentaire du *Fonds national de solidarité* (F.N.S.) vont percevoir un complément de 200 F. Depuis le 1er juillet 1979, le montant de l'allocation supplémentaire a été porté à 6 800 F par an. Les plafonds de ressources, allocation comprise, sont actuellement de 14 700 F pour une personne seule et de 27 800 F pour un couple.

« LES ENFANTS ONT BESOIN DES PERSONNES AGÉES ». — Tel est le thème retenu pour la prochaine Semaine nationale des personnes âgées et de leurs associations, qui est organisée du 15 au 21 octobre 1979. Une série de rencontres inter-générations vont ainsi avoir lieu au cours de journées « portes ouvertes », de présentations d'activités, de forums, de « tables rondes », etc. Les associations souhaitent, au-delà d'un simple appel à la solidarité, le dimanche 21 octobre, susciter un mouvement d'opinion et organiser une véritable « Fête des personnes âgées ». Renseignements : 109, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 225-16-76.

Dans cette page, nous publions *le lundi, tous les quinze jours,* une rubrique consacrée aux questions intéressant les personnes du « troisième âge ».

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	135 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	200 F	490 F	700 F	925 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	806 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 octobre 1979 :

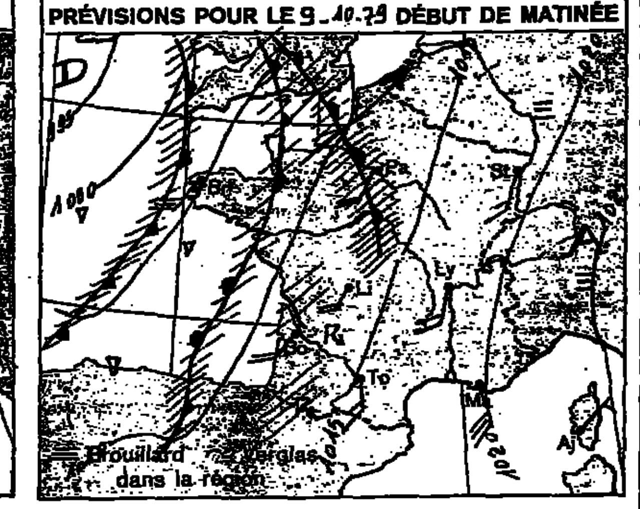
DES ARRETES :

● Relatif à la réserve de chasse maritime du bassin d'Arcachon ;

● Relatifs aux caractéristiques techniques et aux prix des immeubles bâtis, acquis ou améliorés avec l'aide de l'Etat pour y aménager des logements-foyers à usage locatif.

MÉTÉOROLOGIE





Doux et humide

Evolution probable du temps en France entre le lundi 8 octobre à 0 heure et le mardi 9 octobre à 24 heures :

Des basses pressions persisteront sur le proche Atlantique. Elles continueront de diriger sur l'Europe occidentale et la France en particulier un flux d'air assez humide, mais doux pour la saison.

Mardi, de la Lorraine et de l'Alsace aux régions méditerranéennes à l'est du Rhône, le temps sera nuageux avec des éclaircies, mais des brouillards ou des nuages bas se formeront temporairement dans les premières heures de la matinée.

Sur le reste de la France, le temps sera en général nuageux ou très nuageux. Des pluies passagères seront observées ; elles seront surtout localisées le matin sur nos régions *occidentales* et gagneront vers l'intérieur dans la journée en prenant parfois un caractère orageux. Le soir, le temps deviendra plus variable et les *précipitations, plus éparses,* se produiront sous forme diverses dans l'Ouest. Les vents, généralement orientés entre sud-est et sud-ouest, *seront faibles à modérés sur nos* régions orientales, assez forts à fort, sur les régions occidentales.

Malgré une légère baisse des températures *maximales sur la moitié* ouest, le temps, dans l'ensemble, restera relativement doux pour cette époque de l'année.

Le lundi 8 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,8 millibars, soit 762,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 22 et 11 degrés ; Biarritz, 26 et 17 ; Bordeaux, 24 et 17 ; Brest, 19 et 14 ; Caen, 22 et 12 ; Cherbourg, 20 et 12 ; Clermont-Ferrand, 22 et 12 ; Dijon, 19 et 10 ; Grenoble, 20 et 10 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 21 et 12 ; Marseille-Marignane, 22 et 16 ; Nancy, 18 et 8 ; Nantes, 23 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 22 et 15 ; Paris-Le Bourget, 19 et 12 ; Pau, 25 et 15 ; Perpignan, 23 et 19 ; Rennes, 23 et 15 ; Strasbourg, 18 et 9 ; Tours, 22 et 14 ; Toulouse, 26 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 17 degrés ; Amsterdam, 17 et 7 ; Athènes, 26 ; Berlin, 15 et 7 ; Bonn, 18 et 11 ; Bruxelles, 17 et 22 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 12 et 3 ; Genève, 16 et 9 ; Lisbonne, 22 et 19 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 22 et 14 ; Moscou, 5 et 3 ; New-York, 16 et 9 ; Palma-de-Majorque, 26 et 16 ; Rome, 23 et 13 ; Stockholm, 11 et — 2.

VISITES

MARDI 9 OCTOBRE

« *Le Marais* », 14 h. 30, façade de l'église Saint-Paul - Saint-Louis, *Mme Allas.*

« Sauver le village de Bercy », 15 h., métro Bercy, Mme Bachelier.

« L'hôtel de Fleury », 15 h., 28, rue des *Saints-Pères, Mme Chapuis.*

« Hôtel des monnaies », 15 h., 11, quai Conti, Mme Pennec.

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Vermeersch.

« Hôtel des ventes », 15 h., métro Solférino, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« *Sainte-Marie de la Visitation* et l'hôtel d'Aubray », 15 h., 17, rue Saint-Antoine, Mme Ferrand.

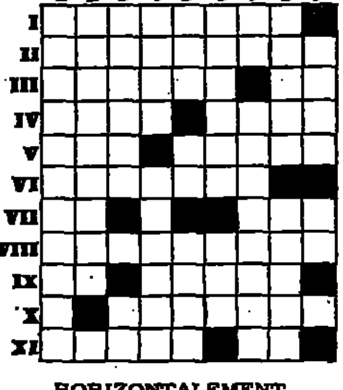
« Promenade dans le quartier Mouffetard », *15 h., place de la* Contrescarpe, Mme Hager.

« Hôtels de Brinvilliers, de l'Ave Maria, l'église Saint-Paul », 15 h., façade de l'église Saint-Paul, M. de La Roche.

« Les Halles », 15 h., métro Etienne-Marcel, M. Teurnier.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 509



HORIZONTALEMENT

I. Adjectif qui peut qualifier le bon temps. — II. On peut y mettre tout ce qui est consommé. — III. Divinité ; Saint de Bigorre. — IV. Peut devenir méchant dès qu'il se réveille ; Peut être demandé par celui qui s'est déculotté. — V. Qui a fait l'objet d'un rejet ; Nom qu'on peut donner à une chapelle. — VI. Au pied des monts du même nom. — VII. Symbole pour un métal léger ; Evoque la potence. — VIII. Qui peut donc nous réconforter. — IX. Comme la voix de celui qui joue ; Sa monnaie n'est guère appréciée. — X. Grâce quand elle est bonne. — XI. Ne peut faire qu'une petite moitié ; Mot qu'on peut dire en reculant.

VERTICALEMENT

1. Caractère qu'on peut attribuer à ceux qui aiment le grand air. — 2. Endroit où il peut y avoir de la bousculade. — 3. N'est donc pas la première venue ; Romains pour un Charles. — 4. Fit son choix ; N'est pas ferme quand elle est bourgeoise. — 5. Grande, au Brésil ; Tentative (épelé) ; Peut se dire pour la suite. — 6. Qui ne s'évanouit donc pas facilement ; Epouse d'Athamas. — 7. Vieille ville ; Emplacement pour un sermon. — 8. Sa frontière passe par l'Everest ; Peut *faire une salade quand* il est doux. — 9. Monnaie d'échange ; La fin de tout.

Solution du problème n° 2 508

Horizontalement

I. Secrets. — II. Ecraseurs. — III. Coutume. — IV. Un ; Esprit. — V. Lots ; Né. — VI. Ami ; Orage. — VII. Rivetage. — VIII. Iso ; Alêne. — IX. Sel ; Gê ; Us. — X. Erines ; Et. — XI. SA ; As ; Osé.

Verticalement

1. Sécularisés. — 2. Economisera. — 3. Cru ; Tivoli. — 4. Ratés ; Na. — 5. Esus ; Otages. — 6. Temporales. — 7. Suer ; Age. — 8. Ingénues. — 9. Usitée ; Este.

GUY BROUTY.

BREF

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE CALENDRIER DES NOUVELLES MESURES

Les nouvelles mesures en faveur de la sécurité routière vont progressivement entrer en vigueur.

● Port obligatoire de la ceinture de sécurité en agglomération depuis le 1er octobre, mais c'est seulement à partir du 15 octobre que les contrevenants devront acquitter une amende.

Outre les exemptions actuellement en vigueur, il est prévu des dérogations supplémentaires : chauffeurs de taxis, livreurs, employés des P.T.T.

● Utilisation des feux de croisement en agglomération à partir du 15 octobre. Les feux de position ne pourront être utilisés seuls que sur les véhicules à l'arrêt.

● Port du casque obligatoire en agglomération pour les cyclomotoristes à partir du 1er janvier 1980.

Cette mesure n'est obligatoire actuellement qu'en rase campagne.

● La réforme du permis de conduire pour les *deux-roues* entrera en vigueur le 1er mars 1980.

Trois catégories de motos seront créées : de 51 à 80 cm3, de 81 à 400 cm3, au-delà de 400 cm3. Les titulaires de permis en vigueur à la date de l'application de la réforme conserveront l'intégralité de leurs droits.

LIBRAIRIE

LE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

Pour compléter le classique dictionnaire des communes de Berger-Levrault, instrument indispensable, régulièrement et soigneusement remis à jour, voici chez Larousse, un « Dictionnaire géographique de la France ».

On y trouvera la liste des communes, des départements, des régions, assortie des renseignements administratifs habituels, mais aussi, de courtes monographies décrivant le milieu géographique, économique, humain, des principales régions naturelles et des sites remarquables ou situant les *principales activités économiques.* Graphiques et cartes claires illustrent ces neuf cents pages de renseignements très utiles.

LA DÉCORATION A LA PETITE SEMAINE

Pour se constituer une encyclo*pédie de la décoration à la petite* semaine, les éditions Alpha ont créé une collection de fascicules hebdomadaires luxueusement présentés. Depuis le 18 septembre, paraît chaque semaine — sous le titre *Je décore* — un ouvrage de vingt pages réalisé par une équipe de spécialistes. Vendue en kiosque, au prix de 7 F le numéro, cette Encyclopédie Alpha de la décoration est à la fois une revue exhaustive de tous les problèmes du décor de la maison et un guide pratique de l'équipement du confort.

Une histoire des styles et un *dictionnaire de la décoration* (ouvrage qui n'a encore jamais été réalisé) se composeront également au fil des cent trente fascicules

loterie nationale — Liste Officielle

PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE
TIRAGE DU 6 OCTOBRE 1979

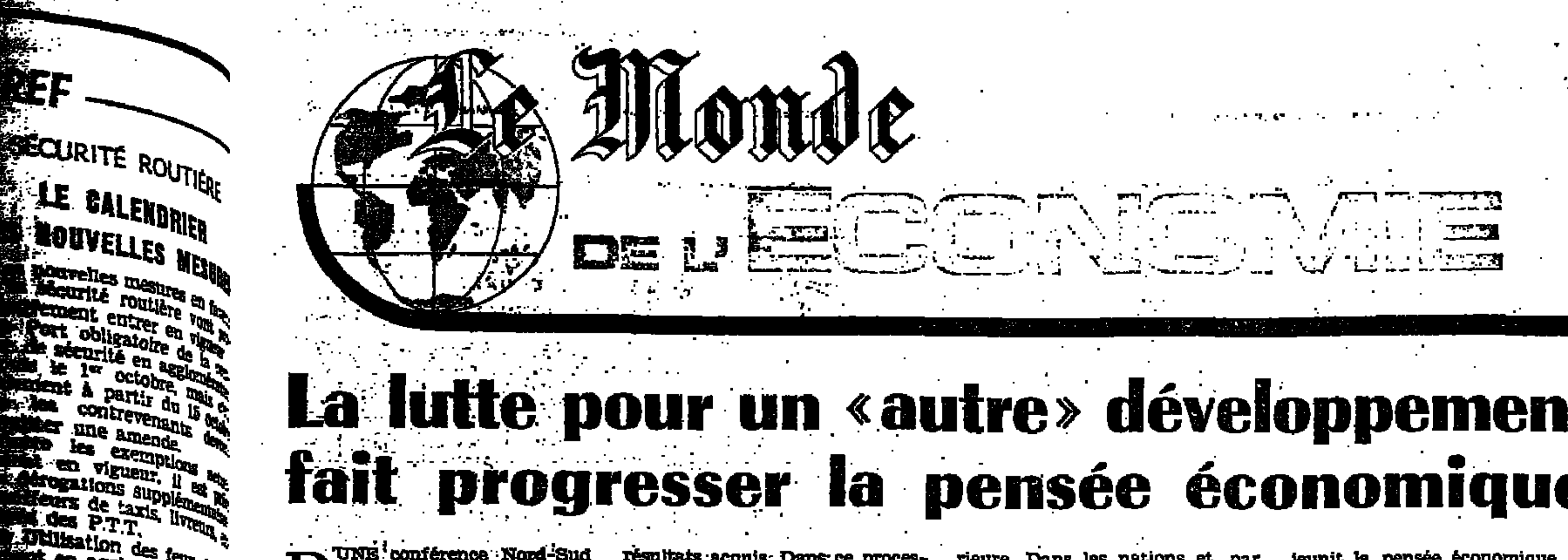
CLASSEMENT DES SERIES D'APRES LES RESULTATS DE LA COURSE :

Classée première : *la série 6* (*Three Troikas - 1er*)
Classée deuxième : la série 2 (Le Marmot 2ème - Troy 3ème)
Classée troisième : la série 5 (Pévéro 4ème)

Terminaisons	FINALES et NUMEROS	SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS CUMULS COMPRIS dans la série 6	dans la série 2	dans la série 5	dans les 5 autres séries
		F.	F.	F.	F.
1	1	250	néant	néant	néant
	051	10 000	4 000	2 000	1 000
	571	10 000	4 000	2 000	1 000
	851	10 000	4 000	2 000	1 000
2	2	250	néant	néant	néant
	12	4 000	2 000	1 000	400
	7 392	20 000	10 000	4 000	2 000
	01 122	200 000	100 000	70 000	20 000
3	3	250	néant	néant	néant
	93	2 000	1 000	500	250
4	4	250	néant	néant	néant
	04	2 000	1 000	500	250
	4 264	20 000	10 000	4 000	2 000
	9 384	20 000	10 000	4 000	2 000
5	5	250	néant	néant	néant
	6 575	20 000	10 000	4 000	2 000
	7 035	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 455	20 000	10 000	4 000	2 000
	19 075	750 000	250 000	100 000	40 000
6	6	250	néant	néant	néant
	06	2 000	1 000	500	250
	86	2 000	1 000	500	250
7	7	250	néant	néant	néant
	77	2 000	1 000	500	250
	5 357	20 000	10 000	4 000	2 000
	6 307	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 747	20 000	10 000	4 000	2 000
	15 207	5 000 000	750 000	250 000	70 000
8	8	250	néant	néant	néant
	4 478	20 000	10 000	4 000	2 000
9	9	250	néant	néant	néant
	829	10 000	4 000	2 000	1 000
	0 399	20 000	10 000	4 000	2 000
	5 599	20 000	10 000	4 000	2 000
0	0	250	néant	néant	néant
	2 060	20 000	10 000	4 000	2 000

(1) Les lots de 250 F sont attribués aux billets de la série 6 qui ne bénéficient d'aucun autre lot.

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE L'AUTOMOBILE
LE 10 OCTOBRE 1979 à TRAPPES (Yvelines)



La lutte pour un «autre» développement fait progresser la pensée économique

D'UNE conférence Nord-Sud à l'autre, et dans toutes les rencontres entre nations industrialisées et pays sans industrie, l'écran des pseudo-dialogues est crevé par des réalités importunes mais coriaces.

Quand 70 % des salariés industriels et des dépôts bancaires se concentrent dans une capitale et son port, les sierras indiennes, au nord et au sud demeurent inertes ; lorsque l'intense activité

par
FRANÇOIS PERROUX (*)

sur les côtes d'Afrique ne pénètre pas l'intérieur ; quand des entreprises implantées monopolisent la plupart des transactions externes sans effets positifs pour le reste de l'économie ; quand le trafic international est l'affaire d'un petit nombre d'unités où les gains s'accumulent sans se diffuser ; en toutes ces configurations d'enclaves, de compartiments et d'accaparement, le produit global peut bien s'élever, on ne confondra pas cette *croissance* avec un *développement*.

Il a fallu des années pour que la distinction, depuis longtemps explicite, fut adoptée par Pierre Masse (1), qui m'autorisera à dire qu'il la fait pencher un peu trop du côté de l'éthique. Avant tout, elle signale un *type* de changement qui se distingue, en nature et radicalement, de l'accroissement soutenu du produit global. Le développement concerne les relations entre agents et appareil économique, entre structures mentales et structures de la production ; il articule les parties d'un tout — secteurs, régions — de manière que la population entière participe aux résultats acquis. Dans ce processus, une structure de l'ensemble est désirée, qui mette en œuvre et en valeur chacun des porteurs de l'énergie humaine. Multidimensionnel par ses buts et ses moyens, le développement, en période d'internationalisation accélérée des échanges, n'a de succès local que par son insertion dans les coordonnées mondiales.

Il s'impose à tous, pauvres ou riches : la « *nouvelle* » *croissance* devrait s'appeler développement, mais on vise, ici, à titre principal, les pays moins développés.

Leur stratégie de développement connaît trois phases. L'aide a laissé voir son insuffisance de dimension et de principe : l'assistance, nécessaire en des cas précis, *n'est jamais suffisante*. La participation active au commerce international a donc pris le relais, favorisée par les préférences généralisées. Elle est maintenant débordée par l'exigence d'une *restructuration* profonde et universelle des relations entre puissances inégales, dont les unes tiennent l'industrie, les autres étant tenues par elle.

Tel est, aujourd'hui, le degré de maturation de l'idée-force que fut toujours le développement : l'expérience même des échecs a exalté une vaste ambition qui bouscule les inerties et appelle de nouveaux outils intellectuels. Il devient impossible d'interdire à la pensée économique d'aborder des réalités telles que les « *besoins fondamentaux* » (*fundamental needs*) et la « *dynamisation d'une société* (nationale) *par elle-même* » (2).

Quel scandale pour les orthodoxes qui ne veulent connaître que le marché, neutre, infaillible et bienfaisant ! Qu'ils se rassurent : il ne s'agit que de le mettre au service d'une société qui lui procure encadrement et régulations.

Pouvoir vivre, pouvoir acheter

Un milliard d'affamés veulent vivre mais ne peuvent pas payer, on ne le sait que trop, et l'expert évite, officiellement, de les condamner à mort. Son inquiétude perce quand la satisfaction des besoins fondamentaux s'offre en priorité. Il y a un quart de siècle, au moins, que des écoles françaises s'attachent aux « coûts de l'homme », aux « coûts du statut humain de la vie », non point pour tirer la valeur d'un homme des prix du marché, mais pour donner à chacun les moyens de son équilibre physique et mental, avec cette capacité de devenir libre, sans quoi il n'est qu'un objet. La florissante prose de langue anglaise qui traite maintenant des *basic*, des *fundamental needs* n'étonne même pas par le soin qu'elle met à fignoler les distinctions et à multiplier les échappatoires. Oui ! ces besoins sont autres que matériels ; ils varient selon les circonstances du lieu, du temps, de l'originalité culturelle ; ils appellent le choix *éclairé* des intéressés ; ils sont satisfaits par l'emploi régulier, mieux que par l'aumône. Oui ! ils ne doivent pas retarder l'industrialisation praticable, ni donner prétexte à un développement réduit. Et, après tout cela, que peut-on objecter aux productions vivrières, aux élaborations sur place des produits courants, à l'éducation des populations détournées de mimétismes ruineux et attentives à leurs ressources proches ? A l'échelle mondiale, va-t-on dire que les stockages de produits alimentaires, rationnellement distribués, que les opérations concertées d'intervention urgente, que les combinaisons agro-industrielles pour territoires défavorisés sont impossibles techniquement ou économiquement ?

L'inquiétude, semble-t-il, vient d'ailleurs : le *principe* de la satisfaction des besoins fondamentaux contredit directement le *principe* de la solvabilité. Celui-ci étant la règle même de l'économie marchande, c'est la défendre que de restreindre autant qu'il est possible le champ des exceptions. Fort heureusement, le *vouloir vivre* s'oppose au *non-pouvoir d'acheter*. Son énergie dégage la force irrépressible qui conteste et tend à rectifier la croissance aveugle guidée par le seul gain marchand.

A la fin du second conflit mondial s'ouvre une incomparable et dangereuse saison de l'histoire, où l'on voit des nations éclore. Jeunes par leurs hommes et dans leur dessein, elles brisent les chrysalides coloniales et répondent aux appels de l'air libre.

Pas une d'elles, si faible soit-elle, qui n'aspire à l'autonomie, qui n'entende définir son identité, ses intérêts et ses aspirations propres. Pas question de repli sur soi mais d'insertion persévérante dans les circuits économiques et culturels du monde. Il y faut une énergie continûment créatrice. La jeune nation est la proie de monopoles appuyés sur leurs Etats ; elle est prise dans leurs réseaux de marchandises, d'investissements et d'informations ; elle pratique, dans des conditions durement inégales, l'économie mixte, privée et publique, mais elle n'a ni capitaux ni technologie et son Etat reste fragile. Elle compte sur le grand jeu des alliances et des coalitions : pour le mener, son recours suprême est encore l'ensemble des hommes qu'elle anime et qu'elle veut actifs et solidaires. Sa cohésion progressivement affermie répond aux colonialismes rémanents ; elle s'accomplit économiquement en articulant ses activités et ses régions, en déclenchant des effets d'entraînement interne entre centres de production et d'échanges, en diversifiant ses trafics internationaux et en construisant une industrie tournée vers l'intérieur. Le peuple, conscient de soi, invente son habitat.

Loin de négliger les procédés du marché, cette stratégie les suscite, les organise et les oriente. Dans ce mouvement, elle n'oublie pas l'impératif de spécialisation ni même la règle des coûts comparés. Mais elle sait que c'est l'investissement et la technique qui décèlent les nouvelles réserves de ressources, que les capitaux, financiers et techniques, sont mobiles et non moins les cadres qui les servent. Ce sont donc les coûts comparatifs *potentiels* qu'il va falloir chercher dans des combinaisons redoutables de coopérations inévitables et de pouvoirs inégaux. Il y faut des élites aussi compétentes que politiquement courageuses. La nation, réalité vivante et dynamique, devient l'une des sources d'énergies essentielles pour restructurer la société mondiale et son économie.

Les jongleries d'épithètes à tout faire ne doivent pas dissimuler l'essentiel. C'est bien un développement tout « autre » que celui dont on se contentait que revendiquent, en effet, les peuples défavorisés. L'économie du monde n'a pas fait tache d'huile comme un marché planétaire, lieu des conquêtes pacifiques de l'industrie. Les terriens se coagulent en nations armées, en empires, en communautés hésitantes et tentent, économiquement, de former des « *régions de nations* » (Bertrand Russel).

Ces rassemblements s'entrouvrent — ni clos, ce qui est impossible, ni accueillants sans réserve à toute initiative extérieure. Dans les nations et, par elles, dans des associations de nations, il faudra former des projets collectifs d'infrastructure, d'investissement, de diffusion des produits et des revenus. C'est dans la mesure où les nations, témoins et défenseurs des peuples, favoriseront cette déconcentration des pouvoirs économiques et cette décentralisation de leurs effets que s'ébauchera une certaine réciprocité dans le développement qui ne se construit pas spontanément par le jeu des intérêts privés.

Tout pousse donc à approfondir l'analyse de l'organisation, qui est en deçà et au-delà du marché. Sur toutes les échelles, c'est l'organisation qui s'impose *pour restituer au marché sa* fonction d'allocation des ressources au contact des choix informés de la base, pour porter au maximum le produit global dans une structure consentie par les intéressés, pour réduire les inégalités en moyens et en capacités, pour trouver enfin un dosage entre les spécialisations internationales et le développement local des populations.

Le *nouveau* développement rajeunit la pensée économique, en ce qu'il impose de comprendre les structures et leurs articulations, les effets asymétriques, influences, dominances et leur régulation, les agents, les unités actives et leur organisation.

Il jette une lumière crue sur la stérilité de l'équilibre mécanique préfabriqué et sur la fécondité d'une analyse de l'*équilibrage* (= *action* d'équilibrer [Robert]), et des points d'ajustements supportables et provisoires que détermine la rencontre des unités « *actives* », capables de modifier leur milieu et de s'entre-influencer elles-mêmes (3).

(*) Professeur au Collège de France.

(1) *La Crise du développement*, Gallimard, 1973.

(2) UNESCO, programme à moyen terme, 1977-1982.

(3) Jacques Lesourne, *A Theory of the Individual for Economic Analysis*, vol. 1, North Holland, 1977 ; François Perroux, *Unités actives et mathématiques nouvelles. Révision de la théorie de l'équilibre économique général*, Dunod, quatrième trimestre, 1975.

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

LE hasard fait parfois curieusement les choses. Dix ans après avoir défrayé la chronique par un affrontement boursier qui reste encore dans toutes les mémoires, les deux grands groupes verriers français, B.S.N.-Gervais-Danone et Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, viennent à nouveau de se trouver placés sous les feux de l'actualité à quelques jours d'intervalle : le premier en vendant au groupe britannique Pilkington ses activités dans le verre plat hors de France ; le second, en achetant à la C.G.E. sa participation dans les machines Bull.

Deux beaux exemples de redéploiement, salués comme tels. Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, qui ne cache pas sa volonté de se diversifier dans un secteur à la croissance forte — « *Il nous faut un cheval de course aux côtés de nos chevaux de labour* », aimait répéter son directeur général, M. Roger Fauroux, — l'a trouvé. Le patron de B.S.N.-Gervais-Danone, M. Antoine Riboud, a, de son côté, saisi l'occasion de se débarrasser d'une partie du fardeau qui l'empêchait de consacrer au secteur alimentaire toutes les forces d'un groupe dont il entend faire « *un Coca-Cola français* ».

Tout le monde est content. Les dirigeants des entreprises, leurs actionnaires et l'Etat, qui voit avec plaisir poindre une locomotive française de taille dans le secteur de l'agro-alimentaire et se consolider la situation de C.I.I.-Honeywell-Bull, une firme informatique *dont il a — ô combien ! — favorisé la naissance*.

Reste que — quelle que soit la manière dont on présente l'opération réalisée par B.S.N.-Gervais-Danone — celle-ci débouche sur un affaiblissement des positions françaises dans le verre plat en Europe. D'un coup, Pilkington s'assure le contrôle de la moitié du marché allemand, du marché belge et du marché néerlandais. Au-delà de simples considérations nationalistes, était-il souhaitable de faciliter l'entrée d'un groupe britannique, déjà fortement implanté au Canada, au Mexique et en Australie, et dont la maîtrise technologique est connue ? Ne pouvait-on imaginer un large regroupement verrier autour de Saint-Gobain ?

On voit bien les obstacles qu'aurait rencontrés une telle démarche. Quelle aurait été la réaction de la commission de la concurrence européenne ? Etait-il possible de laisser toute l'industrie du verre en Allemagne aux mains d'un seul constructeur ? Enfin, « *last but not least* ». Saint-Gobain était sans doute peu tenté par l'opération. « *La France y perd mais l'Europe y gagne* », déclare-t-on au siège de la compagnie, où l'on se veut serein.

On eût cependant aimé qu'à cette occasion soit engagée une réflexion sur une stratégie française du verre. Ça n'est peut-être que partie remise. Antoine Riboud a conservé ses activités verrières françaises. Pour combien de temps ? L'opinion prévaut aujourd'hui qu'il les vendra. A qui ? A Pilkington, à un Américain, à Saint-Gobain ? S'en remettra-t-on, là encore, au seul choix des firmes ?

PHILIPPE LABARDE.

UNE « PREMIÈRE » DE L'INSEE

Mesurer le patrimoine français dans le cadre de la comptabilité nationale

L'émulation aidant, l'INSEE vient, à son tour, de se lancer dans l'analyse du patrimoine des Français. A sa manière : de gros moyens statistiques, des études sectorielles fouillées, de vastes synthèses... En jouant, si l'on peut dire, le rôle du chef d'orchestre, puisque l'Institut a associé à la préparation du dossier de cent quarante pages qu'il présente (1) la fine fleur des chercheurs de la Direction de la prévision, de la Banque de France, du CERC (Centre d'études des revenus), du CREDOC (Centre de recherche sur la consommation) et du CREP (Centre de recherche sur l'épargne). Le résultat est à la hauteur de l'entreprise. Il constitue pour l'INSEE « une date », d'après M. Malinvaud, directeur général de l'Institut. On aurait tort, cependant, de rechercher trop de révélations croustillantes dans le volume qui nous est présenté : l'essentiel avait déjà été dit sur l'ampleur des fortunes en France aussi bien que sur les inégalités considérables qui caractérisent leur répartition. L'essentiel ici est ailleurs : dans la méthode, car l'INSEE, délaissant le simple recensement des avoirs, introduit l'analyse des patrimoines dans le cadre désormais classique de la comptabilité nationale.

L'INSEE et la comptabilité nationale s'étaient quasiment cantonnés depuis trente ans dans l'étude des flux et des opérations économiques. Cela laissait de côté l'analyse du capital, des patrimoines, des stocks, difficiles à cerner avec les outils classiques de la statistique économique. Pouvait-on combler cette lacune sans renoncer à l'usage de la comptabilité nationale, *pain quotidien des* économistes ? Telle était la question.

La réponse tient en cent quarante pages, et, plus spécialement, dans ceux des dix chapitres présentés où les auteurs ont tenu à couler leurs connaissances sectorielles dans le cadre habituel aux comptables nationaux. Le résultat est impressionnant, même s'il laisse subsister des « trous » que l'affinement de la méthode permettra de combler progressivement. Le non-spécialiste, s'intéressera d'ailleurs plus aux conclusions de l'INSEE qu'à la méthodologie qu'elle a suivie.

Citons donc les chiffres principaux et leurs grandes composantes. Le bilan consolidé de la France s'élève, selon l'INSEE, à quelque 7 210 milliards de francs (à fin 1976), correspondant à l'addition de deux séries d'actifs : les actifs physiques (logements, terrains, capital productif) pour 6 840 milliards environ (2), les actifs financiers (monnaie, dépôts, crédits, réserves, valeurs immobilières...) pour 5 290 milliards, total dont il faut déduire les divers types d'endettements : 4 920 milliards environ.

Ces chiffres concernent, bien entendu, le patrimoine de l'ensemble des agents économiques : les ménages (65 % du total), mais aussi les sociétés financières (24 %), les institutions de crédit (3 %), les administrations publiques (7 %), les assurances (0,6 %) et les administrations privées. On voit tout de suite la grande convergence entre la conclusion de l'INSEE et les résultats des travaux antérieurs du CERC, puisque l'Institut de la statistique évalue à 4 720 milliards le patrimoine total des ménages à fin 1976, alors que le CERC, dans sa magistrale étude de juin dernier (3), chiffrait à 4 335 milliards la fortune globale des Français pour l'année précédente (1975). L'écart de 9 % entre les deux sommes correspond à peu près au taux de la hausse des prix en une année.

Etant donnée la faible importance des actifs financiers *nets*, dans le total (370 milliards, soit 5 %), ce sont les actifs physiques qui retiennent d'abord l'attention. Ils constituent l'équivalent de quatre années de revenu national, dont le classement est résumé dans le tableau ci-dessous.

QUI POSSÈDE LE PATRIMOINE FRANÇAIS ? *

REPARTITION (en milliards de francs à fin 1976)	Terrains non bâtis (1)	Logements (2)	Capital productif (3)	TOTAL	
Ménages	670	2 509	551	3 730	54,6
Sociétés non financières	183	459	1 798	2 440	35,7
Administrations	17	62	435	514	7,5
Institutions de crédit	—	—	116	116	1,7
Assurances	—	30	—	30	0,5
Total (en milliards)	870	3 060	2 900	6 830	100
en % du total	12,7	44,8	42,5	100	

(*) Actifs physiques, non compris les actifs financiers et les dettes.

(1) 51,4 millions d'hectares.

(2) 22,2 millions de logements, dont 17,3 appartenant à des ménages ; la valeur des sols sur lesquels sont bâtis les logements est comprise ici.

(3) Locaux professionnels, matériel, stocks, actifs incorporels (brevets, fonds de commerce, concessions, clientèles de professions libérales), cheptel...

Par nature de biens, on voit confirmer l'importance considérable en France du patrimoine foncier (13 %) et de l'habitat (44 %).

● *Les terrains non bâtis* (51,4 millions d'hectares) représentent 93 % de la surface totale du pays, le reste se répartissant entre propriétés bâties (2,4 % de la surface globale) et domaine public national (plages, glaciers, fleuves). En valeur, ces terrains non bâtis ne constituent que 8 % du patrimoine physique national s'il s'agit des terres agricoles (32 millions d'hectares cultivés) et 5 % pour ce qui concerne les sols non agricoles. Les ménages possèdent un peu plus des trois quarts des terrains non bâtis (77 %), les sociétés (Office des forêts compris) (4), un cinquième et les administrations publiques le reste (2 %).

● *Les logements* représentent à eux seuls près de la moitié du patrimoine national non financier (3 060 milliards sur 6 830). Pour plus des quatre cinquièmes (82 %), ils appartiennent aux particuliers, le reste dépendant des H.L.M. (9 %), de sociétés privées (6 %), d'assurances (1 %) et de diverses administrations.

● *Le capital productif* est composé pour près de moitié de locaux professionnels (1 320 milliards sur 2 900) : usines, ateliers, magasins, bureaux, écoles, hôpitaux. Viennent ensuite les matériels d'équipement ou de transport : 880 milliards, soit environ sept fois la valeur du parc automobile des particuliers. Suivent les stocks des entreprises (550 milliards), détenus pour trois quarts par les sociétés, et les actifs incorporels (brevets, fonds de commerce, concessions d'exploitation, droits d'auteurs, clientèles de professions libérales), pour un total de 125 milliards, appartenant aux quatre cinquièmes aux ménages.

Les logements : la moitié de la fortune des ménages

L'addition de ces divers éléments permet de constater que les logements constituent une bonne moitié de la fortune totale des *ménages* (2 510 milliards sur 4 720) et même les deux tiers de leur patrimoine non financier (qui est de 3 370 milliards). Il est vrai que 47 % des ménages sont propriétaires (ou accédants à la propriété) de leur logement. L'actif financier *net* des ménages (980 milliards environ, différence entre les avoirs financiers et les dettes) représente un cinquième de leur fortune globale, le reste étant composé de terrains non bâtis (670 milliards) et d'actifs incorporels (550).

L'enquête de l'INSEE a permis d'établir — donnée nouvelle — que les dépôts financiers des ménages étaient deux fois plus importants que leur fortune en terres agricoles et trois fois plus élevés que leur portefeuille de valeurs mobilières. Celui-ci est, il est vrai, particulièrement faible par rapport à ce qu'il est dans les pays anglo-saxons : 7 % du patrimoine total des ménages en France (même taux qu'en Allemagne fédérale), contre 15 % en Grande-Bretagne et 18 % aux Etats-Unis.

GILBERT MATHIEU.

(Suite page 22.)

(1) *Economie et Statistique*, numéro 114 : « Le patrimoine national » (en vente dans les observatoires économiques régionaux ; à Paris : tour Gamma A, 195, rue de Bercy, Paris-12e.

(2) Il ne faut pas se laisser prendre, en cette matière, à l'exactitude des chiffres. L'incertitude de plusieurs des moyens d'évaluation employés interdit de penser connaître la réalité des grandes masses, à mieux que 10 milliards de francs près.

(3) *Le Monde* du 28 juin 1979 (« *Le patrimoine des Français* », document du C.E.R.C., n° 49).

(4) L'Office national des forêts, organisme public, gère environ 4 millions d'hectares de bois, sur un total de 14,5 millions. La valeur retenue par l'INSEE pour les forêts (142 milliards) est fondée (à la différence des autres évaluations) non pas sur le prix courant des transactions, très peu nombreuses en ce domaine, mais sur la valeur de capitalisation correspondant au revenu procuré par ces sols.

LE PATRIMOINE FRANÇAIS

(Suite de la page 21.)

A l'inverse, la préférence pour « la pierre » est plus grande chez nous qu'ailleurs : la moitié du patrimoine des particuliers contre à peine plus d'un quart aux Etats-Unis et 42 % seulement en Grande-Bretagne.

Les sociétés (non financières) ont, elles, un patrimoine net à peine égal au tiers de celui des ménages (1 760 milliards). Il est composé pour l'essentiel de capital productif, les *locaux* professionnels et les terrains représentant moins du tiers de l'ensemble. Mais il faut noter que ces entreprises ont un passif financier double de leur actif financier (1 350 milliards contre 670), en raison de leur endettement. Même si l'on déduit du passif comptable les titres de propriété sur les entreprises (300 milliards), que les firmes n'ont évidemment pas à rembourser tant qu'elles fonctionnent, les sociétés restent globalement moins riches que ne le ferait croire leur patrimoine physique (leur patrimoine net est de 2 050 milliards, contre 2 440 d'avoirs physiques). Ce patrimoine physique équivaut à peu près à trois années de leur valeur ajoutée.

Troisième grand groupe d'agents économiques, les *administrations publiques* détiennent 7 % du total du patrimoine physique national : bâtiments administratifs, sociaux ou scolaires, logements et sols non bâtis. Pour un total de 510 milliards environ.

Les omissions compréhensibles et les autres

Il faut noter ici que l'INSEE n'a pas mentionné dans le total du patrimoine public le réseau *routier (830 milliards en coût de* construction), non plus que les sites naturels inappropriables (plages, glaciers) ou les œuvres d'art (tableaux, statues, musées...).

Ce n'est pas la seule omission. S'agissant des particuliers, l'Institut de la statistique n'a pas davantage compté les biens d'équipement durables des ménages (autos, motos, appareils ménagers, mobilier...), non plus que l'or, les bijoux, les œuvres culturelles, ou encore la valeur patrimoniale des droits à la retraite. Pourquoi toutes ces exclusions, qui diminuent substantiellement le total et faussent la répartition apparente du patrimoine ?

Certaines omissions tiennent à la *définition* de la *fortune qui a été retenue* : l'INSEE, comme l'avait fait le CERC, ne retient pas les droits à la retraite (dans les caisses fonctionnant par répartition) parce que ces droits sont inaccessibles, inaliénables, non mobilisables et qu'ils s'analysent plutôt comme une créance sur les générations futures (qui paieront les retraites). L'Institut ne comptabilise pas l'or et les œuvres d'art parce qu'il s'estime incapable d'en fixer de façon précise la valeur. Il ne récapitule pas davantage les réserves naturelles, parce que, si leur utilité écologique est incontestable, leur valeur économique est, selon lui, *inchiffrable : à combien évaluer* l'air pur, les paysages, les cimes ou la mer ?... Jusque-là, on comprend le choix.

Mais pourquoi ne pas retenir non plus les biens durables des ménages, que le CERC évaluait en juin à quelque 800 milliards (5) dont 120 pour le parc automobile ? Il s'agit pourtant d'éléments « *économiques* » ayant « *une valeur d'échange ou de remboursement* », selon les définitions retenues par l'INSEE pour son enquête. Les marchés de l'occasion des voitures, des bateaux de *plaisance, des* appareils de T.V... sont même fort actifs. La réponse de l'INSEE est que, par convention, ces biens sont baptisés « de consommation » par les comptables nationaux, et qu'ils ne peuvent donc être confondus avec les éléments patrimoniaux. Piètre réponse, en vérité : mieux vaudrait admettre la nécessité de modifications ultérieures du cadre comptable que d'éliminer arbitrairement des biens qui constituent une part non négli*geable (8 %) de l'actif* physique des ménages et symbolisent même, pour des millions de familles modestes ou jeunes, l'amorce du capital qu'elles espèrent développer.

LE PATRIMOINE NET TOTAL : 7 210 MILLIARDS A FIN 1976

En milliards de francs	(1) Actifs physiques	(2) Actifs financiers	(3) Endettement	TOTAL 1 + 2 — 3	en % du total
Ménages	3 733,3	1 477,5	494,3	4 716,5	65,4
Sociétés et quasi-sociétés non financières	2 432,9	666,6	1 344,3	1 755,2	24,1
Institutions de crédit	107,4	2 070,6	1 984,8	193,2	2,7
Assurances	42,9	143,6	144,9	41,6	0,6
Administrations privées	15,5	19	1,9	32,6	0,5
Administrations publiques	510	403,4	413,6	499,8	6,9
Reste du monde	—	510,4	539	— 28,6	— 0,4
Total	6 842	5 291,1	4 922,8	7 210,3	100

Les inégalités

Il n'était pas dans le propos de l'INSEE de mesurer les inégalités de fortune entre Français : c'est l'affaire du CERC, qui l'a fort bien menée et dont les conclusions sont rappelées dans la brochure de l'Institut : les 5 % de ménages les plus fortunés possèdent en France autant que les 69 % les moins nantis ; l'écart entre la fortune moyenne des 125 000 ménages privilégiés et celle des 10 % des Français du bas de l'échelle va de 1 à 1 000.

L'INSEE a élargi la comparai*son à la dimension internationale* (voir le tableau ci-contre). Cela permet de constater que l'inégalité est moins forte en France qu'en Grande-Bretagne, mais qu'elle excède chez nous les disparités existant en Italie, aux Etats-Unis et évidemment en Suède. Fait plus important encore : si l'inégalité des patrimoines diminue assez rapidement *en Grande-Bretagne et en Suède*, plus lentement aux Etats-Unis, elle a au contraire augmenté en France de la fin de la guerre jusqu'au milieu des années 60 et a des chances sérieuses de recommencer à s'aggraver.

L'INSEE ne présente aucune indication sur les inégalités des patrimoines des entreprises, non plus que sur les disparités d'actifs selon les branches ou les secteurs d'activités ; cette lacune grave sera comblée ces prochaines années, promet-on. Elle s'explique par les difficultés de classement des *opérations financières* (créances et dettes) et de certains actifs (actions, placements, crédits commerciaux) d'après leur nature ou leur durée. Il semble bien, pourtant, qu'on aurait pu réaliser une première approximation à partir d'échantillons de la Centrale des bilans, tout comme l'INSEE et le CERC l'ont fait, à partir d'échantillons *fiscaux, pour* les revenus des ménages. Attendons donc un peu pour y voir clair dans ce domaine essentiel.

C'EST EN GRANDE-BRETAGNE QUE LA CONCENTRATION DES FORTUNES EST LA PLUS FORTE

	Proportion du patrimoine total possédée par chaque groupe de ménages				
	France*	Grande-Bretagne	Italie	Suède	Etats-Unis
Le 1 % de ménages le plus riche	26	32	**	16	25
Les 4 % de ménages suivants	19	25	**	19	18
Total des 5 % les plus riches	45	57	35	35	43
Les 5 % de ménages suivants	12	15	16	17	**
Total des 10 % les plus riches	57	72	51	52	**

(*) *Enquête du CREP* de 1977.
(**) Chiffres inconnus.

En revanche, soulignons deux points particulièrement positifs *de l'étude de l'INSEE. Le choix* du cadre de la comptabilité nationale permet des comparaisons rigoureuses d'une année sur l'autre, qui font apparaître qu'en cinq ans (1971 à 1976), l'ensemble *du patrimoine physique* de la France a augmenté — en volume — de 4,1 % en moyenne par an (6 % pour les matériels, 4,4 % pour les logements, 1,3 % pour le cheptel), alors que la hausse des prix qui l'affectait était de 11,9 % par an en moyenne. Confirmation est donnée à cette occasion que l'inflation a été spécialement forte sur les terrains (13,6 % par an) et l'habitat (13 %).

La même méthode comptable permet de suivre une seconde évolution encore plus intéressante : celle qui concerne le capital fixe accumulé (équipements en matériel, investissements de génie civil ou agricole, construction de bâtiments autres que de logement). Suivant un système d'évaluation dit « chronologique » (jugé plus commode que l'analyse systématique des immobilisations inscrites aux bilans des entreprises), l'INSEE estime que le capital fixe français a augmenté de 5,5 % par an en moyenne (+ 9,1 % de hausse annuelle des prix). Le développement de l'outillage national s'est effectué jusqu'en 1973 par vagues successives, liées aux cycles conjoncturels. Le ralentissement de l'accumulation de capital depuis la crise de 1974 affecte surtout les entreprises *individuelles*. A l'inverse, les investissements des grandes entreprises nationales *ont* continué à jouer leur rôle anticyclique, étant supérieurs à *la* moyenne en cette période de ralentissement de la croissance, *tout* comme ils avaient été inférieurs à la moyenne dans la période de surchauffe.

Une étude plus fine par branche permettra à l'avenir de mettre en évidence les relations structurelles entre l'accumulation de capital et les autres grands facteurs de la vie économique du pays. Ce ne sera pas le moindre intérêt de ce remarquable travail.

GILBERT MATHIEU.

(5) *Le Patrimoine des Français*, p. 148 et 149.

La productivité du capital agricole reste faible

LA présentation par l'INSEE du patrimoine de l'agriculture ne révèle pas de surprise, mais les *réponses à la question varient* selon la définition de ce que l'on cherche à mesurer. L'étude de M. Michel Pétry distingue trois sortes de patrimoines :

● Le patrimoine de *la branche agriculture*, estimé à 787 milliards, représente l'ensemble des biens qui sont en relation directe avec la production agricole. Les terres affermées, détenues par des non-agriculteurs, sont prises *en compte*; mais les éléments possédés par les exploitants qui sont sans rapport avec la production sont exclus. Ces 787 milliards représentent 12 % du patrimoine de toutes les branches, soit deux fois et demi la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut. Cette différence est due au déséquilibre entre la valeur-refuge attachée à la terre, et celle de la production agricole.

● Le patrimoine *des ménages*. Il s'élève à 688 milliards et comprend l'ensemble des biens réellement possédés, en rapport ou non avec la production agricole, mais exclut les terres affermées. On estime à 525 milliards la valeur des terres agricoles appartenant à des *ménages*, dont 271 aux ménages d'agriculteurs. Ceux-ci, qui représentent 5 % de l'ensemble des ménages, sont à la tête de 13 % de l'ensemble du patrimoine. Le patrimoine moyen par ménage d'agriculteurs est deux fois et demi plus élevé que celui du « ménage moyen » : 764 000 francs contre 294 000 francs. Dans la hiérarchie patrimoniale, les agriculteurs se placent derrière les industriels, les gros commerçants et les professions libérales, mais devant les artisans, les petits commerçants et les *cadres* supérieurs.

Trois fois plus d'endettement

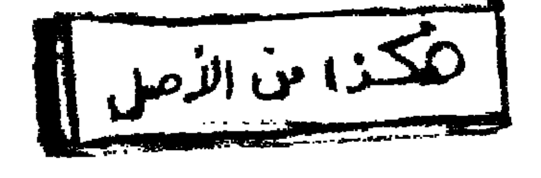
Cette comparaison doit être tempérée par le fait que les deux tiers environ de ce patrimoine agricole moyen sont en réalité un capital productif, regroupant le capital foncier et le capital d'exploitation (logement exclu). En outre, la comparaison est encore nuancée par le niveau d'endettement, trois fois plus élevé que celui du ménage moyen (91 000 francs contre 28 000 francs).

● Le patrimoine *des entreprises agricoles*. Il comprend tous les biens situés sur l'exploitation et les seules terres en faire-valoir direct. Il est estimé à 783 milliards, soit, pour 1 309 000 exploitations — puisque ce patrimoine-là représente *l'ensemble des entreprises* agricoles, quel que soit le statut du chef d'exploitation, — un patrimoine moyen de 59 000 F. Dans ce compte, le capital foncier représente 52,5 %, le capital d'exploitation 31,3 %, dont 12,5 % d'actifs financiers, et le logement 16,2 %. Enfin, l'endettement de ces entre*prises, qui va croissant*, s'élèverait à 12 % de la valeur du patrimoine (107 milliards, dont 91 pour financer l'achat des terres).

L'étude précise encore que ce patrimoine est très inégalement réparti, ce qui n'est vraiment pas une surprise. Les quelque 5 000 exploitations de plus de 200 hectares (0,4 % du total) se partagent 4,5 % du patrimoine des entreprises, alors que les 335 000 exploitations de moins de 5 hectares (26 % du total) n'ont que 5,7 % de ce même patrimoine. M. Pétry note enfin que les grandes cultures des terres labourables sont mieux pourvues et moins endettées que les exploitations *spécialisées dans* l'élevage bovin.

Cette étude sur le patrimoine agricole confirme que la productivité du capital investi en agriculture reste faible, du fait du poids exhorbitant du foncier. Cependant, les méthodes de calcul, reposant souvent sur des estima*tions, montrent aussi à quel* point il est difficile de circonscrire l'économie de l'agriculture, tant les éléments d'actifs nécessaires à l'activité de production et ceux propres aux ménages sont mélangés. Plus qu'une insuffisance d'analyse, il faut y voir un mode de vie difficilement comparable avec celui des autres catégories *socio*-professionnelles.

JACQUES GRALL.



LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES HOPITAUX

Sous quelles conditions adopter le budget global

Le système du prix de journée à l'hôpital fait l'objet de nombreuses critiques (voir notamment l'article de M. René Lenoir dans « le Monde » du 13 septembre : « Peut-on maîtriser les dépenses de santé ? »). Ce prix vient d'être bloqué. L'auteur de l'article qu'on lira ci-dessous estime cette mesure inopérante et propose une réforme.

M. BARROT, dans son plan de redressement financier de la Sécurité sociale, a choisi de refuser toute révision des prix de journée des hôpitaux d'ici à décembre et de bloquer les avances de trésorerie — mesure hâtive, en vue d'effets immédiats (60 % des remboursements concernent l'hospitalisation), — au risque de voir empirer la situation à terme. Bien sûr, une fois de plus, les hôpitaux vont accélérer le recouvrement de leurs créances, peser sur les dépenses d'entretien... mais dans quelques mois, la croissance des dépenses va reprendre, comme elle l'a fait en 1978, et le problème de fond se reposera :

par BÉATRICE MAJNONI D'INTGNANO (*)

trouver une nouvelle répartition des responsabilités du contrôle des dépenses des hôpitaux. Le successeur de Mme Veil aura-t-il le courage de rouvrir le dossier en octobre comme le gouvernement s'y était engagé au printemps ? Le problème n'est pas seulement technique et financier : il est politico-économique. En effet, la situation actuelle est quelque peu paradoxale :

— *L'assurance - maladie* est composée d'organismes de droit privé ; elle finance mais n'exerce aucun contrôle direct ;

— *Le corps médical* ordonnance les dépenses mais n'a aucun rôle financier dans la gestion ; il est ainsi mis en situation d'irresponsabilité ;

— *L'administration hospitalière*, quant à elle, perpétuel accusé, est impuissante du fait de la réglementation ;

— *Les pouvoirs publics* enfin exercent la tutelle (les préfets fixent les prix de journée) alors qu'ils ne sont impliqués ni dans la gestion ni dans le financement, et ne représentent pas directement les assurés sociaux. Action dérisoirement inefficace :

— Je contrôle, tu dépenses, ils financent, nous nous portons mal et nous nous inquiétons tous, mais où sont donc les responsabilités dans l'affaire ? Comble de l'illogisme, ce système aboutit à mettre en conflit le corps médical qui se retranche derrière la technicité, les difficultés morales de l'exercice de son art, la morgue que lui confère son niveau de rémunération, l'intérêt des malades, et les directeurs d'hôpitaux désarmés devant lui. C'est pourquoi on a proposé de remplacer le prix de journée par un budget global.

Le système, qui finance 95 % des dépenses hospitalières, a été conçu pour un hôpital comparable à un hôtel ou à une maison de retraite, alors que l'évolution technique en a fait une véritable entreprise.

— Le prix de journée est utilisé comme instrument de contrôle (on bloque son taux de croissance) — on confond alors instrument de recette et indicateur de gestion ; — il en est devenu anti-économique. C'est, en effet, le rapport entre le *total des dépenses* et *le nombre de journées* ; il opère une répartition entre les coûts des malades graves et ceux des malades simplement hébergés ; il couvre donc des soins très différents. Comme l'évolution des techniques médicales permet de diminuer la durée des séjours, il augmente mathématiquement. Les sorties précoces (cinq jours de moins en moyenne depuis 1970) tempèrent la hausse du coût total de la maladie, mais renforcent par contre celle du prix de journée. Le gestionnaire qui, dans ce système, applique bien les possibilités offertes par l'évolution des techniques médicales est pénalisé : vis-à-vis de l'administration de tutelle, son prix de journée augmente d'autant. Si on bloque ce prix, il est incité soit à allonger artificiellement certains séjours rentables soit à réduire les fonds d'amortissement et d'entretien, donc à dévaloriser son capital. Les gestionnaires ont pris l'habitude de falsifier les comptes ; ils estiment le prix vraisemblablement toléré par le préfet ; ils remplissent alors les feuilles d'imputation à l'envers, minorant les postes sur lesquels ils peuvent agir, au lieu de partir du coût réel. Ces comportements sont anti-économiques.

— Le prix de journée *s'oppose* aux soins à l'extérieur des malades parce que les consultations externes sont déficitaires.

— Le prix de journée ne permet pas de *comparer* raisonnablement les performances du public et du privé ; il ne fournit *aucune* statistique significative de l'activité des hôpitaux puisque les dépenses ne sont pas individualisées par malade ou par affection ; des coûts réels en sont exclus (soins médicaux), d'autres y sont inclus sans raison (recherche, enseignement).

— Le prix de journée *bride les médecins* dans la gestion des lits en les incitant à orienter les malades dans les services de haute technicité même si cela n'est pas médicalement nécessaire. Tous ces comportements sont inflationnistes à terme. En bloquant une fois de plus les recettes des hôpitaux, on ne fera que renforcer le conflit déjà aigu entre corps médical et direction.

Introduire une contrainte de coût

La réforme proposée consiste à introduire une contrainte de coût.

Le principe en est simple ; chaque établissement se verrait allouer en début d'exercice une dotation globale négociée mais limitative, dont il disposerait librement et indépendamment du nombre de journées servies aux malades. Sa logique est évidente : le budget devra être réparti entre les chefs de service ; la responsabilité financière coïnciderait donc avec l'ordonnancement des dépenses. On laissera ici de côté les problèmes administratifs et matériels qui en résulteraient pour s'attacher aux conséquences économiques et politiques primordiales actuellement.

Le budget global substituerait un contrôle *a posteriori* et exceptionnel à un contrôle *a priori* permanent ; c'est une formule contractuelle ; elle pourrait ne pas être ressentie comme un blocage et, à ce titre, être incitative.

Cette formule introduirait une contrainte de coût, incitant à une meilleure utilisation des moyens disponibles : redistribution des personnels médicaux ou para-médicaux, des équipements, substitution des uns aux autres.

— Le budget global *associerait les médecins* à la gestion : aussi longtemps qu'on ne les aura pas responsabilisés, on n'améliorera pas la gestion des hôpitaux.

Cette expérience a été inaugurée au Québec depuis de nombreuses années ; elle est testée en France à Saint-Germain-en-Laye, à l'Hôtel-Dieu de Paris et à l'Institut Gustave - Roussy. L'expérience étrangère n'est pas transposable à la France ; la nôtre est bien récente pour porter un jugement. Il reste à réfléchir aux perspectives.

Deux questions viennent à l'esprit : qui recueillerait le pouvoir de répartir les crédits à l'intérieur de l'hôpital ? Si le pouvoir central abandonnait l'exercice de la tutelle, celle-ci incomberait-elle alors à la Sécurité sociale ?

A la première question, on peut répondre que la situation est très conflictuelle dans les hôpitaux. Le corps médical y est en position de force : parce que l'hôpital ne se conçoit que comme l'instrument mis à la disposition des praticiens ; parce que le gestionnaire n'a pas d'argument à opposer au médecin, qui se retranche derrière les nécessités de l'efficacité technique, le code de déontologie et le risque de la décision médicale. Ce langage ne souffre pas de réponse : le gestionnaire est un petit garçon devant le chef de service qui le lui adresse. Il en sera toujours ainsi. C'est pourquoi il faut utiliser le pouvoir inéluctable des chefs de service, substituer au pouvoir d'opposition actuel qui leur confère un rôle trop facile un pouvoir constructif : celui de *décider* de la répartition primaire des crédits entre équipements et personnels. On risque de laisser certains chefs de service sacrifier au prestige au détriment des soins courants ? Oui, peut-être pour un temps ; mais alors, rapidement, le conflit opposerait le chef de service à son personnel et aux malades ; le prestige politique du corps médical en serait réduit et l'action des pouvoirs politiques facilitée.

La seconde question, celle de la tutelle, se posera inéluctablement. Les préfets peuvent fixer un taux de croissance unique du prix de journée et accorder quelques dérogations avec l'aide de la direction régionale de l'action sanitaire et sociale ; ils seront incapables de négocier au cas par cas des budgets globaux sans la Sécurité sociale, qui dispose des informations en sous-produit de la gestion des dossiers de remboursement. Une nouvelle répartition des responsabilités de tutelle en résulterait ; au payeur de s'assurer que les soins sont produits au moindre coût *selon leur qualité* ; à *l'Etat d'organiser* le cadre de fonctionnement, de définir le rôle de l'hôpital dans le système de santé, de contrôler l'évolution du progrès technique ; déchargé des soins de juger une gestion qui échappe par nature à ses moyens d'action, il pourrait espérer être plus efficace.

La position des différents groupes en présence témoigne de l'importance politique de l'enjeu. Le corps médical hésite à s'engager dans une voie qui le mettrait enfin face à ses responsabilités ; la Fédération hospitalière de France s'oppose fermement à une mesure qui priverait les directeurs d'une partie de leur indépendance financière (position ambiguë car fondée sur une analyse superficielle du pouvoir réel des administrateurs hospitaliers) ; les partis de gauche et les syndicats y sont favorables à condition que le problème de leur participation à la gestion des caisses de Sécurité sociale soit abordé et que les grandes options de la politique sanitaire soient revues ; le patronat enfin souhaite l'adoption du budget global.

A M. le ministre de la santé et de la Sécurité sociale de dire s'il veut aller au fond et de montrer qu'il en a le courage politique, puisque, pour une fois, les partis sont du même avis, que seuls les intérêts de groupes particuliers sont en cause et que, enfin, les moyens d'une plus grande efficacité semblent exister.

(*) Professeur agrégé d'économie à l'université de Clermont-Ferrand.

Protéger les plus faibles et faire participer les autres

UNE fois de plus, les mesures hâtives prises pour pallier le déficit de la Sécurité sociale confirment l'échec de la politique sociale et éludent les vrais problèmes.

— Augmenter de nouveau de 1 % les cotisations des assurés revient à diminuer leur pouvoir *d'achat* et *entraînera des revendications* de salaire. Cela ne réduira pas les dépenses de santé : C'EST UN SACRIFICE INUTILE ;

— Pénaliser les praticiens libéraux en bloquant pendant dix-huit mois leurs ressources revient à les désigner comme responsables majeurs de cette situation, sans espoir de survie.

Leurs ressources proviennent de la différence entre leurs honoraires et leurs frais. Le blocage des honoraires entraîne déjà une perte de 12 % environ par an d'inflation, pendant que les frais, généralement reconnus pour 50 % des recettes, augmentent,

par B. C. SAVY (*)

eux, de ces 12 %. La perte de pouvoir d'achat est donc d'environ 21 % par an, 33 % en *dix-huit mois. Quelle profession* peut accepter de telles conditions de travail ?

Si l'on veut obtenir une réelle collaboration du corps médical, ce n'est pas par une mesure injuste que l'on y parviendra, d'autant que, sur un budget social de 700 milliards, le remboursement de ses soins compte pour 23, la pharmacie pour 10 et les cliniques pour 12.

Les vraies économies doivent être faites ailleurs. Or, curieusement, *c'est* toujours au secteur privé, qui coûte le moins cher, à qui l'on impose le plus d'efforts. Ces restrictions se retournent automatiquement contre les malades, qui n'ont plus les soins les meilleurs, et contre l'intérêt général, car cette politique entraîne des frais beaucoup plus élevés.

— *C'est ainsi* que la gestion des cliniques est devenue de plus en plus difficile, car leurs prix de journée, fixés par le ministère, ayant évolué deux fois moins vite que ceux des hôpitaux, et étant notoirement insuffisants, entraînent des faillites ou des prises en charge par les hôpitaux, ce qui coûte deux ou trois fois plus cher !

— *C'est ainsi* que plus de cinq mille médicaments bon marché ont déjà été supprimés par blocage des prix et remplacés par des produits nouveaux de même indication, dont les prix actuels, décidés par la Sécurité sociale, et beaucoup plus élevés, sont le plus souvent sous-évalués, d'où à la fois une perte pour les caisses et un marasme général, une diminution des découvertes et de l'exportation qu'une simple indexation aurait évités !

Une fausse gratuité

Au total, des dépenses inutiles, une perte de devises étrangères et la vente de nombreuses firmes françaises dans un secteur dont les prix n'ont évolué que de 12 % en neuf ans.

— *C'est ainsi* qu'en triplant le nombre des médecins de 65 000 à 200 000, de 1968 à 1988, sans besoin pour la population, on va à la fois compromettre leurs conditions d'exercice et entraîner des charges importantes et inutiles pour la Sécurité sociale.

Ce n'est donc pas en augmentant les ressources des caisses que l'on va diminuer leurs dépenses. Il faut avoir le courage de modifier profondément notre politique sociale basée sur une fausse gratuité et mettre un terme à l'irresponsabilité sociale. Si les Français veulent sauver la Sécurité sociale, dont le déficit croissant compromet l'économie générale ; ils doivent accepter certains sacrifices et prendre leurs responsabilités.

La sécurité n'est pas de protéger tout le monde contre tous les dangers, mais de garantir ceux auxquels on ne peut faire face. La solidarité n'est pas d'assurer la gratuité à tous, mais de protéger les plus faibles et de faire participer les autres.

Nos concitoyens ne doivent pas être considérés comme des « assistés ». A part quelques catégories défavorisées qu'il faut protéger, ils ont un niveau de vie exceptionnel, et chacun devrait connaître par une « feuille de paie de vérité » la valeur de son travail (salaire + social) et l'importance du « capital social » à préserver.

Les 18,7 millions de familles auront, en 1979, 1 800 milliards d'équivalent de ressources = salaires ou revenus, social, valeur des loyers de leurs biens immobiliers, intérêts divers, soit une moyenne de 8 000 francs par mois ! (comptes prévisionnels de la nation n° 560, page 53).

Cela explique que, tout en se plaignant, nos concitoyens, dont 14 millions sont propriétaires, disposent de 20 millions de voitures et de télévisions, dépensent 100 milliards en hôtels et restaurants, 70 en boissons alcoolisées, tabac et loto, etc. Ne pourraient-ils participer à leurs dépenses de santé pour lesquelles la Sécurité sociale leur rembourse 712 F par mois et par famille, dont 150 F pour les soins privés et la pharmacie, soit moins de 2 % de leurs ressources ?

Si l'on veut sauver la Sécurité sociale, il ne faut pas tout lui demander. Une participation personnelle est possible et beaucoup le comprennent — les risques volontaires (auto, sport, etc.), doivent faire l'objet d'assurances personnelles — des taxes peuvent compenser les dépenses dues au tabac et à l'alcool, mais, avant tout, la responsabilité doit amener chacun à prendre conscience de ses choix et à mesurer le prix du social. De toute façon, il vaut mieux payer comme consommateur que comme cotisant ou contribuable : cela coûte moins cher et les honnêtes ne paieront plus pour les tricheurs.

Cette nouvelle orientation de la politique sociale peut se concevoir sous différentes modalités : augmentation du ticket modérateur, franchise variable en fonction des ressources et des charges, restauration de la liberté économique.

Au moment où le gouvernement l'instaure dans tous les secteurs de la société, pourquoi ne pas l'étendre progressivement à la santé ? Cette méthode ressusciterait la responsabilité à tous les niveaux, garantirait la qualité des prestations, valoriserait les meilleurs, éviterait le déficit des caisses, le service de santé ou la médecine à forfait.

Il faut que les Français réalisent que l'on ne peut pas impunément céder à l'escalade de la démagogie, quand il s'agit d'un budget dépassant le tiers du P.I.B. ou même celui de l'Etat et dont la croissance menace toute l'économie nationale. Le retour à la responsabilité personnelle, c'est la garantie d'une société de progrès et de liberté.

(*) Président de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM), ancien administrateur de la Sécurité sociale, 18, avenue de la Marne, 92600 Asnières.

LES NOTES DE LECTURE d'Alfred Sauvy

• LE JAPON : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.

Hubert BROCHIER.

Alors qu'une bibliothèque importante a été constituée, depuis vingt-cinq ans, sur les secrets, nous dirions presque sur les « philtres » du développement, encore assez rares sont les ouvrages sur les pays où celui-ci est en route et notamment sur le premier qui ait prouvé le mouvement... en avançant.

Sous un tout petit volume, nous trouvons une œuvre collective, un tissu plutôt, de textes denses, rassemblés par l'auteur du *Miracle japonais* et consacrés, pour la plupart, à l'aspect économique. Retenons notamment : *Les groupes économiques aujourd'hui* de E. Maciezewki, avec la structure industrielle ; *Les ressorts de la croissance : volonté de rattrapage et soif de tous les biens*, qualités qu'on trouve certes sous d'autres cieux, mais sans la même réussite, de Sh. Ishihara ; *Les raisons du système d'emploi permanent*, de H. Brochier, propres à séduire tant de travailleurs occidentaux, mais assorties de conditions bien délicates ; *La stratégie de l'exportation*, de Ch. Sautter, etc., mais tout cela n'est qu'un échantillon dans un lot de qualité.

Cette collection « Profil. Dossiers » devant être utilisée dans l'enseignement, des thèmes de débat sont proposés en fin de volume.

★ Hatier, Paris 1978, 18 cm, 80 pages,

• ESSAY DE LA NATURE DU COMMERCE EN GÉNÉRAL.

Richard CANTILLON.

Les Japonais ne sont pas seulement de grands exportateurs ; ils font aussi venir de France, sinon des produits, du moins des idées, à savoir les grandes doctrines du Siècle des *Lumières, dont leurs économistes sont* friands. C'est, en particulier, un événement que le grand économiste franco-irlandais soit édité au Japon, en français, par le professeur Takumi Tsuda, de l'université Hitotsubashi. Il s'agit, plus précisément, du texte inédit de l'*Essay*, découvert à la bibliothèque municipale de Rouen. Une occasion de nous mettre ou remettre dans cette optique, qui, loin d'être primitive, éclairerait singulièrement nos problèmes actuels, ne serait-ce que celui de l'emploi.

★ Kinokuniya Book-Store, Tokyo, 1979, 22 cm, relié, 453 pages.

• POLITIQUES D'INVESTISSEMENT, RÉDUCTIONS OU CESSATIONS D'ACTIVITÉS DE MULTINATIONALES EN EUROPE.

D. VAN DEN BULCKE, J.J. BODDEWYN, B. MARTENS et P. KLEMMER.

Préface du C.E.E.I.M.

Le *Centre européen d'étude et d'information sur les sociétés multinationales*, à Bruxelles, a entrepris de présenter quelques-uns des problèmes soulevés, en Europe occidentale, par l'existence de ces pouvoirs si discutés que sont les multinationales. Quatre parties, quatre aspects, *confiées chacune à un spécialiste.*

La première partie, due au professeur D. Van den Bulcke, surtout de *présentation de faits*, porte particulièrement sur les désinvestissements, devenus plus nombreux, depuis le ralentissement de l'expansion. Nombreux exemples. La possibilité d'abandonner un pays ou seulement de licencier du personnel n'en est pas moins un pouvoir, un moyen de pression supplémentaire. Quand il s'agit du choix d'un emplacement, la possibilité de licencier ultérieurement joue d'ailleurs un *rôle plus important que les charges* sociales. De nombreux et précieux documents statistiques accompagnent l'exposé.

Le professeur J.J. Boddewyn se place du point de vue patronal, ou, plus précisément, « managérial », insistant sur la fragilité des entreprises contemporaines, dont très peu survivraient plus de dix ans. Des trois motifs de désinvestissement, *deux correspondent à une situation* perdante et l'autre à une décision « stratégique », terme expressif dans son laconisme. Une allusion quelque peu *mystérieuse est d'ailleurs* faite à « l'homme nouveau » (celui dont on dirait qu'il tire les ficelles), qui décide les désinvestissements. Quelques malentendus peuvent aussi se produire, sur le sens des causes « raisonnables ». A noter la description des drames de Traymore et de Whittaker et divers exemples, ainsi que le tableau donnant le « modèle idéal de processus de décision des désinvestissements ».

La contrepartie est fournie par M. B. Martens, chercheur à Louvain, qui présente les *ripostes des syndicats*. De larges consultations lui ont montré les difficultés du contre-pouvoir syndical. Obtenir nationalement des informations, des clauses sur l'emploi, voire la possibilité de s'opposer à des désinvestissements, est plus à sa portée que parvenir simplement au débat entre les sociétés et les syndicats professionnels internationaux (SPI). Les efforts de Ch. Levinson, K. Casserini et d'autres ont, jusqu'ici, été vains sur ce point.

C'est enfin *l'action régionale*, traitée par le professeur P. Klemmer, de la Ruhr Universität. Sur ce point, l'enchevêtrement des facteurs, l'insuffisance des connaissances à l'égard de certains d'entre eux rendent la question moins claire que les précédentes. Moins influencées par l'histoire que les européennes, les sociétés américaines sont plus souples. Le principal débat s'élève entre la *politique de croissance* et la *politique de compensation* : on voudrait bien qu'elles servent à quelque objectif national, ces multinationales, notamment en matière de décentralisation ; mais l'auteur met en garde contre des illusions qui peuvent régner à ce sujet.

★ Presses universitaires de France, Paris 1979, 22 cm, 243 pages.

• DICTIONNAIRE DE DÉMOGRAPHIE.

Roland PRESSAT.

L'étrange ignorance de la population vis-à-vis de... la population est en voie de résorption, grâce à l'éclosion d'ouvrages ouvrant largement les portes de cette science, si troublante dans ses révélations.

Encore faut-il pouvoir s'exprimer et savoir de quoi l'on parle. Nous disposions certes, depuis quelque temps, de l'excellent *Dictionnaire démographique multilingue*, composé pour les Nations unies par le regretté Paul Vincent, mais il s'agissait, avant tout, de pouvoir passer d'une langue à l'autre, non d'un dictionnaire des termes français. Pour combler cette lacune, nul n'était plus qualifié que *Roland Pressat, pédagogue accompli*, auteur de l'*Analyse démographique*, traité aujourd'hui classique et international.

A juste titre a été choisi l'ordre alphabétique, que dédaignent tant de lexicologues, parce qu'ils préfèrent leur propre *commodité* à celle *du* lecteur. Nous pouvons ainsi chercher à notre gré le sens et les principaux caractères de *vieillissement*, d'*espérance de vie*, de *surmortalité masculine*, etc., comme aussi l'évocation de quelques pionniers, tels J. Graunt, J. Sussmilch ou A. Lotka.

Rappels et renvois facilitent la tâche des profanes, comme des spécialistes.

Rédigé au département de démographie de l'université de Montréal, cet ouvrage si attendu nous offre, par surcroît, une occasion de célébrer les étroits et fructueux rapports entre démographes français et canadiens.

L'appétit venant en se nourrissant, nous en arrivons à souhaiter la naissance d'un dictionnaire des noms, qui nous permettrait de parcourir la galerie grandiose des *prophètes* où nous trouverions, par exemple, Ulpien, Dupré de Saint-Maur, Moheau ou A. Landry. Il reste donc à l'auteur à achever sa *mémorable* trilogie.

★ Presses universitaires de France, Paris 1979, relié, 24,5 cm. Couverture de R. Magritte, 295 pages.

• LES RELATIONS ÉCONOMIQUES EST-OUEST.

Marie LAVIGNE.

Si différents, si opposés que soient les deux mondes dans leur conception de l'économie et même de l'homme, ils trouvent avantage à échanger des richesses matérielles et c'est là que commence le drame, au sens du mot grec, disons plutôt le sujet.

Nul n'était plus qualifié pour l'aborder que le professeur Marie Lavigne, de Paris-I, qui dirige le Groupe de recherche sur l'étude de l'économie socialiste. De fréquents échanges... de vues avec les spécialistes « d'outre-rideau », plus faciles sans doute à réaliser que les échanges de produits, mais non moins fructeux, lui ont permis de démêler, c'est le mot, cette question qui fait partie du lot redoutable des sujets qu'au départ l'on croit bien connaître et bien juger et pour lesquels, à la fin, domine la perplexité.

Trois parties qui pourraient s'intituler : Combien ? Comment ? Qui gagne ? Pour la première partie, plus encore que pour l'ensemble et bien qu'elle soit de pure comptabilité, le cheminement du clair vers le complexe est bien accusé. Assez aisés, en cas de fluidité libérale, ces comptes sont hérissés de difficultés, quand la diversité et la disparité sont partout.

Nous pourrions être tentés de mesurer d'abord le volume des échanges, en combinant les divers produits, au moyen de coefficients appropriés. Illusion : le doute est si étendu que l'on est amené, au contraire, à calculer en valeur, c'est-à-dire en dollars (!) puis à déflater, avec de nouvelles tortures pour le choix de l'indice des prix. Au bout du compte, on en arrive aux paradoxes du « reflet statistique » de P. Moser, où s'enchevêtrent les contradictions.

Une fois surmontée la difficulté, c'est-à-dire adoptées des définitions et conventions, viennent la description et l'analyse des mécanismes : obstacles politiques, diversité, plus grande à l'Est, bien sûr, qu'à l'Ouest, institutions nationales, internationales, interrégimes. Et pour dessert, nous savourons les délices du commerce « inter-allemand ».

Ayant mis ainsi nos idées au net, si l'on peut dire (ne nous laissons pas séduire, en bon Occidental, par *les sirènes de la convertibilité*), nous nous trouvons placés devant le jugement général à prononcer : « L'Ouest a-t-il intérêt à continuer à faire crédit à *l'Est* ? » *La réponse donnée* ou suggérée est *curieusement* positive, et sans être vraiment convaincante, incite à la réflexion. *Du reste, parallèlement, surgit* une autre question : « Quels risques court l'Est, en s'ouvrant de plus en plus comme il le fait ? »

Si nous ajoutons que ces échanges exercent une influence indirecte sur le cours de l'or, qu'ils constituent, à l'Est, un test de fidélité, que, cependant, des républiques populaires ont intérêt à adhérer au F.M.I. mais non l'Union soviétique, sans parler d'autres éléments, plus pervers encore, nous devons remercier l'auteur d'avoir éclairé notre naïveté et sommes prêts à porter des jugements moins aventureux ou à mieux comprendre ce qui vient à notre conaissance.

★ Presses universitaires de France, Paris 1979, 21,5 cm, 304 pages.

● ERRATUM. — L'ouvrage *Paysans et collectivisme*, dont il a été rendu compte dans le numéro du 11 septembre, a pour auteur M. Georges Frélastre (et non Précastre, comme il a été imprimé par erreur). Ce livre a été préfacé par M. Michel Cépède.

L'ouvrage de Daniel Noin, *Géographie de la population*, analysé dans le même numéro, comporte une bibliographie à la fin de chaque chapitre.

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA MUSIQUE

Batailles contre les institutions.

En intitulant son livre Batailles pour la musique, *on pourrait penser que Marcel Landowski fait allusion aux joutes violentes ou sourdes qui l'ont opposé à Pierre Boulez. Ce n'est pas dans son caractère, et cette rivalité n'occupe qu'une place normale, mais restreinte.*

Non, ces « batailles » ne sont pas contre des hommes, mais contre les institutions, les inerties, les pesanteurs conservatrices et corporatives, les scepticismes ou le désespoir, le parisianisme ou le snobisme. C'est l'évocation des huit années (1966-1974) pendant lesquelles Marcel Landowski a renversé les tendances mortelles et fait « décoller » le nouveau développement de la musique en France.

Compte rendu de mandat exposé d'une politique, mais tout aussi bien testament pour l'avenir. Si les réussites sont nombreuses et irréversibles (création de l'Orchestre de Paris, des orchestres et de quelques opéras régionaux, des conservatoires de région et des lycées musicaux, résurrection de l'Opéra de Paris et de certains festivals), l'ancien directeur de la musique du ministère de la culture sait bien qu'il n'a réalisé qu'une partie de ses réformes (« à peine le quart », *dit-il modestement) pour* « refaire démocratiquement de la France une terre de musique ». *Beaucoup des objectifs fixés par son « plan de dix ans » n'ont pu être pleinement atteints, en grande partie pour des raisons politiques (valse des ministres de la culture) et financières (crise économique). On a sabordé son projet de « caisse nationale de la musique et de la danse », qui pouvait être le levier d'un nouveau développement de la vie musicale. Surtout, il avoue avoir échoué dans ses efforts pour réintégrer la musique dans l'enseignement. Le récit concret de ces « batailles » fait vivre de l'intérieur le monde de cette politique culturelle, bien souvent ignoré, avec de savoureuses anecdotes (ainsi d'André Malraux s'adressant au général de Gaulle pour obtenir deux secrétaires supplémentaires à la direction de la musique...). Mais ce qui domine, c'est l'honnêteté, la justesse de vue et l'optimisme d'un homme qui, avec réalisme, a su soulever les montagnes ; et ce livre, à ce titre, est un exemple pour ses successeurs.* — J. L.

★ M. Landowski, *Batailles pour la musique* (à partir d'entretiens avec Edith Walter). Edit. du Seuil, 194 pages.

Rameau au clavecin.

Dans le cadre du cycle Rameau patronné par le ministère de la culture et de la communication, une semaine sera consacrée au clavecin, du 19 au 25 novembre prochain. L'intégrale de l'œuvre pour clavecin sera interprétée en quatre fois par Kenneth Gilbert (21 novembre), Blandine Verlet (23 novembre), Scott Ross (24 novembre) et Huguette Dreyfus (25 novembre). Parallèlement à ces manifestations, K. Gilbert et S. Ross donneront des cours d'interprétation destinés à des clavecinistes (sans limite d'âge) capables d'exécuter une ou plusieurs œuvres pour clavecin de Rameau. (Droits d'inscription : 200 F.) Les cours auront lieu dans le hall Steinway, 264, rue du Faubourg-Saint-Honoré, du 19 au 24 novembre ; certains d'entre eux seront ouverts à des auditeurs libres, sur inscription.

★ Renseignements : La Recherche artistique, 241, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, tél. : 325-27-99.

L'aventure de la réconciliation.

Odile Bailleux se méfie de l'orgue, Richard Strauss au milieu des casques à pointe proteste qu'il n'a jamais cessé d'être un artiste, tandis que Joan la Barbara affirme : « Je suis un objet d'art... » *On ne sait plus à qui se fier, pourtant* le Monde de la musique *du mois d'octobre, avec ses quinze pages (dont la couverture) consacrées au* Don Juan *de Losey et à son interprète principal, Ruggero Raimondi, poursuit avec opiniâtreté l'aventure de la réconciliation : Schumann et les blues du Mississippi, la chanson marginale en U.R.S.S. et le raggae antillais à Londres.*

★ *Le Monde de la musique*, n° 16, octobre 1979, 8 F.

L'Orchestre de Monte-Carlo et Aldo Ciccolini

Mise à part une Invitation à la valse *de Weber (orchestration de Berlioz) pas bien en place, avec un violoncelle enrhumé et peu de subtilité berliozienne — mais commence-t-on un bal par une valse ? — l'Orchestre national de l'opéra de Monte-Carlo a montré un beau fonds instrumental et une grande cohésion au cours du premier des deux concerts qu'il donne au Festival de France, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes, qui ont une meute de photographes à leurs trousses.*

Fondé il y a cent seize ans, cet orchestre bénéficie d'une excellente tradition et de l'homogénéité de musiciens jouant depuis longtemps ensemble. Il parait un peu âgé, mais avec un tout jeune et excellent violon solo, Ronald Patterson, et un chef américain de trente-huit ans, Lawrence Foster, qui dirige en instituteur passionné et autoritaire.

Les interprétations étaient de bonne qualité, même si l'on eût souhaité plus d'élégance et de grâce dans la charmante Symphonie concertante pour violon, violoncelle, hautbois et basson *de Haydn, jouée avec beaucoup d'entrain par un quatuor de solistes fort pimpant. Le* Concerto pour orchestre *de Bartok, d'une virtuosité si exigeante, démontrait la maîtrise de cet ensemble dans tous ses groupes, sans pourtant s'élever à un raffinement suprême, à cette magie sonore qui relève d'un don inexplicable.*

Il y avait plus d'inspiration dans le Cinquième Concerto pour piano *de Saint-Saëns, où Lawrence Foster mettait toutes ses qualités de précision au service d'Aldo Ciccolini, qui jouait avec un souffle merveilleux cette œuvre un peu vieillie, mais si bien écrite, si entraînante, un vrai plaisir pour l'œil et pour l'oreille : jeu noble et sculptural, de pierre et de dentelle, aux sonorités joliment étudiées dans cet andante d'un arabisme de pacotille, ou grisantes dans la fête foisonnante de trilles, de mélodies légères et court-vêtues du final, dans lequel Ciccolini entraînait tout l'orchestre après lui avec le feu d'un Grieg ou d'un Prokofiev.*

J. L.

■ Le récital que la cantatrice américaine Hélène Donath devait donner ce lundi 8 octobre, salle Gaveau, est annulé.

ROCK

BOSTON AU PAVILLON DE PARIS

En 1976, le premier album de Boston apparaît sur le marché et, à la surprise générale, réalise l'exploit de se classer à la première place des chants américains : deux millions d'exemplaires vendus ! Un groupe inconnu qui ne s'était jamais produit sur scène. Du coup, Boston se distingue des groupes de hard-rock dont le succès dépend d'un mécanisme pratiquement immuable : des tournées interminables et éreintantes à travers le pays, où l'on doit chaque soir gagner son public à la force de ses décibels. Nombreux sont ceux qui y laissent leur énergie.

C'est aussi que Boston fonctionne différemment, n'étant pas le fruit d'un travail de composition collectif, mais de celui d'un homme, Tom Scholz, qui conçoit en solitaire l'univers du groupe dans un studio aménagé par ses propres soins. Les autres musiciens ne sont que de simples exécutants. Guitariste-auteur-compositeur, diplômé du Massachusets Institute of Technology, Tom Scholz a créé Boston en réunissant des musiciens après avoir enregistré des maquettes tandis qu'il était encore ingénieur chez Polaroïd.

Boston pratique un hard-rock puissant avec des guitares hurlantes, qui se chevauchent, emplissent l'espace, pleines de rebondissements, des voix aériennes, une rythmique métronomique.

Au-delà de la violence des échos, il existe une certaine finesse dans la conception, des subtilités d'exécution, une recherche dans le son, une volonté évidente, enfin, de ne pas être une simple machine à exciter les foules.

ALAIN WAIS.

★ Pavillon de Paris, ce lundi 8, 20 h. Discographie chez C.B.S.

UN « DON GIOVANNI » INSOLITE

(Suite de la première page.)

La grande salle de mille cinq cents places très confortables (il y en a une autre de quatre cents sièges), a une scène large de 20 mètres et profonde de 12, des coulisses un peu exiguës, mais des installations techniques très sophistiquées (malgré les inévitables pannes des débuts...). C'est un cadre agréable, où le béton n'est pas agressif, adouci par des moquettes, des parterres et des mosaïques de pierres polies par les eaux.

On pouvait tout redouter d'un « Don Giovanni » monté dans ces conditions, encore que le passé de « Musique-Université » plaidât en sa faveur, puisque depuis seize ans cette association, composée d'étudiants et d'enseignants, a donné trois concerts et monté des œuvres telles que « Socrate », de Satie, et « la Fedeltà premiata », de Haydn (création en France en 1977). L'âme en est un professeur de lettres, Jean-Louis Jam, dont la direction d'une œuvre aussi exigeante nous a stupéfait. Il a su faire passer à travers ses musiciens amateurs la force profonde, la distinction, le phrasé, le jaillissement de l'émotion mozartienne, par-delà certaines imperfections instrumentales et certaines timidités compréhensibles ; de bout en bout, c'est vraiment Mozart que nous avons entendu, et de même à travers les chanteurs où le non-professionnalisme était encore plus redoutable.

Sans doute le timbre de Claude Mallinger est-il trop gris et pâle pour un Don Giovanni, dont il a cependant le style et le charme, et la voix fraîche de Zerline (Régine Ameline) paraît faible parfois, tandis que René Andreani est un Leporello un peu fruste à la Sancho Pança. Mais tous jouent et chantent avec délicatesse, avec une tendresse humaine qui nous change de tant d'interprétations brutales, sensuelles et sans scrupules.

On est plus étonné encore d'entendre une Elvire (Annie Tasset), et surtout une Anna (Marcelle Laval-Girardeau), dont les voix sont belles et remplissent sans faiblir les devoirs de ces airs d'une terrible virtuosité, un Ottavio aussi (Marcel Quill[illegible]e), jeune, vibrant malgré une voix un peu légère, et pour une fois sympathique, un bon Masetto (Gilbert Lemasson) et un honorable Commandeur (André Lorcher).

La réalisation scénique témoignait d'un effort de recherche très remarquable ; si les rapports entre les personages principaux, malgré certains gestes neufs, certaines expressions touchantes, paraissaient encore naïfs et inachevés en raison de l'inexpérience des acteurs, le cadre et l'environnement imaginés par Marcel Freydefont et Pierre Lagueunière allaient profondément dans le sens mozartien : ces murs qui glissent, façades opaques, portes dérobées, vestiges d'ornements détruits, aubes et crépuscules pâles, tombes béantes, et ce peuple muet en lentes processions, pleureuses portant un lin[illegible]il, paysans misérables, femmes abritant en leurs mains une lumière, tout cela faisait comme une autre musique sous-jacente, silencieuse et belle, qui s'accordait mystérieusement à celle de Mozart, et donnait une pédale sourde et signifiante à ce « dramma giocoso » où l'on peut à juste titre distinguer la présence obsédante de la mort.

Tout cela montre combien le triomphe fait à ce « Don Giovanni » insolite était de bon aloi. Dans leur effort de création, Musique-Université et le Théâtre des Chiens jaunes pourront difficilement aller plus haut. Il appartient aux autorités artistiques de donner à Clermont d'autres moyens en s'appuyant sans doute sur les artisans de cette réussite.

JACQUES LONCHAMPT.

EXPOSITION

PAUL PELLIOT A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le chasseur des trésors de la Haute-Asie

C'est vers une féerie multicolore peuplée de monstres, bêtes, hommes et dieux, alternant avec les documents les plus rares, que nous entraîne une nouvelle randonnée le long de la route de la Soie, sur les pas de Paul Pelliot.

Ce nom, familier aux habitués du musée Guimet, ne disait sans doute pas grand-chose aux jeunes générations. Il a fallu le centième anniversaire du grand orientaliste et explorateur (1878-1945) pour en raviver le souvenir, et surtout cette exposition à la Bibliothèque nationale, où l'administrateur général, M. Georges Le Rider, « propose au visiteur un voyage en haute Asie ». Par les soins de Mlle Marie-Rose Seguy, conservateur en chef au département des manuscrits, sont présentées, mêlées à d'autres merveilles, dont la coupe de Chosroès, les plus belles et les plus éloquentes de celles que Paul Pelliot avait recueillies au cours de trois missions.

Les deux premières, en 1900 et en 1901, déjà extrêmement fructueuses, avaient conduit le jeune savant en Chine. La troisième, qui a duré plus de deux ans (1906-1908), l'a amené, de Tachkent, aux limites de la Chine et du désert de Gobi. C'est une équipée semée d'obstacles, de difficultés de toutes sortes. En février 1908, la caravane atteint Touen Houang et la « grotte des Mille Bouddhas », haut lieu spirituel du monde oriental.

Une photo le montre accroupi dans la « grotte aux manuscrits », dépouillant, examinant, compulsant, inventoriant, à la flamme d'une bougie, les rouleaux empilés dans cette niche murée depuis le onzième siècle, et dont il avait obtenu la clef. En trois semaines, il en examinera de quinze à vingt mille. Il en sélectionnera le tiers, qui furent acquis régulièrement, comme le reste de son immense « butin », au profit de notre Bibliothèque nationale.

C'est autour des trésors extraits des grottes de Touen-Houang que s'articule l'exposition, complétée dans un propos thématique par d'autres pièces du fonds Pelliot ou des richesses de la B.N.

Ainsi est évoqué jusqu'au voyage de Marco Polo, qui débuta en 1271, tout un passé fabuleux parfois, tumultueux toujours. L'histoire d'une Asie centrale perpétuellement envahie, dévastée par des vagues successives de conquérants venus des quatre points cardinaux, déchirée par les rivalités des ethnies, pillée par les hordes nomades, revit dans ces documents et, à travers ces documents, sous les yeux du visiteur.

Ces vicissitudes expliquent au moins la diversité des signes, des écritures qui ont servi à trancrire et à transmettre les informations de tout genre, les œuvres de fiction et d'histoire, à fixer les doctrines philosophiques et les croyances religieuses. Voici par exemple Confucius et Lao Tseu dont la pensée, les préceptes ne sont pas absents des rouleaux de Touen Houang.

Voici des sûtras de même provenance. L'un, rédigé en chinois, se déploie en panneaux de soixante panneaux coloriés. Un autre, le « Sûtra au lotus de la bonne loi », superposé au sûtra de thème identique de la collection Smith-Lesouëf, énumère en peintures d'une beauté renversante les calamités auxquelles les croyants échapperont s'ils invoquent le bodhissattva avalokiteçvara.

Cosmopolitisme

Ces bouleversements historiques motivent également le cosmopolitisme artistique qui a régné en Haute Asie, attesté entre autres par les peintures sur papier ou sur soie confiées au musée Guimet. Beaucoup ont émigré temporairement à la B.N.

Témoignage encore d'une civilisation qui devait rabattre notre orgueil d'Occidentaux, maintes peintures célèbrent par le détail, avec un souci de la précision, l'invention de l'agriculture, les phases de la sériculture, décrivent minutieusement les scènes de la vie quotidienne, la culture, la préparation et les rites du thé ; nous rappellent avec preuves à l'appui que Chinois et Tibétains ont inventé les instruments de mesure du temps, et la boussole, et que chez eux une médecine originale et complexe était sans doute efficace.

Ces traditions ne sont pas lettre morte, pas plus que celles qui ont inspiré et nourri les arts du spectacle. Mais ces derniers font l'objet d'une autre exposition, sous le même toit, à l'étage supérieur : « Spectacles d'Asie », avec les documents et objets de la collection Kwok-on — masques et costumes, instruments de musique et marionnettes, nô et kabuki, théâtre d'ombres, etc., — qui réclament une autre visite.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu. « Trésors de Chine et de Haute Asie », galerie Mansart. « Spectacles d'Asie », galerie Mazarine. Tous les jours, dimanches et mardis compris, de 12 heures à 18 heures.

M. FAIVRE D'ARCIER SUCCESSEUR DE M. PUAUX A AVIGNON ?

M. Bernard Faivre d'Arcier, chargé de mission auprès de M. Pierre Viot, délégué à l'audiovisuel au ministère de la culture et de la communication, vient d'être pressenti par M. Henri Duffaut, maire d'Avignon (P.S.), pour succéder à M. Paul Puaux à la direction du Festival.

M. Faivre d'Arcier nous a précisé qu'il donnerait sa réponse au terme d'une brève étude, dont il remettra les résultats à M. Duffaut à la fin de cette semaine.

Cette étude doit lui permettre notamment d'analyser les orientations nouvelles qui pourraient être données au Festival (dans un sens à la fois plus international et plus pluridisciplinaire : arts plastiques, audiovisuel), d'examiner les conditions d'une meilleure association avec les autres activités culturelles de la ville, d'une part, avec le Centre international de recherche, de création et d'animation (CIRCA) de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, d'autre part, enfin de définir la « stratégie » du Festival à l'égard du public comme à l'égard des « médias », afin que la manifestation reflète l'« *état culturel du pays* ».

[Né le 12 juillet 1944, ancien élève de l'ENA, M. Faivre d'Arcier a été chef de la division des interventions culturelles à la direction du théâtre, des maisons de la culture et des lettres, puis, à partir de 1977, délégué aux relations extérieures et à la coordination de l'Institut national de l'audiovisuel, avant d'être nommé, il y a quelques semaines, chargé de mission auprès de M. Viot.]

■ La troupe Manivel présente « Du vent dans les branches de sassafras », de René de Obaldia, vendredi 12 octobre, à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés (21 heures).

DANSE

Merce Cunningham, le provocateur

Le chorégraphe américain Merce Cunningham est l'un des invités vedettes du Festival d'automne. Il se produit du 9 au 14 octobre au Théâtre de la Ville. Il propose, du 17 au 28, une série d'« Events » au Centre Georges-Pompidou, où, dans le même temps, du 10 octobre au 12 novembre, une exposition lui est consacrée.

En 1966, Merce Cunningham reçut la médaille d'or de l'invention chorégraphique au IVe Festival international de danse de Paris, mais il a fallu attendre la création en 1973, à l'Opéra d'« Un jour ou deux », une commande du Festival d'automne, pour que l'on commence à s'intéresser à lui. Sa situation n'était guère meilleure aux Etats-Unis, où il ne fut pris en considération qu'en raison de ses succès à l'étranger.

En 1976, à Avignon, il remplit la cour du Palais des papes avec ses « Events » ; en 1977, il draine le public au Théâtre des Amandiers à Nanterre. Aujourd'hui, il n'y a plus une marche de disponible au Théâtre de la Ville. Lui qui fut longtemps regardé comme un « fumiste » ou un trublion est capable de remplir les salles aussi bien que Barychnikov.

La fascination qu'il exerce est cependant d'une autre nature ; elle n'est pas le fait d'une idolâtrie collective. Un rapport personnel et direct s'établit entre Merce Cunningham et chaque spectateur, qui entraîne souvent une réaction de colère, de rejet et même de fuite, devant ce qui apparaît comme une provocation.

A l'indignation succède le désarroi ; longtemps après, des images traînent dans l'esprit du récalcitrant ; il s'interroge sur leur sens ; il perçoit qu'il est passé à côté de quelque chose dont il ne possédait pas les clés, quelque chose d'important et de très ambigu : cela n'a rien à voir avec le ballet mais ne ressemble pas pour autant aux techniques reconnues de la « modern dance ». Certaines figures lui ont rappelé des pas classiques mais curieusement décentrés enchaînés avec des gestes du quotidien, et à vrai dire terriblement subvertis.

La spécificité de Merce Cunningham repose sur cette ambiguïté. Il ne se pose pas en révolutionnaire, il ne cherche pas à transformer le langage théâtral ; il est ailleurs, au-delà de toute signification, de toute abstraction, dans un autre rapport à l'espace et au temps, dans une absence de contenu émotif ou psychologique, dans le refus de la perspective scénique et de la dépendance vis-à-vis de la musique. Avec une certitude tranquille, il a cherché et découvert un territoire vierge qui ouvre la danse à tous les possibles, et cela par le fait de sa seule expérience.

Le public, placé dans une situation neuve, privé de points de repère, va devoir apprendre à élargir son champ de vision. D'une fois à l'autre, des points d'émergence surgissent, et bientôt une véritable jubilation le saisit devant cette danse à géométrie variable. Elle va lui devenir une nécessité, d'autant que Merce Cunningham, ne se laissant enfermer dans aucun formalisme, invente sans cesse des gestes, des combinaisons, des processus, qui prennent notre vigilance en défaut.

Il est là, l'œil aux aguets sous la chevelure en paille de fer. A voir sa silhouette dégingandée, on imagine bien le danseur qui interprétait l'Acrobate ou le Revivalist chez Martha Graham dans les années 40. Explorateur distrait, il trottine, les poches pleines d'esquisses et de notes. Discret, pudique, puis soudain disert, à propos de ses travaux qu'il résume dans des formules à l'emporte-pièce ou des aphorismes pleins d'humour.

MARCELLE MICHEL.

Quelques définitions

« Pour moi tous les mouvements sont possibles, c'est l'ordre des mouvements qui fait l'expression. »

« Le mouvement : on vit, on bouge. »

« Le monde est autour de nous, pas seulement devant. Le théâtre c'est comme dans la rue ; nous devons constamment changer notre regard. Pour moi chaque danseur est un centre ; cela crée une situation libre où tout change perpétuellement. Les danseurs doivent apprendre à cohabiter dans l'espace. »

« Danser est une action visible de la vie. »

« Dans mes spectacles, il n'y a pas d'anecdote, pas de symbolisme, pas de psychisme. L'action ne renvoie à rien d'autre, pas même à un développement dramatique. Tout ce qui est vu trouve sa signification à l'instant même et le spectacle n'est rien d'autre que ce que l'on peut voir. »

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie - Française (296-10-20), Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; les Fausses Confidences.
Centre Pompidou (277-12-33), *20 h. 30 : la Tragédie du roi Christophe.*

Les autres salles

Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : *l'Os ; la Conférence des oiseaux.*
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h 10 . Boeing-Boeing.
Eglise Saint-Merri (222-95-38), 21 h. : la Cantate à trois voix.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Audience ; Vernissage.
Huchette *(326-38-99), 20 h. 30 :* la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 20 h. 30 : la Poube. — II, 22 h. 30 : Jef.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : The Timepiece.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : l'Isoloir
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Belle de Cadix.
Theatre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Dom Perlimpin ; 22 h. 15 : Arlequin Superstar.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : Marie Bizet ; 22 h. 15 : le Futur aux herbes ; 23 h. 30 : Ces vilains bonshommes.
Les Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : P. Triboulet ; 21 h. 15 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 R Magdane ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Le Fanal, 19 h. 45 Florence Brunold ; 21 h. . le Président
Petit Casino (278-36-50), 20 h. 45 : Florence Blot ; 22 h. 15 : Douby. — II, 20 h 30 : Abadie donc... ; 21 h. 30 : J't'en prie, pas devant le carreau.
Les Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : *Poèmes du jour.* G. Verchère et J.-F Mahé.

Les Quatre-Cents-Coups (329-39-60), 19 h. 30 : les Yeux plus gros que le ventre ; 20 h. 30 . La baleine blanche rit jaune ; 21 h. 30 : On vous écrira ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h 30 : Strasbourg purée ; 22 h. : l'Affreuse Jojote. — II, 21 h. : Des chômeurs pleins d'ambition.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : B. Dimey.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h les Europophages
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : *Pétrole... Ane.*

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : O. Linsi, D. Warovsky (Ravel, Brahms, Schumann, Sauguet) ; *22 h. 30 : Alain Markusfeld,* piano et guitare.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. S. Cambreling (Olah, Lebic, Durko, Lustoslawski...).
Théâtre de l'Athénée, 21 h. : J. Norman, P. Moll (Beethoven, Brahms, Poulenc, Chausson).
Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson, sol. A. Dumay (Gounod, Mendelssohn, Beethoven).

Le music-hall

Daunou (261-69-14), 21 h. : Pierre Péchin
Centre culturel 17 (227-68-81), 20 h. 30 : Blanche et Dax.

Lundi 8 octobre

Forum des Halles (297-53-47), *18 h. 30 : Mont-Joia ; 20 h. 30 :* P. Manns.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : Y. Schmitt.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Popeck.

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Maxim Saury Jazz Fanfare.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 19 h. 30 : F. Bréant, F. Blanchard, G. Kalifa, E. Lacordaire ; 21 h. : B. Lubat, N. Letheule ; 22 h. : Azuquita y su Melao « Pura Salsa ».
Palace, *20 h. 30* : Nina Hagen.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : Sweet Little Papa.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Quartet A. Jaume.
Le 28 - Rue - Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Texture.

La danse

Théâtre 55, 20 h. : Jak Siriex.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), relâche.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Istanbul, carrefour de la drogue, d'A. Butler ; 17 h. : Sailor's Luck, de R. Walsh ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma danois : la Ballade de Carl Henning, de L. et S. Gronlykke ; 21 h. : Gang Domei, de K. Fukasaku.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) : Concorde, 8e (359-92-04) ; v.f. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.o.-v.f. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassien, 14e (329-83-11) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27). Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta 20e (797-02-74).
AU REVOIR, A LUNDI (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
L'ASSOCIÉ *(Fr.) : Paramount-City,* 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) : Ternes, 17e (380-10-41).
BETE, MAIS DISCIPLINE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70)
BOB DYLAN, RENALDO ET CLARA (A. v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).

Les films nouveaux

LA LUNA, film italien de Bernardo Bertolucci (**) — V.o. Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS, *film américain de* Theodoros Bafaloukos — V o. Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42) — Eldorado, 10e (208-18-76)
FRISSONS D'HORREUR, film *américain de Armando Crepino* (*). — V.o : Ermitage, 8e (359-42-33) — V f Caméo, 9e (246-66-44) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) : Secrétan, 19e (206-71-33)
ADOLF ET MARLENE, film allemand de *Ulli Lommel.* — *V.o.* Marais, 4e (278-47-86).
S.O.S DANGER URANIUM, film israélo-italien de M. Golan — V.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) : Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, 19e (206-71-33)
LADY DRACULA, film allemand de S J Gottlieb. — V.f Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) . Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) . Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) , Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) . Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
ISTANBUL MISSION IMPOSSIBLE, film américain de Henry Neill. — V. f. : Maxéville, 2e (770-72-86) ; Gaîté - Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Bastille-Palace, 11e (700-21-65) ; Barbizon, 13e (331-51-55)

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e *(278-47-86).*
LE CHAMPION (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
CHARLES ET LUCIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e *(544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82).*
CHER PAPA (It., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e *(329-83-11) ; v.f. : Gaumont-*Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) : *Marignan, 8e* (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont - Convention, *15e* (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe 5e *(033-34-83)*
DES SUISSES DANS LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE (Suis.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LE DIVORCEMENT (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES DOSSIERS ROUGES DE LA BRIGADE MONDAINE (Fr.) (*) : *Maxéville, 9e (770-72-86) ;* Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
EN ROUTE VERS LE SUD (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Vendôme, *2e (742-97-52).*
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EXECUTION DU TRAITRE A LA PATRIE ERNST S... (Suisse) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) Caméo, 9e (246-66-44).
FOLIE, FOLIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11), Studio - Raspail, 14e (320-38-98), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). Impérial, 2e (742-72-52).
GUERRE ET PASSION (Angl., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
HAIR (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13). U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) Le Seine, 5e (325-95-99).
HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
I LOVE YOU, JE T'AIME (A., v.o.) Marignan, 8e (359-92-82).
IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) . Richelieu, 2e (233-56-70). Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e *(544-14-27). Marignan, 8e (359-92-82).* Madeleine, 8e (742-03-13) Gaumont - Sud, 14e (331 - 51 - 16) 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47).
LA LETTRE ECARLATE (All., v.o.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
MICKEY JUBILE (A., v.f) : Cambronne, 15e (734-42-96). Napoleon, 17e (380-41-46)
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69). Studio-Médicis, 5e (633-25-97).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Rex, *2e (236-83-93) ; U.G.C.* Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-37-41).*
LE MOUTON NOIR (Fr.) . Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90) . Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579 - 33 - 00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
NE TIREZ PAS SUR LE DENTISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
NIGHTHAWKS (A., v.o.) (**) : Saint-Séverin, 5e (354 - 50 - 91) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
NORMA RAE (A., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68)
ON EST VENU LA POUR S'ECLATER (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-*Gobelins,* 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'OURAGAN (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Saint - Germain - Studio, 5e (354-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassien, 14e (329-83-11)
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (Fr.) : Le Seine, *5e (325-95-99)*
PREMIER SECRET (Hol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LE RABBIN AU FAR-WEST (A., *v.o.)* : Studio J.-Cocteau, *5e* (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Passy, 16e (288-62-34).
LA SECTE DE MARRAKECH (Fr.), (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) : Miramar, 14e (320-89-52).
SMASH (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LE SYNDROME CHINOIS (A . v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222 - 72 - 80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).
V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; *Paramount-Opéra,* 9e (742-56-31) : Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : U G.C. Odéon, 6e (325-71-08) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; George - V, 8e (225-41-46), Kinopanorama, 15e (306-50-50 (70 mm.) ; Bienvenuë-Montparnasse, 15e (544-25-02).
V.f. : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) , Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) . Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TAPAGE NOCTURNE (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60), Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
THE BIG FIX (A., v o.) :U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; 14-*Juillet-Bastille, 11e* (357-90-81) : Parnassien, 14e (329-83-11).
UN NEVEU SILENCIEUX (Fr.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
UTOPIA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o) : U G C -Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex 2e (236-83-93) Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).
LA VEDETTE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.f.) (**) : Napoléon, 17e (380-41-46).
WEST INDIES (Fr.-Maur.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) : Quartier Latin, 5e (326-84-65).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) : Le Seine, 5e (325-95-99).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., V.f.) : la Royale, 8e (265-82-66).
AMARCORD (It., v.o.) : la Pagode, 7e (705-12-15) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
ANGELA DAVIS OU L'ENCHAINEMENT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v. o.) : V.F.-Cam*bronne, 15e* (734-42-96) ; A.B.C., 2e (236-55-54).
LA BETE (Fr.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75) ; Biarritz, 8e (359-42-33).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Epée - de - Bois, 5e (337-57-47).
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).
DELIVRANCE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
DERSOU OUZALA (Sov., v. o.) : Templiers, 3e (272-94-56)).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DUELLISTES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (H. sp.).
FANTASIA (A., v.f.) : Gaumont Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Paramount-Elysée, 8e (359-49-34) ; Lumière, 9e (770-84-64).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.) : Balzac, 8e (561-10-60)
LES FRERES KARAMAZOV (Sov., v.o.) : *Cosmos, 6e (548-42-25).*
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16) h. sp.
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LENNY (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, *5e* (354-51-60).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f. (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Lucernaire, *6e (544-57-34).*
LE PARRAIN (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). j. impairs. Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), j. pairs.
PHANTASM (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LES RAPACES (All., v. o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 20 h. 30.
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
ROMEO ET JULIETTE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR... (A., v.o.) (**) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES VALSEUSES (Fr., **) : Miramar, 14e (320-89-52).
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les séances spéciales

LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : *Saint-André-des-Arts, 6e* (326-48-18), 12 h et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 0 h. 15.
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Tourelles, 20e (636-51-98) : mardi, *21 h.*
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA MELODIE DU BONHEUR (A., (v.f.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 15 h. 30.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). 22 h. 30.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
REVE DE SINGE (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-38).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-07), 10 h., 12 h., 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Collaro no

Il y a une belle place à prendre à l'antenne, énorme, évidente : la satire de la télé par la télé, la mise en boîte de la boîte à images. Croyez-moi, ça ferait la joie de millions de grognons toujours prêts à rouscailler contre telle ou telle émission. On n'a pas si souvent l'occasion de se fendre d'un bon rire ravageur et revigorant devant nos malheureux écrans tout habillés de noir.

Quel que soit le rayon, dramatique, documentaire ou débat, l'accent est au sombre — et pas seulement chez nous, tous nos voisins, les Anglais excepté, se plaignent. Oui, le ton est au grave, au sérieux, à la respectabilité. Jamais une inconvenance, une farce, un dérapage dans l'humour ou dans la dérision.

C'est à se demander comment il se fait qu'en France personne n'ait encore osé se lancer, le dimanche à l'heure du déjeuner excepté, sur le terrain de la satire. Curieux, quand on songe au formidable succès des Mounty Python, qui ont littéralement secoué, dans un immense hoquet de rire reconnaissant, les pays anglo-saxons.

La vieille tradition de la Butte-Montmartre, avec ses têtes de Turc empruntées à un personnel politique aujourd'hui complètement inconnu du public, a vécu. Même la fameuse bande des quatre, très drôlement égratignée par Stéphane Collaro et son équipe dans « la Croisière du Rhum », sur Europe 1, n'amuse plus que les enfants.

C'est dire si on jubilait à l'idée de retrouver ce même Collaro le samedi soir sur Antenne 2, dans un show au vitriol, genre Branquignols à en croire les journaux. On en a été pour nos frais, une fois de plus. C'était d'une stupéfiante médiocrité. Des numéros passe-partout, des Dalila, des Charlebois entrelardés de sketches minables présentés par un Collaro complètement éteint sous l'habit écarlate de Monsieur Loyal. Des sketches, c'est beaucoup dire ; de pénibles pitreries sur telle ou telle production télévisée. La caricature disparaissait sous l'épaisseur du trait. Franchement, c'est vraiment prendre les gens pour des imbéciles que d'espérer les divertir avec des moyens aussi grossiers et aussi faciles.

CLAUDE SARRAUTE.

PRESSE

« LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL » thème du congrès des journalistes francophones

L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française vient de tenir, à Ajaccio puis à Paris, son XVe Congrès sur le thème « *Le français, langue de travail* ». Les congressistes, à l'issue des débats ont adopté une résolution dans laquelle ils :

— *Soulignent que, dans les pays francophones, « les moyens de faire connaître et rayonner la recherche sont quasiment nuls ;*

— *Emettent le vœu que la recherche biologique et médicale dispose d'une revue internationale de haut niveau et de grande diffusion en langue française ;*

— *Attirent l'attention des agences de tourisme sur l'invasion continue de l'anglais ou du français qui « lèse les touristes francophones et fait souvent régner la confusion et l'obscurité dans les programmes et les contrats »;*

— *Demandent aux institutions internationales de reconnaître à la langue française, sa place et les droits qui sont les siens, et de ne pas céder à la tentation de « l'argot des bureaux » ;*

— *Invitent leur confrères francophones à prendre leurs responsabilités, à refuser les emprunts systématiques à l'anglais, à combattre le « jargon » administratif et les tournures compliquées et prétentieuses, à se faire enfin les avocats, et surtout les utilisateurs d'une langue précise, vigoureuse et inventive.*

Les congressistes ont été reçus jeudi par M. Barre (*le Monde* du 6 octobre) et par M. Chirac vendredi à l'Hôtel de Ville.

● *Dans les conseils d'administration.* — M. Pierre Sainderichin est nommé membre du conseil d'administration d'Antenne 2, comme représentant de la presse écrite, en remplacement de M. Roland Faure. Mme Marie-Thérèse Rougerie est nommée membre du conseil d'administration de FR 3, comme représentant de l'Etat, en remplacement de M. Charles Debbasch.

● *Sud-Ouest-dimanche*, édition dominicaine du quotidien de Bordeaux — créé en 1949 et tirant à trois cent vingts mille exemplaires —, adoptera à partir du 21 octobre le format tabloïd.

Lundi 8 octobre

CHAINE I : TF1

18 h 30 **L'île aux enfants.**
19 h **C'est arrivé un jour.**
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
A louer, chambre pour étudiant.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 45 **Les inconnus de 19 h. 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : « les Poulets ».**
Film américain de R. A. Colla (1972), avec B. Reynolds, J. Weston, T. Skeritt, Y. Brynner, R. Welch, D. Frazer.
L'équipe d'un commissariat de police de Boston est sur les dents à cause d'un bandit qui se faisant appeler « le Sourd », pratique le chantage.
D'après un roman d'Ed Mac Bain. Un scénario bien construit pour montrer la vie difficile des policiers. La mise en scène se contente d'illustrer.
22 h 10 **Portrait : Ed Mac Bain.**
Par Gérard Jourd'hui
Qui est l'inspecteur Carella, héros des romans noirs d'Ed Mac Bain ?
23 h 10 *Journal.*

CHAINE II : A2

17 h 40 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 ***Magazine : Question de temps.***
La Chine (en direct du Palais des beaux-arts à Pékin, avec l'orchestre philharmonique chinois : *Cinquième symphonie* de Beethoven ; musique traditionnelle et folklore ; extraits d'œuvres de Liszt). Interview du professeur Wu, cancérologue, qui essaye la médecine traditionnelle, puis du doyen de la faculté de Shangaï. Reportages dans un commissariat de police et dans un centre de rééducation des gardes rouges. Panorama des activités artistiques en Chine. Visite à la maison de la radio-télévision pékinoise. Portraits de jeunes et scènes de la vie quotidienne. Description de la capitale par l'écrivain Han Suyin et, pour conclure, un entretien avec le premier ministre, M. Hua Guofeng.
21 h 40 **Document : la Chine.**
Reportage réalisé par M. Gabriziac et D. Lander, en collaboration avec la télévision chinoise. Sujet : l'archéologie.
22 h 35 **Variétés : Salle des fêtes.**
23 h 25 **Journal.**

CHAINE III : FR3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Le chansonnier de papier ; Hebdo-jeunes
18 h 55 *Tribune libre.*
L'Eglise réformée de France.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
20 h 30 **Cinéma public : « Laisse aller... c'est une valse ».**
Film français de G. Lautner (1970), avec M. Darc, J. Yanne, M. Constantin, B. Blier, N. Loy, Rufus (rediffusion)
Un truand sorti de prison, sa femme qui l'a autrefois trahi et son ami fidèle cherchent à récupérer des diamants volés.
La série noire parodique selon Lautner. Ce n'est pas le plus réussi de ses films, mais on passe quelques bons moments grâce au traitement burlesque des situations et aux acteurs.
22 h 10 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, **Feuilleton : « A chacun sa Chine ».**
19 h. 30, **Présence des arts : le peintre et son modèle « Malatesta » de Piero della Francesca.**
20 h., **« Wesman et Copperhead », de G. Tabori, prix Italia 1978, avec J. Sereys, G. Darrieu, J. Lescot, Y. Arcanel.**
21 h., **L'autre scène ou les vivants et les dieux : l'Arbre sauveur.**
22 h. 30, **Nuits magnétiques : l'entracte.**

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, **Six-Huit : Jazz-time.**
20 h., *Les grandes voix.*
20 h. 30, **Programme non communiqué.**
22 h. 30, **Ouvert la nuit : la musique se livre ; 23 h., Betsy Jolas ; 0 h. 5, « Missa de Beata Virgine » (J. des Prés). « Psaume 23 » (Schutz). « Sonate pour flûte, alto et harpe » (Debussy). « Fusain » (B. Jolas) ; 1 h., Douces musiques : œuvres de Saint-Saëns, Chabrier, Pierné.**

Mardi 9 octobre

CHAINE I : TF1

12 h 15 **Réponse à tout.**
12 h 35 **Midi première.**
13 h **Journal.**
13 h 45 **Les après-midi de TF 1.**
Le regard des femmes, d'E. Ruggieri ; 13 h. 50, Etre à la une ; 14 h. 5, Loisirs des uns, loisirs des autres ; 14 h. 25, Variétés : Gallican ; 14 h. 30, Feuilleton : David Copperfield ; 15 h. 25, Mardi-guide ; 15 h. 50, Le regard des femmes sur la société : « La maîtresse est-elle gentille ? » ; 16 h 50, Chant et contre-chant ; 17 h. 15, Livres-service ; 17 h 40, Variétés : F. Cabrel ; 17 h 45, Cuisine : « Pain d'épice » ; 17 h. 55, Variétés : F. Cabrel.
18 h **TF 4.**
18 h 30 **L'île aux enfants.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.**
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Le métier de parents.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h. 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Dramatique : Saint-Colomban et moi.**
D'H. Basié, avec M. Caccia, L. Bessières, G. Dauzat, D. Doll, et les enfants de l'école de Cherrueix.
Michel Caccia s'est mis dans la peau d'un simple d'esprit qui sait prier les saints pour que la pluie tombe, jusqu'au jour où la population du village le tient pour responsable du mauvais temps... et le soupçonne de détourner du droit chemin une fille, normale, elle.
21 h 35 **Le sens de l'histoire.**
Contre la culture (n° 3). Emission de Jacques Laurent et Jean Aurel.
Avertissement de J. Laurent : « Si vous pensez que la beauté et le plaisir sont superflus et non nécessaires, et que la culture peut remplacer parfaitement l'art, ne regardez pas cette émission, car son sujet alors ne vous concerne pas. »
23 h **Journal.**

CHAINE II : A2

12 h **Au jour le jour.**
12 h 10 **Passez donc me voir.**
12 h 30 **Feuilleton : le Maître de forges.**
(Deuxième épisode).
12 h 45 *Journal.*
13 h 35 **Emissions régionales.**
14 h **Aujourd'hui madame.**
Le mariage.
15 h **Série : Bonanza.**
La concession
15 h 55 **Libre parcours.**
Le Japon.
17 h 20 **Fenêtre sur...**
Point 2 000 (Le quark).
17 h 50 **Récré A 2.**
Les Bubblies ; Zanett ; Les quat'z'amis ; Discopuce ; Lippy le lion.
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Les dossiers de l'écran : « Tant qu'il y a la guerre, y'a de l'espoir ».**
Film italien d'A. Sordi (1974), avec A. Sordi, S. Monti, E. Paleta, A. Cuttolo, M. Costa Guiffrida, E. De Santis.
Un représentant très officiel de firmes privées en armement auprès des jeunes républiques d'Afrique fait son métier avec roublardise pour procurer une vie ultra-bourgeoise à sa femme et à ses enfants. Mais il va découvrir les réalités de la guerre.
Acteur-réalisateur, Alberto Sordi a voulu faire une satire virulente, mais sa mise en scène, plate et banale, a réduit ses intentions à un discours moralisateur, sans grande portée.
Vers 22 h., débat : la vente des armes. Avec MM. A. Panton, ancien secrétaire d'Etat à la défense, J.-P. Cot, membre du comité directeur du P.S., L. Baillot, membre du comité central du P.C., A. Volquin, ancien président de la commission de la défense nationale à l'Assemblée ; les journalistes P.-M. de la Gorce et F.-H. de Virieux.
23 h 30 **Journal.**

CHAINE III : FR3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Caroyage ; le Club d'Ulysse.
18 h 55 **Tribune libre.**
La Ligue du droit des femmes.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Les aventures de Tintin : *le Trésor de Rackham le rouge.*
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Cinéma pour tous : « Un monde fou, fou, fou ».**
Film américain de S. Kramer (1963), avec S. Tracy, M. Berle, S. Caesar, B. Hackett, E. Marman, M. Rooney, D. Shwan. (Rediff.)
Les occupants de quatre voitures de tourisme qui ont assisté à la mort, par accident, d'un gangster et appris de lui la cachette de son magot, se lancent dans une course folle vers cette cachette. D'autres personnages s'en mêlent.
Un film burlesque réalisé avec d'énormes moyens et pour très grand écran. C'est un peu trop long et l'on rit jaune à cette satire cruelle du pouvoir de l'argent, dont les gags s'émoussent à la télévision.
22 h 55 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, **Matinales.**
8 h., **Les chemins de la connaissance : la naissance de l'homme.**
8 h. 32, **Mariage d'amour, mariage de raison.**
8 h. 50, **Le puits de grault.**
9 h. 7, *La matinée des autres : les Jivaros.*
10 h. 45, **Stranger mon ami : « la Harpe et l'ombre », d'A. Carpentier.**
11 h. 2, **Les compositeurs metteurs en scène d'opéras : de Luigi Rossi à Mauricio Kagel (et à 17 h. 32).**
12 h. 5, **Agora.**
12 h. 45, **Panorama.**
13 h. 30, **Libre parcours variétés : G. Marini (« Cantate de tous les jours », extraits).**
14 h., **Un livre, des voix : « Photo de classe », de J.-P. Enard.**
14 h. 42, **Magazine international : Point fixe sur... la Géorgie.**
16 h. 45, **Bureau de contact (et à 17 h. 25).**
16 h. 50, **Dernière édition : le futur musée des sciences de La Villette.**
18 h. 30, **Feuilleton : A chacun sa Chine.**
19 h. 30, **Sciences : Les « quincailleries » de la communication.**
20 h., **Dialogue avec Salvador Luria et Jeannine Besson : *Biologie 1980.***
21 h. 15, **Musique de notre temps.**
22 h. 30, **Nuits magnétiques : l'entracte.**

FRANCE-MUSIQUE

7 h., **Quotidien Musique.**
8 h. 30, **Kiosque.**
9 h. 2, **Le matin des musiciens : la cadence. Œuvres de Haydn, Mozart, Ibert, Xenakis.**
12 h., ***Musique de table : « Musique de charme »*** **(Buxtehude, Albeniz, Beethoven) ; 12 h. 35, Jazz classique : « Tout Duke » ; 13 h., Les métiers de la musique ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.**
14 h., **Musique : musique en plume. Œuvres de Massenet, Strauss, Pero, Chabrier, Schubert ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Musique-France-Plus . Jeux (Debussy), direct. P. Boulez, chant après chant et séquence (Barraque) ; 17 h., Les chants de la terre : la musique traditionnelle contemporaine chinoise**
18 h. 2, **Six-Huit : Jazz-time.**
20 h., **Présentation du concert.**
20 h. 30, **Concert, en direct de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris : « les Béatitudes », de César Franck, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, chef des chœurs : J. Jouineau, dir. J. Poole. Avec H. Schaer, N. Denize, J. Chamonin, P. Dogan, M. Hill, M. Piquemal, C. Meloni et R. Amis El Hage.**
22 h. 30, **Ouvert la nuit : Betsy Jolas, « Toccata, adagio et fugue en ut majeur », de J.-S. Bach, avec A. Isoir ; « Points d'aube », de B. Jolas. Avec S. Collot, alto, l'ensemble Ars Nova, dir. M. Constant ; « 3 symphonies pour petit orchestre », de D. Milhaud, par l'ensemble intrumental C. Lardé.**

OUATRE EMISSIONS SUR LA CHASSE A FR 3

En alternance avec des émissions consacrées à la pêche FR 3 diffusera, à 19 h 40, sur son réseau Paris-Normandie-Centre les *12 et 26 octobre* et *les 9 et 23 novembre*, quatre films sur la chasse. Intitulée « Chasseur en son pays », cette série comporte un premier document traitant du gibier d'eau et des réserves maritimes. Le second parle de l'approche et de l'affût, le troisième de la chasse à courre. La dernière émission traitera du petit gibier. Cette série fera l'objet d'une seconde diffusion les 13 et 27 octobre et les 10 et 24 novembre sur TF 1 à 12 h 10.

● *Une partie de l'Alsace* reçoit désormais TF 1 en couleurs. La « première » a eu lieu le 6 octobre, à l'émetteur de Nordheim, près de Strasbourg, sous la présidence de M. Jean Autin, président-directeur général de Télédiffusion de France (T.D.F.) et de M. Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1. Pour des raisons techniques.

● *Radio-Ondes rouges*, station de l'organisation communiste des travailleurs (O.C.T. trotskyste) à Belfort, a émis pendant une demi-heure le 6 octobre à l'occasion de la fête départementale de la C.F.D.T. L'émission n'a pas été brouillée. Une autre est prévue le 13 octobre. Radio-Ondes rouges, dont le matériel avait été saisi en février dernier, émettait depuis de façon intermittente.





CARNET

Naissances

— M. Patrice GATTEGNO et Mme, née Ghislaine Izans, laissent à *Fabien la joie d'annoncer la naissance de*

Bruno,

le 27 septembre 1979.
7, rue Pousse-Motte,
78580 Maule.

— Mme André TRÈVES a la joie d'annoncer la naissance de ses arrière-petits-enfants.

Mélanie,

le 24 mai 1979,
chez Martine et Daniel TRÈVES.

Mikaël,

le 5 juillet 1979,
chez Muriel et Patrick DEILLER.

Tali,

le 6 septembre 1979,
chez Laurence et Lionel BEYLARD.

Décès

JACQUES BRANGER

— Mlle Marie-Catherine Branger,
M. et Mme Jean-Jacques Branger,
Mme Camille Nottin,
Les familles Guillon et Morel,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-quinzième année, de

Jacques BRANGER,
officier de la Légion d'honneur,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ancien directeur général
de la Caisse des marchés de l'Etat,
professeur honoraire
d'économie et de technique bancaire
au C.N.A.M.,
ancien membre
du Conseil économique et social.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité, le samedi 6 octobre 1979, à Vautebis, suivie de l'inhumation à Vendeuvre.

4, villa Pasteur,
92200 Neuilly.
22, boulevard Jean-Mermoz,
92200 Neuilly.

[Né le 22 mai 1905 à Vautebis (Deux-Sèvres), M. Jacques Branger est ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques et licencié en droit et ès lettres. Officier du génie en 1929, il est nommé en 1935 conseiller technique au ministère de la Justice. En 1937, il entre à la Caisse nationale des marchés de l'Etat, dont il est successivement secrétaire général, directeur adjoint, et directeur général. En 1965, il est brutalement relevé de ses fonctions par le gouvernement. Soutenant qu'il avait été victime de mystérieuses « *raisons d'Etat* », M. Branger *dépose* plusieurs requêtes devant le Conseil d'État, requêtes qui sont finalement rejetées en 1971.

Professeur au Conservatoire national des arts et métiers depuis 1946, Jacques Branger était également conseiller économique (de 1956 à 1959), membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique et membre de la section de l'énergie au Conseil économique et social (de 1959 à 1962). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un traité d'économie bancaire.]

— Nous apprenons le décès, survenu *le jeudi 4 octobre à Paris, de*

Robert AHIER,

dont les obsèques seront célébrées le mardi 9 octobre, à 14 heures, au temple du 44, boulevard des Batignolles, 75017 Paris.

[Agé de soixante-deux ans, Robert Ahier était chef des services « magazine et sports » au bureau parisien de l'agence *américaine* U.P.I. De plus, il était le chroniqueur automobile et aéronautique de son agence.]

— Le président et tous les membres de l'Association des journalistes du bricolage et de la décoration, font part de la mort subite de leur ami

Jean BELLANGER,

survenue le mardi 2 octobre.
La levée du corps aura lieu mardi 9 octobre, à 10 heures, à l'hôpital Lariboisière.
L'enterrement se déroulera à 11 h. 30, au cimetière de Melun-Sud.

— La famille et tous les amis de

Laetitia BODOY,

ont la tristesse de faire part de son rappel à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, à Paris, le 5 octobre 1979.

La cérémonie religieuse aura lieu dans sa chère paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, *Paris-15e (près de l'Institut* Pasteur), le mardi 9 octobre, à 14 heures.

Priez pour elle.

Mme J.D. Carrere,
7, rue Andrieux, 75008 Paris.

— M. Pierre Buisson,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Les familles Biré, Fauvel, Dupuis, Grégoire, Soullier, Buisson, Ledrappier, Rabbe,
font part du décès de

Mme Pierre BUISSON,
née Françoise Biré,

le 4 octobre 1979.
Un service religieux sera célébré à son intention, à la cathédrale de Senlis, le samedi 13 octobre, à 11 heures.
3, avenue d'Orion,
60300 Senlis.

— La famille Gauthier
a la douleur de faire part du décès de leur cousine,
Mme Marguerite Léon DUPUIS,
inhumée dans l'intimité, à Paris-Valmy, le 25 septembre 1979.
Gauthier,
53, rue J.-J.-Rousseau,
21000 Dijon.

— Le 24 septembre ont eu lieu dans l'intimité les obsèques du

professeur Roger HEIM,
grand officier de la Légion d'honneur,
ancien déporté résistant
de Mauthausen-Gusen,
membre
de l'Académie des sciences,
directeur honoraire
du Muséum d'histoire naturelle,
président honoraire
de la Fondation Singer-Polignac,
décédé le 17 septembre 1979.

Une messe solennelle sera célébrée à sa mémoire par le R.P. Riquet.
Le professeur Jean Dorst, directeur du Muséum d'histoire naturelle, lui rendra hommage le vendredi 12 octobre 1979, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-*Geneviève, Paris-5e (derrière le Panthéon).*
De la part de :
Son épouse, Mme Panca Heim,
Son fils Jean-Louis,
Sa belle-fille Colette,
Sa famille,
Ses amis,
Et de l'Amicale des déportés de Mauthausen dont il était le président.
11, rue de Médicis,
75006 Paris.
31, boulevard Saint-Germain,
75005 Paris.
(Le Monde *du 7-8 octobre.)*

— Mme Isaac Modiano,
M. et Mme Ronald Levitan et leurs enfants,
M. et Mme Renato Modiano et leur fille,
M. Serge Modiano,
Mme Catherine Cerf,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isaac MODIANO,

survenu le 6 octobre.
Les obsèques auront lieu le mardi 9 octobre, au cimetière de Saint-Cloud, à 11 heures.
38, avenue Marceau,
75008 Paris.

— Le parti communiste grec de l'intérieur *et* la jeunesse communiste grecque Rigas Feraios, ont la douleur d'annoncer la mort de leur camarade

Nicos POULANTZAS.

Ses camarades du parti appellent ses amis, ses élèves, ses compatriotes à l'accompagner à sa dernière demeure.
La cérémonie funèbre aura lieu le mardi 9 octobre, à 14 h. 30, à l'église orthodoxe grecque Saint-Etienne, 7, rue Georges-Bizet, Paris-16e, et l'inhumation au cimetière du Montparnasse, à 15 h. 45.

— Le président de l'université de Paris-VIII - Vincennes,
Le conseil de l'université,
Le département de sociologie,
Les personnels enseignants et administratifs de l'université de Paris-VIII - Vincennes,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicos POULANTZAS,
professeur
au département de sociologie
de Paris-VIII - Vincennes,

survenu à Paris, le 3 octobre 1979.
Les obsèques auront lieu le mardi 9 octobre, à 14 h. 30, en l'église orthodoxe grecque, rue Georges-Bizet, Paris-16e.
L'inhumation se fera au cimetière *du Montparnasse, à 15 h. 45.*

(Le Monde *du 5 octobre.)*

— *Les* chercheurs et les étudiants de son séminaire à l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
Ses étudiants de Vincennes,
ont la douleur de faire part du décès, le 3 octobre, à Paris, de

Nicos POULANTZAS,

leur ami et leur professeur.

— Mme Pierre Raynier,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre RAYNIER,
gouverneur honoraire
de la France d'outre-mer,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 1er octobre 1979.
Les obsèques ont eu lieu le 3 octobre.
31, allée des Demoiselles,
31400 Toulouse.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu, lors d'une mission scientifique, du

docteur Wilhelm BERNHARD,
de l'Institut
de recherches scientifiques
de Villejuif,

directeur de recherches au C.N.R.S., une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

M. Michel MANGE,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont aimé et ont gardé son souvenir.

— Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Boris STARCK,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

— En souvenir de

Berto TAUBERT,
artiste peintre,

décédé le *8 octobre* 1974.
Sa famille,
Sa fille,
demandent une pensée émue à ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

— Une messe sera célébrée le mercredi 10 octobre 1979, à 18 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs (oratoire), 91, boulevard du Montparnasse, à la mémoire de

Jean-Claude LARZAT.

Une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et *aimé.*

Nos abonnés, bénéficiant d'une ré*duction sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Messes

— Une messe pour

Jacqueline MAZUEL,
professeur au lycée Fénelon,

décédée le 11 août 1979, sera célébrée en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques (angle rue de l'Abbé-de-l'Epée), le jeudi 11 octobre, à 17 h. 30.

Offices

— La messe de rentrée universitaire de l'Institut catholique de Paris sera concélébrée le jeudi 18 octobre, à 18 heures, en l'église Saint-Joseph-des-Carmes. Mgr le cardinal Marty présidera la cérémonie et assurera l'homélie.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-X, mardi 9 octobre, à 14 h. 30, salle C 26, Mme Jacqueline Colombat, née Castier : « La littérature enfantine victorienne ; étude historique, économique et sociologique (1837-1905). »

— Université de Paris-III, mercredi *10 octobre, à 14 heures,* salle Bourjac, M. Jean Deurbergue : « La réalité dans l'œuvre de Joseph Conrad. »

— Université de Paris-III, mercredi 10 octobre, à 14 heures, salle Greard, Mme Michelle Rives : « Les écrivains anglais et américains à Rome ; l'image littéraire de la société *romaine contemporaine* de 1800 à 1870. »

— Université de Paris-III, jeudi 11 octobre, à 14 heures, salle Liard, M. Roger Lejosne : « La raison dans l'œuvre de John Milton ».

— Université de Paris-III, jeudi 11 octobre, à 14 h. 30, salle Gréard, M. Alain Ruiz : « Le destin franco-allemand de Karl Friedrich Cramer (1752 - 1807) ; contribution à l'étude du cosmopolitisme européen à l'étude *de la Révolution française* ».

— Université de Paris-I, vendredi 12 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Descartes, Mme Monique Gramain : « Villages et communautés villageoises en Bas-Languedoc occidental (950-1350) ; l'exemple du Bitterrois ».

Conférences

« Poussée soviétique en Asie du Sud-Est et accord Pékin-Tokyo », 20 h. 30, C.L.C., 49, rue des Renaudes, M. Pierre Darcourt.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre Mer) — emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

TOTAL

Compagnie Française des Pétroles

recherche pour ses activités

d'EXPLORATION PETROLIERE (GEOPHYSIQUE)

des INGENIEURS GRANDES ECOLES

(X, MINES, ECP, PONTS, ENSTA...)

- soit déjà confirmés dans ce domaine,
- soit débutants motivés pour une formation d'environ 1 an au Siège avant d'être affectés dans nos filiales à l'étranger.

Leur carrière impliquera la mobilité géographique et la pratique de l'anglais.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez lettre manuscrite avec C.V. et photo au Service Recrutement 5, rue Michel Ange 75781 PARIS CEDEX 16 sous référence 79032.

DIRECTEUR COMMERCIAL

150-180 000 F

Composants Électroniques — **ESPAGNE**

Une société française, spécialisée dans la fabrication de composants électroniques, recherche le Directeur Commercial du département semi-conducteurs de sa filiale espagnole — 400 pers. ; C.A. 1 milliard de Pesetas (70 millions de francs). Il sera chargé de développer les ventes des produits importés mais aussi fabriqués par son département auprès d'une clientèle de l'industrie électronique — secteurs grand public et professionnel. Il définira ses budgets et objectifs et il mettra en œuvre les moyens propres à les atteindre : animation et contrôle d'une équipe d'ingénieurs de vente et d'un réseau de distributeurs qu'il devra développer, supervision de la gestion commerciale... Il se tiendra au courant de l'évolution du marché et de la concurrence et il participera à la définition de la politique produits de la société. Le candidat retenu, âgé d'au moins 35 ans, de formation supérieure technique et parfaitement bilingue français-espagnol, possédera plusieurs années d'expérience commerciale du secteur semi-conducteurs. Ecrire sous référence 297/M à :

G. R. H. Conseils

3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

SOCIÉTÉ SIMA

Spécialiste en pièces détachées pour matériel T.P. recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

pour l'ARABIE SAOUDITE
— Célibataire
— Maîtrise parfaite de l'anglais
— Disponible immédiatem.
Téléph. pour R.-V. : 797-09-39.

IMPORTANT GROUPE *FRANÇAIS* recherche pour

AFRIQUE NOIRE ET MOYEN-ORIENT

JEUNES INGÉNIEURS

ayant connaissances Travaux Publics
Anglais indispensable

Adr. C.V. et prétent., no 28.155, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

IMPORTANTE ENTREPRISE FRANÇAISE DU BATIMENT

recherche pour son Agence

en ARABIE

CADRE COMPTABLE

NIVEAU D.E.C.S.

Parlant couramment Anglais.
Ayant une sérieuse expérience de la fonction, si possible dans le domaine du B.T.P.

Ecr. avec C.V., photo et prét. évent. ss n° 28.099, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui tr.

SOCIÉTÉ AMÉRICAINE D'INFORMATIQUE

recherche pour poste immédiat à ALGER

EXPERTS TECHNIQUES EN INFORMATIQUE

ANALYSTES ET PROGRAMMEURS

expérimentés en gestion

Analyste, formation supérieure exigée (MIAGE, MIS ou équivalent.
Minimum 5 ans d'expérience dans la conception et réalisation de système en informatique de gestion (comptabilité, finances, personnel).
Experts télécommunications en téléphonie
Formation universitaire ou grande école
une grande expérience (6 ans minimum),
une expertise technique indiscutable.

Bonnes conditions de trav. et bonne rémunération.

Adresser C.V. avec contacts téléphoniques à DIGITAL RESOURCES CORPORATION, 5151 Mitchelldale, Suite A-10. Houston Texas 77092.

RESPONSABLE COMPTABLE AFRIQUE

Groupe important de Prospection Minière recherche

UN TECHNICIEN DE BON NIVEAU

capable de prendre en main l'ensemble de la gestion comptable (générale et analytique) d'un de ses établissements en Afrique Noire.

Ce poste à pourvoir rapidement convient au titulaire d'un *B.T.S., D.U.T. ou équivalent* et exige une expérience comptable de 5 à 6 ans dont si possible 2 ans en Afrique.

Rémunération stimulante, avantages liés à l'expatriation.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. n° T 015933 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

ENTREPRISE HAUTE-VOLTA

HUILERIE ET SAVONNERIE
Effectif 250 personnes
recherche

CADRE TECHNIQUE et FABRICATION

rattaché au Directeur Général.

Agé de 35 ans minimum

7.000.000 C.F.A.
plus nombreux avantages expatrié.

Il devra avoir de solides connaissances en vapeur, turbine et régulateur.

Adresser curriculum vitae et références à :
S H S H V
21, rue Poissonnière, 75002 PARIS
à l'attention de Mme CLERGEOT.

---

emplois régionaux — emplois régionaux — emplois régionaux

Recherchons

INGÉNIEUR TECHNICO-CCIAL

pour vente machines
Europe Ouest et Est.

Age 35 ans.
Formation ingénieur mécanicien.
Anglais parlé courant exigé. Allemand souhaité.
Expérience dans service technique d'une câblerie électrique appréciée.

Envoyer CV manus. + photo s/réf. 2280 à P. LICHAU SA 41, rue Paul Chenavard 69001 Lyon qui transmettra.

SOCETEC

Société d'Engineering recherche pour mission de supervision de chantier en ARABIE SAOUDITE
Durée : 2 ans

INGENIEUR DIPLOMÉ

- Formation mécanique
- Ayant expérience thermique, machines tournantes, dessalement eau de mer.
- Parlant couramment anglais.
- Age minimum : 35 ans.

Possibilité de développement de carrière au Siège à la suite de la mission.

Expérience chantier appréciée.

Ecrire avec CV et prétentions à :
SOCETEC - 5 rue Chante-Coq
92800 PUTEAUX

PHARMACIEN

chef du département qualité

Le pharmacien responsable de la filiale française d'un groupe pharmaceutique international recherche son collaborateur direct: le pharmacien chef du département qualité de l'unité de production située à 80 kilomètres à l'Ouest de Paris.

Sa responsabilité principale sera de garantir la qualité des médicaments. A cet égard il assurera le développement et la surveillance des pratiques de bonne fabrication et il supervisera les laboratoires de contrôle (15 personnes), il bénéficiera d'une large délégation de pouvoirs pour concevoir et mettre en œuvre les moyens propres à atteindre l'objectif de qualité.

Il sera en outre responsable du développement analytique et de la rédaction des dossiers techniques.

Ce poste de responsabilité nécessite :
— *la rigueur scientifique*
— *un sens poussé de l'organisation*
— *un esprit ouvert et une attitude pragmatique devant les évènements*
— *le souci de l'aspect économique de la qualité*
— *le désir de faire une œuvre d'équipe.*

Une expérience suffisante du contrôle de la qualité dans l'industrie pharmaceutique est indispensable ainsi que la pratique de l'Anglais.

La rémunération sera liée à l'expérience.

Adresser CV et photo sous réf. 9124 à COFAP 40 rue de Chabrol 75010 Paris qui transmettra

---

Promotion 79-80

ORGANISATION ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FORMATION DE RECONVERSION AGREEE PAR LE MINISTERE DU TRAVAIL ET L'A.N.A.C.T., d'une durée de 40 semaines à plein temps, ouverte aux Ingénieurs, Cadres et Techniciens Supérieurs (H. et F. ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle), rémunérée selon la législation actuelle, organisée par

L'INSTITUT DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE BESANÇON

DEBUT DES COURS : 19 NOVEMBRE 1979.
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 30 OCTOBRE 1979.

Adresser lettre + C.V. + 2 photos à :
INFOP - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU DOUBS
45, avenue Carnot - 25000 BESANÇON - Tél. (81) 80-89-00.

Chef de Centre Informatique
Ville Universitaire du Sud-Ouest

Une des plus importantes sociétés de services informatiques en développement continu, crée un poste de CHEF DE CENTRE INFORMATIQUE.

Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement de ce nouveau centre de télétraitement (études, systèmes, conseil client, budgets, exploitation des équipements IRIS 80). Il anime et dirige une équipe d'une vingtaine de personnes.

De formation supérieure, âgé de 32 ans minimum, il justifie de réelles compétences en :
- traitement de l'information sur machines à grosse configuration,
- encadrement et animation d'équipes système, exploitation et assistance.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous référence 79 807 M à notre Conseil

EMPLOI centor — 13 bis, rue Henri Monnier. 75009 - PARIS



vallourec

1er fabricant français de tubes d'acier
recherche pour son Agence commerciale de MULHOUSE

JEUNE CADRE DE VENTE

Le candidat devra posséder une formation commerciale supérieure et justifier d'une expérience des contacts de vente de produits industriels.

Connaissance du dialecte souhaitée.

Sa mission : après formation en Agence et en Usines, il sera responsable *de la prospection, promotion et vente de tous produits tubulaires dans* le secteur «ALSACE — FRANCHE-COMTE».

Placé sous l'autorité du Directeur d'Agence, il devra être à même de réaliser les objectifs qui lui seront fixés.

Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo sous référence 37 79 B à Madame Varène, chargée du recrutement des Cadres
Société VALLOUREC - 7, Place du Chancelier Adenauer,
75764 PARIS CEDEX 16.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Banquier en province

Faire carrière dans la banque, vivre confortablement ailleurs qu'à Paris ? Deux questions que vous vous posez actuellement... et auxquelles, importante banque privée régionale, nous pouvons apporter une réponse. A un cadre déjà expérimenté (six à dix ans), nous voulons confier la responsabilité de la refonte de notre système d'information et de gestion *dont il sera demain le patron.*

Pour ce poste évolutif et proche de la Direction Générale, nous voulons des candidats d'un très bon niveau de formation (HEC, ESSEC...). Vous y êtes bien préparé (e) si dans un cabinet d'audit ou dans une grande entreprise, vous avez déjà traité des problèmes d'organisation comptable. Vous vous y adapterez facilement si vous avez déjà une expérience bancaire.

Les consultants de SIRCA nous présenteront votre candidature, écrivez-leur sous référence 792 287 M en précisant les sociétés avec lesquelles vous ne souhaitez pas être mis (e) en relation.



Sirca
11, avenue Delcassé - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

HOTCHKISS-BRANDT SOGEME
(C.A. 330 millions)
Groupe THOMSON
dans la vallée du Rhône, à Valence
crée dans le cadre de l'expansion de son département de fabrication de machines de tri postal françaises et export, un poste d'

INGENIEUR ELECTROMECANICIEN

dont la responsabilité sera d'encadrer une équipe d'une vingtaine de techniciens *assurant les essais et les réglages en plate-*forme des produits finis, d'analyser et de préparer les dossiers techniques de spécifi*cations d'essais et de réception par le client.*

Position II pour un jeune ingénieur possédant une expérience d'équipements industriels.

Formation complémentaire souhaitée : automatisme, électronique ou informatique.

Ecrire, Cabinet GATIER, Service E, 32 rue *Barrème, 69006 Lyon.*
Réponse assurée et motivée.

Cabinet Gatier

---

cnet

recherche pour ses laboratoires de

LANNION (22)

INGENIEUR-ELECTRONICIEN

Expérience professionnelle de 3 à 5 ans, connaissances en théorie des Systèmes et Micro-informatique souhaitables pour s'occuper de synchronisation de réseau numérique.

Ecrire avec C.V. au :
Centre National d'Etudes des Télécommunications
GROUPEMENT E.T.N.
Département REN -
Route de Tregastel - 22301 LANNION.

GERLAND
Gerflex

Chef de publicité promotion

Lyon

Cet annonceur, industriel largement connu sur ses marchés (bâtiment, aménagement de la maison), décide d'étendre l'image et la notoriété de sa marque auprès des consommateurs.

Il ajoute à son budget un important chapitre "Grand Public" et recherche un responsable pour gérer l'ensemble.*

Ce type de mission requiert un professionnel possédant une expérience très complète du métier, notamment en fabrication, mais connaissant bien également la P.L.V., les relations publiques, les actions de promotion et de stimulation de la force de vente et de la distribution.

Le reste est affaire de goût réciproque et le Directeur du Marketing n'a pas d'a priori (sauf pour l'anglais qu'il exige et l'allemand qu'il apprécierait).

SEFOP en parlera plus longuement aux chefs de publicité qui voudront bien lui adresser leur dossier sous référence PP 998 M.

** C'est à dire grande participation au moment de la décision et totale délégation pour l'exécution.*



SEFOP 11, rue des Pyramides 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Important groupe de sociétés,
industrie papetière,
recherche,
pour l'une de ses usines Ouest de la France, un

jeune ingénieur

chimiste ou école française de papeterie

plus particulièrement intéressé par les problèmes techniques.

Il sera rattaché au responsable du développement des produits nouveaux, participera à des essais à l'usine et chez les clients.

Ce poste, en création, conviendrait à un ingénieur ayant une première expérience technique et intéressé par les problèmes d'enduction.

Etant donné les nombreuses relations avec l'étranger, une bonne maîtrise de l'anglais est souhaitable.

Veuillez écrire, sous référence 5053.

INTERCARRIÈRES
5, rue du Helder 75009 Paris

GMF MAISONS

fiscaliste haut niveau

Première entreprise française en 1978 pour l'accroissement de ses salariés (+ 30%) - effectif actuel 3500 personnes - C.A. 2,5 milliards de Francs - 75000 maisons déjà construites, le GROUPE MAISONS GMF veut conserver son rôle de leader, tout en exploitant les opportunités offertes.
Il souhaite s'attacher le concours d'un ou d'une fiscaliste de haut niveau capable d'appliquer sa stratégie sur les plans fiscal et financier.
Rattachée au directeur financier, la personne retenue assurera le contrôle et la coordination des obligations fiscales de toutes les sociétés du Groupe.
Elle étudiera et analysera, les nouveaux textes fiscaux et leur application *à toutes les nouvelles activités.*
Basé à Cambrai, ce poste s'adresse à un homme ou à une femme d'au moins 30 ans, de formation DECS, ESC, ENI, ... possédant une expérience de *plusieurs années en fiscalité des sociétés (fiscalité internationale appréciée).*
Un(e) candidat(e) à fort potentiel trouvera, dans le cadre des structures et de l'expansion du Groupe, l'opportunité d'une évolution de carrière importante.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous référence 3516 à *Patrick Leroy - Direction des Relations Humaines - Maisons GMF* - B.P. 18 - 59403 Cambrai Cedex.

Société Nationale ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)
recherche
pour la Direction chargée de la construction d'installations pétrolières

UN INGENIEUR ELECTRONICIEN

Grandes écoles avec une formation complémentaire en informatique industrielle.

Expérience 4 à 5 ans minimum dans l'industrie pétrolière de préférence, et comportant impérativement une activité dans le domaine de l'informatique industrielle (conduite de procédés, acquisition de données, etc ...).

En outre, une bonne connaissance des matériels d'instrumentation et d'automa*tisation utilisés dans l'industrie pétro*lière ou chimique serait souhaitable.
Connaissances de la langue anglaise impératives.

Lieu de travail : AQUITAINE

Nombreux déplacements France et Etranger prévus et possibilités d'expatriation dans le cadre de l'évolution de carrière.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous *référence* 27875 à S.N.E.A.P. - DC Recrutement 21bis, avenue des Lilas - Bâtiment Mestressat - 64000 PAU.

Important Groupe
Transports Voyageurs
recherche pour l'un de ses **RESEAUX URBAINS**
allant connaître un grand développement

Directeur

28 ans minimum. Formation supérieure.

Expérience Service urbain moderne.

Ecrire manuscrit (+ photo) à SELECOM, 225 rue du Faubourg St Honoré 75008 PARIS (service A)

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
(700 millions de francs de C.A.)
recherche
pour sa branche SECOND ŒUVRE

DIRECTEUR MARKETING

Homme d'expérience et de synthèse, il devra proposer à partir de l'étude des besoins du marché une politique produits et ventes conduisant, dans son application, à une saine croissance des volumes.

Homme de contacts et à l'esprit d'entreprise, il devra suivre les marchés importants tout en dynamisant ses forces de vente.

Une formation supérieure et une grande connaissance du marché du bâtiment sont bien sûr demandées.

Poste à pourvoir : **RÉGION OUEST**

Si vous pensez être l'homme de haut niveau que nous cherchons, n'hésitez pas à nous écrire, nous répondrons à chacun dans la plus grande discrétion.

Adr. C.V., photo et prét. sous n° 28.588, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui tr.

RHONE-ALPES
DIRECTION DU PERSONNEL
Importante Société - 2000 salariés - 300 ingénieurs
Filiale puissant groupe industriel Français
Secteur Biens d'équipement
forte position Marché
National et International
recherche

CADRE haut niveau

Ayant expérience différents aspects de la fonction.

Situation stable et d'avenir basée grande *ville universitaire.*

Adresser C.V. détaillé avec photo à No28548 CONTESSE *Publicité 20, avenue de l'Opéra,* 75040 Paris cedex 01 qui transmettra.

MATRA

recherche pour son Centre de Production situé à SIGNES (département du Var - 20 km de Toulon - 230 personnes)

CHEF DU SERVICE METHODES INGENIEUR

- Il est responsable du service méthodes et du bureau d'études outillage (lancement de nouveaux produits, réduction des coûts. . .).
- Il est l'élément de liaison vers les bureaux d'études.
- Il doit avoir une longue expérience acquise dans l'industrie mécanique (précision de qualité aviation).
- Il a une sérieuse connaissance des problèmes de fabrication de petite et moyenne série.

(Ingénieur débutant s'abstenir).

Adresser CV, rémunération souhaitée à :
MATRA Service du Personnel — 83870 SIGNES

Ingénieurs Informaticiens

Pour faire face à l'expansion de la Division *Logiciel d'un de ses centres d'études* Burroughs offre plusieurs postes d'ingénieurs débutants et d'ingénieurs *confirmés dans les domaines suivants :* logiciel de base - contrôleurs de périphériques - théorie des langages - *télétraitement - définition, synthèse* et développement d'applications.

Ces postes conviennent à des universitaires ou des ingénieurs (option informatique) ayant de bonnes connaissances en anglais.

Ces situations sont à pourvoir au sein de l'Etablissement de Villers-Ecalles (près de Rouen) qui emploie 500 personnes dont 100 ingénieurs et cadres

Pour faire acte de candidature envoyer C.V., photo et prétentions de salaire à
D. Langree
S.A. *Burroughs*, B.P. 5
76360 Barentin.

Burroughs

Important Groupe Alimentaire Français recherche pour une de ses usines du

NORD

CHEF DE PRODUCTION

Diplômé d'une Ecole d'Ingénieur (A.M., ou équivalent).

Possédant une solide expérience vérifiable de la *fonction (au moins 5 ans), homme de terrain,* opérationnel, il sera responsable :
- des lancements,
- des plannings,
- du commandement des équipes
- de la qualité des produits.

Poste évolutif pour un candidat de valeur. Rémunération motivante à débattre en fonction de l'expérience.

Adresser candidature avec C.V. détaillé et prétentions sous référence 587/7 à :

esbé *269 bis, av. de la République 59110 LA MADELEINE-LILLE*
CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

SERVICES DEVELOPPEMENTS
d'une importante Société
MATIERES PLASTIQUES
5 usines en France, recherchent

2 JEUNES INGENIEURS

PHYSIQUE - CHIMIE

de HAUT NIVEAU. Expérience laboratoire souhaitée. Bonne connaissance de l'allemand. Anglais apprécié.

Ils proposent :
- grande AUTONOMIE au sein équipe, avec ouverture sur RECHERCHE - FABRICATION - COMMERCIAL

Résidence : Province.
Déplacements fréquents en France et à l'étranger.

Ecrire avec C.V. manuscrit et photo à A. DULISCOUET - CIT, 3, rue de l'Arrivée 75749 PARIS CEDEX 15.

LA SEMALY (METRO DE LYON)
recherche

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

diplômé
pour seconder le chef de son service qualité et développement dans études et mesures touchant à la qualité du service public.

Expérience 3 ans minimum avec notamment mesures en service opérationnel.
Fortran et allemand souhaités.
Envoyer candidature manuscrite, C.V. et prétent. à SEMALY, quai Achille-Lignon, 69459 LYON CEDEX 3.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

offres d'emploi offres d'emploi

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

MÉDECIN D'ENTREPRISE

recherché par impte Entreprise Publique (Siège à Paris, nombrx établiss. Province)

Pour la conseiller sur les questions de médecine du travail particulièrement dans les domaines suivants :

- coordination des Services Médicaux du travail ;
- ergonomie appliquée ;
- *hygiène industrielle* et *sécurité du* travail ;
- participation au développement de la formation aux techniques de manutention manuelle.

Le candidat retenu devra :

- être agé de 45 ans environ ;
- être titulaire du C.E.S. d'hygiène et de médecine du travail ;
- avoir une expérience minimale de 10 ans de médecine du travail en usine ;
- *avoir le sens du travail en équipe* ; le poste exige des relations constantes avec les Ingénieurs et les Médecins des usines.

Le poste, à temps complet, est à pourvoir à Paris, mais comporte de fréquents déplacements en province.

Envoyer C.V. man. et prétentions au n° 819.326 M. REGIE PRESSE - 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

---

telesystemes

animateur de formation

votre domaine : L'INFORMATIQUE

Votre formation universitaire (minimum DUT), votre expérience professionnelle d'au moins 3 ans vous ont permis de faire de l'informatique votre outil de travail et d'affirmer vos qualités techniques et humaines. Notre proposition : animer des stages informatiques à tous les niveaux, développer des outils pédagogiques et assurer le suivi des programmes de stages en place. Si ces actions peuvent représenter le moteur de votre vie professionnelle, nous sommes une importante société de services en téléinformatique dont l'essor soutenu vous offre une réelle perspective de développement personnel.

Adressez lettre manuscrite + C.V. + prétentions à Monsieur Lavier TELESYSTEMES 40, rue du Cherche Midi 75007 PARIS

TRINDEL

Société d'installations électriques, d'automatismes et d'informatique industriels, recherche dans le cadre de l'activité MANUTENTION ET STOCKAGE AUTOMATIQUE au sein du département « SYSTEMES »

INGÉNIEUR CONFIRMÉ

pour assurer en tant que Responsable de projets la réalisation complète de systèmes de manutention et de stockage automatique.

Généraliste en AUTOMATISME, capable d'assurer la conception d'ensembles, l'analyse fonctionnelle et la coordination technique entre les sous-ensemble : une expérience de plusieurs années dans le domaine de la manutention et/ou du stockage automatique est nécessaire.

Ce poste implique des déplacements de courte durée FRANCE et ETRANGER ; la pratique de l'anglais et/ou l'allemand est souhaitée.

Lieu de travail : SAINT-OUEN (93).

Envoyer C.V., photo, prétent. ss la réf. A 79/23 à : Société TRINDEL DP/PS, 44, rue de Lisbonne, 75383 PARIS Cedex 08.

Direction Administrative

RANK XEROX

recherche

pour sa **DIRECTION ADMINISTRATIVE**

un Cadre

chargé d'intégrer les décisions Marketing dans le système existant.

En étroite relation avec le terrain et la Direction Marketing, il aura la responsabilité d'une équipe de 13 personnes et se verra chargé :

- de participer à l'élaboration des décisions Marketing après avoir recueilli toutes les informations relatives aux projets en cours ou à venir,
- d'évaluer les inférences de ces décisions sur les moyens en place,
- de négocier avec le Marketing les solutions les mieux appropriées et de déterminer les priorités et établir le planning de réalisation,
- d'assurer le contrôle de la facturation.

De formation universitaire ou diplômé d'une Grande Ecole de Commerce, il a acquis une première expérience (minimum 2 ans) en Cabinet (Audit ou Organisation) ou dans les Services Administratifs d'une grande Entreprise.

Il a, par ailleurs, la connaissance de l'Anglais et une «culture» informatique.

De par sa position dans la structure, ce poste offre de larges possibilités d'évolution pour un candidat de valeur.

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. sous référence C.22 au Service Orientation, Recrutement - RANK XEROX - 93607 AULNAY-sous-BOIS cedex

RANK XEROX

A. GARBARINI S.A.

ENTREPRISE FRANCAISE LEADER DE LA REGULATION DE TRAFIC recherche

Comptables 1-2 échel.

pour contrôle factures achat, comptes-fournisseurs et comptes-clients, établissement balance.

Comptables 1-2 échel.

au courant lois sociales pour établissement payes, calculs, repos compensateurs, attestations et papiers divers sociaux.

Agents approvision.

ayant connaissances très approfondies sur électromécanique, électronique.

Dessinat.-projeteurs 1

pouvant être CHEFS DE GROUPE de bureau d'études. *Connaissances mécanique*, électricité, câblage, électronique.

Sténodactylos

CONFIRMEES pour correspondance commerciale et petit secrétariat

Nous vous offrons : • une situation stable • *un salaire intéressant* • des avant. sociaux. • Possibilité de promotion.

Si vous êtes intéressé, écrivez en envoy. C.V. et prét. à Sce Personnel A. GARBARINI 48/54, rue du Mans 92 COURBEVOIE

Stimulateur d'informatisation

Pour stimuler l'utilisation de l'informatique dans les activités industrielles et scientifiques très diverses de notre groupe, nous créons, au plus haut niveau, une fonction originale : il s'agit de découvrir, partout dans le monde, les meilleurs matériels et les meilleurs logiciels appliqués à l'électronique, à la CAO, au dessin automatique, etc. et de persuader nos directeurs opérationnels d'appliquer les techniques les plus avancées dans ce domaine. La création d'une telle fonction de " tête chercheuse " est évidemment le fait d'un groupe qui a déjà à son actif d'incontestables réussites dans la mise en application de l'informatique.

Notre nom et votre compétence vous ouvrent les portes des industriels et des chercheurs. Vous participez aux colloques internationaux avec les meilleurs spécialistes. Que pareille responsabilité débouche sur une intéressante carrière n'étonne personne... Pour réussir dans un tel poste, il faut avoir un esprit scientifique largement ouvert sur l'électronique et une expérience des applications de l'informatique les plus *sophistiquées telles qu'on les développe par* exemple dans l'administration, l'armement et quelques très rares entreprises...

Adressez-nous votre curriculum vitae en indiquant vos publications, vos contacts hors de France, vos connaissances linguistiques. Vous êtes évidemment assuré de notre totale discrétion et de celle des consultants de SIRCA. Référence 793 288 M.



Sirca
11, avenue Delcassé - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

---

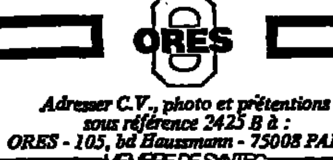
chromatographie

PARIS

La filiale d'un Groupe américain spécialisé dans les matériels scientifiques à technologie très *avancée recherche*

INGENIEUR CHIMISTE OU PHYSICO-CHIMISTE

habitué à l'instrumentation scientifique de laboratoire, pour commercialiser des matériels de haut de gamme déjà très réputés sur le marché.
Anglais indispensable.



Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 2425 B à :
ORES - 105, bd Haussmann - 75008 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC



Fabricant de matériaux de second-œuvre du bâtiment, CA. 250 MF, 500 personnes, progression continue depuis 10 ans, recherche

Le Directeur de son expansion commerciale France

Le candidat a une formation supérieure (économie et gestion type HEC, INSEAD). Il a déjà assuré une direction des ventes ou une direction commerciale complète comportant contacts directs avec la force de vente et la clientèle.

C'est un Directeur opérationnel qui prend en charge le développement de la société dans ses produits, ses marchés, ses réseaux de vente et de distribution. Il est responsable de l'organisation d'une croissance élevée. Il coordonne, oriente et contrôle la Direction Commerciale déjà structurée et le Service Technico-commercial (au total plus de 100 personnes).

Il est l'interlocuteur de la Direction Générale pour les problèmes de développement économique en France au même titre que le Directeur Industriel l'est pour tous les problèmes d'équipement, de production et de logistique.

La délégation de responsabilité vécue dans la société a pour contrepartie la fixation d'objectifs, l'établissement de programmes précis et leur contrôle.

Quelques années de réussite dans cette fonction peuvent conduire à des responsabilités plus larges.

SEFOP remercie les personnes concernées par cette offre de lui adresser leur dossier sous réf CF 1008 M.

SEFOP

11, rue des Pyramides 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILE-DE-FRANCE

recherche

INGÉNIEUR

De bureau d'études spécialisé en génie civil (ouvrages d'art) formation ESTP - Arts et Métiers - CHEBAP, pour études de projets d'ouvrages d'art et contrôle de *projets d'exécution.*
Expérience souhaitée dans le domaine des ponts et des ouvrages urbains - connaissances en informatique appréciées.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à :
D.R.E.I.F. - D.E.S.R.E.T.
Arrondissement Ouvrages d'Art N° 1
Monsieur BRUNEAU
34, rue Mirabeau - 94300 Vincennes
Tél. : 328.97.80

bleu

TEXAS INSTRUMENTS
FRANCE

DIVISION DES SEMI-CONDUCTEURS

• développe son équipe

D'INGENIEURS DE VENTE

SEMI-CONDUCTEURS

PARIS (banlieue Sud-Ouest)

Ces postes s'adressent à des DIPLOMES de l'Enseignement Supérieur en Electronique - automatique qui sauront nous convaincre de leur réelle motivation pour la vente.

Le salaire est composé d'un fixe motivant auquel s'ajoute un intéressement en fonction des résultats.

L'évolution de carrière est assurée aux éléments de valeur au niveau local et international. Anglais courant.

Pour faire acte de candidature
envoyer CV, photo et prétentions
date de disponibilité
sous référence SC/1079/035
à Madame LE GUET
T.I.F. - Boîte Postale No 5
06270 VILLENEUVE-LOUBET

LA VENTE

est effectivement une activité reservée à une élite qui est consciente que talent et vocation ne sont rien sans effort et persévérance.

LA VENTE

N'est pas du tout une activité aux résultats aléatoires - irréguliers - N'est pas soumise à la conjoncture - N'est ni déclassante ni contraignante.

LA VENTE

est une activité passionnante qui a ses techniques et ses règles et qui s'apprend comme une autre profession.

LA VENTE

C'est ce que nous nous proposons de vous apprendre au cours d'un stage de formation de 8 semaines *(rémunéré)* qui débutera le 22.10.79.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?...

Adressez votre candidature + photo récente (retournée) à P. SIMON, 91, r. Croix Nivert 75015 PARIS
qui transmettra (Merci de préciser réf. 23457).

IMPORTANT : Il faut avoir 23 ans au moins.
Etre domicilié en Région Parisienne.

BANCE

---

ingénieur système os

Un groupe chimique français (Paris-La Défense) disposant d'un 370 et d'un 3031/OS-MVS et gérant ses bases comme son réseau d'une centaine de terminaux avec IMS, souhaite accueillir un jeune ingénieur **ayant acquis sur matériel de grande puissance (CII-HB, CDC... et bien sûr IBM) l'expérience de la génération et de la maintenance d'un SGBD et d'un moniteur TP pour faire de lui son responsable IMS.**
Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire (réf. 3643 LM) **à "Carrières de l'Informatique".**

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

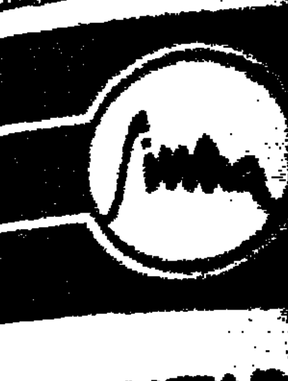
MEMBRE DE SYNTEC

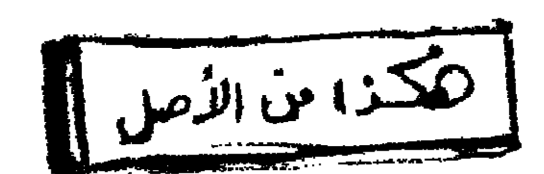
Pour un jeune juriste : une entreprise tournée vers l'export

Importante société d'ingéniérie.
Proche banlieue Sud.

Nous cherchons un jeune cadre (25 à 30 ans environ) de formation juridique.
Il va rechercher, analyser, synthétiser la documentation juridique de pays étrangers et participer à l'élaboration des contrats.
Pour cela il devra lire, écrire, et parler couramment l'anglais.
Sa formation pourra l'amener à effectuer des déplacements de courte durée.

Les candidatures seront à adresser à rsc carrières - 14, rue de Castiglione - 75001 PARIS - sous référence 1520.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi



SINTRA — Groupe CGE

SINTRA (Société Industrielle des Nouvelles Techniques Radioélectriques et de l'Electronique Française)

SINTRA connaît sur ses marchés une progression régulière et est amenée à proposer divers postes pour faire face à ce développement.

Ingénieurs

Ingénieurs d'Affaires

Ils interviendront dans la maîtrise et la conduite des multiples tâches de mise en oeuvre de grands systèmes. Ils auront, de préférence, une expérience dans ce domaine et le sens des relations humaines.

(Réf. IA-M)

Ing. d'Etudes et d'Applications

Ils auront :

- soit la connaissance des microprocesseurs MOTOROLA, des architectures logiques complexes (matériel et logiciel) et une expérience de 3 à 5 ans pour étude et développement de *nouveaux matériels de technique avancée.* (Réf. IEA-M1)
- soit une formation ISEN, IDN, ENSA, etc..., une expérience de 4 ans environ et si possible la connaissance du Multi 6 ou des gammes 125 et SOLAR pour réalisation de projets temps réel sur mini-calculateurs. (Réf. IEA-M2)

Ingénieur Technico-Commercial

De formation électronique, il possèdera une expérience de 3 à 5 ans dans la vente de systèmes informatiques temps réel pour applications industrielles et, si possible, une bonne connaissance de l'anglais.

(Réf. ITC-M)

Techniciens

Technicien d'Etudes

De niveau BTS, DUT ou équivalent, ils auront :

- soit à étudier et développer de nouveaux matériels (*la connaissance des microprocesseurs* MOTOROLA *est souhaitée*). (Réf. TE-M1)
- soit à intervenir dans le domaine des microprocesseurs et des logiques rapides. (Réf. TE-M2)
- soit à étudier des circuits analogiques pour systèmes d'acquisition et de traitement de signal. (Réf. TE-M3)

Techniciens de Maintenance

Ces postes, nécessitant de fréquents déplacements en région parisienne et en province, impliquent :

- soit des connaissances en électronique et une bonne expérience en informatique (mini-calculateurs). (Réf. TM-M1)
- soit une bonne connaissance des microprocesseurs MOTOROLA (matériel et logiciel), une expérience de 3 à 5 ans et la pratique de l'anglais. (Réf. TM-M2)

Programmeurs

Programmeurs Expérimentés

Ces postes s'adressent à des programmeurs expérimentés, connaissant *les matériels T 1600, Mini 6, Motorola 6800* et ayant une bonne maîtrise des langages PL, LTR...
Un bon esprit d'équipe est souhaité. (Réf. PE-M)

Programmeurs Débutants

De niveau bac ou équivalent ils auront, de préférence, des connaissances en langages temps réel, en microprocesseurs et mini-calculateurs. Les débutants sont acceptés et auront une formation assurée par l'entreprise. Ces postes nécessitent un bon esprit d'équipe. (Réf. PD-M)



Merci d'adresser rapidement votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous la référence correspondante au

SERVICE DU PERSONNEL
SINTRA - 26, rue Malakoff - 92600 ASNIERES
(Réponse et discrétion assurées)

MEDIA BA

SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE — SPI

EQUIPEE DE 2 IBM 370
158 et 3032 MVS
TELETRAITEMENT
IMS - VTAM

Vous souhaitez PARTICIPER au DEVELOPPEMENT et à la DIVERSIFICATION de nos activités. Nous recherchons des

conseils en architecture de systèmes informatiques

Ingénieurs avec solide expérience en matériels de traitements logiciels de base et réseaux, acquise par exemple comme ingénieur technico-commercial en informatique de grande diffusion.

MISSION :

- définir les moyens nécessaires à la réalisation de plans informatiques.
- assister les responsables d'affaires dans l'élaboration des propositions.
- définir l'utilisation des produits nouveaux.

(Réf. : 1)

ingénieurs système confirmés

- 2 ans d'expérience MVS ou IMS. Connaissance VTAM appréciée. (Réf. : 2)

ingénieurs système débutants

- Grandes Ecoles : option Informatique. (Réf. : 3)

analystes programmeurs confirmés

- D.U.T. ou B.T.S. Informatique possédant au minimum 3 ans d'expérience. (Réf. : 4)

Adresser un dossier de candidature en précisant la référence du poste.

SPI - Service du Personnel - 98, bd Victor Hugo - 92115 CLICHY.



---

answare

Société de Services et de Conseils en Informatique,

recherche

informaticiens

LES CANDIDATS :
ont un diplôme d'études supérieures et 2 à 5 ans d'expérience sur mini tels que SEMS, DEC, H.P., ...

LES POSTES :
développement de projets,

- logiciels de base,
- *logiciels d'application, en milieu industriel.*

NOUS LEUR OFFRONS :
une collaboration caractérisée par

- ses méthodes de travail,
- les techniques de pointe abordées,
- des possibilités d'évolution aux plus hauts niveaux.

Les candidats intéressés écriront ou téléphoneront à Bénédicte DELAHAYE.

answare SELECTION

135, rue de la Pompe - 75116 Paris
Tél. 749.02.33 poste 35/19 (le matin)
en précisant la référence DSI.63.

BANQUE INTERNATIONALE recherche pour le Service CREDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT-EXPORT)

1 PERSONNE

avec minimum 3 ans expérience,

pour le SERVICE CREDITS

1 PERSONNE

avec expérience.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. 7538/O à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres - 75015 PARIS (qui transmettra)

Chez nous vous suivrez de très près les techniques informatiques de pointe.

Nous avons doublé nos effectifs tous les deux ans, et nous continuons cette progression importante pour être en mesure de répondre à une demande croissante. Nous recrutons pour Paris des

ingénieurs logiciel

qui participeront à la mise en place de systèmes informatiques chez nos clients.

- Une expérience de trois ans est nécessaire dans les domaines industriels (Réf. M 100) ou gestion (Réf. M 101).
- La connaissance du matériel Digital et de langages de haut niveau sera appréciée.
- Cette fonction implique une bonne compréhension de l'anglais technique et parlé.

Ecrivez-nous en précisant la référence à la Direction du Personnel de DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

digital — 18, rue Saarinen Silic 225 — 94528 Rungis cédex

---

jeunes ingénieurs électriciens

COMSIP ENTREPRISE, groupe international, 6 500 personnes, spécialisé dans l'étude, la réalisation, la mise en service et la maintenance d'installations dans les domaines de la régulation automatique, l'instrumentation, l'informatique et l'électricité, renforce sa Direction des *Affaires à l'export (50% du CA)* en recherchant de jeunes ingénieurs électriciens.

Après une période d'intégration de 2 ans environ comportant l'approche d'une affaire sous ses différents aspects (étude, technique, gestion, juridique) et la participation à la conduite d'un chantier, ils seront amenés à prendre en charge des affaires d'importance croissante.

D'autres possibilités d'évolution pourront être offertes.

Les candidats auront le sens de l'animation, l'esprit d'entreprise, une *disponibilité aux déplacements à l'étranger et la pratique de l'anglais.*

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. M 80 à COMSIP ENTREPRISE Direction du Personnel, B.P. 305, 92506 Rueil Malmaison Cedex.

COMSIP ENTREPRISE

MEDIA-SYSTEM

ANNONCES CLASSÉES

OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics

recherche

un actuaire
pour la fonction
études

Apte à imaginer, étudier et mettre au point des produits nouveaux en Branche Individuelle, son goût pour les relations humaines le rend capable d'assurer certains contacts commerciaux en Branche Collective (brefs déplacements à prévoir). Il assurera les études techniques et la rédaction des contrats qui en découleront.

Son expérience du terrain et sa maîtrise professionnelle le désignent pour participer à des actions de formation du réseau commercial et à la rédaction des instructions techniques qui lui sont destinées.

Ces diverses tâches s'appuieront sur la constitution et la mise à jour d'une documentation technique et l'analyse des produits de la concurrence.

Directement rattaché au directeur, il contribuera à la préparation des dossiers de Conseil et d'Assemblée.

Ce poste, fonctionnel au départ, mais pouvant évoluer vers des responsabilités opérationnelles, comporte des perspectives exceptionnelles pour un candidat de valeur.

Diplômé de l'enseignement supérieur ou d'une école d'ingénieurs, actuaire diplômé, le candidat retenu aura plusieurs années d'expérience dans une compagnie d'assurance sur la vie.

Adresser dossier de candidature, photo et rémunération actuelle, à Madame VIARD, S.M.A. VIE, 114, avenue Emile Zola, 75015 Paris, discrétion assurée.

Auditeur Interne

Nous sommes une importante entreprise industrielle, leader dans notre branche, filiale d'un important groupe européen.

Vous avez un diplôme d'enseignement supérieur (écoles de commerce ou de gestion), le D.E.C.S. (certificat comptable) et acquis 3 ans d'expérience comme auditeur dans un cabinet ou au sein d'une entreprise.

Vous parlez l'anglais couramment.

Nous vous offrons le poste de RESPONSABLE DE L'AUDIT.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. photo) sous référence C. 460 à



placoplatre

SERVICE DU RECRUTEMENT
B.P. 316
92506 RUEIL MALMAISON

MEDIA BL

AVIATION GENERALE DIRECTION TECHNIQUE

Attachée à un important groupe industriel et commercial, une *société de* la région Parisienne dont les activités se situent dans le secteur aéronautique recherche un cadre de niveau élevé, pour une collaboration directe avec le Directeur Général afin d'assurer une direction technique impliquant des responsabilités en matière de gestion et à caractère commercial.

Les objectifs :
- fonctionnement et production d'un atelier d'entretien d'avions et d'hélicoptères,
- suivi du plan de charges et supervision des approvisionnements,
- liaisons avec la clientèle tant privée que de l'administration et distribution des pièces détachées.

Les exigences du poste :
- une formation d'ingénieur, mécanicien air ou aéronautique navale,
- la connaissance de l'anglais,
- une expérience acquise au niveau du commandement dans le milieu aéronautique.

Envoyer C.V. et prétentions sous référence 5156, à
MEDIA-SYSTEM
104 rue Réaumur 75002 Paris.

Vous êtes jeune diplômé d'études supérieures
(Droit - IEP - Sc. ECO. - Sup de Co),
vous avez choisi la Fonction Personnel
et vous souhaitez enrichir une expérience de 3 à 5 ans
acquise si possible dans un milieu industriel en rejoignant une
IMPORTANTE SOCIETE INTERNATIONALE
DE TRAVAUX PUBLICS (PARIS)
qui développe ses activités dans le monde entier.
Si tel est le cas, nous vous proposons le poste d'

assistant du chef du personnel

Nous vous demandons :
une solide pratique de la gestion administrative du personnel sur informatique; de bonnes connaissances en législation du travail, un anglais correct et des qualités de méthode, rigueur et synthèse.
Vous serez amené à prendre en main et coordonner l'ensemble des études et tâches administratives du Service, à proposer des solutions nouvelles (procédures administratives, paye, régimes sociaux) et veiller à la bonne application des décisions prises dans ce domaine.
Vous aurez donc un rôle essentiel de coordination entre les différents responsables d'un service important (gestion administrative, gestion des expatriés, formation, information, affaires juridiques).
Une évolution rapide vers un poste de responsabilité est possible pour un candidat de valeur.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous la réf. 586 M au :



Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Spécialiste en formation

- Si vous avez une expérience en formation, ou dans l'enseignement, ou en psychologie du comportement, vous êtes sans doute qualifié pour faire partie de notre équipe, et
- Si vous êtes susceptible d'animer des séances de formation en anglais, fançais et/ou allemand.
- Nous ferons de vous un expert capable de créer et d'appliquer *des programmes de formation* dans l'industrie.
- Nos programmes sont conçus pour couvrir tous les aspects relatifs à la formation comprenant le management, la supervision et les aptitudes spécifiques des employés.
- Le salaire évoluera automatiquement. Les candidats les plus dynamiques trouveront là une possibilité de promotion rapide et de rémunération élevée.
- Pas de changement de résidence demandé aux candidats retenus. Prévoir déplacements hebdomadaire avec retour chaque week-end.

Adresser curriculum vitae, expérience et rémunération en ANGLAIS, sous réf. M/2662 à

PUBLISCOPE JUNIOR
11, rue Royale 75008 Paris
qui transmettra

UN IMPORTANT ÉTABLISSEMENT FINANCIER
recherche pour sa filiale spécialisée
dans le FINANCEMENT AUTOMOBILE

DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

- Assurer le développement du Produit à travers un réseau national.
- Mener des actions d'information et de formation auprès des Responsables du réseau à tous les niveaux.
- Assurer en permanence l'animation commerciale du produit.
- Proposer et mener toutes actions visant à sa promotion.

FORMATION SUPERIEURE
ECOLE DE COMMERCE DE PREFERENCE

RESPONSABLE CONTENTIEUX

Celui-ci sera chargé de
CRÉER le SERVICE CONTENTIEUX

— en assurer la responsabilité dans son organisation et dans son activité ;
— participer à la mise en place des procédures internes de traitement des dossiers pré-contentieux et contentieux ;
— réaliser toutes les actions s'y rapportant et notamment recouvrement des impayés, récupération et vente des véhicules.
Toutes actions judiciaires.
Niveau licence en droit et/ou expérience d'une activité similaire exigée.

Postes à pourvoir à PARIS.

Env. C.V., photo, salaire et prét. n° 28.398 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

RATP

recrute immédiatement pour le
SERVICE DU
MATÉRIEL ROULANT
DE SON RÉSEAU FERRÉ
des

ELECTROTECHNICIENS

titulaires du BTS ou du DUT

Les candidats doivent avoir la nationalité française, être dégagés des obligations militaires et âgés de moins de 35 ans.

Adresser c.v. et photocopie du diplôme à la
DIRECTION DU PERSONNEL
DE LA RATP
Boîte Postale 70.06
75271 PARIS cedex 06

P.R.B.

IMPORTANTE CAISSE DE RETRAITE - PARIS

recherche pour son
DÉPARTEMENT INFORMATIQUE
(90 personnes
Télétraitement - IBM 3031 - M.V.S. - I.M.S.)

UN CHEF DE SERVICE DÉVELOPPEMENT

QUI AURA A DIRIGER UNE EQUIPE
DE 10 A 15 ANALYSTES PROGRAMMEURS

UN ANALYSTE-CONCEPTEUR

INGENIEURS ou DIPLOMES de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, les candidats devront être âgés de 30 ans minimum et présenter de sérieuses qualités techniques et humaines.

Envoyer C.V., photo (ret.), rémunération actuelle et prétentions sous le n° 1.537 à MULTIS, 47, rue des Tournelles, 75003 Paris, qui transmettra.

ELECMA

DIVISION ELECTRONIQUE DE LA SNECMA
recherche

ingénieur électronicien
QUALIFIE EN TECHNOLOGIE DES COMPOSANTS
(Référence 162/79)

Chargé d'étudier les conditions d'emploi des composants sur les matériels en développement et de participer à la validation de certains procédés de fabrication et de contrôle.

ingénieurs électroniciens
QUALIFIES EN TRAITEMENT DE L'INFORMATION
(Référence 76/78)

Chargés de participer à la conception et à la réalisation de systèmes numériques d'acquisition de données.

ingénieur électronicien
QUALIFIE EN INSTRUMENTATION D'ESSAI
(Référence 171/79)

Chargé de participer à l'étude de systèmes de tests destinés aux essais de matériels électroniques moteur.

ingénieurs d'études électroniques
(Référence 41/79)

Chargés de participer à l'étude et au développement d'équipements radio-électriques.

ingénieur électronicien
(Référence 173/79)

Chargé d'étudier, de réaliser ou de faire réaliser des matériels d'essais unitaires (en vol ou au sol).

Les candidats retenus seront diplômés d'une grande école d'ingénieurs, seront débutants ou présenteront une première expérience industrielle réussie. Maîtrise de la langue anglaise souhaitée.

Adresser lettre, C.V. avec photo et prétentions en indiquant la référence à SNECMA, Département Encadrement - 2, Boulevard Victor 75724 PARIS CEDEX 15.

Analyste de Crédit
Homme ou Femme - Paris

Nous sommes un groupe international de services et nous recherchons, pour notre siège situé à Paris, un ANALYSTE DE CREDIT.

Le candidat (homme ou femme) justifiera d'une formation supérieure et d'une expérience d'au moins 2 ans dans une fonction similaire au sein d'une banque à vocation internationale.

Parfaitement bilingue anglais, il aura le sens commercial et un bon esprit d'analyse.

Il pourra évoluer, à terme, vers le poste de SENIOR CREDIT ANALYST.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V. en anglais, photo et *prétentions) sous réf. A.C.-M* à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

(Réponse et discrétion assurées).

Ingénieur Installation
Technologie de Pointe

AUTOMATISMES - Filiale du groupe THOMSON, cette société (1 400 personnes) conçoit, réalise et installe des unités automatiques importantes mettant en oeuvre l'électronique, l'informatique et la mécanique. Son développement l'amène à créer un nouveau poste d'ingénieur. Responsable des installations à l'étranger. Assurant des missions de plusieurs semaines principalement en Europe, il aura la responsabilité complète des chantiers depuis le montage sur le site, jusqu'à la reception des installations complètes...
Très autonome, il animera de petites équipes de techniciens et aura des relations avec *les clients.*
Ce poste basé en proche banlieue Nord, intéresse un candidat âgé de 28 ans minimum.
De formation supérieure (ingénieur SUDRIA, ENSM ou équivalent), il possèdera de solides connaissances en électromécanique, électronique et si possible informatique. Son expérience professionnelle dans un service après-vente, ou mieux, dans la conduite de chantiers techniques (ingéniéring par exemple) l'aura familiarisé avec les problèmes techniques, humains et commerciaux de ce type d'activité. Une bonne connaissance de l'anglais serait appréciée.
Merci d'adresser votre candidature sous référence 804 M à A. RICHARD qui traitera confidentiellement cette recherche.

EMPLOI centor
13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

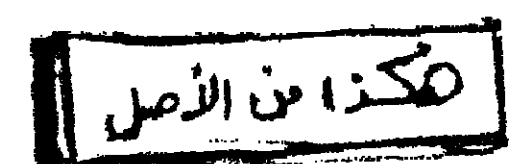
SAFT
Groupe CGE

ETABLISSEMENT DE ROMAINVILLE

ASSISTANT CONTROLLER

Vous êtes de formation supérieure, diplômé d'une Ecole de gestion et vous souhaitez développer vos compétences en comptabilité en rejoignant une équipe qui vous fera participer :
- *à l'organisation des circuits comptables et administratifs*
- à la mise en forme et à la transmission des états de gestion
- aux travaux d'analyse et de mesures des écarts.

Si vous aimez les chiffres, si vous êtes rigoureux et méthodique vous nous intéressez, si en plus vous savez être accrocheur et persuasif, adressez votre candidature en mentionnant la rémunération souhaitée sous référence A - 17-42 à Direction *Relations Humaines* - *SAFT - 119, rue Président Wilson* 92300 LEVALLOIS PERRET.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi



SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE

recherche

INGENIEURS CONFIRMES

ESE - ENSI - ESEP

Pour gérer le développement de grands projets dans le domaine électronique (analogique et logique).

Expérience de 7 à 8 ans dans un laboratoire d'études et (ou) de développement de matériel de haute technicité.

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel 1, Avenue Descartes. 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Notre jeune juriste d'affaires, ne fera pas de Droit...

Il sera là pour résoudre des problèmes variés. Car pour seconder notre Direction Administrative, il faut être polyvalent. Savoir passer du contrat national ou international à l'analyse du bilan d'un client défaillant, du contrôle d'une police d'assurance à la rédaction d'un dossier contentieux.

Vous aurez à effectuer des déplacements en France de courte durée car l'information de base et le diagnostic se font sur le terrain. Au sein d'une entreprise (industrielle et commerciale) du secteur mécanique, importante filiale d'un groupe multinational. Votre souci d'utiliser au mieux votre double formation (Grandes Ecoles Commerciales + Droit par exemple); votre pratique courante de l'anglais, vous amènent à mettre enfin en application vos acquis théoriques que vous aurez rôdés par des stages et si possible lors d'une première expérience professionnelle en cabinet ou en entreprise. Nous vous apprendrons à travailler parce qu'il vous faudra évoluer à moyen terme vers les domaines financiers ou commerciaux.

Adressez votre candidature et vos prétentions sous référence 1515 à rsc carrières - 14, rue de Castiglione - 75001 PARIS.

Importante Société de Services Saint-Lazare
recherche pour une mission

TECHNICIEN en ORGANISATION
spécialiste des problèmes d'archivage

Il sera chargé de faire l'analyse de la situation et participera au sein du service à l'élaboration d'un projet de nouvelles méthodes d'archivage.

Le candidat devra avoir une expérience de 5 ans minimum dans le domaine de l'organisation et/ou de l'archivage.

— Déplacements en Province à prévoir.

Adr. lettre manuscrite, CV et prétentions s/réf.9450 à ICM 83 r. de Rennes PARIS 6e qui transmettra.

---

chargé d'études' télécommunications

- Excellente opportunité de travailler dans une Société Internationale spécialisée dans le contrôle des frais d'énergie dans l'industrie et le commerce.
- Nous désirons créer un service de consultants en télécommunications qui prendra en charge la rationalisation des équipements et l'optimisation des coûts.
- Le candidat idéal âgé d'au moins 30 ans est capable de communiquer à tous les niveaux, il connaît les procédures P. et T. et les équipements de "télécom". Il est capable de s'exprimer en anglais.
- Le salaire sera basé sur l'expérience et les qualifications.
- Lieu de travail : Paris La Défense.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae en Anglais ainsi que vos prétentions sous référence VADI.



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIERES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

NIXDORF COMPUTER — product manager
150 000 F+/an

Il assiste le directeur du marketing à notre siège de Neuilly (92) et assume la responsabilité de la promotion d'une ligne de produits. Il définit la stratégie commerciale, fourbit les armes de la force de vente et l'appuie si nécessaire sur le terrain. Il a une formation supérieure, des notions de base en marketing et l'expérience de la vente de systèmes de gestion auprès de PME/PMI comme de grandes entreprises.
Nous lui proposons de s'éloigner pour un temps du terrain en mettant en application ses idées pour promouvoir un produit et lui offrons outre un fixe, un bonus lié au CA réalisé.
Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire, (réf. 3653 LM) à "Carrières de l'Informatique".

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

UN DES PREMIERS GROUPES FRANCAIS
D'ASSURANCES
recherche
POUR L'INSPECTION COMMERCIALE
INCENDIE - ACCIDENTS

JEUNES DIPLOMES
(MAITRISE SCIENCES ECO OU ECOLE DE COMMERCE)

pour occuper après 2 ans de formation à Paris un poste en Province :

- Animation, dynamisation et formation des Agents régionaux représentant le groupe auprès d'Entreprises et de Particuliers.

Larges responsabilités et possibilités d'évolution pour les candidats motivés par les carrières commerciales et l'assurance.

Envoyer C.V., prétentions et photo à no 28457 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui trans.

?nsware

Filiale d'un des tout premiers groupes industriels internationaux pour promouvoir ses activités "Systèmes-Clés en Main"

recherche

un responsable de grands projets

(Réf. AD/1)

POSTE : Adjoint au Responsable du Département Logiciel de Gestion.

ROLE : encadrer, animer par des méthodes modernes de développement et de suivi de logiciel, une équipe de 40 ingénieurs.

CANDIDAT : Diplômé grandes écoles, de 6 à 8 ans d'expérience en logiciel de gestion et ayant mis en place des applications sur mini pour PME.

offre

Une collaboration caractérisée par : ● ses méthodes de travail ● les techniques de pointe abordées ● des possibilités d'évolution de carrière au plus haut niveau.

Les candidats intéressés enverront une lettre manuscrite + C.V. + photo et prétentions sous référence correspondante à Bénédicte DELAHAYE

?nsware SELECTION
135, rue de la Pompe - 75116 Paris

URGENT
IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES
QUARTIER BOURSE
recherche
SPÉCIALISTE RECOUVREMENT
qualifié (e)

ayant grande habitude de la relance téléphonque
5 x 8 avantages sociaux

Téléphonez pour rendez-vous à :
REGIE-PRESSE au 233-44-21 (poste 319).

Groupe important recherche

RESPONSABLE DE LA PUBLICITE

La fonction:
Définir en liaison avec le Directeur du Marketing la politique publi-promotionnelle des différentes marques et en assurer l'éxécution et le contrôle.

Le (ou) la candidat(e) devra:
- *avoir dix ans d'expérience dans une agence de publicité (niveau chef de groupe).*
- *posséder les connaissances techniques nécessaires sur les média, la promotion, la fabrication, les relations publiques pour s'imposer auprès des agences et des fournisseurs.*
- *avoir travaillé sur des budgets industriels et de grande consommation.*
- *être bon gestionnaire.*
- *avoir le sens du travail en équipe et savoir déléguer.*

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions sous références 819.057 M à:
Régie Presse, 85 bis rue Reaumur, 75002 Paris

MUNICIPALITE REGION PARISIENNE
recherche
DIRECTEUR - ANIMATEUR
QUALIFIE

pour SALLE DE CINEMA ART ET ESSAIS non commercial

Responsabilité programmation et gestion

Capacité technique appréciée

Expérience similaire souhaitée

Envoyer curriculum vitae et prétentions sous n° 819494 M à REGIE-PRESSE. 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.



recherche
pour son siège à la Défense scn

CHEF DU SERVICE COMPTABILITE GENERALE

Il sera chargé avec son équipe (9 personnes) d'élaborer et d'établir les comptes des résultats mensuels, trimestriels et annuels de notre Société, dans les délais impartis.
Agé de 30 ans minimum, titulaire du DECS ou équivalent, ayant de sérieuses connaissances en fiscalité et familiarisé avec l'Informatique, il devra obligatoirement avoir une expérience de 5 ans dans une importante entreprise industrielle où il aura assumé l'animation d'une équipe.
Poste évolutif.

Adresser dossier de candidature complet sous la référence 745 à

SVP RESSOURCES HUMAINES
65 avenue de Wagram 75017 Paris
CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT (CSNCR)

Pour son Siège en Région Parisienne, filiale française d'une importante Société multinationale commercialisant des produits de grande consommation en pharmacie et en milieu hospitalier, recherche

UN ACHETEUR CONFIRME

- Formation ESA ou équivalent possédant déjà une bonne expérience dans la fonction
- Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire
- Age minimum 28 ans.

Il sera responsable de la recherche des fournisseurs par des études de marché à l'achat, puis après négociation et sélection, de la rédaction et du suivi des contrats.

Ce poste, position CADRE, est à pourvoir très rapidement.

Envoyer C.V. détaillé, photo (retournée) et prétentions sous No 27.860 CONTESSE Publicité 20, avenue Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

CABINET INTERNATIONAL D'AUDIT
recherche
RÉVISEURS COMPTABLES CONFIRMÉS

Il est demandé :

- un diplôme d'une Grande Ecole Commerciale complété par le D.E.C.S. ;
- 2 à 3 ans d'expérience (si possible dans un Cabinet anglo-saxon) ;
- une bonne connaissance de la langue anglaise
- une certaine disponibilité pour déplacements en province.

Il est offert :

- une rémunération motivante ;
- une formation interne continue, renforcée par des *séminaires internationaux* ;
- des possibilités de promotion rapide dans un cabinet en expansion.
- une ambiance de travail agréable.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur *curriculum vitae avec indication de la rémunération* souhaitée à JEGU Publicité, 27, rue de Rome 75008 PARIS (sous référence 20 990), qui transm.

INGENIEUR COMMERCIAL
exportation

NOUS SOMMES UNE IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE FRANCAISE, leader dans son secteur d'activité.

Nous offrons à un **INGENIEUR** diplômé de mécanique, ayant déjà acquis une première expérience commerciale en milieu industriel, de prendre la responsabilité de la vente et du développement d'un produit et d'un marché.

Il devra pratiquer couramment l'allemand et l'anglais.

Ecrire avec C.V. et prétentions à no 28720, CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
appartenant à un
GROUPE FINANCIER
recherche
CHARGÉ D'ÉTUDES
pour son département « INVESTISSEMENTS »

Une formation supérieure de type économique ou commerciale et une première expérience du marché immobilier parisien et éventuellement de province (bureaux et entrepôts principalement) sera nécessaire au jeune candidat(e), qui souhaiterait s'intégrer à l'équipe ayant responsabilité de rechercher, d'étudier et de négocier l'achat d'immeubles pour le compte d'investisseurs. Sociétés du Groupe ou clients extérieurs

LIEU DE TRAVAIL : PARIS (8e)

Adr. C.V., photo (exigée) et prét. sous n° 28.426 CONTESSE Publicité, 20, av Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

La filiale de publicité d'un des premiers groupes de distribution français
recherche :

— RESPONSABLES PUBLICITÉ RÉGIONALE
(Référence n° 819.563.)

1 à 2 ans d'expérience, formation supérieure (E.S.C. ou équivalent).

Ils seront chargés, après une période de mise au courant de la gestion du budget publicitaire d'une région, de l'élaboration du suivi des campagnes de *publicité* et de *promotion* des *supermarchés* de leur région.

— ACHETEUR D'ESPACE
(Référence n° 819.564.)

Il devra connaître les médias (presse quotidienne, affichage...).

Il sera chargé d'organiser l'achat d'espace, de négocier les supports et sera capable d'établir des plans médias complets (locaux, régionaux et nationaux), en liaison avec les chefs de publicité. Très organisé et ayant le sens des contacts humains, il devra être rapidement opérationnel pour assumer la pleine responsabilité de sa fonction. Un diplôme E.S.C. ou E.S.P. serait un avantage.

— RESPONSABLE D'EXPLOITATION
(Référence n° 819.565.)

d'un entrepôt réalisant 10 millions de C.A. (stockage et vente de petit matériel et fournitures de bureau).

Il assurera :
- la *gestion* (*stocks, budgets de fonctionnement et d'investissement*) ;
- l'exploitation (organisation et amélioration des opérations de réception, stockage et expédition — animation du personnel) ;
- le développement (mise en œuvre des moyens de vente et de promotion nécessaires à l'expansion du C.A.).

Formation supérieure.

Env. C.V., photo et prétentions à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

ORGANISME D'INTERVENTION
recherche
INGÉNIEUR
ou
CADRE CONFIRMÉ

- Expérience souhaitée : 5 ans dans l'industrie ;
- Sera responsable d'actions d'organisation dans le domaine industriel ;
- Pratique de l'analyse de la valeur indispensable.

Envoyer C.V., prétentions et photo à
Mme ROYNEAU - CIEFOP
83-85, boulevard Vincent-Auriol, 75013 PARIS.

Important Groupe de Services Saint-Lazare
recherche
pour son département communications

journaliste d'entreprises

De formation supérieure, il aura une expérience confirmée de rédacteur acquise soit en entreprise, soit dans la presse économique de préférence.

— Age indifférent. Travail à temps partiel.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 9451 à I.C.M. 83 rue de Rennes PARIS 6e qui transmettra.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Importante Banque Privée
recherche

EXPLOITANTS CONFIRMÉS
réf.200

75 à 100.000 F

Ils assureront la gestion et le développement d'une clientèle commerciale et de particuliers.

Ils auront le sens des affaires, le goût de l'analyse, et l'aptitude de diagnostics financiers.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prét. en précisant la référence du poste.

Discrétion d'honneur assurée.



DS Sélection
CONSEIL EN RECRUTEMENT
2, Boulevard Montmartre - 75009 Paris
Tél. 246.13.71

Dans le cadre de son expansion, une importante Société de Services recherche pour ses centres de Paris et de la région parisienne des

INGÉNIEURS
et
PROGRAMMEURS SYSTEME

qui s'intégreront dans l'équipe chargée de la mise en place et de la gestion du télétraitement.
Il est indispensable d'avoir une expérience préalable de quelques années et une bonne connaissance de l'O.S. - C.I.C.S. - V.M.

Adr. C.V., prétentions et date de disponibilité, sous le n° 5.287 à PUBLICITES REUNIES 112, boul. Voltaire - 75011 Paris, qui transmettra.

LIBRAIRIE - PRESSE - PAPETERIE
recherchons

UN DIRECTEUR : 200 m2

Expérience nécessaire.
Connaissance des produits.
Animation équipe de 9 personnes.

Adresser C.V., photo, lettre manuscrite n° 819.624 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

POUR VENTE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
FILIALE IMPORTANTE SOCIETE AMERICAINE USINE EN FRANCE

recherche

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Diplômés grande école (E.S.E., E.N.S.I., etc...)

Connaissance anglais souhaitée.
Postes à pourvoir à PARIS, TOURS et BORDEAUX

Envoyer C.V., prétentions et photo s/réf. 8.592 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

PROGRAMMEURS
sur IBM 34, langage GAP 2
Expérience trois ans exigée
POINT Z E.T.T. 28, rue de Turbigo, Paris 2e, Mo Réaumur - 272-31-68

École technique privée rech. pour enseignement PROFESSEUR dessin technologie ingénieur E.N.S.A.M. tél. : 222-83-60

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS
B.T.S., pour fabrication et études de matériel à base d'analogique, logique et microprocesseurs. Env. C.V. à Sté MATHIEU et Cie, B.P. 43 94500 CHAMPIGNY

DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT DE SON SERVICE BUREAU - S.S.C.I. recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL
EXPERIMENTE
dans les domaines suivants :
— Saisie de données
— Mise en place de progiciels d'application
— Traitements BATCH et temps réel.
Envoyer C.V. avec photo et *prétentions*, sous n° 8.732, L.T., 31, boul. de Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAITEMENTS STATISTIQUES
disposant de son propre Centre de calcul recherche

INGÉNIEUR INFORMATIQUE
— 1 à 3 ans d'expérience dans une équipe de dével. logiciel
— Prat. de plusieurs langages de ht niveau dt FORTRAN
— Bonnes connaissances des systèmes interactifs s/méga mini (PRIME, H.P., DEC...)
— Connaissances en statistiques
Env. C.V. et prét., à n° 015900, **A.I.D.** 12, rue Mansart, 78000 Versailles

---

POUR SAINT-DENIS Mo PLEYEL
IMPORTANTE SOCIETE filiale groupe THOMSON recherche

ASSISTANT (E) D'INGÉNIEUR
Ayant connaissances en mécanique et électronique pour service Planning et Ordonnancement. Expérience souhaitée.
Adr. C.V. et prétentions, à J. BORDAT - B.P. 111 93203 ST-DENIS Cedex 01 ou tél. 821-60-20, poste 378

Recherchons
COLLABORATEUR (TRICE)
pour notre département investissements produits financiers et immobiliers sur : Paris - Brest - Rennes - Nantes - Le Mans - Chartres - Tours - Rouen et Orléans.
Profession libérale et indépend. commissions importantes.
Envoyer C.V. + photo à S.I.R. S.A., 42, rue de Lebisey, 14000 CAEN.

Société Electronique rech.
RÉDACTEURS TECHNIQUES
pour matériels électronique
— Notices type constructeur
— Notices aux normes air
— Manuels utilisation - fonctionnement - maintenance
— T.C.I. (tableaux de composition illustrés)
— L.A.I. (liste approvisionnement initial).
Travail, à partir de dossiers de fabrication, dans un service Documentation intégré à la Sté. Ecr. ou se prés. S.A.F., 45, r. des Boulets, Paris 11e, 371-24-40

SOCIÉTÉ DE CONSEILS
RECHERCHE
pour son activité
RECRUTEMENT CADRES

UN CONSULTANT

Capable par son expérience de participer au développement élargissement vers la gestion de l'activité et son des ressources humaines.

Ecrire sous n° 9.105, avec C.V., photo et prétentions, à CINOREN, 104, rue La Fayette, 75010 PARIS

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MARITIME ET NÉGOCE INTERNATIONAL
recherche
pour assister le responsable du département *Filiales internationales*

JEUNE CADRE
de formation E.S.C.
Deux ans d'expérience révisions comptables en Cabinet Audit ou Expertise comptable.
Anglais courant indispensable, espagnol souhaité.

Déplacements à l'étranger.

Adresser C.V. détaillé et prétentions, à n° 28.485, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra

---

Importante Association de plein air cherche son ou sa

RESPONSABLE DE L'INFORMATION
et des relations publiques, bonne expérience de la rédaction. Connaissances en voile.
Le *candidat* devra s'attendre à participer activement à la vie associative.
Env. lettre manuscrite et C.V. no T 015.939 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Importante Société Nationale de Travail temporaire

recherche dans le cadre de son expansion, pour Paris et région parisienne

DEUX INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX
— Niveau d'études ingénieur ou B.T.S.
— Expér. du commercial souh.
— Minimum 30 ans
— Dynamique
— Habitués aux contacts humains et commandement.

Ils seront DIRECTEURS D'AGENCE ou ils assumeront la gestion commerciale et administrative.
Salaire : fixe + avantages.

UN DIRECTEUR RÉGIONAL
pour région parisienne
— Ingénieur hautes écoles
— Expérience d'une direction commerciale dans le secteur industrie souhaitée.

Ecrire av. C.V., photo et prét., sous n° 3.484, PUBLIFOP, 29, rue Bleue, 75009 PARIS, qui transmettra.

ERIN
recherche pour développement de logiciel de base - Applications TR - *Matériel* type MITRA - SOLAR - SEL

DES INGÉNIEURS
débutants à 3 ans d'expérience

DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS
minimum DUT

Ecrire avec C.V., s/réf. 3.513, à AXIAL Publ., 91, Fg-St-Honoré, 75008 Paris, qui transmettra.

Etablissement Public recherche

LICENCIÉ EN DROIT PUBLIC
TRES BON REDACTEUR
Envoyer C.V. et photo, à REGIE-PRESSE, n° T 015879 M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

CAB. D'EXPERTISE COMPT. PARIS 8e, recrute
CHEFS DE MISSIONS
DECS, 4 ans d'expér. cabinet Tél. 225-51-59 ou écrire s/réf. 9.436, à I.C.M. - 83, rue de Rennes (6e)

HAMEG
Oscilloscopes
recherche
CHEF DE FABRICATION
— Expérience poste et domaine similaires.
— Sens de l'organisation.
— Qualités de commandement d'équipes mixtes.
— Langue allemande appréciée.
Adresser C.V., photo et prét., à HAMEG, 5-9, av. République, 94800 VILLEJUIF

Groupe en pleine expansion recherche **JEUNE FORTE PERSONNALITE**
Formation : gestion ou finance pour développer service orienté exclusivement vers entreprise.
Envoyer C.V., à : FOGA, 20, r. de l'Arcade, 75008 Paris

CABINET FIDINTER
128, bd St-Germain, 75006 Paris
(Commissariat aux comptes, expertise comptable)
recherche
● **JEUNES EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES**
(expérience AUDIT appréciée)
● **UN OU UNE JEUNE COMPTABLE**
(niveau BP et expér. cabinet appréciés)
Adr. C.V. + prétent., ou tél. M. BORDAS : 325-47-61, p. 13.

SOCIETE PHONOGRAPHIQUE FRANÇAISE
Banlieue NORD
recherche
UN JURISTE
même débutant, maîtrise en droit *D.E.A. ou D.E.S.* propriété littéraire, artistique et industrielle souhait. Bonne connaissance de l'anglais, écrit et parlé indispensable.
Adresser C.V. et prétentions, N° 77.221 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

JEUNE HOMME
pour SURVEILLANCE-ANIMATION chaîne teintureries Paris. Souhaite formation commerciale, goût contacts *humains, méthode, organisation,* permis VL, C.V., réf. et prét., à BTW, B.P. 30, 92101 BOULOGNE.

Pour Ecole formation banlieue Sud
propose contrat immédiat
UN INSTRUCTEUR
pédagogue BTS ELECTRONIQ. Téléph. Prodest. Int. 265-16-62.

COMPTABLE
niveau D.E.C.S., 5 ans d'expér. P.M.E. compt.-budget-gestion déclarations fiscales-sociales souhait. expér. *ordinateur* bureau. C.V. référ. + prétent. à BTW, B.P. 30, 92101 BOULOGNE

T.I.T.N.
Société d'engineering INFORMATIQUE en pleine expansion *sur* mini et micro (MITRA 6800, 8080...) recherche

INGÉNIEURS ET ANALYSTES
(Centrale, E.S.E., Grenoble, Toulouse, D.E.A., Maîtrises...)
Débutants, option informatique ou confirmés.
Pour ces activités *logicielles* :
— Temps réel ;
— Gestion transactionnelle (base de données) ;
— Micro informatique.
Envoyer C.V., photo, prét. à : T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS sous référence 04/SOFT.

Ag. Conseil en promotion recherche
CHEF DE PROMOTION
Envoyer C.V. détaillé et prét. EXTENSION, 21-24, r. Duhesme 75018 PARIS

Cabinet Relations Publiques *recherche*

UNE ASSISTANTE
Formation universitaire, 3 ou 4 années d'expérience R.P. et une bonne *connaissance* des *relations avec la presse.* Libre rapidement.

Env. C.V. détaillé, photo et salaire souhaité sous référence T 015.973 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SECTION D'ETUDES ET FABRICATION TELECOMMUNICATIONS
(Ministère de la Défense)
recherche

INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE OU PÉRI-INFORMATIQUE
Libéré des obligations milit. Débutant ou 5 à 10 années d'expérience pour étude et développement de matériels de télécommunications.

Formation : diplôme d'ingénieur reconnu par l'Etat ou équivalent.

Env. C.V. et prétent. à SEFT, Fort d'Issy, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

F.N.M.F.
recherche pour son service REVISION COMPTABLE

COMPTABLE
NIVEAU D.E.C.S.
Quelques années expérience Cabinet expertise souhaitée.

Adr. C.V. détail., photo (ret.) et prétentions à F.N.M.F., Division des Relations Sociales, 56 à 60, rue Nationale, 75649 PARIS CEDEX 13.

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE
6, rue Alexandre-Cabanel (15e) recherche pour établissement à *ORSAY (91)* :
LABORANTINE
possédant B.T. Salair brut annuel 46.600 F. Adresser C.V.

Organisme National de formation recherche :
JEUNE CADRE
connaissant parfaitement réglementation formation continue. Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à : Formation Professionnelle Automobile, 52, rue Copernic, 75116 Paris.

ORGANISME PUBLIC
recrute
PROGRAMMEURS CONF.
PL1 S/DOS apprécié.
Place stable. Tél. : 556-30-22.

Grande Banque Privée PARIS-2e recherche
AGENT GRADÉ
NIVEAU CLASSE IV
30 ans min., pour poste à prédominance administrative.
Bonnes notions comptabilité souhaitées.
Adr. C.V. détaillé + prét., s/réf. 3.254 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Sté de Conseil et formation spécialiste des problèmes
DE L'EXPORT
recherche
son responsable cclal, il doit être diplômé d'une école sup. de commerce et avoir quelques années d'expérienc. Envoyer C.V. à DEMOS, 20, r. de l'Arcade, 75008 Paris.

Sté d'expertise comptable recrute
UN ASSISTANT RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE
— D.E.C.S. ou niveau équiv.
— Expérience souhaitée.
— Lieu de trav. BOURGES (18).
Adres. C.V. *détail.* et prétent. à N° T 15.910 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SAPORITI ITALIA
MEUBLES, DECORATION RUE DE RENNES
recherche
COLLABORATRICE COMPÉTENTE ET DISTINGUÉE
— Sens des responsabilités.
— Bonne vendeuse.
— Goût de la décoration.
Téléphoner : 544-03-82.

P.M.E. RUEIL recherche
COMPTABLE
Connaissances gestion appréciées
Env. C.V. avec photo et prétentions sous réf. 6.696 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

INDUSTRIE BANLIEUE NORD de PARIS recherche
INGÉNIEUR MOULAGE PLASTIQUE
Expérimenté, dynamique pour DIRECTION TECHNIQUE
Ayant le sens des responsabilités et du commandement.
Env. C.V. et prétentions à M.S. GESTION, 2, rue LACUEE, 75012 PARIS.

Ville de Saint-Denis recrute d'urgence
UNE MANIPULATRICE RADIO
ou aide de radiologie pour centre de santé. Poste fixe, 40 h. hebdo., avant. statutaires. Adresser C.V., 59, rue de la République, 93200 Saint-Denis.

Ville de Saint-Denis recrute d'urgence pour Centre de santé
UNE INFIRMIERE D.E.
Poste fixe 40 h. hebdo.
Avantages statutaires.
Adresser C.V., 59, rue de la République, 93200 Saint-Denis

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Langage Cobol et GAP 2 sur matériel CII-HB 66-20 et/ou IBM 34 ou 370.
Ecrire C.V. n° 82071 PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS

Cherche pers. séri. logée ou non, pr garder enf. 3 ans 1/2, 5 apr.-m. pr sem. (13 h. 30-19 h.) Porte d'Auteuil.
Tél. REY, bur. 359-87-32 domi. 525-78-47

ECRIVAIN rech. SPECIALISTE pour supervision manuscrits et contacts avec éditeurs.
Ecr. av. réf. et no tél. éventuel. M. Bernard WATTIEZ 42, rue de Lisbonne, Paris-8e

---

LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE SOLAIRE
recherche un
TECHNICIEN SUPERIEUR
ayant une connaissance approfondie des techniques et du dimensionnement d'installations de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire dans l'habitat.

Adresser candidatures comportant :
● lettre manuscrite,
● curriculum vitae,
● photo,
● prétentions.

au

COMES
Direction des Programmes
208, rue Raymond-Losserand, 75014 PARIS

Centre de documentation rech LICENCIE (EE) en BIOLOGIE VEGETALE
Connaissant l'anglais (versions) et éventuellement autre langue, pour analyse et indexation articles scientifiques.
Poste mi-temps.
Env. C.V. à C.N.R.S., bureau 107 26, rue Boyer, 75971 Paris cedex 20.

LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE SOLAIRE
recherche
AGENT ADMINISTRATIF
pour service CONTRATS.
Connaissances droit administratif Notions comptabilité.
Adresser candidature comportant : Lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions au :

COMES
Direction des Programmes
208, rue Raymond-Losserand, 75014 PARIS

COLLABORATEUR
très grand standing, contacts haut niveau. Ecrire M. DUNOT, 149, rue St-Honoré, Paris-1er

---

GROUPE DE PRESSE
recherche
pour son département d'études et d'informations économiques financières et industrielles.

REDACTEURS
(H. ou F.)
avec sérieuse formation économique complétée par expérience professionnelle. Adresser candidature av. références à S.G.P., 13, av. de l'Opéra, PARIS-1er

---

Pr connaître les emplois stables, bien rémunérés, offerts par l'Etat à toutes et tous, avec ou sans diplômes, lisez la revue France-Carrières
(C 18), 3, rue Montyon 75429 PARIS
(documentation sur demande).

offres premier emploi

DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
MAITRISE D.E.A.
Agés de moins de 26 ans

TRAVAILLER EN ENTREPRISE

Stage rémunéré à temps plein : 5 Nov. 79 - 29 Fév. 80
REUNION D'INFORMATION : VENDREDI 19 OCT. à 9h30
Programme sur demande : 766.51.34 poste 482

CPM CENTRE MALESHERBES 108 Bd Malesherbes 75017 Paris
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

secrétaires

High level bilingual french english secretary required for word standard limited located in *RUEIL-MALMAISON (RER)*. Good knowledge in german language also a strong plus. Must have oustanding secretarial and organizational skills Please reply with personal history and references to Mde GRELE Direction du personnel. Wabco-Westinghouse BP n° 2, 93270 SEVRAN.

Wanted as of 1rst november : perfectly bilingual french, english mother tongue,
TOP LEVEL
SECRETARY
Should have initiative, be responsible, very organised and *get on well with people*, will Work with Head of International Division in « Grande Ecole ».
Very good salary, 10 weeks vacation. Send C.V. (do not tél.) to : A. LANGHAUG, ESIEE, 81, rue Falguière, 75015 Paris.

SECRÉTAIRE
demand. serv. formation continue, init., dyn. indisp. Lycée Raspail, 233, bd Raspail, 14e.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE ANGLAIS
Nous sommes un bi-mensuel destiné à l'information Outre-Mer, domicilié dans le 17e arrondissement.
Nous *recherchons* une collaboratrice maîtrisant parfaitement sa technique (sténo française) ainsi que l'anglais, ayant au minimum 10 ans d'expérience professionnelle et l'aptitude à assumer responsabilités et initiatives.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo, ss réf. 9096 à LEPA RECRUTEMENT 94, rue Saint-Lazare 75009 PARIS.

Importante Banque Privée à PARIS, recherche
SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOS
Niveau BAC G1 à BTS. 25 ans minimum.
Ecrire avec C.V. + prétent., s/réf. 3.252, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

représentation offres

Groupe Gallimard
recherche pour secteur PROVINCE

REPRÉSENTANT EXCLUSIF
EN LIBRAIRIE

- Disponible immédiatement.
- Expérience en librairie ou représentation souhaitée.
- Fixe + commission + frais de déplacements.
- Statut cadre.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo à Christian HUS, 30, rue de l'Université, 75007 Paris.

formation professionnelle

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE INTERDEPARTEMENTALE DE VERSAILLES
propose un stage de formation en

CONTROLE de GESTION

Agréé par l'état, ce stage de 6 mois d'adresse à des *demandeurs d'emploi* cadres possédant quelques années d'expérience en entreprise à un bon niveau de responsabilité.

Ce stage débutera le 18/10/79

Renseignements au Centre de Formation les 9 et 10 octobre à 14 h. par tél. au 043.51.54 CCII - Immeuble Honeywell - 4, rue Ampère 78390 BOIS D'ARCY (gare de St-Quentin en Yvelines).

cours et leçons

Elève ingénieur propose cours Maths, Physique, préparation Bac, toutes sections. Téléphoner au 522-11-80.

capitaux ou proposit. com.

DIRECTEUR DE SOCIETE Immobilière implantée depuis 20 ans à SAN-FRANCISCO (Californie, U.S.A.), recherche personnes intéressées par investissement de capitaux dans immobil., commerce ou industrie, excellent rapport assuré. Tél. : M. HUBERT VIGNAUX. 16 (62) 09-36-65.

Entreprise travail temporaire Paris, spécialisée secteur industrie, en forte expansion, prévision C.A. inférieur 16 M., bon Cash Flow, rech. rapprochement avec groupe important TT, industriel ou financier. Ecr. au n° 82051 PUBLICITE ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Prod. origin. + énorme marché outre-mer + créativité dynamique ch. jeune partenaire financier pr action débord. Tél. 501-71-64.

VOS AFFAIRES ET LES U.S.A.
CONTACT-EUROPE assure la liaison à partir de New-York pour des grandes firmes franç. et enquêtes s/produits industr. En intervention courte durée, nous préparerons votre implantation par recherche de partenaire et étude du marché.

Contactez au 260-32-22
Herbert Hauser, ingénieur ESE, ou éc. A.T., 10, r. Royale, 75008.

enseignem.

Ecole langues PARIS recherche
PROFESSEURS ANGLAIS
pour enseigner langue maternelle. Expérience enseignement adultes. Libres 15-10-79 ou 01-80. Ecrire n° 28.701 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue Opéra, 75040 Paris.

travaux à façon

Demande

TOUTE REFECTION INTERIEURE, ELECTRICITE, MAÇONNERIE, DEMOLITION, DEBARRAS DE CAVES OU APPARTEMENTS. T. : 374-97-60.

travail à domicile

Demande

Traductrice expérimentée, anglais technique et commercial, B.T.S. secrétariat de direction, statut travailleur indépendant, effectue à domicile tous travaux de traduction et dactylo. Mme YVEN, 83, bd du Général-de-Gaulle, 93380 PIERREFITTE Tél. : 826-27-89.

Trav. soigné, frappe, corrections franç. ou anglais par secrétaire bilingue expérimentée sur place ou domicile. Tél. : 251-86-65.

animaux

Véritable arrivage mini maxi *chiens garde et appartement.* 184, avenue d'Italie - 588-76-99.

gérances libres

Pyrénées-Centrales, près Luchon Part. vd ou donne gérance libre dans station sport d'hiver, hôtel **NN, restaurant panoramique, bar licence 4, self, emplacement privilégié, 20 m. remontées *mécaniques*. Ecrire ARNAUD, 4, r. J.-Roudil, 31300 *Toulouse*, ou tél. (61) 42-86-07 apr. 20 h.

information divers

POUR
TROUVER
UN
EMPLOI

LE CENTRE D'INFORMATION *SUR L'EMPLOI vous propose* GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact., exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. *Monsigny*, 78 Le Chesnay.

occasions

GRAND CHOIX de moquette en solde. Exemple de prix, velours sur mousse en 4 m. : 19,99 F le m2 ; murale textile : 6,46 F le m2 - 340-72-72.

automobiles

vente

12 à 16 C.V.

Société vend ALFA ROMEO *Montréal*, juillet 75, 73.000 km, gris *métal.*, sièges cuir, climat., excell. état. T. Bur. 754-81-21.

divers

NEUBAUER PEUGEOT
VEND SANS BÉNÉFICE
604 ET 504 1979
d'exposition 0 km.
Téléph. : M. ROLAND 766-02-44.

ÉTOILE AUTO
CONCESSIONNAIRE

MERCEDES BENZ
VEND

450 SLC, 78 marron métal.
450 SLC, 77, bleu métal.
280 SE, 78, vert métal.
280 E, 76, bordeaux.
220, 78, blanche.
240 D, 3,0, 76.

GARANTIE ETOILE

SES REPRISES SELECTIONNEES

PORSCHE 928, 78, gris métal.
PORSCHE 924, 78, BA, gr. m.
LANCIA Beta 1800, 76, marron.
LANCIA Beta 1800, 75, gr. mét.
ROVER 3500, 78, bordeaux.
ROVER 3500, 79, blanche.
B.M.W 633 CSi, 78, gris mét.

53, rue Marjolin, LEVALLOIS.
739-97-40

deux roues

A vendre moto Honda 125 S 3, *mai 78, très peu roulé, 7.000 km.* Excel. état, px Argus, 430-19-00.

demandes d'emploi demandes d'emploi

Professionnel du SPORTWEAR recherche un poste de

DIRECTEUR des VENTES

Son profil :
- *connaissance des produits (élaboration et évolution des collections)*
- *professionnel de la distribution (Centrales - Grands Magasins - Détaillants)*
- *rompu aux contacts tous niveaux*
- *expérimenté dans la conduite des hommes (stimulation et contrôle des ventes)*
- *disponible et mobile (plus que les autres)*
- *un esprit de leader*
- *innovateur et appréciant la nouveauté*
- *réussite antérieure*
- *son âge 35 ans (11 ans d'expérience textile).*

Son but :
- *une entreprise performante prête à gagner avec lui*
- *réussir dans un état de concurrence active*
- *un salaire en fonction de sa valeur.*

Faire offre à : I.T.P. sous référence M.S. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

JURISTE + EXPERT-COMPT. 50 ans
Sociable, sérieux, ferme, méthodique, organisé, franç., allem., angl., holland., esp. Consolidation Audit, Holding, Finance, Administr., Secrét. Gén., Spéc. Trav. T.C.E., Electr., Autom., Métallurgie. Etudier toute proposition d'expatriation dans le
Ecrire n° 8.731 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09, qui tr.

SPÉCIALISTE PROMOTION IMMOBILIÈRE
études lancement et gestion d'opérations 20 ans d'expérience, étudie toutes propositions.
Ecrire sous le n° T 015.987 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur. — 75002 PARIS.

CADRE JURIDIQUE
LICENCIEE EN DROIT
15 ans d'expérience secteur immobilier, connaissances approfondies droit des sociétés, ouverte à toutes propositions pour fonctions juridiques et administratives.
Ecrire à Mlle MIERZEJEWSKI, 58, rue Vasco-de-Gama, Paris (15e). Tél. 246-23-00 (poste 42).

INGÉNIEUR E.S.T.P.
Français, 51 ans, béton armé, bâtiment, génie civil, longue expér. sérieuses références France-Etranger ch. situation à *Alger, Oran ou Côte-d'Ivoire. Libre rapidement.*
Ec. n° T 015976 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE BANQUE
35 ans, formation I.T.B. seconde Agence.
— Responsabilité administrative, commerciale, personnel.
— *Connaissances théoriques et* pratiques de tous rouages bancaires.
Recherche poste similaire ou siège exploitation CREDITS.
Salaire souhaité CL VI 1.200 pts
Disponible 1er décembre.
Ec. n° T 15.909 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JURISTE SPÉCIALISÉE DROIT FISCAL
26 ans, CAPA - DESS, droit fiscal, thèse en cours, ch. emploi TEMPS PARTIEL.
Ec. n° T 15.907 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE
H., 30 a., maît. gest. Dauphine, expér. prof. multination. améric. para-chimie, finances, marketing haut niv. Adjoint chef de produit, adj. controller et chef de produit, bil. angl. + espagnol, disponible nombreux déplacem. Etud. ttes prop. Tél. 953-18-57 ou écr. n° T 015913 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

TRADUCTRICE DIPLOMEE russe, franç., ch. empl. salarié. TEL. : 858-98-27

Jne Fme compt. 10 ans expér. obbo - C.C.M.C. cherche empl. P.M.E. plein temps ou partiel. TEL. : 875-07-70.

J.F. dipl. sup : maîtrise. Trilingue : arabe, anglais, français, ch. situation à mi-temps. Appeler 544-59-37, matinée.

demandes d'emploi demandes d'emploi

EXPERT-COMPTABLE
CAMEROUNAIS

10 ans d'expér. professionnelle. Diplômé gestion comptable. Bonne connaissance de la comptabilité informatisée. Bonne expérience P.M.E. Etudierait toutes propositions concernant l'Afrique Centrale et particulièrement le CAMEROUN.

Ecrire sous le n° 1.458, à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS CEDEX 09.

CADRE MARKETING
39 ans, célibataire, anglais courant

- Ingénieur chimiste E.N.S.C.P.
- Expérience acquise au sein d'un groupe pétrolier international, 2 a. en Afrique, 5 a. en Asie.
- Spécialiste du commerce international, rompu aux négociations à haut niveau et au commandement.
- Grande connaissance de l'Asie et des Asiatiques.

Etudier. toutes propositions d'expatriation dans le

SUD-EST ASIATIQUE

Ecrire n° 1.493 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

JURISTE D'AFFAIRES INTERNATIONAL
retour d'IRAN prochainement
Français, 33 ans

Droit I.E.P., I.A.E., D.A.A.D., B.C.
Exp. banque all., cabinets fr. et angl.
Avocat conseil à Téhéran depuis 1977.
Spéc. en droit sté aff. fisc. internat.

Et. propr. de coll. avec entrep. multinat., cab. d'avocats ou conseils à Paris ou étranger.

Ecrire n° *8.725 « le Monde » Publicité*, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

CADRE ADMINISTRAITF, J.F., 32 a., dipl. Ecole Sup. de gest., 10 a. exp. secrét. gal P.M.E., rec. poste respons. direction administrative ou secr. général même à temps partiel. Ecrire n° *T 015937 M REGIE-PRESSE*, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SECRET. EXPERIMENTEE
Secrétariat général, organisation séminaires, contacts extérieurs, bon. connais. anglais, espagnol, rech. poste stable Paris, proche banlieue. Déplacemt acceptés. Disponible rapidement. Ecr. n° T 15942 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris, 2e.

Femme, 32 a., recherche travail mi-temps en COMPTABILITÉ. Tél. : 011-93-53.

Pharmacien interne Paris (4 ans pratique hospitalière), Anglais, Espagnol courant, cherche poste stable Industrie, liaisons avec recherches, préférence Région Parisienne. Ecr. n° T 015974 M, REGIE-PRESSE, *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.*

F. cadre, 55 a., exp. secr., bil. anglais + italien, rech. situation Paris, prét. Editions. Ecrire n° 1504 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, *75427 Paris cedex 09.*

Diplômé, étud. Sup. de trait. d'eau, assainissement et adducteur d'eau ch. empl. pays afric. Tél. : 525-84-53.

Jeune homme 29 ans cherche à échapper à C.V. trop terne. Maîtr. droit pub., bonnes qual. analyse réd., sens de l'organisat. goût pour travail actif. Dispo. géo. totale y compr. étranger. Etudie ttes prop. même sans rapport avec ma formation. Ecr. n° 1.498 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 25 a. licence anglais étudie ttes prop. Ecr. *P Charpentier*, 4, sq. Henry-Paté, 75016 Paris.

Spécialiste du résumé et de l'appréciation des livres (Rédacteur en chef *des fiches bibliographiques* économiques et sociales pendant 20 ans) ferait analyse de livres, manuscrits, documents divers. Ecrire M. BADIN, 17, rue Saint-Romain, PARIS-6e.

J. F., 30 a. (lic. let. + CELSA) angl., allem. cour., 7 a. expér. EDITION INFORMATION (conceptrice - rédactrice, responsable de l'information, directrice de collection) propose collabor. mi-tps ou free lance. Ecr. n° T 15915 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jne Fme 34 a. licence PSYCHO EXPER 6 ans RECRUTEMENT cab. et serv. du pers. ch. empl. Ecr. n° 1473 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne Fme 22 ans, sérieuses réf LANGUE ANGLAIS, ITALIEN, HABITUEE CONTACTS CLIENTELE, cherche poste secrétaire commerciale ou équivalent pour Paris ou banlieue Sud. Salaire 4.200 X 13. Ecrire sous n° 33.860 à J.R.P., 39, rue de l'Arcade, Paris-8e qui transmettra.

J.F. 27 a. Documentaliste INTD ch. empl. Bretagne avec resp. (doc. éd.), anglais, espagnol. Domaine océano. Etudie toutes propositions même à mi-temps. Ecr. n° 1.487 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.*

COMPTABLE DE BANQUE
28 a., classe IV, 11 ans d'expér. SN. CCB, bilans CEG procédures ch. poste compt. gén. ou insp. banque ou établ. financ. Ecr. n° 1.501 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. H., 29 ans, diplômé en droit des affaires, histoire, psychologie, conn. anglais, allem., exp. div., étud. ttes proposit. Ecr. n° 82.048 PUBLICITE ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, Paris.

J.H., 24 a., dégagé O.M., lic. et *maîtrise ès Sc. Eco., étudierait* ttes propos. Paris, proche banl. Libre rapidement. Ecr. référ. n° T 15.825 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Deux ans et demi en CHINE pour le compte de la Première Compagnie d'Ingénierie Française Directeur Administratif sur très important chantier pétro-chimique (120 ingénieurs, 300 expatriés), rech. position semblable ou d' « antenne » permanente à PEKIN (ou SHANGAI ou CANTON). 32 a., Sinisant (parlé, lu, écrit). Parf. anglophone, 12 a. exp. Extrême-Orient surt. Sud-Est asiatique. Contacter Raoul Dandurand, 36, rue Jacob, 75006 PARIS. Tél. : 260-29-87.

J.F., 24 ans, SUP. de CO., trilingue anglais - allemand + spécialisation export recherche poste dans secteur marketing, commercial, études. Ecrire n° 60.254 HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, 75008 Paris

H., 32 ans, classe V, niv. IGB spéc. crédits documentaires/ négoce international, recherche poste banque ou importante société négoce international. Ecr. n° 1.499 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J.F. 25 ans, pharmacienne industrie, I.A.E., anglais-*espagnol, ch. situation gestion* dans laboratoire pharmaceutique en région parisienne. Ecr. n° T 15972 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

DIRECTEUR GENERAL
P.M.E. distribution 47 CNAM ICG, grosse exp. gestion ch. job à grande densité. Ecr. n° 91.270 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 a., Maît. Urb., maît. socio urb. DEA (organis. et décision IEP), 5 a. d'exp. Prob. urb. et du logem. (réforme des aides, réhabil. du parc. anc.). Ecr. n° 1.603 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

SECRETAIRE DIRECTION
Sténodactylo, 30 a., 10 a. exp. serv. commerc., direct. génér., intérim s'abst. Libre de suite. *Michèle Thomas, 125, Elysées II 78170 La Celle-Saint-Cloud.*

J.F., psychologue et licenciée lettres, recherche poste de psychologue, ou dans secteur presse, édition, Paris ou *proche banlieue. Ecrire à Brigitte Geoffroy, 25 bis, rue Clavel, 75019 Paris ou tél. : 249-21-11.*

Jeune juriste, DEA Sc. Po, DESS conseil juridiques DJCE, ch. sit. ch. conseils jurid., avoc. d'aff., serv. jurid. d'entreprises, notaires Paris ou province. Ecr. n° 8.728 « le Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ING. D'AFFAIRES, 34 a., exp. polyv. réussie entr. *ELECT.* BAT. T.P. : BE, Agence : direction gest., organis., direction chant. sd postes THT, négoc. commerc. s/traitance, DPO, H. de terr. et d'initiat. ch. poste direct. ou resp. d'ens. ét. ttes propr. Ecrire Martin, 39, rue Coëffort, 72 Le Mans.

Stagiaires en fin de formation, *secrétariat de collectivité, rech. poste pratique 15 oct. au 9 nov.* (sous respons. et rémunération du ministère du travail), pouvant déboucher sur embauche. Tél. I.C.E.P. - 665-17-14.

TRADUCTEUR ESIT FRANÇ.-ANGL.-ESPAGNOL, CH. POSTE STABLE REGION PARIS.
Ecr. n° 91.288 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ORGANISME DE FORMATION
recherche EMPLOIS pour PROMOTION 78-79.
B.T.S. commerce international. G. PIGOT. 563-96-98, poste 413.

GÉOMÈTRE EXPERT D.P.L.G.
42 a., 16 a. expér. dont 6 à l'étranger, trav. tte nature : topographie, lotissements... Anglais, esp. moyen ch. poste à responsab. ou collaboration FRANCE ou ETRANGER ds domaine topogr. ou immob. Lib. tr. rapid. Tél. 359-73-49 ou écr. n° 91.109 M Régie-Presse, *85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.*

INGENIEUR CIVIL + CHEBAP + doctor + inform., 31 a. cel. 5 a. exp. bât T.P., tril. fr., angl, arabe, lib. imm. Ecr. *Hélou, 22, r Rungis, 75013 Paris*

CONSEIL HOTELIER
Diplômé école Hôtel Lausanne, ai dirigé hôtels 4 étoiles, suis spécialisé des études hôtelières, touristiques en Europe, Afrique, Moyen-Orient. Que me proposez-vous ? France, étrang., dir. études. *Ecr. n° 60.260 à Havas Contact* 156, bd Haussmann, 75008 Paris

PROTECTION
Garde du corps, excellente présentation, réf., angl. cour, permis de conduire, tél. 340-29-62.

Cadre, responsable département

COMMUNICATION GRAND PUBLIC
Foires, expo., salons, etc.

CONCEPTION
Toutes opérations relations *extérieures, information du* consommateur, actions de promotion. Utilisation du support audiovisuel en animation, Technique vidéo. 10 ans expérience. Etud. ttes propr. *Ecrire n° 91.227* à REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE 60 ans cherche poste
DIRECTEUR FINANCIER
Ecr. n° T 15906 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

J. Fille, 17 a. (début.), poss. B.E.P.C., B.E.P. agent adminis. (dact., compt.), 1er deg. compt. ch. place. Ecr. Mlle S. Evrard, 25, av. Hénin, 77500 CHELLES. TEL. : 957-15-51.

représent. demande

V.R.P. recherche carte textile sérieuse et compétitive, prospection centrales et gros Paris. - Ecr. n° 1.466 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

100 M. FORUM, 85 m2, travx, bel imm., caractère, rénové, au 2e étage : 580.000 F. 296-00-45.

BOURSE - Rare, original **3 P.** conft. Prix total 285.000 F. Tél. 766-49-94

3e arrdt.

MARAIS rue de SAINTONGE
Ds imm. 17e, duplex rez-de-ch. et 1er, 190 m2, cft, caractère (hauts plafonds, parquets, balc.) Garage. SEGECO 522-43-20.

MARAIS 250 m2, 3 chambres, triple réception + 3 chbres serv., lumineux. Urgt. *DOM-INTER - 359-34-49*

4e arrdt.

MARAIS, dans belle demeure de charme, duplex rez-de-chaussée + 1er étage, 85 m2 + jardin privé 100 m2 entièrement clos. GARBI : 567-22-88.

AUBRIOT. - 354-95-10 - 110 m2 Séjour 40 m2 + 2 chbres. Soleil

COUR MÉDIÉVALE
CALME Hauts PLAF. CARACT.

6e arrdt.

SAINT-PLACIDE
bel immeuble, 5 Pièces, cuisine, bains, toilette, 120 m2, 2e étage. GARBI : 567-22-88.

GD 6 P. EXCEPTIONNEL
6, pl. SAINT-MICHEL, à rénov. style Empire. Profess. libérale. Tous les jours de 14 h. à 18 h. Px 1.600.000 F. 567-04-76

7e arrdt.

ALMA VUE SEINE DUPLEX
7e et 8e étages, 230 m2, terrasse 70 m2. 2.500.000 F. Visite mardi, 14 h 30 à 16 h 30 : -3, AVENUE BOSQUET *COURTOIS - 261-80-02*

GRENELLE INVALIDES Balc.
180 M² CALME ETAGE ELEVE
SOLEIL. ASC. - 354-42-70

10e arrdt.

Résidence de standing, séjour double + chambre, tout confort, parking, 340.000 F. — 278-09-40.

11e arrdt.

PARIS-XIe
LA COUR D'AUNAY
une résidence avec jardins
Prix à partir de

6.000 F le m2

du studio au 4 pièces
Studio et 2 P. livrés.
avec cuisine équipée.
Location/vente possible,
sur place ts les jours samedi et dimanche compris, sauf mercredi et jeudi matin.
54, rue de la Folie-Régnault. Tél. 373-79-18 et 246-70-50

13e arrdt.

PARIS DES ARTS, 66 bd Blanqui, imm. 76, gd stdg, studio, 7e étage, soleil, 26 m2 + 5 m2 balc., téléph., cave, parking. Téléphone : (99) 46-12-48.

LES OLYMPIADES, rue de Tolbiac, près facultés et lycées : living double + 3 chambres, vue, soleil, calme, parking, sous-sol, état impeccable : 680.000 F + 30.000 crédit foncier. - *535-86-37.*

Arago (près), récent 4 Pièces, 100 m2, bains + douche, étage élevé, balc., parking. 508-47-83.

14e arrdt.

PROXIMITÉ DENFERT
14, rue CABANIS
5 p., duplex, 119 m2 37, 5e et 6e étage, terrasse, cave et box, vis. s/place, mer. 10, de 14 à 18 heures, ou Tél. 293-30-80 H.B. poss. Studio indép. 21 m2.

MAISON PARTICULIERE
réception, 4 chambres, 2 bains, tout confort : 1.300.000 F. Ce jour et mardi, 14 à 18 heures, 16, rue de l'Aude, Paris (14e).

PROXIMITÉ DENFERT
14, rue CABANIS
4 p., duplex, 87 m2 + jard. privat. 42 m2, ds pt bât. de 3 appts cave et box, visite sur place *mer. 20, de 14 h. à 18 h.* ou tél. hres bur. 293-30-80. Poss. Studio indép. 21 m2

15e arrdt.

PASTEUR Immeuble récent, balcon, garage
4 P. TT CONFORT - 785.000 F. Cotimo, M. Petit - 783-62-74

15e près Métro - Récent 7e ét., living + 3 chbres, cuisine, bains, etc. + terrasse, calme. 680.000 F. - 577-74-38.

CHOIX DE 3 PIÈCES
— Emile-Zola .... 270.000 F
— La Motte-Picquet . 330.000 F
— Sèvres-Lecourbe .. 390.000 F
Jean FEUILLADE. - 566-00-75

16e arrdt.

EXELMANS, Propriét. vend gd 3 P., cuis., tt cft, 3e ét. s/rue, 22, RUE VAN-LOO, - 11 à 19 h.

EGLISE D'AUTEUIL, appartement 3 Pièces, cuisine, S. de B., bel imm., ascens. Tél. 544-58-38.

DAUPHINE TRES BEAU **6 PIECES**
bien distribué, 2 chbres service, tout confort. IMM. STANDING.

265-64-11 - P. BLUM

EXELMANS MODERNE 3 P., bains, 80 m2. MICHEL & REYL - 265-90-05

PLACE D'IÉNA
Luxueux, 6 P., 230 m2, box. *2 chbres serv. Parfait état.* MICHEL ET REYL. 265-90-05

10, AVENUE FOCH
Part. vd grand 6/7 P. soleil, balc. 5e et dernier étage. Tél. 876-27-04 et sur place lundi mardi, de 14 h. à 17 h. 30

16e NORD, balcon terrasse.
RECEPT. + 3-4 CH., 270 M2 environ. Matin : 567-47-47.

18e arrdt.

Joffrin, b. imm. p. de t., 2X2 P., cuis., + 1 P. à rénov. ou ref. nf. Px et placem. except. 878-41-65.

19e arrdt.

PORTE DES LILAS
LE CLAIREOLE
du studio au 4 pièces
prix du m2 à partir de

5.540 F le m2

Location/vente possible, prêts conventionnés pour *certains appartements.* Sur place ts les jours, sam. et dim. compris, sauf mercredi tte la journée et jeudi matin. *55, 59, boulevard Sérurier.* 205-27-92 et 246-70-50.

BUTTES-CHAUMONT
petite résidence, STUDIO 27 m2 + balc., 227.000 F, park. compr. Visite ce jour, 75 av. Simon-Bolivar, ou GEFIC : 723-78-78.

7, RUE CURIAL, 4 P. s/jardin intér., 87 m2 + balc. 480.000 F. Park. compr. 4e étage, imm. nf. GEFIC, de 14 à 19 heures, sauf mardi, mercredi. Tél. 205-46-41.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY, 77, rue de Chézy, direct. propriét., neuf, jamais habité, 4e étg., asc., appart. de 180 m2, 2 entr., 3 S. de B., balc. + en dupl. au 5e petit salon et terras. 100 m2, chbre serv. + 2 boxes. S/pl. mardi 9, 14-18 h. *Tél., jusqu'à 12 h. : 228-48-26.*

TERRASSES NEUILLY
Il reste un studio et un 2 Pces sur jardin privatif. Livraison immédiate. Excellent investissement. Vis. ts les jours, 15 h.-18 h. 30 117, bd BINEAU. - 624-39-49

BOULOGNE
POINT DU JOUR
liv., 3 chbres, dépend., tt cft, box, 85 m2 environ. TEL. 825-42-17 - 49-15

NEUILLY A SAISIR
Rue PARMENTIER, immeuble stand. 72, av. jard., 5 p., liv. dble + 3 chbres, 2 sur jard., cuis., 3 sanit. Nombr. placards. Park. dble. Libre 15-9-81. 705-31-13

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ RÉSIDENTIEL
FACE BOIS
LES LODGES
2 petits immeubles
2 - 3 ET 4 PIÈCES
Salle de bains aménagés par décorateur. Prix fermes et définitifs à la réservation. Crédit 80 % *sur place lundi*, mercredi et dimanche.
35, Avenue Daumesnil.
Tél. : 365-05-79 et 246-70-50.

95 - Val-d'Oise

INVESTISSEZ
Dans une résidence de haut standing
A L'ISLE-ADAM
un placement sur de bonne rentabilité dans deux petits immeubles situés dans parc.
RESIDENCE DE L'ISLE
19, av. de Paris. - 469-36-91
URAC. Tél. 371-51-40

Province

Exceptionnel, VIEUX TOURS : appartement XVIe authentique, restauré, 150 m2, confort. Crédit Foncier possible. Libre de suite. Prix 650.000 F. M. FAVE : *(47) 20-74-40.*

BIARRITZ - Chassin
dans 5.000 m2 parc boisé fleuri
RESIDENCE EDEN PARC
30 appartements, grand confort, double vitrage, insonorisation : 2, 3, 4 et 5 Pièces à partir de 4.020 F le m2. Livrables été 80. AGENCE INTER-BIARRITZ, Téléphone : (59) 24-22-59.

appartem. achat

URGENT, rech. appts 2 à 4 P., Paris, règlement compt. devant notaire. *Mme Leullier* : 261-39-78.

Rech. appts 1 à 3 Pces, PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 4e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire. Tél., toute la journée, même le soir, 873-23-55.

SIERUS INVESTISSEMENTS
achète appartements bon ou mauvais état, Paris rive gauche. *543-58-74. - M. SIMON.*

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e 566-00-75, rech., Paris *15e et 7e*, pour bons clients, appts toutes surfaces et *immeubles. Paiement comptant.*

appartements occupés

1, BD EXELMANS

bel imm. P. de T., standing, ascens., concierge, tapis escal., 2 Pces s/bd + 1 chbre s/cour, cuis., wc, bains, 70 m2. Occupé couple, 265.000 F, crédit 80 %. Mardi, de 14 h. 30 à 16 h. 30.

locations non meublées Offre

Paris

SUFFREN - CHAMP-DE-MARS sans interméd., imm. récent : salon, S. à M., 3 chbres, 150 m2 envir., 2 bains couleur, 2 w.-c., 9e étage, état impecc. Reprise *65.000 F pour cuisine équipée sur* mesure et machine Miele et divers aménagements de qualité. Loyer 4.500 F mensuel, garage possible. Téléphone : 720-16-61.

PLEIN CIEL Exceptionnel 4-5 P., état neuf RARE. Parking. 3.200 F + charges. - 288-31-97.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. DUREE 2 à 6 ans. - 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL
recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. Tél. : 285-11-08.

fonds de commerce

URGENT. Vends raison mutation agence matrimoniale, Nice. Prix 55.000 F clés en main. Tél., après-midi : (93) 80-02-92.

locaux commerciaux

RUEIL-MALMAISON
dans rue animée proximité hôtel de ville locaux commerciaux + réserves et parkings dans ensemble neuf. *Téléphone : 227-04-30.*

A LOUER - A DIJON (21) locaux Cciaux, neufs pour industriel ou commerçant : 300 m2 dépôt, 100 m2 bureaux, entièrement équipé, très bien situé. Ecrire CAPRIGLIONE, 21, rue de la Corvée. — 21000 DIJON.

ARCUEIL R.E.R. station GENTILLY 5'
Très beau local à usage atelier ou bureaux, 240 m2 sur 2 nivx + pav. 4-5 p. tt cft, 3 lignes, tél., chff. fuel, parfait ETAT. Prix 630.000 F, gros crédit. 845-79-54 ou 845-85-14

bureaux

SAINT-AUGUSTIN
Bureaux 200 ou 400 m2, 500 F *le m2/an. Ecr. à 73.968 I.P.F., 12, rue de l'Isly, Paris (8e).*

Sur projet en cours Hauts-de-Seine, surface de bureaux de 500 à 5.000 m2. Excellent emplacement nationale 13. TEL. : 227-04-30.

Domicil., artis. et commerc., siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, Secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F par mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-04.

3 BIS, QUAI AUX FLEURS
EXCEPTIONNEL
Entre Notre-Dame et le Palais de justice, propriétaire loue directement
5 GRANDS BUREAUX
dont un avec boiseries + 4 petits + 2 caves, surface 200 m2, 6 lignes téléphoniques, bail 3-6-9 sans droit au bail, *12.000 F mensuel. Téléphoner* 272-51-51 ou visite par gardienne immeuble.

Boutiques

92. Partic. à Partic., boutique CADEAUX style RUSTIQUE, belle affaire à SAISIR. Bel emplacement. - Tél. : 645-80-69.

hôtels-partic.

ALESIA Bel HOTEL part. 7 p. + atelier ART. + jard. Exclusivité. Rare - 320-73-37.

immeubles

Recherchons tous immeubles commerciaux et locatifs. Solutions rapides - 563-83-33.

propriétés

MARINES (95) 45 km Paris
Belle propriété sur 5.270 m2, const. pierre de taille, bon état, libre, surf. hab. 350 m2, gd parc + maison gardien + garage. Tél. Notaire : 555-87-64

terrains

Z. I. PONTOISE NORD
5.800 METRES CARRES
clôturés, plat, à construire : 407.000 FRANCS.
M.G.F. — B. P. 1014-16.
75761 Paris. — Cedex 16.
TELEPHONE : 553-68-17.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vte Pal. Evry (91), mar. 30 oct., 14 h.
MAISON d'HABITATION
2, RUE DU PONT-MARTINE
à ÉTAMPES (91) M. à P. : 96.500 F.
S'ad. SCP ELLUL, GRIMAL, avoc. à Evry (91) - 3, RUE DU VILLAGE (Tél. 077-96-10) et s/place pr visiter.

VENTE s/saisie Pal. Just. Evry (91) rue des Mazières, *16 oct. 1979*, 14 h.,
PAVILLON à VIRY-CHATILLON-91, 12, rue Madon.
3 A 54 CA, s/s.-sol - Gar. Cellier. cuis., 2 ch., w.-c., douche et atelier. REZ-DE-CH. : cuis., 4 ch., s. à mang., w.-c., s. de bns ; 1er ET. : cuis., 3 ch., s. de séj. ; PAVILL. de 2 P. au fd jard. Cour et jard. M. à P. 60.000 F. Cons. pr ench. 25.000 F. - S'adr. pr renseig.
Me du Chalard, av., 077-15-57

VENTE s/saisie immob., Pal. de Just. Paris. le JEUDI 25 OCT. 79, à 14 h.,
UNE BOUTIQUE
avec arr.-boutique, W.-C. et CAVE et les 65/1.000 des parties communes, dans IMMEUBLE A PARIS (5e),
15, rue Gracieuse
MISE A PRIX : 90.000 FRANCS
S'ad. à Me CHAIN, avocat à Paris-7e, 19, av. Rapp ; ts avocats pr. les Trib. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil.

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à Evry (Essonne), le Mardi 16 Octobre 1979, à 14 heures,
d'UN PAVILLON
situé à
VILLIERS-SUR-ORGE
(Essonne), 15, rue Albert-Fouilleret. MISE A PRIX : 10.000 FRANCS Renseignements à *Mes TRUXILLO* et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis (Tél. : 496-30-26 et 496-14-18).

Vente après liquidation de biens au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 18 OCTOBRE 1979, à 14 heures
PROPRIETE à NOISY-LE-GRAND
(Seine-Saint-Denis)
8, AVENUE GABRIEL-PÉRI et 4, AVENUE DES CHARMILLES
Compr. : PAVILLON d'habitation avec rez-de-chaussée de deux pièces, un étage de trois pièces - Grenier - Garage - Jardin - Le tout d'une Contenance de 340 m2
Mise à prix : 200.000 francs
S'adresser Me MALINVAUD, avocat à Paris, 19, avenue Rapp (555-86-37) ; Me GOURDAIN, syndic à Paris, 174, boulevard Saint-Germain ; et à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil - Prêt *possible du Crédit Foncier de France et de la Banque Grindlay Ottomane.*

Cabinet de Me BOUCHET, avocat
B.P. 51 - 74200 THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71-13-77
et Cabinet de la S.C.P. PIANTANA, ECHALLIER, avocats, place de l'Hôtel-de-Ville - 74200 THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71-13-77
Vente volontaire sur conversion fixée au Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS, place de l'Hôtel-de-Ville, au Palais de Justice, au VENDREDI 26 OCTOBRE 1979, à 14 heures
DEUX PARCELLES DE TERRE
Contenance totale de 1 HA 50 A 78 CA
situées dans une ZONE INDUSTRIELLE - Commune de CRANVES-SALES et VILLE-LA-GRAND (Haute-Savoie)
Proximité de GENÈVE
MISE A PRIX UNIQUE : 100.000 FRANCS

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de PARIS LE JEUDI 18 OCTOBRE 1979, à 14 heures
APPARTEMENT LIBRE, CAVE, PARKING
SITUES ESPLANADE BENOIT, numéro 47
à LA BAULE-ESCOUBLAC (44)
Mise à prix : 300.000 francs
S'adresser Me CHEVROT, avocat, 8, rue Tronchet, Paris, tél. 742-31-15 ; Me GARNIER, syndic, 3, rue de Furstenberg, Paris, téléphone : 326-61-58.

VENTE S/SUBROGATION, en l'aud. des saisies du Tribunal de Grande Instance d'Evry (Essonne), au Palais de Justice à Evry, rue des Mazières le MARDI 30 OCT. 1979, à 14 heures,
d'UN IMMEUBLE
à ROINVILLE-SOUS-DOURDAN
(ESSONNE), lieudit « Le Village », ch. rural n° 10, dénommé anciennn. Grand Chemin du Cimetière, et actuell. Ch. des Roues, sans numéro, compr. UNE
MAISON D'HABITATION
de constr. récente, élevée s/s.-sol, av. gar., composée de 5 P. ppales, cuis. av. élém. incorp. et four mural électr., s. d'eau équipée, jardin d'agrém. autour.
MISE A PRIX : 75.000 FRANCS
Consignation préalable et ministère d'un avocat au Barreau d'Evry oblig. pour enchérir. - Pour tous rens. écrire à M FRITZ-VATIN, avocat, 50, allées A.-Briand, B.P. 69, à 91104 CORBEIL-ESSONNES Cedex. et s/lx pr visiter. Le cahier des charges est visible au Greffe du T.G.I. d'Evry, au Palais de Just., r. des Mazières, 4e ét., porte 453.

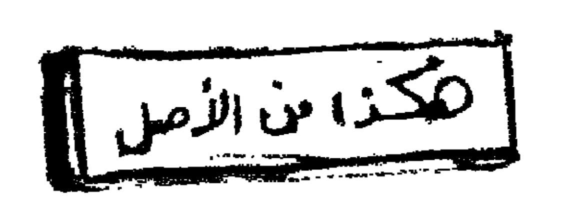
Vte au Palais de Justice de Bobigny, le mardi 23 octobre 1979, à 13 h 30
UN LOGEMENT
2 p. rez-de-ch. Au ss-sol, accès escal. intér. : S. de séj., cuis., s. d'eau, w.-c.
à AUBERVILLIERS (93)
17, rue du Colonel-Fabien et 36, rue du Port
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
S'adr. à *Me Marcel* BRAZIER, avocat Paris-8e, 178, bd Haussmann. Ts avoc. près les Tribun. de Gde Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Adjud. Trib. de Commerce de Paris, mardi 16 octobre 1979, à 13 h 45
FONDS de VETEMENTS **PRÊT-A-PORTER**
19, rue Grégoire-de-Tours, Paris-6e.
Comprenant Droit **BAIL** Tous Commerces
Boutique - Appartement - Cave
M. à P. (P.ét.B.) 30.000 F. Cons. 20.000 F. S'adr. Mes Durand et Jouvion, n. ass. 10, r. D.-Casanova, 261-56-60, Me Meille, synd., 79, rue du Temple, à Paris (3e).

ADJ. TRIB. COMMERCE DE PARIS, le MARDI 16 OCT. 1979, à 13 h. 45,
Fds Cce PUBLICITÉ et IMPRESS. s/mat. plastique - et toutes matières, 37 bis, rue de Montreuil, Paris (11e)
Comp. le DROIT BAIL LOCAUX 300 m2 env.
M. à P. (p. ét. b.) 5.000 F. Cons. 15.000 F. S'ad. Mes Demortreux et Sagaut, not. ass., 67, bd St-Germain, et Me Mizon, synd. à Paris, 60, bd de Sébastopol.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice d'Evry (Essonne) rue des Mazières, LE MARDI 16 OCTOBRE 1979, à 14 heures
PAVILLON à Bures-sur-Yvette
(ESSONNE) - 4 ter, AVENUE DU TRIANON
MISE À PRIX : 133.000 francs. — Consignation indispensable pour enchérir. Renseignements : à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, avenue Champlouis (téléphone : 496-30-26 et 496-14-18) ; et à Mes BREMARD et JOUBERT, avoc. à Savigny-sur-Orge (tél. 905-37-78).

Vente après liquidation de biens AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, LE JEUDI 18 OCTOBRE 1979, à 14 heures
EN UN SEUL LOT :
DIVERS BATIMENTS à USAGE INDUSTRIEL
sis sur la commune de
BETHUNE (Pas-de-Calais)
ZONE INDUSTRIELLE - Le long de la Route Nationale
Edifiés sur un TERRAIN d'une contenance superficielle de 30 hectares 04 ares 50 centiares *et les parties communes y afférentes*
LIBRES - Mise à prix : 4.500.000 francs
S'ADRESSER POUR RENSEIGNEMENTS A :
Me LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué, avocat à PARIS (1er), 182, rue de Rivoli (tél. 260-20-49) ; Me Claude LABBELY, syndic à PARIS (6e), 41, rue Dauphine ; Me Antoine CHEVRIER, syndic à PARIS, 16, rue de l'Abbé-de-l'Epée ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, boulevard du Palais, où le cahier des charges est déposé ; à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre ; et sur les lieux pour visiter - Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.



Le Monde

régions

ILE-DE-FRANCE

LES PARISIENS DANS LEURS VIEUX MURS

Le Marais délabré

par ANDRÉE JACOB

...« Je venais de découvrir une ville merveilleuse. Elle était toute proche. L'autobus y menait. Il fallait pour y aller vingt fois moins de temps que de Naples à Pompéi. Et il ne s'agissait pas de vestiges éboulés ou défigurés par le temps. La ville était intacte. Pas d'une architecture primitive. Ceux qui l'avaient construite sont ceux qui ont construit les plus belles maisons humaines. Disséminés autour d'une extraordinaire place à colonnes, trente à quarante palais au hasard des rues montraient le plus bel exemple de ce qui est la dignité et le sel de la vie. »

Ainsi parlait Jean Giraudoux dans *Pleins pouvoirs*, paru il y a quarante ans. La ville merveilleuse, c'était le Marais, qu'un autre grand écrivain, André Malraux, devenu ministre des affaires culturelles, allait entreprendre de ressusciter.

En application de la loi du 4 août 1962, un secteur sauvegardé de 126 hectares fut créé en 1965. Il couvre tout le quartier du Marais et s'étend des quais aux abords de la place de la République. Il est précisément délimité par les rues Beaubourg et du Renard à l'ouest, les rues au Maire et de Bretagne, avec une pointe jusqu'au boulevard du Temple, au nord ; il touche le boulevard Beaumarchais à l'est, et le boulevard Henri-IV et les quais des Célestins et de l'Hôtel-de-Ville au sud.

Parmi les « palais » dont parlait Giraudoux, *qui sont non pas* trente, non pas quarante, mais plus de cent, on trouve dix édifices appartenant à l'Etat, trente-deux à la Ville de Paris et six qui ont été compris dans le secteur opérationnel confié à la SOREMA.

Les propriétés privées ont été divisées en trois catégories : celles classées monuments historiques et qui sont au nombre de sept (en dehors de la place des Vosges, dont quatre immeubles appartiennent d'ailleurs à la Ville de Paris), puis trente maisons inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, enfin dix hôtels d'un grand intérêt architectural ne font l'objet d'aucune protection.

Depuis quinze ans, on a beaucoup travaillé dans le Marais, d'abord place des Vosges (1), dont il ne reste plus qu'une douzaine de façades à remettre en état et, ensuite, dans son voisinage où de nombreuses maisons ont été restaurées, puis ravalées souvent de manière anarchique, sans qu'on ait tenu compte pour les enduits dont elles ont été recouvertes des plus simples précautions. Des immeubles neufs, dits d'« accompagnement », ont été construits, dont la plupart sont d'une très grande banalité, pour ne pas dire plus, et d'autres franchement désastreux comme le triste foyer pour personnes âgées situé rue de la Perle et qui, face à l'hôtel que Libéral Bruant éleva pour lui-même en 1685, prend délibérément appui sur le mur de l'admirable *hôtel Salé, rue de Thorigny.*

Il reste encore beaucoup à faire pour que le Marais retrouve sa splendeur passée, à commencer par la restauration des immeubles appartenant à l'Etat qui, lorsqu'ils n'ont pas connu l'heureux sort de l'ensemble formé par les palais qui abritent les Archives nationales ou de l'hôtel Sully devenu, après une très belle remise en état, le siège de la Caisse nationale des monuments historiques, conservent des locataires pour le moins indésirables, comme la S.N.C.F., qui a fait de l'immeuble du dix-septième siècle, situé 7 *bis* rue du Perche, un centre de tri, sans égards pour les beaux plafonds qui le décorent. Mais la palme de la décrépitude revient sans doute à l'hôtel de Vigny, rue du Parc-Royal, qui, après avoir abrité de nombreux artisans, en particulier un très pittoresque fabricant d'automates, fut exproprié puis servit de cantine avant d'être attribué aux bureaux de la SOREMA, qui l'ont d'ailleurs abandonné. Ce très bel édifice, construit par Le Vau, est dans un tel état de délabrement qu'on peut se demander s'il pourra jamais être restauré.

Si la Ville de Paris (en dehors de l'hôtel Carnavalet dont l'acquisition et l'affectation comme musée datent de 1866) a pu, dans la dernière décennie, mener à bien la restauration de l'hôtel de Lamoignon, pour y loger la bibliothèque de la Ville ; de l'hôtel d'Aumont, reconstitué pour accueillir le tribunal administratif ; de l'hôtel de Sens, pour y abriter les collections de la bibliothèque Forney, elle a dû accepter la participation d'apports privés pour que l'hôtel de Guénégaud, devenu musée de la chasse, et l'hôtel Le Tellier, récente maison de l'Europe, retrouvent leur noblesse originelle.

Sauver les hôtels

Mais la Ville possède un grand nombre d'édifices anciens dont on voudrait qu'ils échappent à la ruine. On ne peut pas les citer tous, le cas le plus frappant reste celui de l'hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, qui, destiné à recevoir la totalité des archives de la Ville, a vu sa remise en état, entreprise en 1972, complètement interrompue faute de crédits (*le Monde* du 8 novembre 1977).

Le sort de l'hôtel Donon, rue Elzévir, et de l'hôtel d'Albret, rue des Francs-Bourgeois, n'est pas plus enviable. Une expropriation vieille de plusieurs années les a *complètement vidés de leurs habitants.* Aucune décision ne semble avoir été prise pour leur remise en état et leur affectation, et c'est ainsi que ces deux très belles maisons se dégradent chaque jour davantage. Comme se dégrade, hélas ! l'admirable hôtel de Châlon-Luxembourg, rue Geoffroy-l'Asnier, *magnifique* exemple de l'architecture du début du dix-septième siècle, dont le majestueux portail menacé d'écroulement a dû être étayé par une coûteuse charpente de bois. Non loin de là, le très bel ensemble formé, rue François-Miron, par l'hôtel de Beauvais, l'hôtel Hénault de Cantorbe, l'hôtel de Fourcy et l'hôtel d'Ourscamp (ce dernier entièrement dissimulé depuis de longues années sous un échafaudage) attendent, eux aussi, des jours meilleurs (2).

Que n'ont-ils eu la chance de l'hôtel Aubert de Fontenay, dit « Salé », rue de Thorigny, un des plus prestigieux du Marais, qui grâce aux efforts conjugués de la Direction des musées de France *et de la Ville de Paris* a pu bénéficier d'une remarquable restauration, ce qui va permettre d'y accueillir l'ensemble exceptionnel des peintures, sculptures et dessins de Picasso acquis par l'Etat en application de la loi du 31 décembre 1968. En attendant que soient achevés les travaux de remise en état de l'hôtel Salé, ces œuvres seront présentées au public à partir du 12 octobre prochain au Grand Palais.

Quant à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, qui fut longtemps le siège de la Bibliothèque historique de Paris et dont on veut faire une annexe de Carnavalet, il abrite actuellement les caisses contenant une partie des collections du futur musée archéologique qui n'a pas encore vu le jour. L'état de son toit ne permet pas d'y transporter les objets formant la section de la fin du dix-neuvième et du vingtième siècle du musée Carnavalet. Ce sera pour plus tard, lorsque la Ville de Paris pourra dégager une somme suffisamment importante pour que la couverture de cette belle et noble maison soit enfin entreprise.

Parmi les sept propriétés privées du Marais classées monuments historiques, cinq ont été restaurées : l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande, rue Vieille-du-Temple, qui a fait l'objet d'une remise en état (incomplète d'ailleurs) antérieure à la loi de 1962 ; l'hôtel Libéral-Bruant, où Perronet créa la première Ecole des ponts et chaussées, et qui est devenu après une reconstitution récente le musée de la Serrurerie ; l'hôtel Herouet, soufflé lors d'un bombardement en 1944, dont on ne peut rien dire sinon qu'on lui a restitué sa gracieuse tourelle en encorbellement ; l'hôtel Fiebet, rue des Lions, dont les copropriétaires viennent d'acquérir un terrain pour lui rendre son jardin, et enfin, et surtout, le dernier en date des « restaurés » du Marais qui, situé entre cour et jardin, c'est-à-dire entre la rue des Tournelles et le boulevard Beaumarchais, n'est autre que la magnifique demeure construite pour son propre usage par Jules Hardouin Mansart, comte de Sagonne, en 1667, et que beaucoup de Parisiens connaissent pour y avoir été conviés par l'imprimeur Darantière, il n'y a pas si longtemps, à entendre des concerts de musique de chambre.

Une société immobilière l'a récemment acquise pour la restaurer et la diviser en vingt et un appartements vendus... ou à vendre. La remise en état des façades a été convenablement exécutée, mais il est permis de se demander quel sort a été réservé aux boiseries d'époque et aux magnifiques plafonds, gloire du premier étage.

Deux autres propriétés privées classées monuments historiques attendent encore d'être réhabilitées : d'abord l'hôtel de Mayenne, rue Saint-Antoine, construit par Jean Androuet du Cerceau en 1618, dont l'admirable façade à deux pavillons a été défigurée par l'adjonction au dix-neuvième siècle d'un corps de bâtiment et plus près de nous par la fâcheuse devanture d'une pharmacie : ensuite l'hôtel d'Hallwyl, rue Michel-le-Comte, racheté il y a quelques années par une société privée, qui devait, paraît-il, le restaurer (*le Monde* du 8 novembre 1977) et dont l'état d'abandon s'est encore accentué. Il serait pourtant urgent que le seul hôtel subsistant dans Paris parmi ceux construits par Claude-Nicolas Ledoux échappe à une ruine certaine.

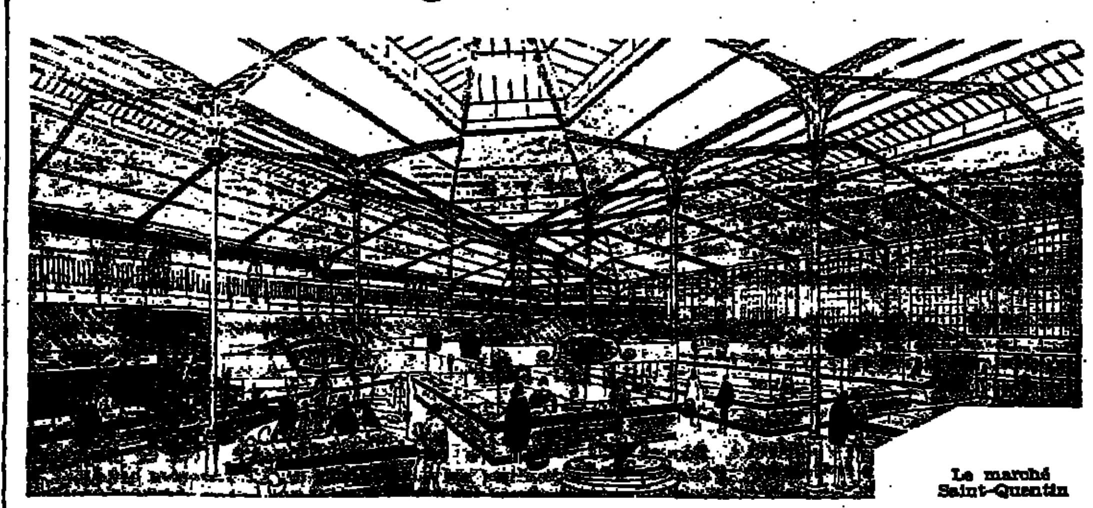
Il y a encore beaucoup de maisons inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou présentant un intérêt architectural certain qui n'ont pas retrouvé leur splendeur passée. Leur réhabilitation, si on en juge par ce qui a été déjà réalisé, pose bien des questions, dont la plus brûlante est celle de l'expropriation. Combien de locataires modestes, de petits commerçants, d'artisans, installés là depuis le dix-neuvième siècle et qui avaient concouru à faire du Marais la plaque tournante des fameux *« articles de Paris »*, ont dû abandonner ce qui ne sera bientôt plus qu'une ville musée, où les prix des immeubles remis en état par leurs propriétaires, construits ou acquis par des promoteurs, sont devenus exorbitants.

Dans les rues, d'où le charme de la vie populaire disparaît peu à peu, où les boutiques des petits commerces traditionnels ont dû céder la place aux magasins des antiquaires, des libraires, des bistrots à la mode, quand ce n'est pas les grossistes du prêt-à-porter, établis en force avec leurs affreux décors dans la noble rue de Turenne, ex-rue Saint-Louis-du-Marais, Giraudoux retrouverait-il ce qui l'avait séduit dans la « ville aux maisons humaines ». Est-ce bien cette cité presque morte que Malraux avait voulu sauvegarder ?

(1) La Banque de Suez vient de racheter deux immeubles de la place qu'elle revendra, après une luxueuse restauration, par appartements.

(2) Une opération locative entreprise par la Régie immobilière de la Ville de Paris avec l'aide financière de la Ville et comprenant trente-sept logements est sur le point d'être achevée, rue François-Miron, où les immeubles portant les numéros 38, 40 et 42 ont été remis en état, restaurés ou rénovés.

Saint-Quentin gardera l'ambiance Baltard



Le projet des commerçants prévoit la conservation de la halle métallique, la modernisation des étalages et la création d'une mezzanine, côté rue Chabrol.

Plus que centenaire, et en très mauvais état, le marché Saint-Quentin, situé boulevard Magenta, dans le dixième arrondissement, ne sera pas démoli. « *J'envisage sa réhabilitation* », a déclaré le maire de Paris. Saisissant l'occasion, le syndicat interprofessionnel des commerçants qui fréquentent la vieille halle métallique vient de proposer à la ville un projet de réhabilitation qui a reçu un accueil favorable de tous ses membres. C'est la première fois dans l'histoire mouvementée de la rénovation des marchés couverts de la capitale que les commerçants entrent officiellement dans le jeu, font des propositions concrètes et obtiennent que l'on remette sur le chantier un et même deux projets contestés.

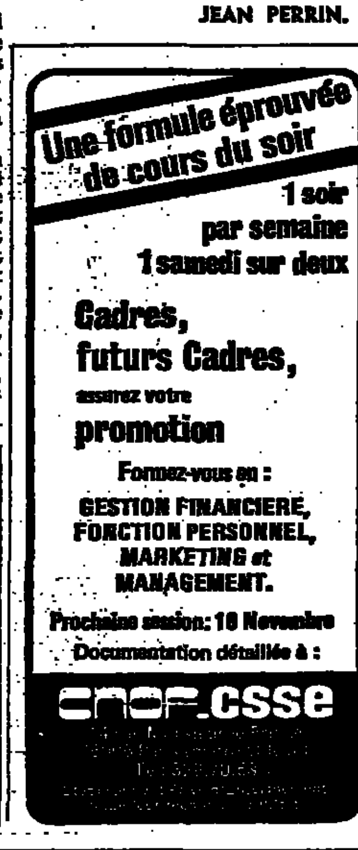
Qu'est-ce qu'un marché : c'est avant tout un lieu de travail. Qu'y fait-on : on vend et on achète. Qui le fréquentent essentiellement et en sont donc « les véritables utilisateurs » : les commerçants et les clients. C'est en partant de ces idées toutes simples que M. Bernard Quesson, président du syndicat interprofessionnel a demandé à un architecte, M. Patrick Rabourdin, d'étudier un projet de réhabilitation du marché Saint-Quentin en tenant compte de deux impératifs : préserver la carcasse métallique et moderniser les étalages.

Une mezzanine pour des artisans

Le projet proposé prévoit donc de conserver la halle existante de style Baltard et très appréciée *des habitants du quartier*, mais d'effectuer les travaux nécessaires pour consolider le marché, avec, par exemple, la mise en place d'une nouvelle couverture. « *Un simple coup de peinture ne suffit pas ; Saint-Quentin est dans un tel état...* », déclare M. Quesson. L'étude envisage de construire, côté rue Chabrol, une mezzanine où pourraient s'installer des artisans. Enfin, il est prévu de creuser un parking de cent cinquante places réparties sur quatre niveaux et concédé pour trente ans à la société privée qui l'aura construit. La durée des travaux, qui pourraient débuter au début de l'année 1980, si le Conseil de Paris *donne son feu vert*, n'excéderait pas, selon l'architecte, dix-huit mois ; leur coût est estimé à 13 millions.

L'affaire de la modernisation du marché Saint-Quentin, qui dure depuis des années, va-t-elle enfin trouver son épilogue ? C'est en fait le troisième projet qui est ainsi proposé. Mais celui-ci est radicalement opposé aux deux précédents, qui prévoyaient la destruction de la vieille halle. Une première étude, en 1976, resta dans les cartons faute d'un financement adéquat. Après cet échec, l'administration décidait, en juin 1977, de revenir à la formule traditionnelle d'une opération publique réalisée par la ville. Un concours d'architectes était lancé. Le programme d'aménagement décidé, déjà en accord avec les marchands, se présentait ainsi : deux étages en sous-sol pour parking, au rez-de-chaussée le marché, au premier et au deuxième étage différents équipements. C'est ce projet — sa réalisation devait commencer cet automne — qui a été abandonné pour laisser la place à la réhabilitation. Les services de la mairie le jugeaient, en effet, trop coûteux : 55 millions de francs (*le Monde* du 7 août). Naturellement les six architectes retenus après le concours organisé par la ville seront indemnisés. Chacun d'eux percevra une somme de 100 000 F comme le prévoyait la délibération du Conseil de Paris.

JEAN PERRIN.





régions

CONTESTATION AUTOUR DE L'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL

Les communes partent en guerre contre les directives du ministre de l'environnement

La Baule. — Les élus locaux ont le sentiment que le gouvernement s'est défié d'eux en publiant, le 25 août dernier, une directive sur la protection du littoral, sans concertation et sans débat au Parlement. Au terme de deux journées d'études, organisées les 5 et 6 octobre, à La Baule, par l'Association nationale des élus du littoral, que préside M. Antoine Rufenacht, député R.P.R. de Seine-Maritime, il semble que cette attitude ait quelque raison d'être.

Une centaine d'élus du littoral (la Corse, les Antilles et les rives de la Méditerranée étaient fortement représentées), ont exprimé pendant deux jours leurs critiques et leur inquiétude, et confirmé leur désir d'avoir les mains libres pour aménager à leur guise les sites dont ils ont la charge.

En ouvrant les travaux, M. Rufenacht avait souhaité que ce colloque ne soit pas seulement celui « *de la critique, du refus et de la protestation* », mais aussi « *celui de la compréhension* ». Avant de renouveler ses griefs devant M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, venu clore les débats, la classe a beaucoup chahuté en l'absence du maître.

Une oreille trop attentive

Largement approuvé par la salle, M. Léonce Deprez, maire (U.D.F.) du Touquet (Pas-de-Calais), a longuement et vigoureusement reproché aux pouvoirs publics de prêter une oreille trop attentive aux « *associations X, Y ou Z* », où certains « *activistes, n'ayant pu dépasser le cap du suffrage universel, prennent leur revanche* » et oublient que « *les élus locaux sont responsables* ». « *Ce que nous faisons sur le littoral est une œuvre d'avenir, une œuvre constructive et certains veulent détruire ce que nous essayons de construire* », a affirmé M. Desprez, pour qui *constructif* et *constructeur* semblent synonymes. La directive du littoral est, selon M. Gilbert Rastoin, maire (divers gauche) de Cassis (Bouches-du-Rhône), la « *réincarnation du mal français* » et cette « *règle de droit uniforme ne tient pas compte de la diversité des situations* ». Elle sera « *brandie par les associations pour empêcher les maires de faire* », ont estimé plusieurs élus.

Dans ce concert de plaintes, les interventions raisonnables passaient un peu inaperçues. M. François Léotard, maire U.D.F. de Fréjus

De notre envoyée spéciale

(Var), réclamait des schémas d'aménagement régionaux et une stratégie foncière, tout en déclarant : « *Acheter pour geler, c'est bien ; acheter pour aménager, c'est mieux ; aménager sans acheter, c'est encore mieux.* » La présentation des actions menées par le tout jeune Conservatoire du littoral et par l'Office national des forêts ne calmait pas les affirmations de certains sur le fait qu'un terrain classé ou acheté par une collectivité doit encore être géré, nettoyé et aménagé, et que cela coûte cher.

La difficulté d'avoir raison

Accusées de « *tous les péchés d'Israël* », les associations ont tenté, par la voix d'une responsable morbihannaise, d'exprimer la difficulté d' « *avoir raison un quart d'heure avant les autres* ». Mais cette voix, comme d'ailleurs celle de l'administration, était couverte par celles des promoteurs et des architectes. M. Proudeau se flattait, par exemple, d'avoir été constructeur pendant quarante ans, avant d'être élu maire des Sables-d'Olonne. M. Métairie, l'un des promoteurs importants de La Baule, réclamait, de son côté, une « *meilleure concertation avec les élus au moment où les projets se préparent* ».

Après un plaidoyer de M. Jean Balladur, architecte de La Grande-Motte, dans le Languedoc (« *protéger ne veut pas dire ne pas aménager* »), on entendit un autre architecte, M. François Spoerry, réalisateur de la marina de Port-Grimaud (Var), expliquer, sans rire, que l'aménagement de cette cité lacustre avait « *pris au littoral 40 mètres et lui en avait ajouté 14 kilomètres* ». Maniant les chiffres sans complexe, M. Spoerry a ajouté : « *Si l'on avait aligné les deux mille deux cents maisons qui occupent 70 hectares à la surface de l'eau, elles auraient pris 220 kilomètres de côte.* »

Dans cette ambiance frondeuse, M. d'Ornano a réaffirmé avec fermeté les orientations de sa politique concernant le littoral. Tout en assurant qu'il ne s'agissait pas « *d'arrêter le développement, ni d'interdire la réalisation d'équipements touristiques* », il a indiqué que sa directive devait être un « *guide* ». Répondant à ceux qui estiment que ce texte est en contradiction avec la politique de décentralisation, M. d'Ornano a affirmé : « *Je suis un apôtre de la décentralisation, mais elle a sa limite, qui est l'intérêt général. La collectivité locale peut aller très loin dans ce qu'elle veut faire, mais l'Etat doit être là pour s'assurer que l'intérêt général est préservé. Il faut une concertation entre l'Etat et les collectivités locales, mais c'est l'Etat qui doit avoir le dernier mot.*

» *Je ne laisserai pas construire une zone industrielle dans l'île de Porquerolles. Et, si on me demande de lotir le cap Bénat, à Bormes-les-Mimosas, je ne l'accepterai pas.* »

Au-delà des quelques dossiers qui remontent à Paris, l'administration de l'environnement aura chaque jour et localement à faire comprendre aux élus la nécessaire rigueur. Elle devra notamment leur faire admettre, directive en main, que les documents d'urbanisme doivent être revus pour s'y conformer : pas de construction dans les zones encore naturelles, recul à 100 mètres du rivage pour les extensions urbaines.

Si l'on en juge par les positions exprimées à La Baule, l'administration aura fort à faire pour amener les élus à corriger les plans d'occupation des sols, dont le rythme d'approbation s'est accéléré depuis deux ans... après la parution de la circulaire Chirac, aujourd'hui remplacée, pour plus d'efficacité, par la directive d'Ornano.

MICHÈLE CHAMPENOIS.



Lorraine

Des sidérurgistes avaient bloqué la gare le 16 février

LE MAIRE DE THIONVILLE REFUSE DE PAYER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS A LA S.N.C.F.

A l'issue de la dernière réunion du conseil municipal de Thionville (Moselle), le maire, M. Paul Souffrin (P.C.), a déclaré qu'il n'était pas question de payer la facture « non détaillée » de 12 976 F présentée par la S.N.C.F. en dommages et intérêts pour l'occupation de la gare lors de la journée d'action des sidérurgistes le 16 février (*le Monde du* 27 septembre).

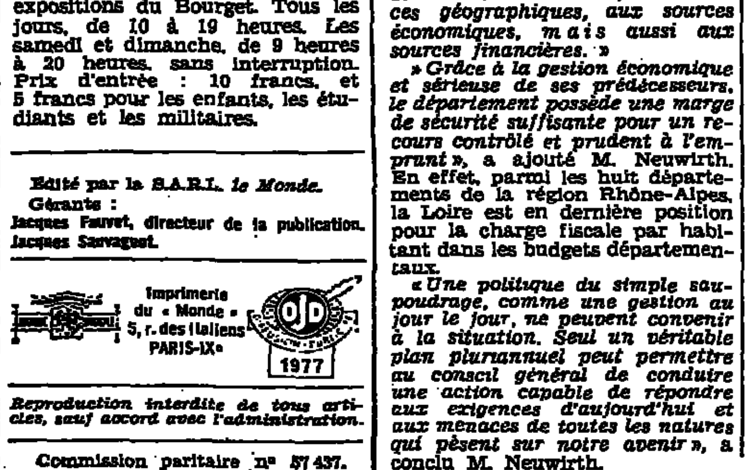
Le maire, qui s'est dit « *étonné* » de recevoir cette note sept mois après les faits, a invoqué deux raisons pour justifier son refus : « *D'abord, Thionville ne peut être tenue pour responsable de la situation des sidérurgistes qui a entraîné leur action. Ensuite, la S.N.C.F. ne m'a pas saisi, en tant que maire de la ville, au moment de l'occupation des lieux où j'aurais pu intervenir.* » Selon M. Paul Souffrin, il s'agit d'une « *action politique de la S.N.C.F., donc du gouvernement, contre une municipalité communiste* ».

Chaque fois qu'une manifestation perturbe le trafic ferroviaire et oblige à retarder des trains, voire à les détourner, la S.N.C.F. évalue le préjudice causé selon des barèmes préétablis et en réclame le montant à la municipalité concernée, qui exerce sur son territoire l'autorité de police. Jusqu'à maintenant, des solutions amiables ont été trouvées et aucun recours devant le tribunal d'instance n'a donc été introduit.

[On précise à la S.N.C.F. que quarante-sept communes de l'Est et du Nord ont reçu, dans les trois derniers mois, une lettre comparable à celle adressée à la mairie de Thionville. Dix-sept municipalités appartiennent à la majorité ; trente à l'opposition.]

● *Le Salon de la caravane.* — Le quatorzième Salon international de la caravane et de la résidence mobile rassemble, jusqu'au 14 octobre, plus de mille caravanes, deux cent cinquante camping-cars et quatre-vingts maisons mobiles, au Parc des expositions du Bourget. Tous les jours, de 10 à 19 heures. Les samedi et dimanche, de 9 heures à 20 heures, sans interruption. Prix d'entrée : 10 francs, et 5 francs pour les enfants, les étudiants et les militaires.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Commission paritaire n° 57 437.

Rhône-Alpes

Valence sans bus depuis douze jours

La C.G.T. et les élus socialistes s'affrontent sur la façon de gérer les transports en commun

Lyon. — Depuis le 27 septembre, une dizaine de milliers de Valentinois redécouvrent la marche à pied. La grève des conducteurs et conductrices de la Compagnie de transport de l'agglomération valentinoise (C.T.A.V.) perturbe la vie quotidienne du chef-lieu de la Drôme. Mais les difficultés de ce jeune réseau de bus — né le 2 mai 1977 — sont exemplaires. Malgré une hausse sensible de la fréquentation (cent soixante-deux mille voyageurs par mois à sa création, quatre cent quarante et un mille maintenant), les transports en commun valentinois souffrent d'une mauvaise adaptation des infrastructures routières et surtout d'un mécontentement persistant du personnel, dont les intérêts se heurtent à ceux du syndicat intercommunal qui a concédé l'exploitation du réseau à la C.T.A.V.

De notre correspondant

« *Nous revendiquons essentiellement deux jours de repos par semaine et trente-cinq heures de conduite par semaine pour ne pas dépasser quarante heures de travail effectif.* » Ces deux mots d'ordre du syndicat C.G.T. de la C.T.A.V. sont largement suivis par le personnel. Sur cent soixante-douze conducteurs-receveurs, douze seulement ne participent pas à la grève. Un mouvement qui paralyse totalement le trafic, car les portes du dépôt des autobus restent verrouillées.

Parmi les autres revendications du personnel, notons la demande de création de couloirs réservés pour les bus — une éventualité que ne rejette pas la mairie, malgré un tissu urbain peu favorable, — et surtout l'amélioration des conditions de travail. Trente-quatre services comportent en effet des « coupures » : le conducteur qui abandonne un bus au dépôt doit par ses propres moyens rejoindre une « tête de ligne ».

M. Rodolphe Pesce, maire socialiste de Valence et député, élu président du syndicat intercommunal des transports, doit donc faire face à un conflit dont il comprend les motivations, sans pour autant avoir pu jusqu'à maintenant le résoudre. A son tour, il est confronté aux problèmes du gestionnaire de gauche qui doit maintenant tenir compte des conséquences — notamment financières — d'un *trop grand* laxisme en matière sociale. Jusqu'à présent, les élus des cinq communes desservies sont restés solidaires. Sur la rive droite du Rhône, en Ardèche, les municipalités de Saint-Péray et Granges-lès-Valence connaissent les mêmes préoccupations que leurs homologues de la rive gauche, Bourg-lès-Valence, Valence et Porte-lès-Valence. Mais, inévitablement, des contradictions se font jour.

Ainsi, les responsables du R.P.R. au niveau local s'étonnent que l'on ait « *attendu si longtemps pour négocier* ». Le groupe des élus communistes et républicains de Valence-ville soutient les grévistes. Parmi ces élus se trouve un militant cégétiste, par définition solidaire de la gestion d'union de la gauche de la cité.

Sur le terrain, cependant, les incidences politiques ne tiennent pas le devant de la scène. Les grévistes, qui affirment n'être « *ni guidés ni téléguidés par un quelconque parti politique* », déposent sur le bureau du maire des revendications précises. Ils réclament notamment que la cotisation du « *1 % pour les transports* » soit portée, par dérogation, à 1,5 % de la masse salariale. Ils suggèrent même une autre entorse à cette règle pour le grand commerce, qui devrait, lui, être imposé sur son chiffre d'affaires et non sur les salaires.

Ce lundi 8 octobre, des négociations vont s'ouvrir entre la C.G.T., le Syndicat intercommunal et la C.T.A.V. Les tractations seront serrées entre les membres d'un syndicat aussi jeune que le réseau (avec toute la combativité, mais aussi l'inexpérience que cela suppose) et un « député-maire-employeur » qui redoute la contagion sociale. « *Si j'accorde les trente-cinq heures à la C.T.A.V., je devrai aussi les demander pour onze cents employés communaux* », indique M. Pesce. « *Trente-cinq heures de conduite valent mieux qu'un nombre invraisemblable d'heures supplémentaires* », répond la C.G.T., qui pense aussi aux « *onze mille chômeurs du département* ». Un raisonnement théorique que ne désapprouve pas un socialiste, mais qu'un maire est obligé de rejeter en raison de ses ressources budgétaires limitées.

CLAUDE RÉGENT.

● *Fin de la grève des conducteurs de bus d'Angers.* — Les employés des transports urbains d'Angers ont repris le travail samedi 6 octobre après vingt-quatre jours de grève (*le Monde* du 28 septembre). Les grévistes de la COTRA (Compagnie des transports de la région angevine, 350 salariés) ont décidé par *100 voix contre 71 de reprendre* le travail sans que leurs revendications aient été satisfaites.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE VA ÉLABORER UN PLAN PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — A l'occasion de la trente-deuxième foire-exposition de Roanne qu'il a inaugurée le samedi 6 octobre, M. Lucien Neuwirth, député (R.P.R.) et président du conseil général, a proposé un plan de trois ans pour le développement économique, culturel et social de la Loire.

Le conseil général va se réunir en session extraordinaire le mois prochain pour un débat d'orientation afin de désigner les domaines où l'effort budgétaire se portera en priorité en consentant un prélèvement sur les ressources départementales. « *C'est en nous-mêmes*, a notamment déclaré M. Neurwirth, *que nous devons trouver les ressources propres au redressement du département : aux sources humaines, aux sources géographiques, aux sources économiques, mais aussi aux sources financières.* »

» *Grâce à la gestion économique et sérieuse de ses prédécesseurs, le département possède une marge de sécurité suffisante pour un recours contrôlé et prudent à l'emprunt* », a ajouté M. Neuwirth. En effet, parmi les huit départements de la région Rhône-Alpes, la Loire est en dernière position pour la charge fiscale par habitant dans les budgets départementaux.

« *Une politique du simple saupoudrage, comme une gestion au jour le jour, ne peuvent convenir à la situation. Seul un véritable plan pluriannuel peut permettre au conseil général de conduire une action capable de répondre aux exigences d'aujourd'hui et aux menaces de toutes les natures qui pèsent sur notre avenir* », a conclu M. Neuwirth.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La réouverture de la ligne Vintimille-Coni

Tortillard pas mort

De notre envoyé spécial

Nice. — M. Joël Le Theule, ministre des transports, a présidé, le samedi 6 octobre à Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), aux côtés des autorités italiennes, les cérémonies de réouverture de la voie ferrée Vintimille-Coni, partiellement détruite lors de la dernière guerre.

Qui eut cru qu'un jour, le train reprendrait du service entre la Côte d'Azur et la plaine du Pô, tant les choses ont traîné en longueur ? Il aura fallu cinquante ans pour décider la réalisation de cette voie unique, dans tous les sens du terme, vingt-quatre ans pour la construire et trente pour la éeconstruire.

Dans cette affaire, la ténacité italienne a eu raison de la réserve française. Puisque cette voie ferrée traversait sur 47 kilomètres le territoire des Alpes-Maritimes, Rome ne pouvait hélas se passer du concours de Paris, qui voyait mal l'intérêt de « réanimer » une ligne, à ses yeux secondaire.

La convention franco-italienne du 24 juin 1970 entérina les positions des deux partenaires : la reconstruction de la section de ligne située dans les Alpes-Maritimes serait confiée à la France et... payée par l'Italie. Sur un devis d'environ 145 millions de francs, Paris prit à sa charge 16,7 millions. Presque pour les bonnes manières.

Cette ligne de montagne, qui culmine à 1 040 mètres au col de Tende, n'est qu'une succession d'ouvrages d'art et même de grand art. Les bombardements de la dernière guerre avaient mis à mal quarante-neuf tunnels et vingt viaducs. Sur la seule section française, il a fallu rebâtir six viaducs et consolider huit tunnels. Lors de leur retraite, les Allemands avaient « miné » certains ouvrages à l'aide de substances chimiques qui, au fil des ans, avaient rongé la roche au point de rendre dangereuse toute tentative de restauration.

Désormais, le rail offre aux Piémontais une seconde ouverture sur la mer. Qu'ont à y gagner les Niçois et les gens de l'arrière-pays ? Prudente, la S.N.C.F. a décidé d'exploiter cette ligne « en douceur » : trois aller et retour quotidiens, l'un vers Turin, l'autre vers Coni, le dernier — que lui a « arraché » M. Le Theule, le jour de l'inauguration, — vers Tende.

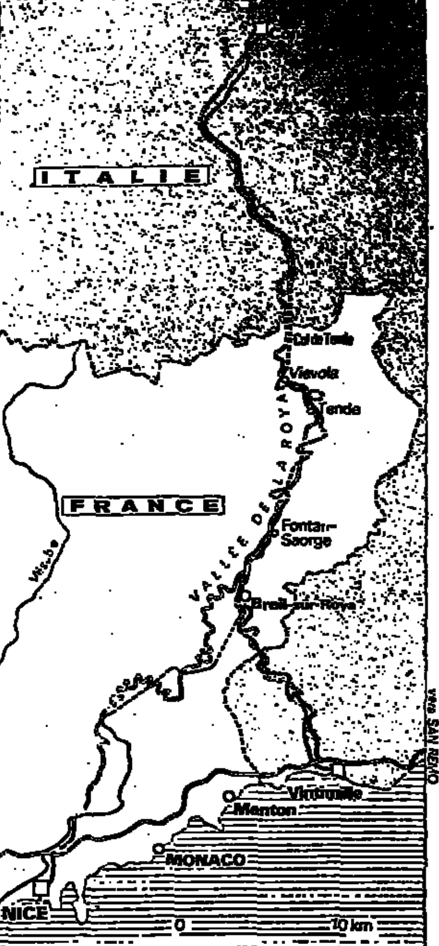
Dieu sait pourtant si les gens de ces montagnes et de ces vallées alpines ont fait fête au train inaugural. Comme au bon vieux temps de la vapeur. Ils n'avaient pas vu la locomotive depuis près de quarante ans. Qu'importe ! Le chemin de fer semble toujours avoir « la cote ».

Quelles retrouvailles ! D'une gare à l'autre, les enfants des écoles, qui n'avaient encore jamais vu passer un train, agitaient de petits drapeaux. *Les* orphéons s'en donnaient à cœur joie, les majorettes aussi. Les notables étaient au « rendez-vous de l'histoire » : évêques en robe, maires en écharpe, ministres réjouis et carabiniers débonnaires. Ici et là, on dévoila des plaques aux lettres d'or, on prononça des discours pour se féliciter de tout.

Même les contestataires se gardèrent bien d'élever trop haut la voix. Il y avait là des cheminots pour réclamer la conduite des autorails à deux agents, des « écolo » pour s'inquiéter d'une possible exploitation des mines d'uranium, des usagers pour rappeler à la S.N.C.F. sa mission de service public. Mais, aujourd'hui, le cœur n'était pas à la récrimination.

Echappés pour quelques heures de leurs bureaux parisiens, les dirigeants de la S.N.C.F., et les hauts fonctionnaires qui leur faisaient cortège, découvraient, ébahis, à quel point le chemin de fer pouvait encore, de nos jours et dans des régions reculées, se tailler un beau succès auprès de la population. Une gare qui rouvre, un train qui passe n'est-ce pas, pour un village, une sorte d'assurance-vie ?

JACQUES DE BARRIN.



Le Monde

économie

MONNAIES

LE REDRESSEMENT DU DOLLAR

LES MESURES PRISES A WASHINGTON

• Le taux de l'escompte est porté de 11 à 12 %
• Les banques devront constituer des réserves supplémentaires y compris sur les dépôts en euro-dollars

M. Volcker, président du Système de réserve fédérale, a annoncé le 6 octobre trois mesures « complémentaires » destinées à lutter contre l'inflation et l'agitation sur les marchés des changes.

Augmentation du taux d'escompte porté de 11 % à 12 %, soit le plus haut niveau de l'histoire des Etats-Unis. — Le 1er novembre 1978, jour du lancement de ce qu'on avait appelé le *« plan Carter du redressement du dollar »*, le taux d'escompte avait aussi été relevé d'un seul coup d'un point entier (ce qui ne s'était jamais vu auparavant). M. Volcker a révélé que le conseil d'administration de la « FED » (Système de réserve fédérale) a voté, à l'unanimité, l'élévation à 12 % du taux de l'escompte. La précédente augmentation (de 10,5 % à 11 %), mise en vigueur le 18 septembre, avait, rappelons-le, été approuvée à une seule voix de majorité (quatre contre trois).

● *Obligation pour les banques de constituer une réserve obligatoire supplémentaire* égale à 8 % des nouveaux emprunts contractés par elles sous forme d'émission de certificats de dépôts, de dépôts en eurodollars, d'accords de rachats de fonds d'Etat fédéraux et de titres des agences fédérales, ainsi que d'emprunts à des institutions financières non membres de la Réserve fédérale. Le système de Réserve fédérale fait remarquer qu'au cours des derniers trois mois, ces différentes sources de fonds sont à l'origine, pour la moitié, de l'augmentation constatée des crédits bancaires. Le communiqué relève que, jusqu'à maintenant, il n'y avait d'obligation de réserves ni sur les engagements en euro-dollars ni sur les accords de rachats de fonds fédéraux.

Ces dispositions sont applicables à partir du 11 octobre, et du 8 *pour les banques étrangères (jusqu'alors dispensées de constituer des réserves).*

● *Modification de la conduite de la politique monétaire de la Réserve fédérale.* — Celle-ci *« va mettre davantage l'accent, dans ses opérations quotidiennes, sur l'approvisionnement des banques et moins sur la limitation des fluctuations à court terme des taux d'intérêt des fonds d'Etat ».*

Au cours de sa conférence de presse, M. Paul Volcker a déclaré que, à la suite de ce changement de « méthode », on pouvait s'attendre à des fluctuations appréciables de ces taux d'intérêt.

Il a indiqué, d'autre part, que l'obligation, pour les banques, d'une réserve supplémentaire sera supprimée lorsque les conditions seront redevenues plus normales.

Ces décisions, a encore dit en substance le président du FED, ont en outre été provoquées par l'évolution erratique des marchés financiers — en particulier celui de l'or — et des matières premières, au cours des deux dernières semaines.

De son côté, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Powell, a déclaré, en guise de commentaire, que les mesures annoncées par la Réserve fédérale *« vont contribuer à réduire les perspectives inflationnistes, à renforcer le dollar à l'étranger et à réduire la spéculation malsaine sur les marchés des matières premières ».*

« Le gouvernement, a-t-il ajouté, *estime que la réduction effective des pressions inflationnistes conduira en temps voulu à la fois à des taux inférieurs d'augmentation des prix et à des taux d'intérêt réduits. »*

ACCUEIL FAVORABLE A L'ÉTRANGER

Les mesures en faveur du dollar ont été généralement bien accueillies à l'étranger.

A Bonn, le porte-parole du gouvernement, M. Armin Grunewald, a indiqué que les mesures annoncées « devraient permettre de combattre l'inflation aux Etats-Unis et convaincre les marchés que Washington est effectivement déterminé à défendre le dollar ».

A Bruxelles, dans les milieux proches de la Commission européenne, on souligne que ces mesures devraient contribuer à stabiliser le système monétaire international et exercer une influence positive sur le système monétaire européen. Pour la première fois, en effet, font remarquer les observateurs, les mesures décidées par le « Fed » concernent les eurodollars et s'appliquent aux filiales des banques étrangères aux Etats-Unis.

A Londres, un porte-parole de la trésorerie a déclaré : « Il est très courageux de la part d'un pays qui glisse vers la récession de relever d'un point son taux d'escompte. »

A Tokyo, un porte-parole de la Banque du Japon s'est félicité des mesures annoncées en affirmant qu'elles sont de nature à renforcer la détermination du président du « Fed », M. Paul Volcker, de défendre le dollar, tout en stabilisant la situation des échanges internationaux. — (AGEFI.)

Malheureuse nécessité

(Suite de la première page.)

Et surtout, la folle envolée spéculative des cours de l'or, qui a donné aux autorités monétaires (pas seulement américaines) comme un avant-goût de ce que pourrait être un mouvement général de panique *causé par la perte de confiance* dans le « papier-monnaie » et ses substituts.

Deux autres statistiques sont venues la semaine dernière rappeler les gestionnaires du Fed *« à leur devoir »* (qui est, d'après leurs statuts, de défendre la valeur du dollar). La première a été l'annonce d'une nouvelle et forte hausse des prix de gros qui progresse à un *rythme annuel voisin de 15 %*. La seconde, qui était propre à lever *certaines de leurs hésitations*, était la diminution du taux de chômage, d'où l'on concluait immédiatement, puisque tel était l'argument que *l'on voulait entendre*, que *l'économie* ne devait pas marcher si mal.

Reste à savoir si l'élévation du loyer de l'argent (expression traditionnelle mais défectueuse car ce n'est pas l'argent *proprement* dit qui coûte, mais l'endettement) sera suffisante. La réponse à cette question sera négative si, au nouveau taux de 12 %, les banques trouvent encore avantageux de s'adresser au *« Fed » pour se procurer, par le* biais de l'escompte, des ressources. Il faudra, au cours des prochaines semaines, scruter attentivement les statistiques relatives au *« guichet de l'escompte » (discount :indoW).*

Cependant, le guichet de l'escompte n'est qu'un moyen, et pas le plus important, à travers lequel les banques se procurent des ressources pour faire face à une demande de *crédit toujours très forte et qui est* sans doute le signe d'une détérioration de la liquidité de nombreuses entreprises, et d'une fébrilité spéculative des marchés). C'est pourquoi le « Fed » a imposé de nouvelles obligations de réserve aux banques qui emprunteront de nouveaux fonds soit sur le marché américain, soit sur le marché de l'eurodollar. Cette mesure aura techniquement pour effet de renchérir le soût de leurs ressources (puisque les réserves obligatoires qu'elles sont obligées de constituer auprès du Fed ne rapportent pas d'intérêt).

Là encore, il faudra attendre les prochaines statistiques monétaires, au reste de plus en plus difficiles à interpréter, pour savoir si les autorités américaines ont visé assez haut pour briser la machine inflationniste. A moins d'une erreur de tir de leur part (qui consisterait en l'occurrence à avoir trop bien ajusté leur cible), on peut, à première vue, penser que M. Volcker a voulu à la *fois donner à ces nouvelles mesures* un caractère spectaculaire, tout en évitant de *« faire trop mal »*, de peur de briser l'élan dont l'activité économique semble encore faire preuve. Dans ces conditions, il n'est pas sûr qu'on soit au bout de l'escalade.

Par rapport au plan du 1er novembre 1978, qui comportait aussi un relèvement d'un point du taux de l'escompte (alors porté de 8,5 % à 9,5 %, *ce qui constituait déjà un record « historique »*) et une augmentation des réserves obligatoires, le programme annoncé samedi présente des différences importantes de forme et de fonds.

Il y a un peu moins de onze mois, c'est le président qui avait annoncé le dispositif de redressement. Cette *fois-ci*, il s'agit non pas d'un programme de la Maison Blanche, mais des autorités monétaires (qui jouissent aux Etats-Unis d'une certaine indépendance). Le porte-parole de M. Carter a toutefois pris soin de saluer les nouvelles dispositions.

Celles-ci — et c'est là une *originalité par omission du nouveau* programme par rapport à l'ancien — ne concernent ni l'or (le 1er novembre 1978 avait été annoncée une augmentation des quantités mises aux enchères chaque mois par le Trésor) ni les relations avec les banques centrales étrangères. Il est vrai que le *réseau de « swap »* qu'on avait alors considérablement élargi est toujours utilisable, car il reste une *marge disponible sans doute assez* importante (en vertu d'accords de *« sawp »*, le FED peut emprunter des deutschemarks, des francs suisses, des yens, en vue d'intervenir sur les marchés des changes). Mais il avait été question à Belgrade d'une nouvelle émission par le Trésor américain de « bons Carter » libellés en deutschemarks (ce qui revient à accorder aux souscripteurs allemands *une garantie de change*).

M. Matthoefer, ministre allemand des finances, avait fini, après beaucoup d'hésitations, par donner son accord. Rien de tel n'est encore annoncé. Quant au marché de l'or, le cours ayant commencé à reculer avant l'annonce des mesures, on a sans doute préféré ne pas s'en mêler de nouveau, car l'expérience a montré que les armes utilisées par *les autorités pour peser sur les cours* ont parfois un effet contraire...

PAUL FABRA.

L'ITALIE RELÈVE SON TAUX D'ESCOMPTE

Le taux de l'escompte, en Italie, a été relevé de 10,5 à 12 % par la *Banque centrale*, lundi 8 octobre. Dans un communiqué, la Banque d'Italie rappelle que cette augmentation fait suite aux relèvements pratiqués récemment par les grandes banques centrales des Etats-Unis, du Japon et de presque tous les pays de la Communauté européenne.

Cette mesure, selon la Banque, doit permettre une *« meilleure défense de l'épargne et éviter la formation de pressions spéculatives sur les comptes de l'Italie avec l'étranger ».*

Le précédent taux était en vigueur depuis septembre 1978.

● *La Commission européenne* a décidé d'accorder une aide d'urgence de 1 million d'unités de compte européennes, soit 5,9 milliards de francs aux régions italiennes qui, les 19 et 20 septembre, *ont été victimes d'un tremblement* de terre. Le sinistre s'est produit dans une zone centrale de l'Italie et notamment dans les péovinces de Pérouse et de Terni. L'aide communautaire sera versée sans retard sur le compte du préfet de Pérouse et immédiatement mise par celui-ci à la disposition des autorités du gouvernement régional. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

LA DEUXIÈME ENTREPRISE FRANÇAISE DE LUNETTERIE EST REPRISE PAR ROUSSEL-UCLAF

Le groupe pharmaceutique Roussel-Uclaf vient d'acquérir 80 % des actions de la Société d'application des matières plastiques (SAMP), entreprise familiale spécialisée dans la fabrication de lunettes de soleil et de *lunettes de ski*, commercialisées sous la marque Solar.

En entrant dans l'industrie de la lunetterie, Roussel-Uclaf vise deux objectifs : élargir ses activités dans le secteur du *« bien être »*, où le groupe est déjà présent avec ses intérêts dans les cosmétiques et la parfumerie (Rochas) ; étendre ses assises internationales. Avec un chiffre d'affaires de 65 millions de francs, dont 65 % réalisés à l'exportation, la SAMP se classe au deuxième rang en France dans son domaine d'activité et au troisième rang en Europe.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1760	4,1800	— 85	— 50	— 155	— 105	— 485	— 345
$ can ...	3,5750	3,5800	— 30	0	— 60	— 35	— 185	— 140
Yen (100)	1,8570	1,8625	+ 80	+ 120	+ 130	+ 180	+ 360	+ 420
DM	2,3490	2,3540	+ 75	+ 125	+ 150	+ 200	+ 400	+ 500
Florin ...	2,1100	2,1125	+ 20	+ 30	+ 45	+ 80	+ 150	+ 200
F.B. (100)	14,4950	14,5050	— 180	— 90	— 440	— 390	—1220	—1060
F.S. (100).	2,6050	2,6075	+ 230	+ 280	+ 430	+ 480	+1190	+1250
L. (1 000).	5,0605	5,0700	— 185	— 100	— 350	— 200	—2230	—2000
£	9,0325	9,0425	— 235	— 135	— 390	— 250	—1135	— 900

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 5/16	7 11/16	7 1/4	7 5/8	7 5/16	7 11/16	7 7/16	7 13/16
$ E.-U. .	12 7/8	13 3/8	13 3/8	13 3/4	13 5/8	14	13 13/16	14 3/16
Florin	9	10	9 1/4	10 3/16	9 1/4	10 3/16	9 3/8	10
F.B. (100)	12	13 1/2	12 1/2	13 1/2	12 3/4	13 3/4	12 1/4	13 1/4
F.S.	1 7/8	2 1/4	1 1/16	1 7/16	1 3/16	1 9/16	1 15/16	2 5/16
L. (1 000).	11 1/4	12 1/4	13 3/4	14 3/4	13 7/8	14 7/8	15 1/8	16 1/8
£	13 1/4	14	13 7/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8
Fr. franç..	10 7/8	11 1/2	11 7/8	12 3/8	12 1/16	12 9/16	12 7/8	13 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

SELON LA CNUCED

La dette des pays en voie de développement représenterait 360 milliards de dollars en 1980

Les perspectives économiques des pays du tiers-monde sont *« nettement sombres »*, indique un rapport de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Ce document doit être soumis au conseil de la conférence qui s'ouvre, ce lundi 8 octobre, à Genève, pour deux semaines. Il chiffre à 82 milliards de dollars l'augmentation, pendant la période 1979-1980, de la dette nette des pays en développement *non* exportateurs de pétrole, qui dépassera alors 358 milliards de dollars.

« Les termes de l'échange de la plupart des pays en développement vont encore se détériorer en 1979 et en 1980, alors qu'ils s'étaient déjà ofrtement dégradés en 1978 », souligne le rapport, estimant le déficit de la balance des paiements des pays du tiers-monde non exportateurs de pétrole en 1980 à 55 milliards de dollars. Le rapport affirme que des déficits d'une telle amplitude pourraient ne pas être financés, en raison des considérations de rentabilité du crédit de la part des banques, ce qui conduirait à une réduction encore plus grande des importations du tiers-monde. Il prévoit aussi un ralentissement des exportations de ces pays, ce qui se traduira par une baisse du taux de croissance de leur pouvoir *d'achat, qui va revenir* de 4,7 % en 1979 à 3,3 % en 1980.

Cependant, à New-York, aux Nations unies, les ministres des affaires étrangères des Etats membres du groupe des « 77 » ont dénoncé, le 5 octobre, les *« tendances négatives de l'économie mondiale en proie à la crise la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale »*, qui *« ont des effets de plus en plus préjudiciables aux pays en développement »*. Leur déclaration attribue la crise *« aux défectuosités structurales et au déséquilibre fondamental de l'économie mondiale, manifestés par la faillite des pays développés à contrôler leur manque d'équilibre interne et par leur refus de reconnaître les droits des pays en développement dans les relations économiques internationales ».*

Les ministres ont réitéré la proposition faite en septembre devant le Comité économique plénier de l'ONU, qui vise à organiser au sein des Nations unies des négociations globales sur la coopération économique pour le développement. Cette proposition, qui prend la *forme* d'un projet de résolution, donnera lieu à des débats devant l'Assemblée générale le nouveau président du groupe des « 77 » (qui comprend cent dix-neuf pays), M. Rajesh Chandra Mishra (Inde), a précisé qu'un comité de ving-tsept membres examinerait attentivement d'ici là s'il y a lieu d'amender ce projet de résolution, à la lumière des propositions du président mexicain Lopez Portillo, pour un *« ordre mondial de l'énergie »*, et du secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour un *« institut de l'énergie »*.

Cinq ensembles régionaux

Enfin, réuni en session à Berlin-Ouest, du 3 au 5 octobre, le Club de Rome a suggéré, afin de réduire le fossé séparant les nations industrialisées et les pays démunis, la création de cinq regroupements économiques régionaux dans le tiers-monde, à savoir l'Afrique noire, lAmérique latine, le Proche-Orient — y compris l'Iran et le Maroc, — le sous-continent indien et le Sud-Est asiatique. En clôture de cette *session*, le président du club, M. Aurelio Peccei, a indiqué que trois rapports allaient être consacrés respectivement à la façon dont l'écologie *« peut être introduite quantitativement »* dans les sciences économiques, aux conséquences de la micro-électronique sur les sociétés humaines et à l'élaboration de propositions de nature à refréner la course aux armements. — *(A.F.P.)*

● *L'Assemblée générale de l'ONU*, sur recommandation de sa commission économique, a décidé le 4 octobre d'autoriser le conseil du commerce et du développement, qui est l'organe exécutif de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), à se réunir deux fois par an au lieu d'une. *Cette décision modifie* la procédure adoptée lors de la création de la CNUCED, en 1964. — *(A.F.P.)*

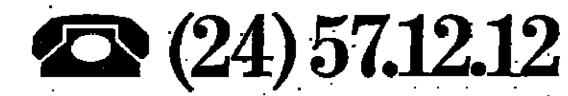
Les échanges avec le Brésil restent déficitaires pour la France

La commission économique franco-brésilienne se réunit à Paris lundi 8 et mardi 9 octobre, sous la présidence de MM. Karlos Rischbieter, ministre des finances du Brésil, et Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur. Il s'agit, selon le Quai Branly, de faire le point des échanges entre les deux pays depuis la visite au Brésil en octobre 1978 de M Giscard d'Estaing.

Le Brésil est le premier partenaire de la France en Amérique latine. En 1978, il a fourni à lui seul 40 % des importations françaises en provenance d'Amérique du Sud (20 % pour l'Argentine, notre deuxième fournisseur). De même a-t-il absorbé 25 % de la totalité de nos ventes vers l'Amérique latine (17 % pour le Venezuela, deuxième client). Cependant, le commerce apparaît *« structurellement »* déficitaire au détriment de la France, qui, de 1963 à 1978, a enregistré une seule fois — en 1975 — un faible excédent (100 millions de francs). Cette situation, qui s'était améliorée jusqu'à cette année-là, s'est de nouveau dégradée, sous l'effet conjugué, souligne le ministère du commerce extérieur, des mesures brésiliennes de restriction à l'importation et de la hausse des cours du café

De 1974 à 1978, les importations françaises en provenance du Brésil ont pratiquement doublé pour atteindre 3,4 milliards de francs, alors que les exportations n'ont augmenté que d'un tiers environ pour se situer à 2,2 milliards. Les achats français sont très concentrés, le soja, le café, le minerai de fer et les graisses et huiles représentant plus de 70 % du total. Il en est de même pour les ventes, composées pour l'essentiel de biens d'équipement. Pour les six premiers mois de 1979, les exportations ont atteint 1,2 milliard de francs et les importations 1,6 milliard, soit un déficit de 400 millions, qui a été réduit de moitié par rapport à celui enregistré durant la même période de 1978.

Toutefois, la présence française apparaît faible dans ce *« pays nouvellement industrialisé »*, selon la terminologie des organisations internationales : Paris n'est, avec 510 millions de dollars (4 % du total des implantations étrangères au Brésil), que le septième investisseur dans ce pays, les Etats-Unis (30 %), l'Allemagne fédérale (13 %), la Suisse (11 %) et le Japon (6 %) occupant les quatre premières places. En fait, la croissance des investissements français ne date que de 1970, en grande partie, souligne une note du ministère du commerce extérieur, du fait du *« réinvestissement massif des bénéfices obtenus par les sociétés déjà implantées ».* Malgré l'intérêt récent des petites et moyennes entreprises pour le Brésil, les échanges commerciaux sont dominés par le poids de la chimie, qui représente — par le biais des filiales de Rhône-Poulenc — 52 % des investissements français.



SOCIAL

M. BARRE REÇOIT M. FRANÇOIS CEYRAC

Les négociations sur l'aménagement du temps de travail reprennent le 10 octobre

Le premier ministre achève cette semaine sa série d'entretiens avec les organisations syndicales et professionnelles en recevant, ce lundi 8 octobre, à 9 h. 30, les représentants du C.N.P.F. et, le lendemain, ceux des P.M.E.

D'autre part, les négociations entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales sur l'aménagement du temps de travail doivent reprendre le 10 octobre.

Dans sa lettre du 13 septembre proposant aux interlocuteurs sociaux de les rencontrer pour examiner les conditions de la relance des négociations entre syndicats et employeurs, M. Barre déclarait penser notamment « au problème des basses rémunérations ». Le ministre du travail prépare un bilan des accords salariaux conclus depuis le début de 1979. Actuellement, pour aussi préoccupante que puisse paraître la faiblesse des informations dont déclare disposer le gouvernement pour étayer sa politique, les statistiques officielles sur ces acords s'arrêtent à la fin du mois d'avril. En voici l'essentiel.

Quatre-vingt-dix-neuf accords salariaux ont été signés par le C.N.P.F. et les organisations syndicales entre le 1er janvier et le 30 avril. Ils couvrent théoriquement douze millions trois cent mille salariés dans 79 branches professionnelles sur les 223 branches recensées par les services du ministère. Dans 16 branches où aucun accord n'a pu être conclu, il y a eu 23 décisions ou recommandations patronales.

F.O. a approuvé 76 accords (sur 99) ; la C.F.T.C. : 70 ; la C.G.C. : 59 ; la C.G.T. : 53 et la C.F.D.T. : 42. Les salaires minima qui ont été négociés oscillent pour la plupart entre 2 000 et 2 300 F par mois, (le SMIC atteignait, le 30 avril, 2 010 F pour quarante heures de travail hebdomadaires). Dans l'industrie du sucre, le salaire-plancher atteint 2 600 F, dans celle des pâtes 2 400 F. Parfois, le minimum se trouve en dessous du SMIC, mais il ne constitue alors qu'un élément dans le calcul des rémunérations ou primes alimentaires.

Par comparaison avec les quatre premiers mois de 1978, le nombre des accords signés est du même ordre : 99 contre 100. Dans des branches aux effectifs nombreux : caoutchouc, travail temporaire, chemiserie sur mesure, maisons à succursales de vente au détail de l'habillement, restaurants d'entreprise et cabinets médicaux privés, rien n'a été signé depuis le 1er janvier 1978.

Par contre, alors que dans certains secteurs importants, les négociations n'avaient pas abouti durant le premier trimestre 1978, des résultats positifs ont été obtenus en 1979 : c'est le cas de l'industrie de l'ameublement (77 000 salariés), du commerce de l'électro-ménager (100 000 salariés), des transports routiers (200 000 salariés), des établissements privés d'hospitalisation, de cure, de garde à but non lucratif (48 000 salariés).

Que s'est-il passé depuis mai ? Les techniciens du ministère répondent qu'ils n'ont entre les mains aucun élément pour se prononcer. De source syndicale, on estime qu'après une certaine reprise au début de 1979, le rythme des discussions salariales est retombé dans l'atonie.

Aussi M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., souleva-t-il un beau tollé dans les états-majors des organisations ouvrières, lorsqu'il déclara, début juillet, qu'avaient été signés une centaine d'accords (chiffre cependant confirmé par les statistiques ministérielles). Ces accords, ajoutait M. Chotard, avaient couvert les trois quarts de l'industrie et du commerce, assurant une progression du pouvoir d'achat de 2 à 3 % pour les basses catégories.

Le dirigeant patronal citait en exemple la branche de la métallurgie où vingt-six accords régionaux (la C.G.T. n'en a signé aucun et la C.F.D.T. un seul) ont fixé une rémunération annuelle garantie, correspondant à une moyenne mensuelle comprise entre 2 291 F et 2 500 F.

A y regarder de plus près, 45 % des 2 500 000 « métallos » restaient en dehors de cette couverture, comme l'an passé. Notons également qu'à la fin de l'exercice 1978, les bénéficiaires des accords sur la ressource annuelle garantie furent moins de 100 000. La « rallonge » qu'ils reçurent allait de 50 à 300 F.

Il faut aussi observer que les clauses garantissant le maintien du pouvoir d'achat sont relativement rares. De plus, les barèmes officiels présentent, assez souvent, de sérieux décalages avec les salaires réels. Celui de la métallurgie parisienne, conclu le 27 juin avec les organisations syndicales minoritaires, relève les minima de 5 % et de 6,3 % ; mais, assurent les syndicats, ceux-ci restent inférieurs de 60 % et plus à ceux des salaires effectivement payés.

En revanche, au niveau des entreprises, les syndicats ont, dans certains cas, pu obtenir des majorations de salaires appréciables. C'est ainsi que le minimum mensuel est passé à 2 600 F chez Grundig, 2 715 F à la SNECMA-Villaroche, et à 2 910 F à la Providence-Assurance. Mais les ouvriers de la Solmer-Fos, ou ceux de plusieurs usines de Renault-Véhicules industriels, après plusieurs semaines de grève, ont dû reprendre le travail sans avoir — ou presque — rien obtenu.

JOANINE ROY.

413 ACCORDS EN 1978

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1978, 413 accords salariaux ont été signés dans 222 branches professionnelles couvrant théoriquement 12,3 millions de travailleurs. En revanche, aucune entente n'a pu être trouvée dans 167 branches, concernant environ trois millions de salariés ; les patrons ont alors appliqué dans certains cas des décisions unilatérales.

Dans la grande majorité, les négociations ont porté sur les salaires minimaux ; il y a eu en ce sens 280 accords couvrant en principe sept millions deux cent cinquante mille salariés.

Selon le bilan établi par les services du ministre du travail, d'où sont extraits ces chiffres, F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C. ont conclu des accords dans la plupart des branches où elles étaient représentées. La C.G.T. et la C.F.D.T., ont, elles, surtout signé les accords qui comportaient l'attribution de primes diverses et des améliorations sur l'aménagement du temps de travail, les congés familiaux, la cinquième semaine de congés ou l'institution d'indemnité de départ en retraite. Elles ont plus rarement approuvé les conventions visant les minima hiérarchiques ou garantis.

F.O. a paraphé 293 des 413 accords ; la C.G.C., 233 ; la C.F.T.C., 219 ; la C.G.T., 171, et la C.F.D.T., 132.

LE CONGRÈS DES VEUVES CHEFS DE FAMILLE

M. Giscard d'Estaing annonce un projet de loi créant l'assurance-veuvage

Le président de la République a consacré la deuxième partie de son voyage en Aquitaine à la situation faite aux veuves chefs de famille, en assistant à la séance de clôture du deuxième congrès de leur association, la FAVEC. Le chef de l'Etat a annoncé le dépôt d'un projet de loi instituant une assurance-veuvage, l'amélioration des structures de formation pour répondre aux besoins d'insertion professionnelle des veuves, et le lancement, en 1980, d'une campagne d'information sur les droits des femmes seules, afin de rompre leur isolement.

De notre correspondant

Bordeaux. — La Fédération des associations de veuves chefs de famille (FAVEC) a tenu son Xe congrès à Bordeaux, les 6 et 7 octobre, à l'occasion de son trentième aniversaire. La FAVEC revendique cent cinquante mille adhérentes et son congrès a regroupé environ quatre mille cinq cents personnes. Il a été marqué par une allocution du président de la République, qui a terminé là son voyage de trois jours en Aquitaine. Il était accompagné de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, de M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, et de Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine.

Dans le discours qu'il a prononcé devant les congressistes, M. Giscard d'Estaing a souligné l'« *expérience considérable* » de la FAVEC devenue « *interlocuteur privilégié des pouvoirs publics* ». Il a affirmé que le gouvernement souhaitait répondre aux préoccupations et aux besoins des veuves qui « *ne demandent pas l'assistance, mais leur juste part de la solidarité nationale et les moyens de se réinsérer normalement dans la société* ».

Trois objectifs ont été fixés à son action par le président de la République : d'abord un projet de loi instituant une assurance-veuvage qui devrait être examiné par le Parlement lors de sa session de printemps de 1980. « *Cette assurance devrait ouvrir droit, dans le cadre des régimes sociaux, à un capital décès pour les veuves chefs de famille de moins de cinquante-cinq ans. Ce capital serait versé sous forme de rente trimestrielle pendant trois ans à compter du décès du conjoint. Le montant annuel de la rente, dégressif avec le temps, ne devrait pas, au cours de la première année, être inférieur au minimum vieillesse. L'assurance-veuvage constituera donc une aide temporaire pour faciliter la réinsertion sociale et professionnelle.* » A propos du minimum vieillesse, il a souhaité que son montant augmente à l'avenir plus rapidement pour une personne seule que pour un couple, cette évolution plus différenciée bénéficiant d'abord aux veuves.

Le deuxième type de mesure souhaitée par le président de la République concerne l'insertion professionnelle des veuves : « *Le moment est venu d'examiner de façon précise les besoins des veuves en matière de formation professionnelle, les qualifications qu'elles peuvent acquérir, les débouchés auxquels elles peuvent prétendre, et d'en tirer les conséquences pour orienter notre appareil de formation.* »

Enfin, dernier objectif : rompre leur isolement. « *Notre société ne doit pas être une société de solitude.* » Une campagne d'information sur les droits des femmes seules, et en particulier des veuves, sera organisée en 1980. « *Au-delà de l'action gouvernementale, il faut un effort de la société tout entière pour briser les isolements et abolir les solitudes. Il appartient à chacun d'entre nous de prendre l'initiative de relations plus fraternelles et plus humaines.* »

Motions et vœux

Dans son discours final, Mme Lucie Marchand, présidente de la FAVEC, a précisé que, si elle avait entendu avec satisfaction les déclarations présidentielles, les assurance données n'avaient pas correspondu exactement à l'attente des congressistes. Trois motions adoptées par l'ensemble du congrès expriment cette attente :

1) La protection du risque veuvage par tout moyen d'assurance obligatoire financée par des cotisations, l'augmentation substantielle de l'allocation d'orphelin et son maintien durant toute la période où l'enfant est fiscalement à la charge de sa mère ;

2) L'attribution de la pension de reversion sans conditions restrictives et l'abaissement de l'âge d'ouverture du droit de reversion ;

3) La possibilité du cumul intégral d'une retraite personnelle et d'une pension de reversion dans tous les régimes.

D'autres vœux ont également été formulés par les différents groupes de travail : que les sommes versées au titre de l'allocation de parents isolés restent acquises aux intéressés quand les ressources de la veuve sont modifiées par des versements rétroactifs ; l'élévation du plafond de ressources et la simplification des démarches administratives pour avoir droit à l'aide ménagère ; le développement de l'aide à domicile ; le bénéfice d'une protection équivalente à celle qui est assurée aux salariés du secteur privé pour les agents non titularisés de la fonction publique et des collectivités locales. D'autres souhaits concernent les veuves d'exploitants agricoles, de membres des professions libérales ainsi que les commerçantes et les artisanes.

En conclusion, Mme Lucie Marchand a souhaité que s'impose une nouvelle image des veuves, celle de « *femmes décidées, quel que soit leur âge, à réagir pour affronter la rigueur de la vie* », soucieuses de « *se donner les moyens d'accéder à la formation professionnelle et à la promotion sociale* ». — P. C.

ÉNERGIE

M. Giraud semble favorable à l'indexation du prix du pétrole

Invité dimanche 7 octobre du « Club de la presse » d'Europe 1, M. Giraud, ministre de l'industrie, interrogé à propos de l'affaire des « fissures » découvertes dans des centrales nucléaires d'E.D.F., a souligné qu'il n'y a pas « *de risque de sécurité* » mais « *un risque économique* ».

« *Le problème de l'information nucléaire est un problème très difficile*, a notamment déclaré M. Giraud. *Je l'ai dit publiquement à plusieurs reprises, et je suis preneur de toutes suggestions qui pourraient être faites par ceux qui en auraient de bonnes. En réalité, nous sommes pris dans le dilemme suivant : ou bien on déverse toutes les informations techniques à chaque instant, et c'est un des moyens de ne pas informer ; ou bien on n'en dit pas assez, et le public n'est pas informé.* »

S'agissant du rôle qu'ont joué les syndicats dans cette affaire, le ministre de l'industrie a affirmé : « *Il m'a paru tout à fait normal que l'on fasse le nécessaire pour que les représentants du personnel qui avaient manifesté leur inquiétude aient la possibilité d'abord de faire part de toutes leurs objections, de toutes les observations qu'ils avaient à faire, et, ensuite, soient suffisamment informés de l'ensemble du dossier avant que la décision soit mise en œuvre. Je l'avais marqué dès lundi dernier, et je crois malgré tout que l'acceptation du nucléaire, le bon déroulement de cette affaire, cela vaut bien quelques jours de retard.* »

Parlant ensuite de l'approvisionnement de la France en pétrole et en électricité, le ministre de l'industrie a estimé que l'hiver ne se présentait pas trop mal. « *La situation internationale ne permet pas de penser que l'on doive recourir au rationnement* » pour le pétrole. Et pour E.D.F. « *l'hiver prochain se présente à peu près comme l'hiver dernier, c'est-à-dire que nous aurions dû normalement être plus serrés, mais que des dispositions ont été prises à la suite de la panne du 19 décembre, notamment pour mobiliser certaines capacités de production chez certains grands utilisateurs* ».

Parlant du pétrole, M. Giraud a encore affirmé que « *l'équilibre mondial doit comporter une certaine croissance du prix du pétrole* », semblant ainsi accepter une certaine forme d'indexation de son prix. Mais « *cette augmentation doit être progressive pour qu'il n'en résulte pas un ralentissement de l'économie, une aggravation du chômage et une inflation* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AU PRINTEMPS S.A.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE 275 000 ACTIONS PARIS-FRANCE

Sous les auspices du Crédit Lyonnais, le Printemps vient de lancer une O.P.A. sur 275 000 actions Paris-France (19,9 % du capital) au prix unitaire de 250 F en se réservant la possibilité d'acquérir tout ou partie du surplus de titres présentés jusqu'à concurrence de 34 % du capital, soit 469 293 actions. La validité de l'offre expirera le 5 novembre 1979.

Cette O.P.A. a pour objet de faciliter un rapprochement entre les chaînes provinciales des grands magasins des deux groupes. Ces deux chaînes sont en effet très complémentaires sur le plan géographique, les grands magasins du Printemps étant implantés principalement dans le nord de la France, tandis que ceux de Paris-France le sont essentiellement dans le sud. Les collections de marchandises commercialisées sont comparables et s'adressent au même type de clientèle. Ce rapprochement serait ainsi favorable pour les deux groupes qu'il doterait de moyens renforcés pour poursuivre l'effort de modernisation entrepris ces dernières années dans ce secteur d'activité.

Le prix d'offre de 250 F de l'action Paris-France se compare à un cours de bourse qui ressort en moyenne à 134 F depuis le début de l'année 1979.

Le résultat net au bilan consolidé du dernier exercice (année 1978) s'est soldé par un bénéfice net de 75,6 millions de francs pour le groupe Printemps et par une perte de 3,7 millions de francs pour le groupe Paris-France.

Une note d'information en date du 4 octobre 1979 et portant le visa de la Commission des opérations de Bourse nº 79-128 est à la disposition des personnes qui en feront la demande dans les différents guichets bancaires.



GROUPE VICTOIRE

ABEILLE ET PAIX

COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE VICTOIRE

Comptes de l'exercice 1978-1979

Dividende net porté de 14 à 16 F ; attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Le conseil d'administration a arrêté dans sa séance du 5 octobre les comptes de l'exercice clos le 31 août 1979.

Le bénéfice net de l'exercice atteint 53 439 811 F après 7 751 000 F d'impôt sur les sociétés contre 48 096 025 F et 8 132 000 F pour l'exercice précédent, soit une hausse de 11,1 %. Ces chiffres appellent les remarques suivantes :

— L'exercice 1978-1979 a eu une durée exceptionnelle de onze mois ; en conséquence le total des revenus des titres de placement et de la trésorerie est en diminution de 7 % ;

— Les revenus des filiales et participations progressent de 15 % et représentent 33 226 489 F contre 28 857 764 F ; la progression enregistrée est sensiblement plus marquée sur les produits des filiales étrangères (23,2 %) que sur ceux des filiales et participations françaises (13,9 %), et ce malgré l'évolution globalement défavorable des parités de change ;

— Les plus-values nettes dégagées en cours d'exercice représentent 11 943 228 F contre 7 541 660 F et *proviennent des opérations réalisées* sur le portefeuille de placement.

Au total, le bénéfice courant de l'exercice, c'est-à-dire le bénéfice d'exploitation, excluant les autres éléments du compte de pertes et profits (notamment les plus ou moins-values dégagées), et diminué du montant de l'impôt sur les sociétés qui porte pour l'essentiel sur les revenus des placements et de la trésorerie, atteint 41 265 095 F en augmentation de 8,2 %.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se réunira le 5 décembre, la mise en paiement d'un dividende net de 16 F assorti d'un avoir fiscal de 8 F, ce qui représente une *distribution globale* de 34 355 200 F (+ 14,3 %) et fait passer le report à nouveau de 45 470 657 F à 64 555 268 F.

Le conseil a en outre décidé de *porter le capital de 214 720 000 F* à 236 192 000 F par incorporation d'une somme de 21 472 000 F prélevée sur les primes d'émission et de fusion et création de 214 720 actions nouvelles avec jouissance du 1er septembre 1979 attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

SB SAINRAPT ET BRICE

Groupe d'entreprises de Travaux Publics, de Génie civil et de bâtiment, à vocation internationale

La situation provisoire au 30 juin 1979 de Sainrapt et Brice fait apparaître un bénéfice net de 12 694 000 F pour le premier semestre de l'exercice 1979, en progression de 16 % sur le résultat du premier semestre 1978.

Pour la principale filiale de Sainrapt et Brice, la SATOM, le bénéfice net ressort à 10 480 000 F, en progression de 37 %.

Les perspectives de résultat pour l'exercice 1979 confirment les prévisions faites antérieurement, c'est-à-dire un accroissement de 10 à 15 % du bénéfice consolidé.

Sainrapt et Brice, en groupement avec d'autres entreprises, vient de traiter un important chantier pour E.D.F., la galerie en charge de l'aménagement hydroélectrique de Grand'Maison dans les Alpes.

Parmi les commandes récentes obtenues à l'extérieur par le groupe, on peut noter :

— A Abu Dhabi, un important bâtiment pour ZADCO, compagnie pétrolière exploitante du champ de Zirkou ;

— au Cameroun, le pont de Sakbayeme (avec une travée centrale de 150 mètres) ;

— en Guinée, l'Institut polytechnique de Conakry ;

— en Guadeloupe, le génie civil de la centrale thermique E.D.F.

Le carnet de commande du groupe atteignait fin août un montant hors taxes de 2,2 milliards de francs contre 2 milliards au début de l'exercice 1979.

ACIER INVESTISSEMENT

Au 30 septembre 1979, la valeur liquidative globale d'Acier-Investissement était de 246,11 millions de francs soit 140,63 F par action.

COGIFI

Compagnie d'Investissements Français Immobiliers

Au cours de sa séance du 4 octobre 1979, le conseil d'administration a pris connaissance de la situation provisoire au 30 juin 1979.

Les recettes nettes de loyers du premier semestre se sont élevées à 27 443 000 F contre 24 873 000 F pour la même période de 1978, soit une augmentation de 10,23 %.

Le taux moyen d'occupation des immeubles d'habitation se maintient aux alentours de 99 %. Tous les locaux commerciaux, à l'exception d'une petite surface, et tous les bureaux sont loués.

Compte tenu des produits financiers, des recettes diverses et d'une plus-value nette à long terme de 1 114 000 F sur la vente d'éléments d'actif, le bénéfice pour le premier semestre de l'exercice 1979 ressort à 21 866 000 F après dotation de 3 049 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions.

LES MARCHÉS FINANCIERS

MATIÈRES PREMIÈRES

du 5 octobre

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — *Londres (en sterling par tonne)* : cuivre (Wirebars) comptant, 1 015 (1 071) ; à trois mois, 1 017 (1 076) ; étain comptant, 7 380 (7 390) ; à trois mois, 7 070 (7 150) ; plomb, 634 (590) ; zinc, 742 (357) ; argent (en pence par once troy), 728 (734).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 104,90 (113) ; aluminium (lingots), 66 (63) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 87,83 (90) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), (315).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 1 995 (1 992).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, 85,40 (86,50).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), 232 (218) ; jute (en livres par tonne) Pakistan, White grade C, 226 (inch.).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, 25,60 (25,40).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant, 63,50 (63).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 288 (287,75).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, déc., 141 (142,10) ; mars, 141,75 (143,75) ; sucre, janv., 12,14 (11,30) ; mars, 12,39 (11,60) ; café, déc., 217,40 (214,75) ; mars, 205,50 (201,70).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, déc. 138,50 (131,60) ; mars, 144,40 (136,60) ; café, nov., 1 870 (1 879) ; janv., 1 905 (1 894) ; cacao, déc., 1 494 (1 512) ; mars, 1 510 (1 519).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 342 (1 360) ; mars, 1 355 (1 365) ; café, nov., 1 672 (1 660) ; janv., 1 702 (1 675) ; sucre (en francs par tonne) ; nov., 1 200 (1 175) ; déc., 1 260 (1 198).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 468 (455) ; mars, 484 (468 1/2) ; maïs, déc. 292 (283 1/2) ; mars, 304 3/4 (296) ; Indices : Moody's (1 180,20) ; Reuter, 1 657,50 (1 659).

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 1 2 %

LONDRES

Malgré la baisse de l'or, les mines sud-africaines tiennent la vedette lundi matin et progressent de 2 dollars en moyenne. Sur le reste du marché, la tendance s'alourdit et l'indice des industrielles cède 1 point à 479,4. B. P. a divisé son action par quatre.

Or (ouverture) (dollars) 376 75 contre 386

VALEURS	CLOTURE 4 10	COURS 8 10
Beecham	147 ..	148 ...
British Petroleum (1)	14 40	358 ...
Courtaulds	86	86 .
De Beers	8 40	8 46
Imperial Chemical	365	366 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	312 ..	312 ..
Shell	370 ..	368 ...
Vickers	162 ..	163 ...
War Loan 3 1/2 %	33 3/16	33 ...
*West Driefontein	66	67
*Western Holdings	42 1/2	43 7/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

B. A. L. O.

Crédit foncier de France. — Emission d'un emprunt de 1 900 millions, représenté par 950 000 obligations de 2 000 F, portant intérêt de 11,70 %.

Roussel-Uclaf. — Emission à 220 F de 1 113 887 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1979 (une pour trois).

Chargeurs réunis. — Emission à 200 F de 373 163 actions de 120 F (une pour cinq).

Essilor international. — Emission à 800 F de 75 000 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1979 (une pour six).

Solyvent-Ventec. — Emission à 160 F de 60 000 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1979 (une pour deux). Elévation du nominal des actions anciennes de 50 à 100 F.

Deutsche Bank. — Emission, à partir du 12 octobre, à 200 DM, des *1 480 000 actions de 50 DM (une pour quinze)*, jouissance 1er juillet 1979.

Cetelem. — Attribution, à partir du 15 octobre, des 460 696 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1979 (une pour trois).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	4 oct.	5 oct.
Valeurs françaises	132,5	131,6
Valeurs étrangères	135,1	135,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	113,1	112,3

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	28 sept.	5 oct.
Indice général	136,9	138,5
Assurances	223	226,8
Banq. et sociétés financ.	105,1	104,5
Sociétés foncières	133,7	133,2
Sociétés invest. portef.	142,6	143,6
Agriculture	137,7	138,7
Aliment. brasseries, distill.	130,2	130,7
Autom. cycle et équip.	103,6	95,6
Bâtim., matér. constr., T.P.	160,5	163,7
Caoutchouc (ind. et comm.)	73,3	72,5
Carrières salines charbon.	126,1	127,1
Constr. mécan. et navales	130,7	132,9
Hôtels, casinos, therma.	172,8	174,4
Imprimeries, pap., cartons	84,7	87,1
Magas., compt. d'exportat.	108,5	107,1
Matériel électrique	156,7	160,6
Métall. com. des pr. métal.	52,7	53
Mines métalliques	113,6	117,2
Pétroles et carburants	187,7	197
Prod. chimiq. et al.-met.	175,6	186,2
Services publics et transp.	108,1	110,7
Textiles	128,8	127,2
Divers	155,6	155,6
Valeurs étrangères	137,3	137,3
Valeurs à rev. fixe ou ind.	165,7	163,1
Rentes perpétuelles	46,3	46,5
Rentes amort., fonds gar.	319,7	305,3
Sect. indust. publ. à r. fixe	94,8	94,8
Sect. ind. publ. à rev. ind.	493,7	512
Secteur libre	104,7	104,8

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	292,6	285,8
Val. franç. à rev. variable	948,7	959,8
Valeurs étrangères	1 014,6	1 014,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	110,1	112,4
Produits de base	97,2	104,1
Construction	148	148,7
Biens d'équipement	115,9	117,1
Biens de consom. durables	103,4	98,5
Biens de cons. non durabl.	90,6	91,1
Biens de consom. aliment.	113,5	113,2
Services	154,8	155,8
Sociétés financières	116,2	116,7
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	207	206,1
Valeurs industrielles	102,7	105,7

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	134,2	134,6

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5/10	8/10
1 dollar (en yens)	224 90	225 20

BOURSE DE PARIS - 5 OCTOBRE - COMPTANT

HORS COTE

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5 10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Achat
Etats-Unis ($ 1)	4 149	4 140	4 ...	4 210
Allemagne (100 DM)	235 270	235 470	228	241
Belgique (100 F)	14 570	14 560	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	211 980	211 7·0	205	215
Danemark (100 krd)	80 500	80 390	77 500	82 500
Norvège (100 k)	84 770	84 350	80	86
Grande-Bretagne (£ 1)	9 070	9 066	8 700	9 250
Italie (1.000 lires)	5 098	5 067	4 700	5 250
Suisse (100 fr.)	261 750	262 290	254	267
Suède (100 krs)	99 880	99 580	96	101 500
Autriche (100 sch.)	32 720	32 670	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 281	6 268	5 650	6 300
Portugal (100 esc.)	8 428	8 400	7 400	8 500
Canada ($ can. 1)	3 550	3 547	3 390	3 620
Japon (100 yens)	1 869	1 845	1 750	1 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5 10
Or fin (kilo en barre)	51500	49700
Or fin (en lingot)	52000	49995
Pièce française (20 fr.)	400 10	400 20
Pièce française (10 fr.)	320	310
Pièce suisse (20 fr.)	388	375
Union latine (20 fr.)	370 50	359
Souverain	438	469
Pièce de 20 dollars	1918	1866
Pièce de 10 dollars	955	950
Pièce de 5 dollars	750	750
Pièce de 50 pesos	1999	1897
Pièce de 10 florins	380	340 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU JAPON

Le recul des conservateurs met M. Ohira dans une situation délicate

De notre correspondant

Tokyo. — *« Je ne m'explique pas bien pourquoi nous avons obtenu des résultats aussi médiocres, » a déclaré ce lundi 8 octobre M. Ohira* en commentant les résultats des élections générales de dimanche. Le premier ministre doit déjà faire face à une crise politique au sein du camp conservateur : ses adversaires lui demandent d'assumer la responsabilité de ce qu'ils appellent *« une défaite »*. Le parti libéral démocrate (P.L.D.) n'a en effet pas atteint la majorité simple (256 sièges) et a *même régressé très légèrement* puisqu'il n'a obtenu que 248 sièges, alors qu'il en avait 249 lors de la *dissolution de la Chambre. Surtout*, bien qu'en termes de pourcentage des suffrages le P.L.D. ait avancé de trois points, les résultats sont loin des objectifs que s'était fixé le P.L.D. qui entendait obtenir 271 sièges pour s'assurer une *« majorité stable »*, c'est-à-dire permettant de *contrôler les commissions parlementaires.*

M. Ohira estime que les résultats obtenus par son parti sont dus d'une part à des erreurs de stratégie électorale *et*, d'autre part, à une incompréhension de la population pour la réforme fiscale qu'il proposait au début de la campagne et à laquelle il a d'ailleurs dû renoncer en raison de l'opposition qu'elle provoquait. Sa position *n'en est pas moins délicate* : c'est en effet lui qui a décidé, un an avant l'expiration du mandat des parlementaires, de dissoudre l'Assemblée, essentiellement pour renforcer sa position. Sur ce point, il a partiellement réussi. Sa faction a substantiellement augmenté sa *force (elle gagne douze sièges)*, ainsi que celle de M. Tanaka, l'ancien premier ministre, son allié.

La *« défaite »* des libéraux démocrates est due d'abord, comme le note le premier ministre, à un excès de confiance en soi des conservateurs, qu'ont étayé ces dernières *semaines la plupart des sondages.* Un autre facteur a été également cette taxe à la valeur ajoutée, assurément impopulaire. Enfin, l'électorat semble avoir été plus sensible que par le passé aux scandales auxquels sont mêlés les conservateurs et qui, au cours de l'année écoulée *et notamment au début de la campagne électorale*, se sont multipliés.

Le P.S., deuxième parti après les conservateurs, est *dans une situation* encore plus difficile : de 116, le nombre des sièges qu'il a obtenus tombe à 107 (il enregistre une perte de 1 % des suffrages), le recul étant surtout sensible dans les grandes villes et notamment à Osaka. M. Asukata, le président du P.S., a été élu et, avec lui, plusieurs *personnalités de l'aile droite du* parti qui, aux dernières élections en 1976 avaient été battues, notamment *MM. Katsumata et Yamamoto.*

Au centre, l'alliance passée entre le Komeito — parti d'inspiration bouddhiste, — le Nouveau Club libéral, la fédération socialiste et les sociaux démocrates, — a surtout avantagé ces derniers. Les bouddhistes, en raison des différences qui les opposent à la secte dont ils sont issus, le Soka Gakkai, n'ont obtenu qu'un siège de plus qu'en *de 1976. De 56, ils* passent à 57. En revanche les sociaux-démocrates, qui s'appuient sur la confédération syndicale DOMEI, ont augmenté leurs sièges de manière substantielle, passant de 28 à 35.

L'une des caractéristiques de ces élections est la défaite du Nouveau *Club libéral, formation créée en 1976 par des transfuges* du parti conservateur. aPrtis en flèche aux dernières élections, ils régressent de manière dramatique : de 13 le nombre de leurs *sièges* passe à 4. L'avenir du Club libéral semble compromis. Les électeurs n'ont *guère favorisé non plus la fédération socialiste*, formée de députés de l'aile droite du P.S. Ils étaient trois au moment de la *dissolution* de la Chambre et ne sont *plus* que deux.

Il semble qu'une bonne partie de l'électorat flottant ait reporté ses voix sur les communistes. Ceux-ci avaient, en 1976, connu une cuisante défaite, perdant la moitié de leurs *sièges et leur place de second parti* d'opposition au profit du Komeito. Cette fois ils opèrent un retour en force, doublant leurs sièges : de 19 ils passent à 39, peut-être 41 si deux indépendants pro-communistes se rallient.

Davantage sans doute que les *plates-formes politiques, les résultats* de ces élections ont été largement influencés par le système de scrutin : uninominal à un tour, avec plusieurs sièges à pourvoir dans chaque circonscription. Il oblige chaque parti à un calcul très minutieux des candidats : il ne faut pas en présenter trop pour éviter *l'éparpillement* des voix, mais, en même temps, il faut tirer parti au maximum du nombre des suffrages et, par conséquent, ne pas les mobiliser inutilement sur un seul candidat alors qu'ils pourraient servir à en élire deux.

PHILIPPE PONS.

UN DC-8 DE SWISSAIR PREND FEU A ATHÈNES

Quatorze disparus

Quatorze personnes sont portées disparues et dix autres sont hospitalisées sur les cent quarante-deux passagers que transportait le DC-8 de Swissair qui a pris feu, le dimanche soir 7 octobre, en atterrissant à l'aéroport d'Athènes.

Un porte-parole de la compagnie suisse a *confirmé* que les douze membres d'équipage étaient sains et saufs. Des Français se trouvaient à bord de l'appareil, mais on en ignore le nombre. Parmi les passagers figuraient *plusieurs médecins* qui se rendaient à un congrès médical à Pékin. L'avion transportait, d'autre part, pour des besoins médicaux, des isotopes radioactifs.

Le DC-8 avait atterri à Athènes sous une pluie battante. Il semble qu'un phénomène d'aquaplanning se soit produit qui ait conduit l'avion à sortir de la piste pour tomber sur une route en contrebas où il a pris feu.

L'opposition au chargement des centrales nucléaires

MENACE DE GRÈVE NATIONALE DE LA C.F.D.T. A E.D.F.-G.D.F.

Dans un communiqué publié lundi 8 octobre, la C.F.D.T., qui représente 20 % du personnel *syndiqué* à E.D.F.-G.D.F., appelle son personnel de Gravelines et du Tricastin à maintenir son *opposition au chargement* des deux réacteurs. Au cas où la direction d'E.D.F., dit-elle, engagerait autoritairement cette opération avant que ne soit effectué un contrôle complet des pièces défectueuses, la C.F.D.T. menace d'appeler immédiatement l'ensemble du personnel E.D.F.-G.D.F. à s'opposer par la grève à ces opérations.

La C.F.D.T. exige d'autre part que le contrôle des pièces fissurées soit fait avant le démarrage des deux centrales, même si cela demande plusieurs mois. Elle réclame enfin que les résultats de ces enquêtes soient rendus publics.

L'ACHAT DE BLINDÉS AMÉRICAINS

Les industriels français contestent en Conseil d'État belge la décision du gouvernement de Bruxelles

Le Conseil d'Etat belge vient d'être saisi d'un recours en **contentieux, de la part d'industriels français, qui demandent l'annulation du contrat portant sur l'achat de mille trente-neuf blindés américains, de préférence à des matériels de conception française. Si le Conseil d'Etat accepte la requête française, et la déclare fondée, les décisions du gouvernement de Bruxelles seraient cassées.**

C'est le 21 septembre dernier que la Société des matériels spéciaux (S.M.S.), qui réunit Creusot-Loire et Renault-Véhicules *industriels*, a *déposé son recours* en contentieux, après avoir été alertée par des industriels belges *sur des irrégularités, à leur avis*, dans la procédure d'acquisition de véhicules AIFV et M 113 A-1 d'origine américaine, alors que la société française proposait son blindé VAB. Le gouvernement belge avait pris sa décision le 24 juillet dernier (*le Monde* des 14, 24-25 et 29 juin, des 26 et 27 juillet). Le constructeur français avait deux mois, selon la loi belge, pour contester l'initiative de Bruxelles. Il faut noter, d'autre part, que, durant ces mêmes deux mois, les Américains ne sont pas parvenus à fournir à des sociétés belges les compensations promises en charges de travail.

La requête demande que la décision du gouvernement belge soit considérée comme nulle. L'arbitrage du Conseil d'Etat *peut se faire attendre. sauf* procédure d'urgence d'un à deux ans et le dépôt d'un recours en contentieux n'a, en Belgique, aucun effet suspensif.

Dans leur document de quatorze pages, les industriels français font valoir, notamment, que la lettre d'intention qui symbolise la décision d'achat belge est adressée à la société Belgian mechanical fabrication (BMF), alors que c'est une autre firme, Asco, qui détient, en réalité, les licences des constructeurs américains. Ils considèrent, aussi, que le gouvernement belge n'a pas suivi la procédure normale, qui impose de soumettre le contrat à une commission *ad hoc* lorsque la commande comporte des fournitures de pays non membres du Marché commun. Enfin, les industriels français estiment que le ministre belge de la défense s'est fondé sur des rapports *techniques* comparant, de manière inégale, les matériels en concurrence, puisque deux clauses, finalement retenues pour justifier le *choix américain*, ne figuraient pas, à l'origine, dans le cahier des charges.

Ces deux clauses se rapportent à la capacité de protection contre les armes nucléaires, chimiques ou biologiques, et à l'aptitude des matériels à suivre, grâce à leurs chenilles, des chars en *tout terrain.*

L'annonce du dépôt de cette requête *française* est *connue*, alors que M. Paul Van den Boeynants, qui est à l'origine de la décision à Bruxelles, s'apprête, selon *toute* vraisemblance, à quitter ses fonctions de ministre de la défense pour prendre la présidence du parti social chrétien, dont il est membre.

M. MARCEL BEAUX EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU TCHAD

Le Journal officiel du mardi 9 octobre annoncera la nomination de M. Marcel Beaux comme ambassadeur du *Tchad*, en remplacement de M. Louis Dallier.

[Né en 1921, breveté de l'École de la France d'outre-mer, M. Beaux a servi outre-mer de 1946 à 1959. Intégré aux affaires étrangères, il a été en poste au secrétariat d'Etat chargé des relations avec la Communauté (franco-africaine) (1950), à l'administration centrale (affaires africaines et malgaches) (1961), à Ouagadougou (1963), La Haye (1965), Mexico (1968), à nouveau à l'administration centrale (affaires des *Nations unies) (1972). Depuis 1976*, il était consul général à Québec.]

Le numéro du « Monde » **daté 7-8 octobre 1979 a été tiré à 558 650 exemplaires.**

LES CONFLITS SOCIAUX

• Des salariés de R.V.I. défilent à Vénissieux
• L'usine Alsthom de Belfort toujours occupée

Le climat social est une fois de plus très tendu aux établissements Renault-Véhicules industriels (R.-V.I.) de Vénissieux (Rhône). Plusieurs milliers de travailleurs ont, lundi matin 8 octobre, tenu un meeting et défilé en ville. A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., les débrayages se poursuivent parmi les quatorze mille salariés du groupe R.-V.I. dans la région lyonnaise, qui protestent contre le licenciement de quatre délégués (trois C.G.T. et un *C.F.D.T.*).

Le ministre du travail a, le 5 octobre, accepté ces renvois *prononcés par la direction* après les incidents du 14 mars dernier, au cours desquels le chef du personnel *et* son adjoint avaient été retenus dans leur bureau.

D'autre part, à Belfort, l'usine d'Alsthom Atlantique (7 400 personnes) est toujours occupée par les grévistes. La direction repousse les principales revendications des ouvriers : treizième mois, réduction d'horaire pour les deux équipes de jour et paiement des jours de grève. Elle a assigné en référé le 8 *octobre*, 68 salariés et syndicaliste de l'usine pour *« entrave à la liberté du travail »*.

A Genlis (Côte-d'Or), 62 salariés sur 140 occupent l'usine S.A.F. (*filiale de L'Air liquide*) depuis le 1er octobre. Le tribunal de Dijon a ordonné l'évacuation.

D'autres *« grèves sur le tas »* se poursuivent à l'usine Modern' Tube de Saint-Denis-de-Cabannes (*Loire*) *depuis le 21 septembre* ; chez Dereave, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), usine de décolletage, depuis le 25 septembre, etc.

A la nouvelle aciérie de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont déclenché, depuis le 5 octobre, des débrayages pour protester contre les cadences de chargement des hauts fourneaux.